

المملكة المغربية
+ⵍⵎⴰⵔⴷⵓⵏ | ΗΕΥΟΞΘ
ROYAUME DU MAROC



EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



2020
RAPPORT NATIONAL



المملكة المغربية
+ⵍⵎⵎⵓⵔⵉ | ΗΕΥΟΞΘ
ROYAUME DU MAROC



EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



2020
RAPPORT NATIONAL



« La présente session de l'Assemblée Générale des Nations Unies revêt une importance particulière, d'autant plus qu'elle connaîtra essentiellement l'adoption du Plan de développement durable de l'après 2015 ». « C'est l'occasion de réaffirmer notre engagement collectif pour réaliser les nobles objectifs énoncés dans la Charte de notre Organisation et répondre aux aspirations des peuples du monde ».

*Extrait du Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI
adressé à la 70^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, 30 septembre 2015, New York.*

« Notre ambition est que, dans sa nouvelle version, ce modèle de développement constitue une assise solide pour faire émerger un nouveau contrat social emportant une adhésion unanime, en l'occurrence celle de l'État et de ses institutions, celle des forces vives de la nation incluant le secteur privé, les formations politiques et les syndicats, les associations, ainsi que celle de l'ensemble des citoyens ».

*Extrait du Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI
adressé à la Nation, le 20 août 2019, à l'occasion du 66^{ème} anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple.*



SOMMAIRE

	PREFACE	11
	PREAMBULE	13
	CADRE DE PRÉPARATION DE L'EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE 2020	15
	SITUATION DE MISE EN ŒUVRE DES ODD ET SCÉNARI DE LEUR ÉVOLUTION À L'HORIZON 2030	18
	PROCHAINES ÉTAPES	28
	ÉTAT D'AVANCEMENT DES ODD PAR OBJECTIFS	29
	ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE	30
	Etat d'avancement	31
	Principaux défis	33
	Stratégies et programmes	33
	ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE	36
	Etat d'avancement	36
	Principaux défis	40
	Stratégies et programmes	40
	PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE	45
	Etat d'avancement	45
	Principaux défis	50
	Stratégies et programmes	51
	ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE	57
	Etat d'avancement	57
	Principaux défis	62
	Stratégies et programmes	63
	PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES	69
	Etat d'avancement	96
	Principaux défis	75
	Stratégies et programmes	76

	GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT GÉRÉS DE FAÇON DURABLE	82
	Etat d'avancement	82
	Principaux défis	85
	Stratégies et programmes	86
	GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE	89
	Etat d'avancement	89
	Principaux défis	93
	Stratégies et programmes	93
	PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS	96
	Etat d'avancement	96
	Principaux défis	98
	Stratégies et programmes	98
	BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION	105
	Etat d'avancement	105
	Principaux défis	111
	Stratégies et programmes	112
	RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE	120
	Etat d'avancement	120
	Principaux défis	123
	Stratégies et programmes	124
	FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉILIENTS ET DURABLES	128
	Etat d'avancement	128
	Principaux défis	132
	Stratégies et programmes	133
	ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES	136
	Etat d'avancement	136
	Principaux défis	139
	Stratégies et programmes	139



PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

142

Etat d'avancement

142

Principaux défis

146

Stratégies et programmes

147



CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

150

Etat d'avancement

150

Principaux défis

151

Stratégies et programmes

152



PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES TERRES ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ

155

Etat d'avancement

155

Principaux défis

158

Stratégies et programmes

158



PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET INCLUSIVES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES À TOUS

161

Etat d'avancement

161

Principaux défis

165

Stratégies et programmes

165



RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LE REVITALISER

170

Etat d'avancement

170

Principaux défis

181

Stratégies et programmes

181

ANNEXES

186

I. Stratégie de riposte contre la pandémie du COVID-19

186

II. Evaluation des effets de la pandémie sur la vie économique et sociale

189

III. Perspectives d'évolution des ODD à l'horizon 2030

194

IV. Principaux résultats de la consultation avec la société civile sur la mise en œuvre des ODD

200

Liste des acronymes

207

Liste des tableaux

212

Liste des graphiques

212

PREFACE

Le présent rapport réalisé à la veille de l'examen national volontaire sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable, auquel le Royaume du Maroc a décidé de se prêter pour la deuxième fois depuis 2016, lors de sa participation au Forum Politique de Haut Niveau pour le Développement Durable, qui sera organisé cette année du 7 au 17 juillet 2020 sous les auspices du Conseil Economique et Social des Nations Unies.

Il présente le niveau des réalisations par notre pays de ces objectifs, au titre de 2020, et les perspectives de leur évolution à l'horizon 2030. Il s'inscrit ainsi dans le cadre des stipulations des paragraphes 79 et 84 de la résolution 70/1 sur le programme de développement durable adoptée par l'Assemblée Générale de Nations Unies, le 25 septembre 2015 et à laquelle notre pays a souscrit, à l'instar de la communauté internationale, après avoir été l'un des contributeurs actifs au processus de son élaboration.

Le caractère national de ce rapport, il le doit autant au processus participatif qui a présidé à son élaboration qu'à l'indépendance institutionnelle et à la compétence scientifique du Haut-Commissariat au Plan, l'institution nationale en charge des études et prévisions démographiques, socio-économiques, de la prospective et de la statistique officielle qui a assumé la mission d'en élaborer le contenu, après avoir assuré le suivi et l'évaluation des réalisations dont il rend compte.

La mission de mettre en œuvre cette démarche participative a été assignée par décret du 17 juillet 2019 à une "Commission Nationale pour le Développement Durable" présidée par le Chef du Gouvernement et composée, à titre de membres à part entière, de tous les départements ministériels, de grandes institutions nationales, de grands établissements publics, d'organisations socio-professionnelles et d'organisations non gouvernementales. Le Haut-Commissariat au Plan qui en est membre est chargé, de par les dispositions du même décret, de la double mission de dresser le bilan des réalisations des ODD par département gouvernemental et d'évaluer les perspectives de leur évolution à la lumière des politiques publiques annoncées par le Gouvernement.

Depuis 2016 et par deux fois, cette option participative a été, en fait, la règle dans le processus de production des rapports de même nature. Elle l'était alors dans le cadre d'un partenariat entre le Gouvernement marocain, le HCP et les représentations au Maroc du système des Nations Unies et donnait lieu à des consultations nationales et régionales auxquelles participaient, à côté des délégués de l'ensemble des départements ministériels concernés, les représentants des milieux des entreprises, de l'université et de la société civile.

La création de la "Commission Nationale pour le Développement Durable" a, du reste, répondu à l'une des recommandations issues de ces consultations et à une conclusion du rapport de la Cour des Comptes sur les ODD adressé au Gouvernement, invitant, l'une et l'autre, ce dernier à donner à ce processus participatif un cadre institutionnel permanent assurant le pluralisme des contributions et l'impartialité de leurs évaluations.

Elaboré par le Haut-Commissariat au Plan sur la base des données statistiques dédiée par ce dernier aux ODD (BDS) et les bilans par objectif des départements gouvernementaux concernés, le présent rapport, après avoir été soumis aux débats au sein de la "Commission Nationale pour le Développement Durable" et reçu leur approbation unanime, a été adopté par le Gouvernement marocain en tant que Rapport National sur les réalisations par le Royaume du Maroc, au titre de l'année 2020.

Il présente ainsi le panorama, par objectif, des réalisations par le Royaume du Maroc, du Programme de Développement Durable 2015-2030 et en évalue les scénarios d'évolution à l'horizon 2030, à la lumière des politiques gouvernementales, institutionnelles, économiques, sociales et environnementales.

Un compte rendu des contributions de la société civile à l'analyse des ODD et au rôle qui leur revient dans leur concrétisation à l'horizon 2030, est, comme le veut la pratique depuis 2016, présenté en annexe, même si cette consultation, il faut le préciser, a été, cette fois-ci, organisée en ligne, en raison des circonstances exceptionnelles de la pandémie.

Un préambule donne une synthèse du contenu du rapport telle qu'elle a été transmise aux Nations Unies à la veille de la tenue du Forum Politique de Haut Niveau pour le Développement Durable 2020 et mise en ligne sur le site officiel de ce Forum.

Il est appelé à faire l'objet d'une large campagne de communication, avec la participation de toutes les institutions nationales et de nos partenaires internationaux, en particulier parmi les organisations des Nations Unies, qui devrait couvrir aussi bien le niveau national que territorial, avec l'objectif de consolider l'appropriation collective des ODD et de renforcer les capacités opérationnelles des acteurs à tous les niveaux de la vie nationale, dans le processus aussi bien de leur mise en œuvre que de monitoring et d'évaluation de leur réalisation.

AHMED LAHLIMI ALAMI
Haut-Commissaire au Plan

PREAMBULE

Sous les Hautes Directives de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI et avec Son engagement actif, le Royaume du Maroc en souscrivant en 2015, avec la communauté internationale, au programme des Objectifs de Développement Durable, a d'emblée considéré ces objectifs comme une des dimensions structurantes de son modèle national de développement dont la rénovation est aujourd'hui soumise à un vaste débat national.

La mise en œuvre des ODD par le Maroc s'est, en fait, inscrite dans le cadre d'un vaste effort d'investissement, amorcé depuis le début des années 2000, pour lequel il a mobilisé le tiers de son PIB dans les domaines d'infrastructures économiques et sociales, de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales et de valorisation de ses ressources naturelles, avec une sensibilité particulière aux effets des changements climatiques.

Ces efforts ont permis au pays de renforcer son accumulation de capital physique, de promouvoir son capital humain, d'accélérer sa transition vers le développement propre et améliorer ainsi le contenu de sa croissance économique en termes d'emploi, de baisse de la pauvreté, des inégalités sociales et territoriales et de réduction de la dépendance aux énergies fossiles, et ce dans un contexte marqué par la crise financière internationale de 2008 et trois années de sécheresse au cours de la dernière décennie.

C'est ainsi que la croissance économique a atteint une moyenne de 4,2% sur la période 2000-2018, le chômage a baissé à 9%, la pauvreté est passée de 8,9% en 2007 à 2,9% en 2018, et les inégalités ont été infléchies avec une valorisation du potentiel de toutes les régions du pays. Par l'investissement dans les énergies renouvelables, le Maroc dispose aujourd'hui d'une capacité électrique de sources renouvelables représentant 34% de la capacité nationale du mix électrique. Des efforts ont été aussi déployés dans la réhabilitation des villes, l'assainissement hydraulique et l'extension de l'espace forestier.

Dans le sillage de la consolidation de son modèle de développement, plusieurs réformes institutionnelles ont été déployées en application des dispositions de la Constitution de 2011 du Royaume. C'est ainsi qu'ont été mises en place des institutions de consultation et de délibération comme celles de la promotion de la femme, de la protection de l'enfance ou d'assistance aux personnes en situation de handicap. De même, une Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable a été adoptée.

Soucieux d'assurer la coordination des ODD et d'en assurer le suivi-évaluation, une Commission Nationale de Développement Durable a été instituée auprès du Chef de Gouvernement avec la participation des différents départements ministériels et du Haut-Commissariat au Plan, institution chargée de la statistique. Dans ce cadre, une plateforme statistique dédiée aux ODD a été élaborée et un modèle d'équilibre général calculable a été élaboré pour faire le suivi-évaluation des ODD d'une manière périodique.

Dans ces conditions, la pandémie du COVID19 est venue, cependant, perturber les efforts de développement engagés par le pays suite à ses effets négatifs directs sur l'ensemble de l'économie et indirectement à travers ses conséquences sur les principaux partenaires du Maroc. Le Maroc a été rapidement réactif dans l'atténuation des effets de cette pandémie. Il a eu recours très tôt au confinement, ce qui a permis de maîtriser la pression sur son système sanitaire. Au même moment, il a entrepris un ensemble d'actions pour garantir la continuité des services sociaux publics de base, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la formation, notamment par le télétravail et la numérisation. De même, un fonds spécial pour la gestion de la pandémie a été créé, bénéficiant de ressources budgétaires consistantes et de contributions financières de la part de l'ensemble des acteurs, aussi bien entreprises et ménages que la société civile.

Il n'en reste pas moins, cependant, que sur le plan économique, malgré le soutien apporté aux ménages et aux entreprises, cette pandémie aurait causé une perte globale potentielle de 8,9 points de croissance économique au deuxième trimestre 2020.

Par ailleurs, et dans le cadre de son engagement en matière de réalisation de l'agenda ODD à l'échelle internationale, le Maroc érige le partenariat mondial, notamment la coopération Sud-Sud en axe stratégique de sa politique étrangère et accorde, dans ce cadre une place centrale à l'Afrique.

Cadre de préparation de l'examen national volontaire 2020

L'examen national volontaire 2020 sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable s'inscrit dans le cadre du processus de mise en œuvre des dispositions des paragraphes 79 et 84 de la résolution 70/1 «Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

Après celui de 2016, ce deuxième examen revêt une importance particulière. Il intervient dans un contexte national et international marqué par de profondes mutations sur la voie de la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable. L'édition 2019 du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, en choisissant le thème « Action accélérée et voies transformatives : concrétiser la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable », marque un point d'inflexion dans l'action de la communauté internationale, après avoir passé en revue, durant le premier cycle d'examens volontaires, les progrès enregistrés au niveau des 17 objectifs et soumis aux débats les quatre thématiques transversales constituant des domaines stratégiques de l'agenda 2030.

De même, cinq ans après l'adoption de l'agenda 2030, le Maroc a souscrit à l'engagement de la communauté internationale de réaliser cet agenda à l'horizon 2030 et a enregistré des progrès significatifs dans ce domaine. Cet examen se veut, dès lors, une étape cruciale dans le processus de planification stratégique axée sur les ODD, permettant de faire un diagnostic rétrospectif des principales avancées et d'explorer les chemins porteurs pour l'atteinte de ces objectifs à l'horizon 2030.

Il puise sa force dans l'approche participative qui a été adoptée dans sa préparation. En juin 2019, le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger et le Haut Commissariat au Plan ont organisé, avec l'appui du système des Nations Unies au Maroc, une consultation nationale pour dresser l'état d'avancement des ODD et préparer la participation de notre pays au Forum Politique de Haut Niveau sur le développement durable de 2020. Y ont participé des représentants du gouvernement, du Parlement, de la Cour des Comptes, des institutions publiques, du Conseil Economique, Social et Environnemental, des collectivités territoriales, des universités, des médias et des organisations non gouvernementales. Cette consultation a constitué pour toutes ces parties prenantes une opportunité pour échanger autour de leurs réalisations et leurs réflexions sur les accélérateurs de mise en œuvre des ODD, qu'elles ont engagées depuis au moins 2016.

Parallèlement à leur participation aux consultations nationales, régionales et thématiques, les différentes parties prenantes ont contribué à cet examen national à travers la réalisation d'actions qui rentrent dans leurs propres champs de compétences, ce qui a permis de renforcer davantage le processus de mobilisation et d'appropriation collective de l'agenda 2030.

Dans ce cadre, le Haut Commissariat au Plan a réalisé un ensemble d'actions, dont notamment :

- (i) L'organisation, entre 2017 et 2019, en collaboration avec les Wilayas et les conseils régionaux et en partenariat avec le FNUAP, de trois consultations régionales¹, en perspective d'une généralisation au reste des régions du Royaume, dans le but de sensibiliser les acteurs territoriaux à la contextualisation des ODD au niveau de leurs espaces géographiques et à la nécessité de mettre en place des bases de données statistiques régionales ;
- (ii) La mise en ligne sur son site institutionnel d'une plateforme ODD et d'un site dédié aux ODD, contenant les indicateurs chiffrés de ces objectifs, leurs métadonnées telles que définies par les Nations Unies et d'autres travaux y afférents, réalisés par le HCP, ainsi qu'une base de données régionales ;
- (iii) La réalisation en 2016, d'une enquête nationale auprès des ménages sur leur perception des principales dimensions et cibles des ODD, ce qui a permis d'élargir la sensibilisation des Marocains sur l'agenda 2030 et de mieux connaître leurs préoccupations par rapport aux principales dimensions du développement durable ;
- (iv) L'élargissement du champ de la production de l'information statistique à travers la réforme des enquêtes statistiques sur le plan de leur contenu, de leur couverture territoriale, thématique et sexospécifique, l'amélioration des méthodes de collecte et d'exploitation des données, et à travers la réalisation de nouvelles enquêtes. La révision a essentiellement porté sur l'enquête nationale sur l'emploi et les enquêtes auprès des entreprises. Les nouvelles enquêtes réalisées concernent notamment l'enquête sur la violence à l'égard des femmes avec une nouveauté importante consistant à collecter des données nécessaires pour évaluer le coût économique et social de ce phénomène, une nouvelle enquête sur le niveau de vie des ménages et le lancement d'une réflexion sur une nouvelle approche méthodologique pour la réalisation du prochain recensement général de la population et de l'habitat en 2024 ;
- (v) L'évaluation de la capacité du système national statistique à prendre en charge les indicateurs ODD. Ce système produit 102 indicateurs parmi 244, soit environ 42%. Selon leur classement, cette proportion atteint 56,5% des indicateurs du niveau I (61 parmi 108), 37% du niveau II (35 parmi 95) et 9% du niveau III (3 parmi 34).

Pour ce qui est des partenariats pour l'appui et le suivi des ODD, le Maroc, à travers le Haut-Commissariat au Plan, a signé, en janvier 2019, un accord de partenariat avec le PNUD et 10 agences onusiennes au Maroc pour l'appui au suivi et au reporting des ODD au Maroc.

Le Parlement s'est notamment impliqué à travers l'organisation de séminaires sur les ODD et l'interpellation du Gouvernement sur les modalités d'intégration de ces objectifs dans sa politique globale et ses stratégies sectorielles.

¹ régions de « Tanger-Tétouan-Al-Hoceima », « Fès-Meknès » et « Marrakech-Safi ».

La Cour des Comptes a réalisé en 2018 une mission d'évaluation du niveau de préparation du Gouvernement marocain à la mise en œuvre des ODD et a publié un rapport sur ce sujet dont la principale recommandation à l'endroit du Gouvernement consiste à mettre en place un mécanisme de coordination et de définition des responsabilités dans le processus de suivi des ODD.

En application de cette recommandation, le Gouvernement a mis en place en juillet 2019 une Commission Nationale de Développement Durable, présidée par le Chef du Gouvernement, qui a confié au Haut-Commissariat au Plan, Institution nationale indépendante chargée de la statistique, la mission d'élaboration de rapports annuels sur la mise en œuvre des ODD. En vertu du décret² portant création de cette commission, l'examen et le reporting sur les ODD sont devenus annuels et un comité de suivi et d'accompagnement des ODD a été, à cet effet, institué au sein de ladite commission nationale et présidé par les services du Chef du Gouvernement.

A partir de décembre 2019, le processus d'élaboration du présent rapport s'est déroulé dans le cadre de ce comité de suivi et d'accompagnement, avant d'être validé par la Commission Nationale de Développement Durable lors de sa réunion tenue, sous la présidence du Chef du Gouvernement, le 3 juin 2020. Afin d'assurer l'implication de tous les départements ministériels dans l'examen national, l'ensemble de ces départements a désigné, sur instructions du Chef du Gouvernement, leurs points focaux en tant qu'interlocuteurs du Haut-Commissariat au Plan. Une série de réunions a été tenue pour la préparation dudit rapport conformément aux principes directeurs des Nations Unies.

Le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) a réalisé plusieurs actions et a organisé des rencontres nationales et régionales, portant sur le lien entre les ODD et la protection des droits humains.

Le Conseil Economique, Social et Environnemental a participé aux consultations nationales et a réalisé une étude recommandant la nécessité de créer un cadre institutionnel permettant notamment, une mise en œuvre concertée et cohérente des Objectifs de Développement Durable.

Les organisations non gouvernementales ont été impliquées à travers l'organisation, exclusivement en leur faveur, d'une consultation en ligne entre 24 mars et 20 avril 2020, ce qui a permis de mettre en évidence leurs contributions à la mise en œuvre des ODD. Les résultats de cette consultation font partie, en annexe, du présent rapport.

Cet examen national volontaire a permis de dresser un bilan des réalisations des ODD et d'identifier les défis à relever pour donner une nouvelle impulsion au processus de leur mise en œuvre. Ces défis portent essentiellement sur l'appropriation au niveau territorial, la cohérence des politiques publiques, la coordination du système statistique national et le développement du financement.

La présentation des résultats de cet examen national au Forum politique de haut niveau sur le développement durable, constitue, pour le Royaume, une occasion appropriée pour échanger avec les pairs sur les acquis, les défis et les opportunités de coopération en matière de réalisation des ODD.

² Décret n° 2.19.452 du 17 juillet 2019 (BO n° 6799 du 29 juillet 2019, version arabe).

Situation de mise en œuvre des ODD et scénarii de leur évolution à l'horizon 2030

Le Maroc considère le programme mondial 2030 des objectifs de développement durable (ODD) comme un cadre global de développement qui se recoupe dans la majorité de ses ambitions avec le projet de société auquel aspirent les marocains et dont les contours et les principes ont été définis par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

L'implémentation de ce programme s'opère, évidemment, tout en tenant compte des mesures de financement définies par le Plan d'action d'Addis-Ababa relatif au financement du développement et des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et du Cadre de Sendai de réduction des risques de catastrophes.

Le Maroc s'est, en fait, engagé, depuis le début des années 2000 dans de grands chantiers sociétaux de développement durable. Avec l'avènement du programme mondial des ODD, les choix du Maroc se trouvent confortés et les réformes et les stratégies engagées prennent de nouvelles dimensions. La démarche adoptée par le Maroc pour la mise en œuvre de ce programme s'articule autour d'approches structurantes axées sur la promotion des droits humains, la transition vers l'économie verte, la régionalisation avancée, la cohésion sociale et territoriale, la participation citoyenne et le développement de partenariats stratégiques, notamment Sud-Sud et triangulaire.

Environnement politique et institutionnel

En 2016, la première consultation nationale sur la contextualisation des Objectifs de Développement Durable a débouché sur six lignes directrices nécessaires pour instaurer un cadre favorable à leur mise en œuvre des ODD. Elles portent sur (1) l'élargissement du processus d'appropriation des ODD, (2) la mise en cohérence des Objectifs de Développement Durable avec les priorités nationales, (3) la maîtrise de la coordination des politiques publiques, (4) l'adaptation du système d'information statistique, (5) le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des ODD et (6) le développement des modalités appropriées de financement.

Depuis lors, grâce à un certain nombre de réformes à caractère institutionnel, économique, social et sociétal, conjuguées avec des stratégies transversales, sectorielles et catégorielles, des progrès notables ont été enregistrés en termes d'appropriation des ODD, d'alignement des politiques publiques sur ces objectifs, de renforcement du dispositif institutionnel et technique de suivi / évaluation et de reporting, ainsi qu'en termes de sources de financement. De surcroît, la décennie d'accélération des réalisations en faveur du développement durable coïncide avec l'engagement du Royaume dans la construction d'un nouveau modèle de développement à même de constituer un catalyseur et un cadre approprié d'accélération de la mise en œuvre des ODD à l'horizon 2030.

Alignement des politiques publiques avec les ODD

L'examen national volontaire a montré qu'effectivement les acteurs institutionnels avaient bien pris conscience de l'intérêt d'une référence commune à un même cadre d'objectifs intégrés et qu'ils avaient bien calé leurs programmes et leurs stratégies par rapport aux ODD.

L'étude diagnostique sur le niveau de l'alignement des stratégies sectorielles avec les ODD, réalisée en utilisant l'approche « RIA analysis », a permis d'avoir une première cartographie des priorités, une appréciation globale du niveau d'intégration des cibles dans ces stratégies, d'identifier les cibles accélératrices et une correspondance approximative entre les ODD et la Stratégie Nationale de Développement Durable.

Intégration des trois dimensions du développement durable

Afin d'appréhender les ODD, tout en tenant compte de leur caractère intégré et indivisible, le Maroc a adopté des stratégies intégrées telles que l'Initiative Nationale pour le Développement Humain qui vise, à la fois, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, la promotion des prestations des services de santé et d'éducation, le développement des activités génératrices de revenus pour les populations démunies et le développement des territoires défavorisés. Il s'agit également de la Stratégie Nationale de Développement Durable qui intègre la majorité des cibles dans ses objectifs et axes stratégiques. Il a aussi développé des outils techniques, notamment, un modèle d'équilibre général calculable qui permet d'analyser la cohérence des politiques publiques et les interactions entre les ODD. Il s'est aussi engagé dans des approches d'analyse des thématiques transversales pour prendre en considération le caractère intégré des ODD, en l'occurrence, les questions relatives au développement humain, la protection sociale, l'égalité des sexes, la croissance et l'emploi, les inégalités et la gestion intégrée des ressources naturelles.

« Ne laisser personne de côté »

S'inscrivant dans « l'approche des droits humains », le Maroc place les catégories de populations pauvres et vulnérables et les territoires défavorisés au centre de ses politiques publiques. L'Initiative Nationale pour le Développement Humain constitue, à cet égard, la clé de réussite du Maroc dans l'atteinte des OMD et un des principaux leviers de réalisation des cibles vitales des ODD.

L'inclusion des personnes laissées pour compte commence d'abord par leur identification et l'analyse de leurs caractéristiques démographiques et socio-économiques. A cet effet, le Maroc a développé un système statistique national performant, notamment en termes de collecte, de traitement et de diffusion des données statistiques et des analyses socio-économiques portant sur ces catégories, ce qui a permis de mieux éclairer la décision publique et l'action de plaider des acteurs associatifs en faveur de leur cause. De même, un ensemble de stratégies intégrées ont été mises en œuvre en faveur de ces catégories à savoir, le plan gouvernemental pour l'égalité « ICRAM », la stratégie intégrée de la protection de l'enfance, la stratégie intégrée des personnes en situation d'handicap et la stratégie intégrée pour la jeunesse.

La décentralisation du processus de développement dans le cadre de la régionalisation avancée constitue également une démarche pertinente pour améliorer l'efficacité des politiques publiques en matière d'inclusion des personnes et des territoires défavorisés.

Mobilisation du financement de la mise en œuvre des ODD

Le Maroc s'est engagé dans un ensemble de chantiers permettant d'utiliser d'une manière efficace et efficiente les ressources existantes et de mobiliser davantage les ressources financières internes et externes. Il s'agit en l'occurrence de la mise en œuvre de l'approche budgétaire axée sur la performance dans le secteur public, la réforme du système fiscal, la préservation des équilibres macro-économiques, le renforcement des investissements dans les secteurs industriels à forte valeur ajoutée, la contractualisation avec le secteur privé, l'attractivité des investissements directs étrangers et la gestion prudente de la dette publique.

Situation actuelle de mise en œuvre des ODD

Au bilan des réalisations des ODD, l'examen de l'état d'avancement permet de distinguer trois faits saillants :

- (i) Des cibles sont déjà atteintes 10 ans avant leurs échéances, à savoir, l'éradication de la faim, la réduction de la mortalité maternelle et infantile, la généralisation de la scolarisation primaire, la réalisation de la parité filles-garçons dans tous les cycles scolaires et la généralisation de l'accès à l'eau et à l'électricité.
- (ii) Des cibles seront atteintes avant 2030. C'est notamment le cas de la lutte contre la pauvreté, l'amélioration de la nutrition des enfants de moins de 5 ans et la généralisation de la scolarisation dans tous les cycles scolaires.
- (iii) Des cibles qui présentent des défis majeurs dont le Maroc est conscient et œuvre pour les relever à l'horizon 2030. Il s'agit, en particulier, de la réduction des inégalités sociales, territoriales et de genre, la promotion de la croissance économique et de l'emploi décent, notamment pour les jeunes et les femmes, la préservation de la biodiversité marine et terrestre et la lutte contre les effets du changement climatique.

En termes d'améliorations des conditions de vie des populations, la faim a été éradiquée déjà en 2014 et la pauvreté a été réduite, en 2018, à 2,9%. La nutrition des enfants de moins de 5 ans a été améliorée puisqu'en 2018, l'émaciation a été réduite à 2,6%. En 2019, l'accès aux services sociaux de base est généralisé en milieu urbain et quasi-généralisé en milieu rural où il atteint 97,4 % pour l'eau, 99,6% pour l'électricité et 91% pour l'assainissement. Les conditions d'habitation ont été, également, améliorées puisque la proportion de l'habitat insalubre urbain a baissé de 8,4% en 2004 à 3,6% en 2018. De plus, des efforts importants ont été consentis dans le domaine du désenclavement rural, grâce aux programmes de construction d'un réseau de routes rurales, portant le taux de désenclavement en 2017 à 79,3% contre 54% en 2005.

Dans le domaine de la santé, le Maroc a, en 2018, déjà ou presque réalisé les cibles relatives à la mortalité maternelle et infantile. Le taux de mortalité maternelle est, ainsi, de 72,6 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2018, celui de la mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 22,16 pour 1 000 naissances vivantes et celui de la mortalité néonatale est de 13,56 décès pour 1 000 naissances vivantes. De même, le taux de couverture médicale a atteint 68,8% en 2019.

Dans le domaine de l'éducation, après la généralisation de l'enseignement primaire et la réalisation de la parité filles/garçons dans pratiquement tous les cycles scolaires, le taux de scolarisation dans le secondaire collégial a atteint 92% en 2019.

Dans le domaine économique, malgré un contexte international difficile, l'économie marocaine a fait preuve d'une résilience et a évolué à un rythme annuel moyen de 4,2% entre 2000 et 2018, au moment où le PIB réel par habitant a augmenté de 16 000 dirhams à environ 28 000 dirhams.

Les réformes, notamment économiques dans lesquelles le Maroc s'est engagé, ont permis d'instaurer un climat favorable aux affaires. Depuis 2010, plus de 30 réformes réglementaires, procédurales et institutionnelles ont été réalisées dans le cadre du Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA), portant sur la simplification des procédures de création d'entreprises, l'amélioration de la procédure d'obtention des permis de construire à travers la création d'un guichet unique

d'urbanisme et d'une plateforme électronique à Casablanca, le renforcement de la protection des investisseurs minoritaires à travers la réforme de la loi sur la société anonyme ou encore sur la réforme du Code de commerce. Les résultats de ces efforts ne se font pas attendre. En 2019, le Maroc est classé 53^{ème} parmi 190 économies mondiales par le rapport Doing Business 2020 de la Banque Mondiale, enregistrant une progression de 7 places par rapport à 2018 (60^{ème} rang) et de 75 places par rapport à 2010 (128^{ème} rang). Il est premier de l'Afrique du Nord, 3^{ème} de l'Afrique et 3^{ème} de la zone MENA.

Concernant les énergies renouvelables, le Maroc s'est inscrit dans une dynamique de réalisation de grands plans électriques de sources solaires et éoliennes, ce qui lui a permis de disposer d'une capacité électrique de sources renouvelables représentant 34% de la capacité nationale du mix électrique et une production électrique renouvelable de 20% de la production totale d'électricité.

Pour ce qui est du changement climatique, le Maroc, malgré la faiblesse de ses émissions en gaz à effet de serre (86 123,7 Gg E. CO2 en 2016), s'est engagé dans la réduction des émissions de GES de 42% à l'horizon 2030 et a engagé une stratégie de gestion des risques des catastrophes.

Au sujet de la paix, de la sécurité et de la qualité des institutions, le Maroc s'est engagé dans de grands chantiers portant sur la réforme de son système judiciaire, la lutte contre le crime et la violence, la traite des êtres humains et le trafic de migrants et contre le terrorisme et le trafic illicite, au niveau national et international. Dans ce cadre, la participation citoyenne à l'élaboration des politiques publiques et leur mise en œuvre est devenue une pratique courante au Maroc.

S'agissant du partenariat, le Maroc considère le partenariat mondial comme un axe stratégique de sa politique étrangère. Il accorde, dans ce cadre, au continent africain, une place centrale dans sa stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire, comme en attestent son retour à l'Union Africaine et le nombre important de Visites Royales dans plusieurs pays africains, avec l'importance des accords signés et des projets lancés avec ces pays.

En une décennie, plus de 1 000 accords et conventions bilatéraux ont été signés et entrés en vigueur entre le Maroc et ses partenaires africains et une quarantaine de commissions mixtes ont été mises en place. Plusieurs conventions de promotion d'investissement et d'accords commerciaux préférentiels et tarifaires ont été, également, signés. Des mesures concrètes ont été prises portant sur l'annulation des dettes du Maroc envers les pays africains les moins avancés et la facilitation de l'accès aux produits en provenance de ces pays.

La relation qui lie le Maroc avec ses voisins africains a toujours été marquée par son attachement au développement social et humain. C'est ainsi que, dans le domaine du développement du capital humain, le Maroc a triplé, au cours des cinq dernières années, le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les universités publiques marocaines, dont une large majorité bénéficie de bourses d'études.

Ces rapports constituent un levier puissant pour une mise en œuvre réussie de l'accord de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) que le Maroc a signé en mars 2018.

Par ailleurs, le Maroc, s'inscrivant dans la Vision Royale pour l'Afrique, a mis en place une Stratégie Nationale de l'Immigration et l'Asile, caractérisée, notamment, par ses principes humanistes et le respect des droits humains. Pour sa mise en œuvre, le Maroc a procédé à la révision des lois et

règlements afin de permettre aux migrants d'accéder à une gamme de services, tels que la santé, l'éducation et la formation professionnelle. Il s'est engagé dans la création d'un Observatoire Africain des Migrations qui sera basé à Rabat. Ainsi, la politique marocaine d'immigration est considérée comme une expérience réussie et devenue une référence de premier plan au niveau africain, et Sa Majesté Le Roi est désigné Leader de l'Union Africaine sur la question migratoire.

Impacts de la pandémie du COVID-19 sur le processus de développement du Maroc³

La pandémie du COVID-19 est venue perturber la trajectoire de développement engagé par le pays, à cause de ses répercussions négatives sur la vie économique et sociale interne et sur la dynamique de ses principaux partenaires, notamment, les pays de l'Union européenne.

Effets de la pandémie sur la croissance économique

Selon les prévisions récentes du HCP, l'activité économique durant le premier trimestre 2020 a connu un ralentissement sensible, avec une croissance économique qui serait passée à +0,7%, au lieu de +1,9% dans un scénario sans COVID-19. L'impact de cette pandémie et son corolaire le confinement, serait plus important au deuxième trimestre, puisque la croissance économique serait amputée de 8,9 points par rapport à son évolution d'avant crise COVID-19. Au total, cela représenterait une perte globale potentielle en termes de PIB d'environ 29,7 milliards de dirhams pour la première moitié de 2020.

Ces résultats sont dus à l'accentuation du repli de la valeur ajoutée agricole suite aux faibles performances des céréales, à la chute de la demande étrangère adressée à notre pays (-12,5% au deuxième trimestre 2020), en raison du prolongement des périodes de confinement dans plusieurs pays partenaires. Face à ce recul, nos exportations de biens et services en volume devraient se replier de 6,1% et la demande intérieure pâtirait du prolongement de la période de confinement au Maroc sur plus de la moitié du deuxième trimestre. La croissance de la consommation des ménages devrait fléchir de 1,2%, au deuxième trimestre 2020, alors que l'investissement poursuivrait son repli au rythme de -26,5%. Les importations devraient, pour leur part, fléchir de 8,4%.

Par secteur d'activité, le secteur tertiaire pâtirait de la réduction du commerce et des transports et de l'arrêt quasi-total de l'activité dans l'hébergement et la restauration et la valeur ajoutée du secteur secondaire se contracterait de 8,9%, en variation annuelle au même trimestre.

Effets de la pandémie sur l'activité des entreprises

L'enquête qualitative réalisée par le HCP auprès d'un échantillon de 4 000 entreprises organisées a montré que :

- 57% de l'ensemble des entreprises ont déclaré avoir arrêté définitivement ou temporairement leurs activités ;
- Les secteurs les plus touchés par cette crise sont l'hébergement et la restauration avec 89% d'entreprises en arrêt, les industries textiles et du cuir et les industries métalliques et mécaniques avec 76% et 73%, respectivement, ainsi que le secteur de la construction avec près de 60% des entreprises en arrêt ;

³ Pour plus d'informations, voir les notes détaillées en annexe.

- Concernant l'effet de la crise sur l'emploi, 27% des entreprises auraient dû réduire temporairement ou définitivement leurs effectifs. près de 726 000 postes (hors secteur financier et agricole) auraient été réduits, soit 20% de la main d'œuvre des entreprises organisées ;
- Les TPE (Très Petites Entreprises) représentent 72%, les PME (Petites et Moyennes Entreprises) 26% et les GE (Grandes Entreprises) 2% des entreprises en arrêt d'activité de façon temporaire ou définitive ;
- Près de 67% des entreprises exportatrices auraient été impactées par la crise sanitaire. Une entreprise sur 9 aurait arrêté définitivement son activité, 5 sur 9 entreprises auraient procédé à un arrêt temporaire. En termes d'emplois, les exportateurs de textile et de cuir sont les plus touchés avec une réduction de plus de 50 000 emplois.

Effets de la pandémie sur la situation socio-économique et psychologique des ménages

Les résultats d'une autre enquête auprès des ménages, réalisée par voie téléphonique, par le Haut- Commissariat au Plan (HCP) montrent, par thématique, que :

- 93% des ménages déclarent que les produits alimentaires de base sont disponibles ;
- 34% des ménages affirment n'avoir aucune source de revenus en raison de l'arrêt de leurs activités ;
- 19% des ménages ont reçu une aide de l'Etat pour compenser la perte d'emploi ;
- 48% des ménages ont déclaré que les enfants scolarisés au primaire poursuivent les cours à distance d'une façon régulière, en utilisant les différents supports numériques mis en place (51% pour le collégial, 69% pour le secondaire et 56% pour le supérieur) ;
- 40% des ménages renoncent aux services de santé en cas de maladies chroniques par peur d'être contaminés par le COVID-19, 53% en cas de maladies ordinaires, 61% de vaccinations des enfants, 51% de consultations prénatales et postnatales et 64% de services de santé reproductive.
- Pour 49% des ménages, l'anxiété est le principal impact psychologique du confinement. Cette proportion atteint 54% parmi les ménages résidant dans les bidonvilles, contre 41% parmi ceux de l'habitation moderne. Vient ensuite, la peur qui est ressentie par 41% des ménages marocains, principalement parmi les ménages dirigés par une femme (47%), contre 40% dirigés par un homme, et parmi les ménages pauvres (43%) contre 33% parmi les aisés.

Mesures de lutte contre les effets de la pandémie du COVID-19⁴

Pour atténuer les effets sanitaires, sociaux et économiques de cette pandémie, le Maroc a pris un ensemble de mesures importantes, sous Les Hautes Directives Royales, portant notamment sur le confinement et la création d'un Fonds spécial de gestion des effets du COVID-19, pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages vulnérables et les activités des entreprises endommagées.

⁴ Une note détaillée sur les mesures prises, en annexe

La dotation budgétaire du Fonds a été fixée à 10 milliards de dirhams, mais grâce aux contributions volontaires de personnes physiques et morales, publiques et privées, elle a atteint, le 24 avril 2020, environ 32 milliards de dirhams.

Dans le domaine sanitaire, les mesures engagées ont concerné la mobilisation, sous les Directives Royales, de la médecine militaire pour renforcer les structures médicales publiques, la mobilisation du dispositif de détection précoce et de veille épidémiologiques, le renforcement de la capacité des infrastructures d'accueil sanitaires et du staff médical. Le matériel médical et paramédical, notamment les masques et les produits d'hygiène, a été assuré à toute la population et à un prix abordable.

Afin d'assurer la continuité des services publics vitaux, les mesures prises ont porté sur le recours à l'enseignement et la formation à distance, au télétravail et à la mise en œuvre des services publics en ligne.

Pour atténuer les effets sociaux de la pandémie, des indemnités forfaitaires ont été mensuellement octroyées aux salariés et aux ménages exerçant dans le secteur informel.

Des mesures spécifiques ont été également prises, directement ou à travers l'appui d'associations de la société civile, en faveur des catégories vulnérables dont les enfants en situation de rue, les personnes en situation d'handicap, les personnes âgées et les femmes en difficultés.

La population carcérale a été entourée d'une attention particulière, puisqu'un certain nombre de prisonniers ont bénéficié d'une Grâce Royale et des mesures importantes de prévention ont été prises pour sa protection contre la propagation du virus.

Le suivi et la prise en charge des Marocains bloqués à l'étranger ont été assurés à travers la création des cellules de suivi au niveau de l'administration centrale au Maroc et à l'échelle des Missions Diplomatiques et des centres consulaires à l'étranger.

Au niveau des finances publiques, les mesures prises ont porté sur la rationalisation des dépenses publiques, la réallocation des ressources aux secteurs prioritaires, le recours au tirage sur la ligne de précaution et de liquidité (LPL) contractée avec le Fonds Monétaire International (FMI).

De même, le taux directeur a été réduit par la Banque Centrale de 2,25% à 2% afin de soutenir l'accès aux crédits bancaires par les ménages et les entreprises.

Les entreprises, notamment les très petites, les petites et les moyennes, ont bénéficié de mesures visant l'atténuation de leurs charges, le soutien de leur trésorerie et l'appui à l'investissement.

Afin d'assurer une gestion concertée et efficace de la pandémie, des comités de coordination spécialisés ont été mis en place. Il s'agit du comité de pilotage⁵ pour le suivi de la situation pandémique, du comité scientifique et technique⁶ pour le suivi et l'éclairage de la décision publique sur les aspects médicaux et scientifiques et du comité de veille économique⁷ pour le suivi

5 Composé des ministères de la Santé et de l'Intérieur, ainsi que de la Gendarmerie Royale, des services de la médecine militaire et de la protection civile.
6 Comité auprès du ministère de la santé.

7 Composé, sous la coordination du ministère de l'économie, des finances et de la réforme administrative, des ministères de l'Intérieur, des Affaires Etrangères, de l'Agriculture et Pêche, de la Santé, de l'Industrie, du Tourisme et du Travail, ainsi que de la Banque Centrale, du Groupement Professionnel des Banques Marocaines, de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc, de la Fédération des Chambres d'Industrie de Commerce et de Services et de la Fédération des Chambres d'Artisanat.

de l'évolution de la situation économique et l'identification des mesures d'accompagnement des ménages et secteurs économiques impactés. En parallèle, des cellules de veille ont été instaurées au niveau des différents départements ministériels.

Pour réussir la sortie de la crise, une stratégie de communication transparente et responsable a été mise en place.

Scénarii d'évolution des ODD à l'horizon 2030⁸

Afin d'éclairer les choix de politiques publiques pour relever les défis relatifs à l'implémentation de l'agenda 2030, trois scénarios d'évolution de l'économie nationale et de leurs répercussions sur la concrétisation des Objectifs de Développement Durable, ont été analysés en utilisant un modèle d'équilibre général calculable développé par le HCP en collaboration avec le PNUD.

Un scénario tendanciel retrace l'évolution de l'économie marocaine en projetant jusqu'en 2030 les réalisations socio-économiques observées durant les dernières années.

Un scénario, *dit probable*, prenant en charge les impacts de la pandémie du COVID-19 sur l'économie nationale, retrace la trajectoire de son évolution avec un rétablissement progressif après la période de récession causée par cette pandémie.

Un scénario, *dit souhaitable*, se veut un scénario volontariste où l'économie nationale profiterait des réformes et des opportunités offertes aujourd'hui dans le contexte national et international.

1. Le scénario tendanciel

Selon le scénario tendanciel, l'économie marocaine devrait continuer à croître de 3% par an entre 2020 et 2030. Au niveau des composantes de la demande intérieure finale, la consommation des ménages croîtrait à 2,9% par an, l'investissement privé à 2,1% et la consommation publique à 3,3%. Le déficit commercial extérieur serait en accentuation, en dépit de l'accroissement de 3,8% des exportations, plus élevé que celui de 3,2% des importations.

Au niveau sectoriel, les services marchands enregistreraient la valeur ajoutée la plus élevée, suivis par l'industrie manufacturière, les services publics et l'agriculture. Le taux de croissance serait de 3% par an d'ici 2030 pour les services marchands et les services publics et devrait se situer entre 1,9% et 3% en moyenne, respectivement pour l'agriculture et l'industrie manufacturière. Le secteur de l'industrie minière aurait le taux de croissance le plus faible, inférieur à 1%.

Les indicateurs relatifs à l'ensemble des Objectifs de Développement Durable (ODD) seraient, ainsi, en amélioration en 2030.

Le domaine de l'éducation, en particulier, connaîtrait une baisse de 16,7% de la part des adolescents non scolarisés et une augmentation de 6,4% du taux d'inscription au niveau du préscolaire, de 1,4% du taux d'achèvement du cycle primaire et de 4,5% du secondaire et de 12% du taux d'inscription au supérieur.

⁸ Pour plus de détails, voir la note en annexe.

Dans le domaine de la santé, les taux de mortalité infantile et néonatale seraient en baisse significative de 15,3% et 12,7% respectivement. La mortalité maternelle baisserait, de son côté, de 20,1%.

Il y aurait, de plus, une augmentation de 2% de la proportion de la population ayant accès à l'eau potable et de 5,7% à l'assainissement.

Par ailleurs, les inégalités mesurées par le coefficient de Gini, connaîtraient une légère accentuation en passant de 39,5% en 2019 à 39,6% en 2030, soit une croissance de 3,6% sur toute la période.

2. Le scénario probable

Ce scénario suppose que la récession causée par la pandémie du COVID-19 au niveau de plusieurs pays, en particulier les partenaires commerciaux du Maroc, ne serait rétablie qu'à partir des deux prochaines années, du fait du ralentissement, voire l'arrêt de la production, la perturbation des chaînes d'approvisionnement et le ralentissement de la demande au niveau mondiale. La demande adressée au Maroc serait faible et connaîtrait un retour à la normale très long. Une fois cette perturbation passée, un certain regain de vigueur de l'économie mondiale serait de retour tirée principalement par le bon comportement des économies émergentes et en développement, impactant en conséquence positivement la demande adressée au Maroc.

Cependant, certains facteurs d'incertitudes risqueraient de compromettre la vigueur de l'économie mondiale qui serait dessinée après la pandémie COVID-19, notamment les risques d'accroissement des mesures de représailles commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, et leurs impacts sur la production des matières premières d'origine énergétique au même titre que des incertitudes afférant au Brexit.

L'économie marocaine ferait preuve d'une résilience puisque un dynamisme des exportations nationales serait de retour, impulsé par la performance des secteurs forgeant l'ossature des métiers mondiaux du Maroc ainsi que par la performance qui serait observée du côté des flux d'Investissements directs étrangers (IDE) reçus par le Maroc. De tels résultats positifs seraient corollaires aux réformes déployées par le Maroc sur le plan de la modernisation de son système productif et du renforcement de sa compétitivité.

Le rythme de croissance du PIB serait amélioré pour atteindre 4% par an et serait corollaire au déploiement de plusieurs programmes et stratégies sectoriels ayant contribué à la modernisation des infrastructures du pays et au relèvement du profil de spécialisation de son système productif. Les secteurs des industries manufacturières et des services marchands croîtraient de 3,9% et 4,5% respectivement, au moment où le secteur agricole connaîtrait une croissance de 2,5% en moyenne annuelle durant les dix prochaines années.

Dans ce contexte, les indicateurs ODD connaîtraient des améliorations par rapport au scénario tendanciel. Dans le domaine de l'éducation, la baisse de la part des adolescents non scolarisés serait de 23,8% au lieu de 16,7% dans le scénario tendanciel. Il y aurait également des baisses plus fortes des taux de mortalité infantile et néonatale, de l'ordre de 21,8% et 18,3% au lieu de 15,3% et 12,7% respectivement dans le scénario tendanciel. La mortalité maternelle baisserait, quant à elle, de 28,3% au lieu de 20,1%.

3. Le scénario souhaitable

Ce scénario alternatif, qui se veut souhaitable, est simulé pour mettre en exergue le gain que le Maroc pourrait réaliser en termes de croissance économique et d'avancement dans la concrétisation des Objectifs de Développement Durable si certaines conditions seraient réalisées. Il s'agit essentiellement de l'amélioration substantielle du rendement des investissements déployés et d'une mise en valeur conséquente des opportunités offertes par les accords de libre-échange en matière d'élargissement des débouchés extérieurs. Le renforcement de l'intégration industrielle au niveau de certains secteurs porteurs et le relèvement de leur compétitivité s'avèrent également nécessaires pour atténuer les pressions concurrentielles suscitées par les importations sur le tissu productif national. La mobilisation de l'investissement public serait davantage soutenue en faveur des infrastructures économiques, notamment les routes, les autoroutes, les ports, les aéroports et les barrages. Dans ce scénario, l'économie nationale gagnerait presque deux points de croissance par rapport au scénario tendanciel.

Le secteur manufacturier serait un secteur moteur dans cette dynamique et son évolution serait de 6,4% en moyenne annuelle au cours des dix prochaines années. De même, les secteurs des services marchands ainsi que celui de l'agriculture connaîtraient des améliorations notables avec une croissance de 4,9% et 3,8% respectivement.

Au plan des Objectifs de Développement Durable, leur évolution serait notable par rapport au scénario tendanciel.

Dans le domaine de l'éducation, la baisse de la part des adolescents non scolarisés serait de 30% au lieu de 16,7% dans le scénario tendanciel. Dans le domaine de la santé, le taux de mortalité maternelle baisserait à 47 décès pour 100 000 naissances vivantes au lieu de 58 dans le scénario tendanciel, soit une baisse de 35,2%.

Prochaines étapes

L'examen national volontaire au titre de l'année 2020 a permis de consolider un ensemble d'acquis, mais aussi d'identifier un certain nombre de pistes de renforcement du processus de mise en œuvre des ODD au Maroc. Ainsi, les prochaines étapes peuvent être résumées dans les principales actions suivantes :

- 1.** Elargir le processus d'appropriation et d'implication auprès des différentes parties prenantes, aussi bien au niveau national que régional et territorial. Il s'agit, notamment d'assurer une large diffusion du rapport national auprès de ces parties prenantes, poursuivre l'organisation des consultations nationales et régionales et renforcer les capacités des administrations et des collectivités territoriales en matière de planification et de mise en œuvre des ODD ainsi que le suivi et le reporting sur leur réalisation.
- 2.** Consolider le cadre et les mécanismes de cohérence des politiques publiques en faveur d'une mise en œuvre efficace et efficiente des ODD.
- 3.** Renforcer l'intégration des ODD et leurs cibles prioritaires dans le processus budgétaire. Une première liste des ODD et cibles prioritaires et ceux qui pourraient jouer un rôle d'accélérateurs dans la réalisation de l'agenda 2030, a été établie. Pour la consolidation du processus de leur mise en œuvre, ces priorités seront intégrées dans le processus budgétaire, ce qui permettrait de renforcer la cohérence entre les stratégies et le plan d'action opérationnel de la mise en œuvre des ODD.
- 4.** Développer davantage la capacité organisationnelle du système statistique national. Afin de consolider la performance et de renforcer la capacité de son système statistique national, le Maroc a élaboré une nouvelle loi, actuellement en cours d'approbation, conformément aux principes fondamentaux de la statistique officielle, adoptés par les Nations Unies.

ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ODD PAR OBJECTIF



Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

La lutte contre la pauvreté a toujours constitué l'une des priorités nationales au Maroc pour instaurer une société inclusive et consolider la mise en œuvre du principe « ne laisser personne de côté » préconisé par l'agenda 2030.

L'approche adoptée, à cet effet, est axée sur un ensemble de stratégies visant la lutte contre la précarité et l'exclusion, l'élargissement d'accès aux services sociaux de base, le développement du système de protection sociale et le renforcement de la résilience des populations vulnérables contre les chocs climatiques.

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain constitue, à cet égard, la stratégie de long terme la plus constructive en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et de concrétisation du principe « ne laisser personne de côté ».

Lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, le 18 mai 2005, cette initiative se distingue en tant que politique publique innovante, par sa philosophie, son approche décentralisée, sa démarche de coordination et d'inclusion, assurant l'intégration spatiotemporelle des diverses interventions publiques sectorielles et un système adapté de gouvernance inclusive et multi-niveaux territoriaux.

Ces atouts, lui ont valu d'être couronnée 3^{ème} meilleure initiative sociale d'intérêt général au plan mondiale par la Banque Mondiale en 2015.

Entre 2015 et 2018, environ 44 000 projets ont été réalisés avec un investissement global d'environ 44 milliards de dirhams.

Des programmes successifs d'adduction en eau potable et d'électrification ont été également engagés les années 90, ce qui a entraîné un accès généralisé à ces services de base.

Des stratégies et programmes ont aussi été implémentés pour renforcer le système de protection sociale des catégories sociales vulnérables, dans sa double dimension d'assurance et d'assistance, face aux risques sociaux, économiques et climatiques, dont notamment, la sécheresse et les catastrophes.

Ces efforts ont permis d'améliorer considérablement les niveaux de vie des ménages et de réduire substantiellement la pauvreté sous toutes ses formes.

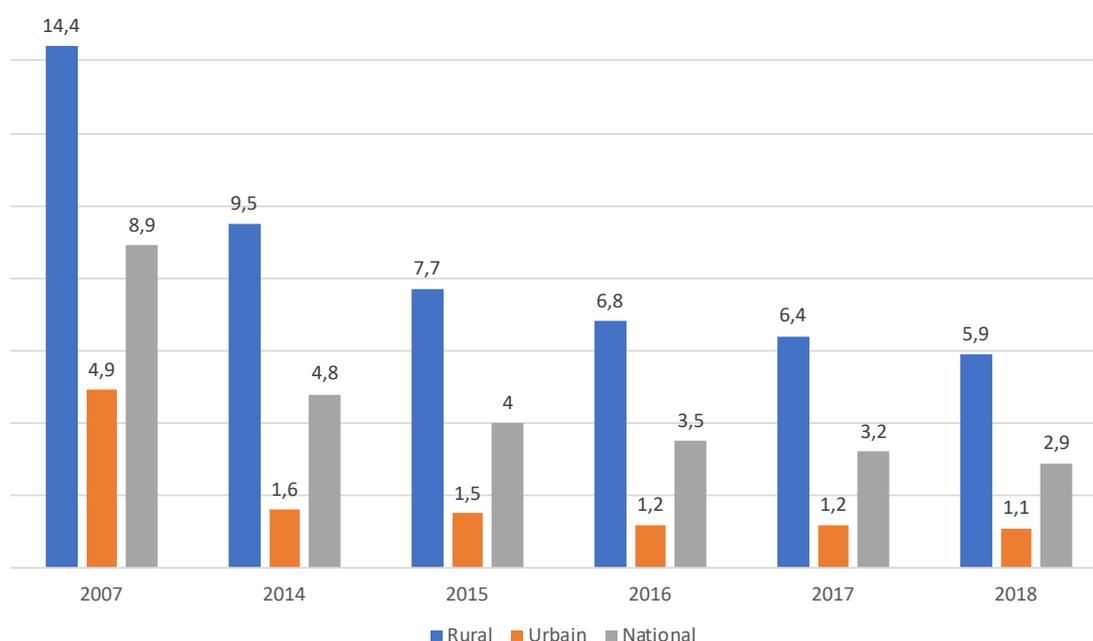
Par ailleurs de nouvelles stratégies sont en cours de déploiement afin de consolider les acquis dans ces domaines et relever les défis persistants, notamment en termes de lutte contre la pauvreté rurale et la généralisation de la protection sociale contre les différents chocs.

Etat d'avancement

Réduction de la pauvreté sous toutes ses formes

Entre 2014 et 2018⁹, le taux de pauvreté monétaire était marqué par une tendance à la baisse, tout en restant relativement élevé en milieu rural, chez les femmes et dans certaines régions. Il est passé de 4,8% à 2,9% au niveau national. Avec un taux de 1,1% en 2018, la pauvreté tend vers l'éradication en milieu urbain, alors qu'en milieu rural, en dépit de sa baisse, elle est encore à 5,9% après avoir été à 9,5% en 2014.

Graphique 1: Evolution de la pauvreté monétaire absolue (%)



Source : HCP

Le nombre de personnes dont le niveau de dépense annuelle inférieur au seuil de pauvreté, a baissé de 2,755 millions en 2007 à 1,605 millions en 2014 et 1,021 millions en 2018.

Au niveau régional, six régions enregistrent en 2014 des taux de pauvreté supérieurs à la moyenne nationale et regroupent les trois-quarts (74%) des pauvres, à savoir les régions de Drâa-Tafilalet (14,6%), Béni-Mellal-Khénifra (9,3%), Marrakech-Safi (5,4%), l'Oriental (5,3%), Fès-Meknès (5,2%) et Souss-Massa (5,1%).

La même tendance à la baisse a été observée pour la pauvreté multidimensionnelle. Son taux a, en effet, diminué entre 2004 et 2014, de 25% à 8,2% à l'échelle nationale, de 9% à 2% en milieu urbain et de 45% à 18% en milieu rural.

Le nombre de personnes pauvres selon les critères de la pauvreté multidimensionnelle a atteint, en 2014, environ 2,8 millions dont 85 % d'entre eux sont des ruraux.

⁹ Le taux de pauvreté pour 2018 est estimé économétriquement par référence à la méthodologie d'imputation d'une enquête à l'autre.

L'analyse, par sources, de la pauvreté multidimensionnelle, montre que les déficiences d'éducation des adultes et des enfants, y contribuent avec plus de la moitié, les privations de l'accès aux infrastructures de base avec 20%, les conditions d'habitation avec 14% et les services de la santé avec 11%.

Au niveau régional, il est constaté que ce sont les régions les plus pauvres qui ont connu entre 2004 et 2014 le recul le plus important de la pauvreté multidimensionnelle, notamment les régions de Marrakech-Safi (de 34,0% à 11,3%), Tanger-Tétouan-Al Hoceima (de 30,3% à 9,5%) et Béni-Mellal-Khénifra (de 31,0% à 13,4%).

Quant à la vulnérabilité, elle a également connu une baisse entre 2007 et 2014, passant de 17% à 12,5% au niveau national, de 13% à 8% en milieu urbain et de 24% à 19 % en milieu rural.

Renforcement des mécanismes de protection sociale

Des améliorations importantes ont été enregistrées par le système national de protection sociale, dans ses deux composantes, « assurance sociale » et « assistance sociale ».

Le taux de couverture médicale a atteint presque 68,8% en 2019 au lieu de 52% en 2015, grâce à l'élargissement du régime d'assistance médicale (RAMED), la mise en place de l'assurance maladie obligatoire (AMO) et des régimes de couverture sociale pour les indépendants et les non-salariés.

En parallèle, un ensemble de programmes de développement social et d'assistance des populations pauvres et vulnérables, ont été exécutés, au moment où d'autres actions sont en cours, ce qui permettrait de consolider l'accès de ces catégories à une large gamme de services sociaux.

Il s'agit, dans ce cadre, de la stratégie « Pôle social » et d'autres programmes dont l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, qui viennent à renforcer la protection sociale et l'autonomisation économique des femmes et des jeunes en situation de précarité et des personnes en situation d'handicap, la prise en charge des personnes en situation difficile, l'insertion sociale des personnes en situation de précarité. La protection de l'enfance démunie est, de même, au centre de ces efforts, à travers, l'initiative « villes sans enfants de la rue ».

Par ailleurs, vu sa place dans la mémoire du Maroc, la famille de la Résistance et de l'Armée de Libération bénéficie d'un programme spécifique d'amélioration de ses conditions matérielles, sociales, sanitaires et morales.

Vers une nouvelle politique publique intégrée de la protection sociale

En application des Hautes Instructions Royales, le Gouvernement s'est engagé, selon une approche participative, dans l'élaboration d'une politique publique intégrée de protection sociale. Cette politique constituera un cadre de référence et de convergence de tous les mécanismes existants ou nouveaux de protection sociale.

Renforcement de la résilience des populations contre les risques climatiques

Afin d'honorer ses engagements pris dans le cadre de Sendai, le Maroc a mis en place une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes. Ceci permet de consolider les mécanismes de protection sociale, notamment des populations pauvres et vulnérables.

Principaux défis

Les principaux défis à relever en termes de durabilité des acquis et d'accélération de la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité, sont les suivants :

- La réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité, notamment en milieu rural, chez les femmes et dans les régions défavorisées ;
- L'accélération de la généralisation du système de protection sociale, notamment en faveur des populations pauvres et vulnérables ;
- L'élargissement des classes moyennes à travers, entre autres, la baisse des inégalités sociales, spatiales et de genre.

Stratégies et programmes

La réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité a été la résultante de la mise en œuvre d'un ensemble de stratégies et de programmes de développement humain, dont notamment :

- L'initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). Avec sa phase III (2019-2023) et un budget de 18 milliards de dirhams, elle s'est engagée dans quatre programmes, portant sur le rattrapage des déficits en infrastructures et services sociaux de base, l'accompagnement des personnes en situation de précarité dont les personnes âgées, malades ou en situation de handicap, l'amélioration du revenu et l'inclusion économique des jeunes et l'impulsion du capital humain des générations montantes.
- Les programmes de promotion de l'accès des populations rurales à l'eau potable, à l'électricité et aux routes, notamment le programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable, le Programme d'Electrification Rurale Globale et le Programme National de Construction des Routes Rurales ;
- Le programme « villes sans bidonvilles » pour l'éradication de bidonvilles dans 85 villes et communes urbaines et l'amélioration des conditions de vie des ménages ;
- Le programme de renforcement des actions sociales en faveur des populations en situation difficile et la création, à cet effet, d'un Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale.

- Le programme d'assistance aux personnes à besoins spécifiques, visant à promouvoir les droits des personnes en situation d'handicap et à l'amélioration de leur accès aux services sociaux de base ;
- Le programme d'amélioration des conditions matérielle, sociale, sanitaire et morale de la famille de la Résistance et de l'Armée de Libération ;
- Le Plan Maroc Vert, notamment son pilier II destiné à la modernisation de l'agriculture solidaire et à la lutte contre la pauvreté des petits agriculteurs. A cela s'ajoute l'agrégation agricole, qui est un modèle novateur d'organisation des petits agriculteurs autour d'acteurs privés ou d'organisations professionnelles à forte capacité managériale.
- La stratégie nationale de développement des zones oasiennes et de l'arganier adoptée en 2013 pour promouvoir un développement inclusif et territorial des zones oasiennes et de l'arganier. Elle s'articule autour d'un programme global de développement de ces zones prenant en compte les niveaux économique, social, humain, culturel et environnemental.
- Le programme de réduction des disparités territoriales et sociales dans le monde rural, à travers le désenclavement des populations rurales et des zones de montagne, ainsi que l'amélioration de leur qualité de vie et la promotion de leur accès aux services de l'éducation, de la santé, de l'eau potable, de l'électrification et aux routes rurales ;
- Les régimes de couverture médicale, notamment le RAMED et l'AMO ;
- Le Plan Gouvernemental pour l'Egalité « ICRAM » dans ses deux versions (2012-2016 et 2017-2021) ;
- La stratégie de gestion des risques qui contribue au renforcement du système de la protection des populations pauvres et vulnérables.

Evolution des indicateurs de l'ODD 1

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2007	2014	2018	Valeur cible 2030
Cible 1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)	1.1.1	1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale) (en %)	3,9	0,1	0	0
Cible 1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	1.2.1	1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge (en %)	8,9	4,8	2,9	2,4
	1.2.2	1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays (en %)	-	8,2	-	4,1
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	1.3.1	1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes en situation d'handicap, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables) (en %)	-	-	-	100
	1.3.1a	1.3.1a Taux de couverture médicale (en %)	(2015) 52	(2016) 59	(2019) 68,8	100

Source : Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2013-2014 (ENCDM), et Enquête Nationale sur les niveaux de vie des ménages (ENNVM) 2007, HCP.



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Au Maroc, la lutte contre la faim, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la promotion de l'agriculture durable figurent parmi les priorités nationales. Les progrès accomplis font que la faim et la malnutrition ne sont plus aujourd'hui des questions majeures.

Ces améliorations nutritionnelles sont la résultante, entre autres, de l'amélioration des disponibilités annuelles des produits alimentaires par habitant et de la couverture des besoins alimentaires, de la stabilité des prix à la consommation des denrées alimentaires et de l'amélioration de la qualité de l'alimentation.

Etat d'avancement

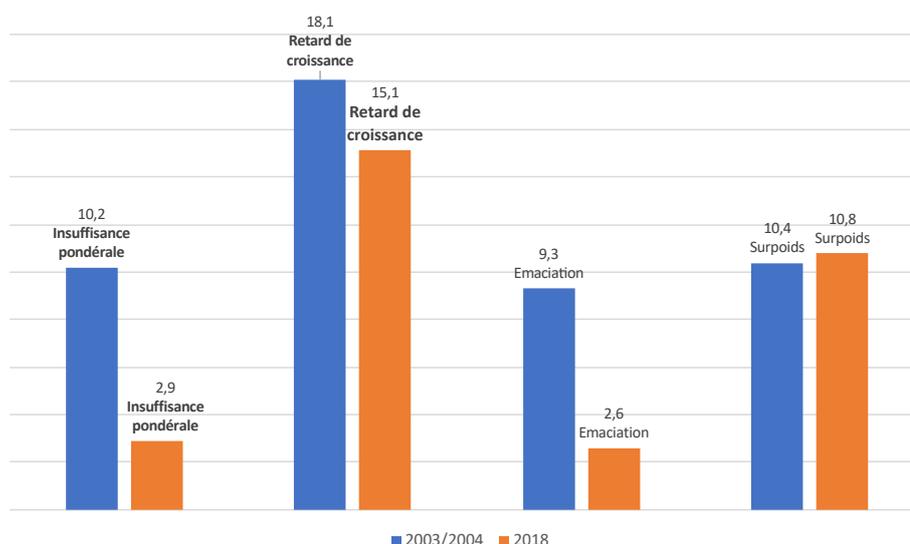
Lutte contre la faim et amélioration de la nutrition des enfants

En matière de lutte contre la faim, la proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique, nulle en milieu urbain, a baissé, entre 2007 et 2014, de 0,9% à 0,1% au niveau national et de 2% à 0,2% en milieu rural.

La nutrition des enfants de moins de 5 ans a connu une amélioration continue. Entre 2004 et 2018, l'insuffisance pondérale a été réduite de 10,2 % à 2,9%, le retard de croissance a reculé de 18,1% à 15,1%, mais il reste, en 2018, deux fois plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (20,5% contre 10,4%) et plus important pour les garçons par rapport aux filles (17,3% contre 12,7%).

De même, l'émaciation a baissé de 9,3% à 2,6%, alors que le surpoids a été maîtrisé aux environs de 10,5% (12,3% pour les garçons contre 9,2% pour les filles).

Graphique 2 : Indicateurs de la malnutrition des enfants de moins de 5 ans (en %)



Source : Ministère de la Santé

Les disponibilités annuelles par habitant ont évolué entre 2008 et 2018 d'un taux variant, selon les produits, de 16% pour les céréales jusqu'à 43% pour les viandes blanches, à l'exception du sucre qui a connu une réduction de 6%.

Tableau 1: Evolution des disponibilités annuelles des produits alimentaires par habitant entre 2008 et 2018

Evolution des disponibilités annuelles des produits alimentaires par habitant entre 2008 et 2018			
Produits alimentaires	2008	2018	Tx
Céréales (kg/hab)	189	219	16%
Fruits et légumes (kg/hab)	245	290	18%
Huile d'olive (L/hab)	3	4	33%
Viandes rouges (kg/hab)	13	17	31%
Viandes blanches	14	20	43%
Lait (L/hab)	60	74	23%
Sucre (kg/hab)	36	34	-6%

Source : Département de l'agriculture

De même, le taux de couverture des besoins alimentaires par la production agricole a atteint des niveaux satisfaisants. Il est passé, entre 2008 et 2018, de 98% à 100% pour les fruits et légumes, de 97% à 100% pour les viandes blanches, de 98% à 100% pour les viandes rouges, de 94% à 98% pour le lait et de 93% à 94% pour les huiles d'olive, de 50% à 72% pour les céréales et en fin de 38% à 47%, entre 2007 et 2017, pour le sucre.

Sur la même période, l'indice des prix à la consommation des denrées alimentaires a connu une relative stabilité, et ce malgré l'augmentation des prix de ces denrées sur le marché mondial.

En termes de qualité, les produits riches en calories (céréales, sucres et produits sucrés) reculent au profit des produits riches en protéine (viandes, poissons, œufs, produits laitiers) dont la part dans les dépenses alimentaires est passée de 33% en 2001 à 36% en 2014.

Par ailleurs, l'analyse des dépenses alimentaires par catégorie sociales¹⁰ montre, en effet, que l'écart entre les 10% les plus riches et les 10% les moins aisés, continue à se creuser, passant de 7 001 dirhams en 2001 à 10 947 dirhams en 2014. Par milieu de résidence, l'écart de ces dépenses alimentaires entre les citadins et les ruraux s'est légèrement accru sur la même période, passant de 1 396 dirhams à 1 575 dirhams.

10 Enquêtes Nationales sur la Consommation et les Dépenses des Ménages 2001 et 2014, HCP.

Promotion de la situation des petits agriculteurs, notamment les femmes et de l'agriculture durable

Afin de promouvoir la situation des petits agriculteurs, notamment les femmes, le Maroc a adopté, en 2019, trois textes de loi relatifs aux terres collectives dites "Soulaliyates", instituant le droit des femmes soulaliyates à l'exploitation de ces terres agricoles.

De même, plusieurs efforts ont été consentis dans le cadre du Plan Maroc Vert, en faveur d'une agriculture durable, portant, notamment, sur :

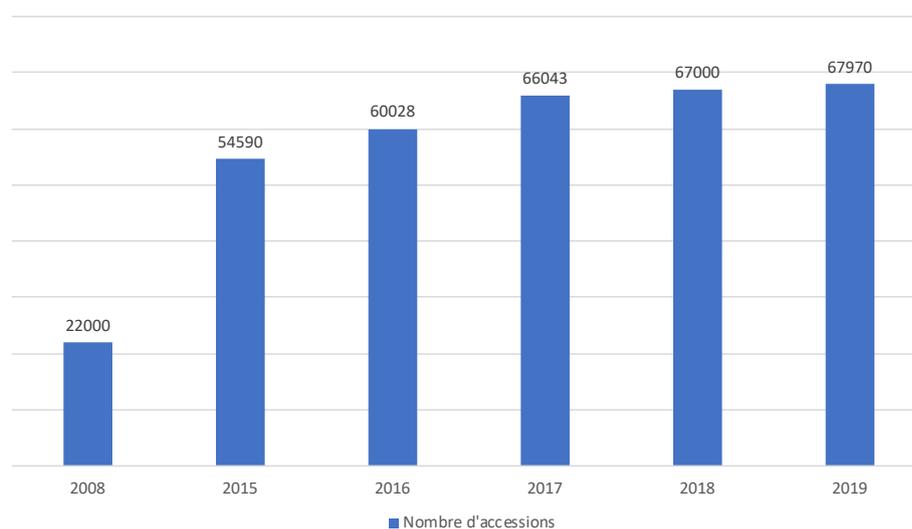
- La reconversion de la céréaliculture à des cultures à haute valeur ajoutée et moins sensibles aux aléas climatiques (olivier, amandier, caroubier, cactus) ;
- Le développement des produits du terroir ayant pour objectif de générer des revenus agricoles complémentaires ;
- L'intensification des filières animales et végétales à travers un encadrement des exploitants, permettant l'amélioration des rendements et la valorisation de la production ;
- L'équipement d'environ 600 000 hectares par les techniques d'irrigation économe en eau, ce qui représente 36,5% de l'ensemble des surfaces irriguées ;
- La réutilisation des eaux non conventionnelles à travers notamment le dessalement de l'eau de mer ;
- La mise en place de l'assurance agricole (multirisques et multi filières) couvrant 1 005 000 d'hectares ;
- Le développement de l'agriculture biologique sur une superficie d'environ 9 500 hectares.
- La conclusion et la mise en œuvre de 19 contrats-programmes filières entre l'Etat et les professionnels du secteur agricole pour le développement et la mise à niveau des principales filières de production agricole à l'horizon 2020 ainsi qu'un contrat-programme de développement des industries agro-alimentaires.
- Le renforcement de la valorisation, la transformation et la commercialisation des produits agricoles à travers le développement des unités de valorisation et de transformation de la production agricole, la mise en place en cours de 7 agropoles en plus de la mise en place de plateformes logistiques et commerciales.

Par ailleurs, afin de faire face à la détérioration de la qualité des aliments et donc, préserver, la santé humaine, celle des animaux et protéger l'environnement, deux lois visant à encadrer l'usage des pesticides agricoles et des fertilisants ont été adoptées, à savoir la loi relative aux produits phytopharmaceutiques et celle relative aux matières fertilisantes, à leurs adjuvants et aux supports de culture.

En matière de la préservation de la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage, le Maroc est l'un des premiers pays qui ont ratifié plusieurs conventions, dont notamment la Convention sur la Diversité Biologique, le Plan d'Action Mondial pour la conservation et l'utilisation durable des Ressources Phytogénétiques pour l'Agriculture et l'Alimentation et le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture.

Il s'est ainsi engagé dans la conservation, la caractérisation et l'évaluation des ressources génétiques, ainsi que dans la promotion de la recherche, de la formation et du transfert technologique. Dans ce sens, le nombre de ressources génétiques végétales conservées dans les banques de gènes est passé de 22 000 à 67 970 accessions entre 2008 et 2019.

Graphique 3 : Evolution du nombre de ressources génétiques végétales conservées dans la banque de gènes



Source : Institut National de la Recherche Agronomique

Pour promouvoir davantage les capacités productives du secteur agricole, le Maroc renforce ses rapports de coopération avec les différents partenaires internationaux afin de drainer plus d'investissement vers ce secteur. Les investissements publics et privés au niveau du secteur agricole sont passés de 5,6 milliards de dirhams en 2008 à 12,9 milliards de dirhams en 2018. Ainsi, l'Indice d'Orientation Agricole des dépenses publiques (AOI) a connu une amélioration entre 2008 et 2016 passant de 0,4 à 1,05 et resté presque stable sur la période 2016-2018.

Pour assurer un bon fonctionnement des marchés agricoles, le Maroc déploie, conformément à son engagement international, des efforts continus pour se conformer à l'article 9 de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture en vertu duquel les subventions à l'exportation sont soumises à des engagements de réduction. De même, un système d'information sur les prix des produits agricoles a été mis en place pour promouvoir l'accès rapide aux informations relatives aux marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés.

Principaux défis

Malgré les progrès accomplis dans la lutte contre la faim et la malnutrition ainsi que la promotion de l'agriculture durable, nombreux sont les défis qui restent à relever, dont les principaux sont les suivants :

- La durabilité des acquis dans un contexte caractérisé par les effets du changement climatique et la dégradation des ressources naturelles portant préjudice à la base productive des systèmes de production alimentaires, l'augmentation des prix des produits alimentaires et énergétiques sur les marchés internationaux et l'augmentation de la consommation alimentaire due à la croissance démographique ;
- La réduction des disparités sociales, territoriales et de genre en matière d'accès à une alimentation suffisante, saine et de qualité ;
- La réduction des menaces qui pèsent sur la durabilité des ressources génétiques et qui risquent de s'amplifier avec l'évolution démographique et l'exploitation anarchique des ressources naturelles ;
- La mobilisation des ressources financières ;
- Le renforcement de la gouvernance au niveau régional et national et de la convergence des interventions de tous les acteurs dans le domaine de la nutrition.

Stratégies et programmes

Les progrès enregistrés par le Maroc dans le domaine d'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition et de la promotion de l'agriculture durable constituent les résultats de la mise en œuvre d'un ensemble de stratégies et programmes, dont notamment :

- Le "Plan Maroc Vert" (2008-2020) dont les objectifs consistaient à renforcer le poids de l'agriculture dans l'économie nationale, à consolider son intégration aux marchés national et international, à réduire la pauvreté et atténuer la vulnérabilité des petits agriculteurs et à assurer la durabilité à long terme des ressources naturelles.
- La stratégie agricole « Génération Green 2020-2030 ». Cette stratégie repose sur deux fondements concernant l'élément humain et la poursuite de la dynamique du développement agricole : Le premier fondement vise la valorisation de l'élément humain, et cela à travers l'émergence d'une nouvelle génération de classe moyenne agricole, la naissance d'une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs et d'une nouvelle génération d'organisation professionnelle dans le secteur agricole. Le deuxième fondement vise le renforcement des chaînes de valeur et le développement des filières agricoles. En outre, la stratégie vise l'amélioration des circuits de distribution des produits agricoles ainsi que le développement d'une agriculture durable et résiliente notamment à travers la mise en œuvre du programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027.

- La stratégie Halieutis (2009-2020) pour le développement du secteur des pêches maritimes qui a permis, en plus de l'augmentation de la compétitivité et de la conservation des écosystèmes marins, la diversification du régime alimentaire national. La Stratégie Nationale de Nutrition (2011-2019) qui visait à améliorer l'état nutritionnel des populations, à travers l'amélioration de leur accessibilité, quantitative et qualitative, aux produits alimentaires de qualité, le renforcement de la coordination entre les différents intervenants en nutrition et le développement de la recherche dans ce domaine.
- Le Programme National de Nutrition global et intégré. Institutionnalisé en 2019, ce programme rentre dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Nutrition et s'inscrit parfaitement aux engagements internationaux notamment la Déclaration de la 2^{ème} conférence de Nutrition de 2014, les ODD et la Décennie d'action de Nutrition 2025. Il vise à améliorer les indicateurs de l'état nutritionnel de la population tout au long de la vie, à promouvoir un mode de vie sain afin de prévenir les troubles nutritionnels et les maladies liées à la nutrition et à renforcer les compétences institutionnelles et professionnelles en nutrition.
- La Stratégie de lutte contre l'obésité chez l'enfant (2018-2025) portant sur la prévention et le contrôle du surpoids et de l'obésité chez les enfants, la sensibilisation à la promotion de la nutrition de l'enfant et de l'adolescent.

Evolution des indicateurs de l'ODD 2

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2003-2004	2014	2015	2016	2017	2018	Valeur cible 2030
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	2.1.1	Prévalence de la sous-alimentation (en %)	(2007) 0,9	0,1	-	-	-	-	0
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	2.2.1	Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans (en %)	(2004) 18,1	-	-	-	-	15,1	0

	2.2.2	2.2.2.a Prévalence de la malnutrition émaciation (indice poids/ taille inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par OMS) chez les enfants de moins de 5 ans (en %)	9,3	-	-	-	-	2,6	0
		2.2.2.b Prévalence de la malnutrition surpoids (indice poids/ taille supérieur à +2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par OMS) chez les enfants de moins de 5 ans (en %)	10,4		-	-	-	10,8	0

2.5 D'ici à 2020, Préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale	2.5.1	Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme	-	-	54590	60028	66043	2018 : 67000 2019 : 67970	-
2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés	2.a.1	2.a.1 Indice d'orientation agricole des dépenses publiques	(2008) 0,4	-	-	1,05	1,05	1,05	-

Source : Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale (2003-2004), Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale (ENPSF 2018), Ministère de la Santé, Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des ménages (E NCDM 2013-2014), HCP, Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts et Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)



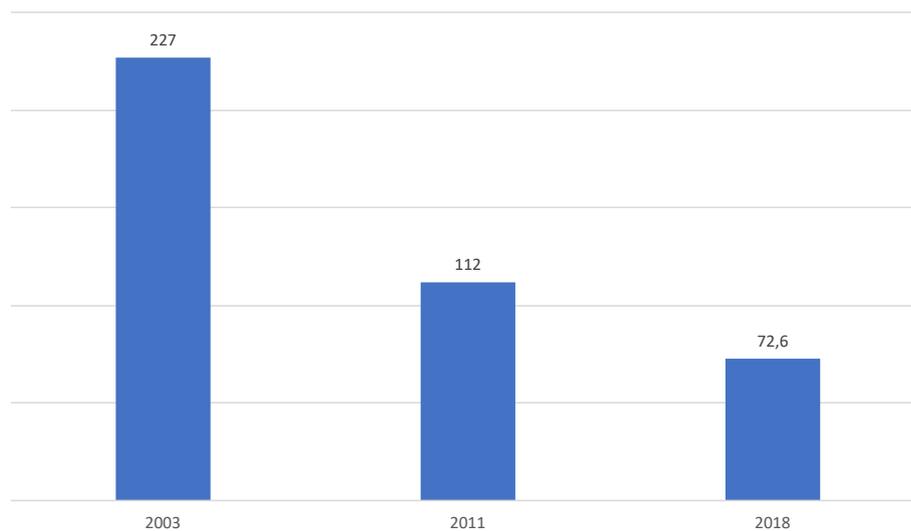
La santé et le bien-être des populations constituent l'une des finalités de toute stratégie de développement et composent une thématique centrale dans le programme mondial de développement durable. Elle est en interaction directe ou indirecte avec tous les autres ODD, dans la mesure où elle constitue, à la fois, une résultante pour certains objectifs et une cause pour certains d'autres. Grâce aux efforts déployés dans ce domaine, le Maroc a réalisé des avancées considérables, mais il demeure encore confronté à un ensemble de défis et c'est ainsi qu'il engage de nouvelles stratégies pour y faire face.

Etat d'avancement

La santé maternelle et infantile

Le taux de mortalité maternelle a baissé de 112 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2010 à 72,6 en 2018. Le progrès a été plus marqué en milieu urbain qu'en milieu rural, puisque ce taux s'établit en 2018, respectivement, à 44,5 et 111,1 décès pour 100 000 naissances vivantes.

Graphique 4 : Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes

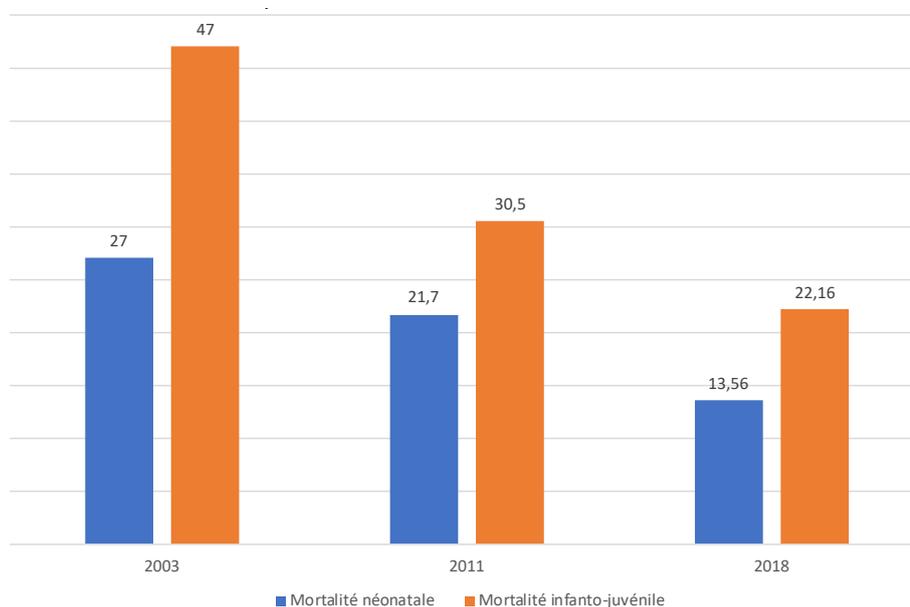


Source : Ministère de la Santé et Haut-Commissariat au Plan

Cette baisse est due au développement des services de santé offerts à la femme, notamment la généralisation de la gratuité de tous les services liés à l'accouchement au niveau des hôpitaux publics. Ainsi, la proportion d'accouchement assisté par un personnel de santé qualifié a augmenté, entre 2011 et 2018 de 73,6% à 86,6% au niveau national, de 92,1% à 96,6% en milieu urbain et de 55% à 74,2% en milieu rural.

Quant à la mortalité néonatale, elle a baissé, au cours de la même période, de 21,7 à 13,56 décès pour 1 000 naissances vivantes. Le taux de la mortalité infanto-juvénile a été réduit de 30,5 à 22,2 pour 1 000 naissances vivantes et celui des enfants de moins d'un an de 28,8 à 18 pour 1 000 naissances vivantes.

Graphique 5 : Taux de mortalité néonatale et infanto-juvénile pour 1 000 naissances vivantes entre 2003 et 2018



Source : Ministère de la Santé

Lutte contre les maladies transmissibles

Sur le plan épidémiologique, le Maroc a mis en œuvre une stratégie de riposte aux maladies transmissibles, notamment le VIH-sida, la tuberculose et le paludisme.

Au niveau du VIH, les dernières estimations de l'épidémie réalisée par le Ministère de la Santé et l'ONUSIDA montrent que le nombre de nouvelles infections au VIH reste faible dans la population générale, à raison de 0,03 pour 1 000 personnes séronégatives en 2019.

Concernant la tuberculose, l'incidence annuelle toutes formes confondues, a baissé, entre 2015 et 2018, de 101 cas à 99 cas pour 100 000 habitants. Un plan stratégique national antituberculeux 2018-2021 a été mis en place pour réduire de 40% à l'horizon 2021, le nombre de décès liés à cette maladie.

Pour le paludisme, le Maroc n'a détecté, depuis l'année 2005, aucun cas autochtone, mais il enregistre une moyenne de 450 cas importés.

S'agissant de l'hépatite virale B, l'incidence a baissé de 12 cas en 2016 à 11 cas pour 100 000 en 2019.

Maladies non transmissibles (MNT), santé mentale et traumatismes

La transition épidémiologique que le Maroc a connue s'est traduite par un poids de plus en plus lourd des maladies non transmissibles (MNT) sur le système national de santé en particulier les cancers, le diabète, les maladies cardiovasculaires et les maladies respiratoires chroniques. En 2018, le taux de mortalité attribuable à ces maladies a atteint 12,4%.

Le taux de mortalité par suicide a baissé de 4,8 pour 100 000 habitants en 2015 à 2,9 en 2016. Sur les 1 014 cas de suicide enregistrés en 2016, 613 sont des femmes (60,4%).

Prévention et traitement de l'abus de substances psychoactives

Par rapport à la santé mentale, une place prioritaire a été accordée au développement de l'offre de soins psychiatriques à travers la mise en fonction de 9 services de psychiatrie intégrés au niveau des hôpitaux de 9 provinces, l'achat de médicaments psychotropes et la couverture des interventions thérapeutiques pour les troubles liés à la toxicomanie (suivi d'environ 25 700 patients en 2018 contre 15 168 en 2016).

La consommation d'alcool a augmenté, selon l'OMS, de 0,69 litre par habitant (âgé de 15 ans ou plus) en 2016 à 0,74 litre en 2018.

Décès et blessures des accidents de la route

La prévention des accidents de la circulation routière est une préoccupation réelle au Maroc et des efforts importants ont été déployés à cet effet. Ainsi, le taux de mortalité lié aux accidents sur la voie publique pour 100 000 habitants est passé de 11 décès en 2016 à 9,37 décès en 2019.

L'objectif des pouvoirs publics est de ramener ce taux à 5,6 décès pour 100 000 habitants à l'horizon 2025. Ainsi, la nouvelle stratégie nationale de sécurité routière 2017-2026, vise à réduire le nombre de décès par accidents de la route de 25% à l'horizon 2021 et de moitié et à l'horizon 2026.

Accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative

La réduction significative de la mortalité maternelle pourrait être expliquée, en particulier, par l'amélioration du suivi de la grossesse, l'accouchement en milieu surveillé et l'amélioration de la qualité de prise en charge.

La proportion des femmes ayant bénéficié des consultations prénatales qualifiées, a évolué de 11 points entre 2011 et 2018 pour atteindre 88,5%, tandis que celle des accouchements assistés par un personnel qualifié a augmenté de 73,6% en 2011 à 86,6% en 2018.

La part des femmes non célibataires âgées de 15 à 49 ans utilisant une méthode contraceptive a progressé de 67,4% en 2011 à 70,8% en 2018.

Le taux de natalité chez les adolescentes (15 à 19 ans) a, par ailleurs, baissé de 32 naissances pour 1 000 adolescentes en 2011 à 19,4 en 2018.

La couverture sanitaire universelle

L'adoption en 2002 du Code de Couverture Médicale de Base (CMB) et la mise en place en 2005 de la composante assurance maladie obligatoire (AMO) pour les salariés et un régime d'assistance médicale pour les économiquement démunis (RAMED) depuis 2012, a permis d'atteindre un taux de couverture médicale de 68,8% de la population marocaine en 2019 contre 52% en 2015. La couverture a été élargie en 2015 aux étudiants non couverts à travers la mise en place d'une assurance maladie obligatoire (AMO) de base au profit des étudiants de l'enseignement supérieur public et privé pour une population cible de 288 000 étudiants. Consécutivement, 232 083 étudiants ont été immatriculés.

Cette couverture est basée sur le principe de la gratuité et une gestion dématérialisée via un portail électronique qui permet aux étudiants le suivi de leurs demandes d'inscription au régime de l'AMO (<http://cme.enssup.gov.ma>).

Par ailleurs, les étudiants ont accès gratuitement aux services de soins offerts par 21 centres médicaux universitaires.

Le taux de couverture médicale de la population marocaine est appelé à s'améliorer avec l'adoption de trois décrets d'application spécifiques à la couverture médicale des travailleurs non-salariés, notamment les sages-femmes, les kinésithérapeutes et les Adouls et par la couverture, incessamment, des indépendants non-salariés exerçant une activité libérale.

Par ailleurs, le Maroc accorde une importance particulière aux Anciens Résistants et Anciens Membres de Libération et leur consacre un programme de généralisation de la couverture médicale et d'accès aux services sanitaires essentiels.

S'inscrivant dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de migration, le Maroc accorde une attention à la couverture médicale des migrants, en situation régulière et les réfugiés. Dans ce cadre, plus de 23 758 migrants, ont bénéficié, en 2019, de l'accès à l'ensemble des programmes nationaux de santé publique, de soins de santé primaire et d'urgence.

Réduction des décès et maladies dus à l'insalubrité de l'eau et aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène

Le taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats) est de 1,9 décès par 100 000 habitants en 2019.

Réduction des décès dus à la pollution de l'air ambiant

Le taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air ambiant est de 28 décès par 100 000 habitants en 2019 (source : étude réalisée par le Ministère de la Santé réalisée en 2019).

Renforcement de la lutte antitabac

Afin de lutter contre la consommation de tabac, le Maroc avait signé, en 2004, la « Convention-cadre pour la lutte antitabac » que l'OMS a adopté en 2003. En 2017, les résultats de l'enquête nationale sur les facteurs de risques des maladies non transmissibles (MS, 2017) montrent que 13,4% des Marocains âgés de 18 ans et plus fument du tabac. En 2018, plus de 11% des marocains de 15 ans et plus consomment du tabac. Le Maroc prévoit une réduction de la consommation de tabac chez cette catégorie de population d'environ 20% à l'horizon de 2029.

Accès aux vaccins et aux médicaments

Le Maroc fait partie des pays pionniers qui se sont engagés pour assurer à tous les enfants une protection maximale contre les risques de morbidité et de handicap liés aux maladies infectieuses. Grâce au Programme National d'Immunisation, le Maroc a pu conserver des taux de couverture vaccinale très élevés. Ainsi, la proportion des enfants âgés de 12-23 mois complètement vaccinés s'est améliorée de 90,9% en 2011 à 94,5 en 2018.

Déficit en ressources humaines

Malgré sa baisse, le déficit en ressources humaines suffisantes reste l'un des défis majeurs du secteur de la santé. La densité médicale a augmenté de 6,7 pour 10 000 habitants en 2017 à 7,2 en 2019 et celle paramédicale de 8,5 en 2017 à 8,9 pour 10 000 habitants en 2019. Pour combler ce déficit en personnel médical et paramédical, le Maroc a créé des postes budgétaires au profit du Ministère de la Santé ainsi qu'aux centres hospitaliers universitaires. A cet égard, 11 894 ont été créés au titre des trois dernières années (2017, 2018 et 2019) ainsi que 4 000 postes additionnels au titre de la loi de finances 2020.

A noter que la problématique liée aux ressources humaines du secteur de la santé, ne peut être résolue à travers le renforcement des effectifs, mais en veillant à la performance du personnel et à une meilleure répartition d'utilisation des effectifs dans le cadre de la réflexion engagée pour une refonte globale du système de la santé.

En effet, c'est la performance du nombre du personnel utilisé qui dépend en majeure partie, la qualité des soins dispensés et le bon fonctionnement des structures de santé.

Pour la mobilisation du financement nécessaire du système de la santé, l'Etat s'est engagé fortement dans le financement du secteur de la santé, et ce dans le but de garantir une meilleure offre de soins au citoyen. Le budget total (hors CE) dédié au Ministère de la Santé est passé entre 2015 et 2019 de 13,096 millions de dirhams à 16,331 millions de dirhams, soit un taux d'accroissement annuel moyen d'environ 3,5 %.

A noter que ledit budget a été augmenté à la loi de finances 2020 à 18,669 millions de dirhams soit une évolution de plus de 14,3% par rapport à l'année 2019.

A ces crédits s'ajoutent les montants additionnels mobilisés, pour accompagner la mise en œuvre du RAMED (plus de 8,03 milliards de dirhams depuis 2014) ainsi que les dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe pour financer les projets de construction et d'équipement des CHU et la mise à niveau des hôpitaux publics (8 milliards de dirhams).

De même, un effort budgétaire important est consenti au niveau de la mise à niveau des hôpitaux. Ainsi et à partir de 2016, un programme de mise à niveau des infrastructures hospitalières a été mis en place et doté d'une enveloppe annuelle de 1 milliard de dirhams à partir de l'année 2016.

Pour faire face aux défis du secteur, le budget qui lui est consacré a augmenté de 42% entre 2015 et 2020, passant, respectivement, de 13,1 à 18,6 milliards de dirhams.

Cadre juridique de la réduction et de la gestion des risques sanitaires

Au Maroc, la législation est favorable à la protection de la santé et la réduction des risques, particulièrement en ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments, la salubrité de l'environnement (pollution de l'air et de l'eau, gestion des déchets, radiations nucléaires et produits chimiques), la santé et la sécurité au travail, la sécurité routière et la sécurité des patients en matière de médicaments et de transfusions sanguines. Elle est alignée dans une large mesure sur les priorités et engagements régionaux et mondiaux notamment au règlement sanitaire international (2005).

Dans ce contexte, plusieurs stratégies et programmes environnementaux ont été mis en place pour protéger l'environnement et la santé des populations et ce dans le cadre d'une approche partenariale et concertée.

Principaux défis

A côté des avancées réalisées, il reste des défis à relever pour progresser vers l'atteinte des ODD relatifs au domaine de la santé. Ils sont, notamment, les suivants :

- La dotation du secteur de la santé en ressources humaines suffisantes et qualifiées ;
- La réduction des disparités régionales en termes de disponibilité de certains spécialistes tels que les cardiologues et les endocrinologues (plus de 50% exercent sur l'axe Rabat-Casablanca) ;
- L'accélération de la réduction des décès évitables et de certaines morbidités liées aux déterminants sociaux tels que la pauvreté et le niveau d'instruction des parents.
- L'amélioration de la connaissance du statut sérologique et l'extension de l'offre de services de prise en charge du VIH ;
- La mobilisation du financement nécessaire au système de santé. La dépense globale du secteur ne dépasse pas 5,8% du PIB et son budget général atteint à peine 5,86% du budget général de l'État (Déclaration d'Abuja préconise 15% et l'OMS 10%). Ceci permettrait d'alléger la charge des dépenses sanitaires sur les ménages qui supportent directement, selon les Comptes Nationaux de la Santé 2015, plus de la moitié (50,7%) des dépenses de santé. A cet égard, la mobilisation du financement au système de la santé doit être accompagnée par une amélioration de l'efficacité d'allocation des dépenses de santé en veillant à promouvoir l'efficience, éliminer le gaspillage et prendre des mesures concrètes pour optimiser les ressources, accroître la soutenabilité et la redevabilité dans le secteur de la santé ;
- Le développement du Système d'information sanitaire pour assurer un suivi régulier des causes des décès et renseigner les indicateurs des ODD (les données de 13 indicateurs sur 27 ne sont pas disponibles) ;
- L'amélioration de la gouvernance du système de santé à travers, notamment, des partenariats et la mutualisation des efforts de l'ensemble des acteurs du système ;
- L'extension de la couverture médicale de base.

Stratégies et programmes

Dans le domaine de la santé, le Plan Santé 2025 constitue le cadre stratégique global permettant de répondre aux défis identifiés. Il est décliné en un certain nombre de stratégies et programmes dont :

- Politique nationale intégrée de la santé de l'enfant à l'horizon 2030 ;
- La Stratégie nationale d'élimination des décès évitables des mères et des nouveau-nés : «Toute mère et tout nouveau-né comptent » ;
- Stratégie Nationale de Nutrition 2011-2019 ;
- Stratégie de prévention de la réintroduction du paludisme au Maroc vise le dépistage et de la prise en charge précoce et gratuite des cas importés ;
- Stratégie multisectorielle de prévention et de contrôle des Maladies Non Transmissibles 2019-2029 ;
- Stratégie nationale de promotion de la santé mentale des enfants, des jeunes et des adolescents ;
- Plan Stratégique National de lutte contre le VIH 2017-2021 ;
- Politique Pharmaceutique Nationale» pour l'accès équitable aux médicaments essentiels à un prix abordable ;
- Plan National de Riposte contre les Bronchiolites Virales Aiguës du nourrisson vise à standardiser la prise en charge des nourrissons et fixer les modalités de leur prise en charge durant la saison automno-hivernale ;
- Plan national 2020-2029 de prévention et de contrôle du cancer ;
- Plan national multisectoriel de santé mentale 2020- 2030 ;
- Plan national d'accélération de la mise à niveau des urgences 2019-2021 ;
- Programme de la Surveillance de la Grossesse et de l'Accouchement (PSGA) qui vise l'élaboration du paquet d'interventions essentielles conformes aux nouvelles recommandations de l'OMS ;
- Programme National d'Immunisation qui vise à atteindre une couverture vaccinale uniforme supérieure ou égale à 95% à tous les niveaux, à obtenir, avec les autres pays de la région, la certification de l'éradication de la poliomyélite, de maintenir l'élimination du Tétanos Néonatal et d'éliminer la rougeole et contrôler le Syndrome Rubéole Congénitale vers 2020 ;
- Programme national de lutte contre la tuberculose visant à réduire de 40% le nombre de décès à l'horizon 2021 ;
- Programme National de Planification Familiale pour répondre aux besoins encore non satisfaits ;
- Stratégie nationale de la sécurité routière 2017-2026 ;
- Programme de l'impulsion du capital humain des générations montantes, volet santé maternelle et infantile, de la 3^{ème} phase de l'INDH.

Evolution des indicateurs de l'ODD 3

Cibles	Code ind.	Indicateurs	2010	2011	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Valeur cible 2030
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes (n.v)	3.1.1	3.1.1 Taux de mortalité maternelle	112	-	-	-	-	-	72,6	-	< 70
	3.1.2	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	-	73,6	-	-	-	-	86,6	-	100
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays doivent chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	3.2.1	3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	-	30,5	-	-	-	-	22,16	-	12
	3.2.2	3.2.2 Taux de mortalité néonatale	-	21,7	-	-	-	-	13,56	-	7
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1	3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population	-	-	-	-	-	-	-	0,03	0
	3.3.2	3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants	-	-	-	101	-	-	99	-	30
	3.3.3	Incidence du paludisme autochtone pour 100 000 habitants	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Incidence du paludisme importé pour 100 000 habitants	0	0	0	0,013	-	-	--	0	0
	3.3.4	3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants	-	-	-	-	12	-	-	11	0

	3.3.5	3.3.5 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales sont nécessaires (maladies parasitaires)	-	-	-	-	9590000	-	-	-	-
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	3.4.1	3.4.1 Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques (%)	-	-	-	12,5	-	-	12,4	-	4,16
	3.4.2	3.4.2 Taux de mortalité par suicide pour 100.000 personnes	-	-	-	4,8	2,9	-	-	-	2,6
3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	3.5.1	3.5.1 Couverture des interventions thérapeutiques (services pharmacologiques, psychosociaux, services de désintoxication et de postcure) pour les troubles liés à la toxicomanie (patients suivis)	-	-	-	-	15168	-	25685	-	-
	3.5.2	3.5.2 Abus d'alcool, défini en fonction du contexte national par la consommation d'alcool pur (en litres) par habitant (âgé de 15 ans ou plus) au cours d'une année civile	-	-	-	-	0,69	0,74	-	-	0,4
3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	3.6.1	3.6.1 Taux de mortalité lié aux accidents de la route pour 10 000 habitants	-	-	-	1,1	-	-	0,937	-	0,55

3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	3.7.1	3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale (en %)	-	56,7	-	-	-	-	58,0	-	100
	3.7.2	3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	-	32,0	-	-	-	-	19,4	-	-
3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	3.8.1	3.8.1 Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels mesurée à partir des interventions de référence concernant notamment la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier)	-	-	-	-	59	-	-	68,8	100
	3.8.2	3.8.2-a Proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé (1) supérieur à 10%	-	-	13,4	-	-	-	-	-	-

	3.8.2-b	3.8.2-b Proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé (2) plus de 25% des dépenses des ménages			2						
3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	3.9.1	3.9.1 Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant (/100000 habitants)	-	-	-	-	-	-	-	28	-
	3.9.2	3.9.2 Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats)	-	-	-	-	1,9	-	-	1,9	1,4
	3.9.3	3.9.3 Taux de mortalité attribuable à un empoisonnement accidentel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac	3.a.1	3.a.1 Prévalence de la consommation actuelle de tabac par les personnes de 15 ans ou plus (taux comparatifs par âge)	-	-	-	-	-	-	11,3	-	-

3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments	3.b.1	3.b.1 Proportion de la population cible ayant reçu tous les vaccins prévus par le programme national (en %)	-	90,9	-	-	-	-	94,5	-	95
3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays moins avancés et les petits États insulaires en développement	3.c.1	3.c.1 Densité et répartition du personnel de santé pour 10 000 habitants - Densité médicale pour 10 000 habitants - Densité paramédicale pour 10 000 habitants	-	-	-	-	-	6,7	-	7,2	-
			-	-	-	-	-	8,5	-	8,9	-

Source : ENPSF 2011 et ENPSF 2018, Ministère de la Santé, Enquête Nationale Démographique 2009-2010, HCP, Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages, HCP 2014, Comité National de prévention des accidents de la circulation (CNPAC).

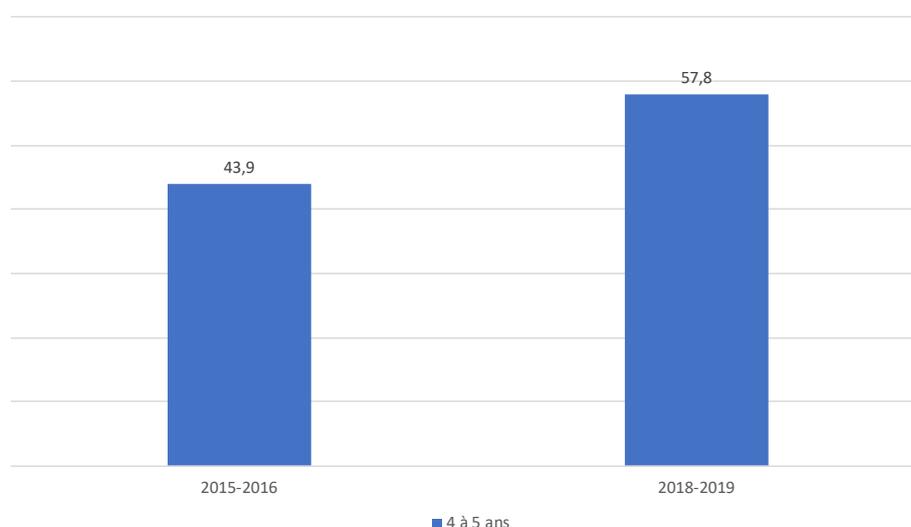
Conformément à la Constitution du Royaume, le système de l'éducation et de la formation œuvre pour la concrétisation du principe du droit à l'éducation de qualité pour tous les citoyens et de l'égalité des chances afin de contribuer à la réalisation de l'agenda 2030. La vision stratégique 2015-2030 pour la réforme de l'École a permis d'asseoir les concepts de base d'une école nouvelle pour le Maroc à l'horizon 2030. Elle intègre l'ensemble des cibles de l'ODD 4. La loi cadre 51.17, relative à la réforme du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, adoptée en 2019, constitue un cadre juridique approprié pour la mise en œuvre de cette vision stratégique. A cet effet, des efforts importants ont été déployés en termes de moyens humains et financiers. Le budget alloué au secteur a progressé de 10% entre 2016 et 2020, passant de 56 milliards de dirhams à plus de 72 milliards de dirhams et l'effectif des enseignants a été renforcé par le recrutement, entre 2016 et 2019, de 70 000 enseignants. En application des Directives Royales appelant, notamment à l'éducation et formation inclusives, les enfants en situation de handicap bénéficient des programmes spécifiques de scolarisation et de formation. De même, les enfants des réfugiés et des immigrés sont inscrits dans le système éducatif national.

Etat d'avancement

L'évolution des indicateurs d'accès à l'éducation attestent des progrès quant à la généralisation de la scolarité au préscolaire, primaire, collégial, qualifiant et enseignement supérieur post-bac, et à la réduction des disparités entre sexes et entre les milieux urbain et rural.

Le taux spécifique de préscolarisation des enfants âgés de 4 à 5 ans a enregistré une nette amélioration pour atteindre 57,8% en 2018-2019. En outre et afin d'améliorer davantage ce taux, le Ministère a lancé un programme national pour le développement du préscolaire étalé sur 10 ans (2018-2028) qui vise la généralisation du préscolaire à l'horizon 2027-2028.

Graphique 6 : Evolution du taux spécifique de préscolarisation des enfants âgés de 4 à 5 ans (en %)



Source : Département de l'éducation nationale

Pour le cycle d'enseignement primaire, Les effectifs sont en progression continue. Ils ont atteint 4 418 329 élèves en 2018-2019, soit un taux spécifique de scolarisation de la tranche d'âge 6-11 ans, de 99,8%. A signaler à cet égard que le milieu rural a connu une progression soutenue de cet indicateur (100%). En d'autres termes, la généralisation d'accès à ce cycle d'enseignement est presque acquise pour le cas du Maroc avec en plus une performance dans le sens d'une résorption du retard d'accès par rapport à la norme fixée pour chaque niveau dans la tranche 6-11 ans.

En termes de qualité et d'équité, les indicateurs ont progressé positivement. En effet, en 2018-2019, la part des classes ayant un effectif inférieur ou égal à 36 est de l'ordre 85,4%, l'indice de parité entre sexes (F/G) a atteint 0,95 et l'indice de parité entre milieux (R/U) est de 1,14, ce qui traduit l'importance accordée par le Maroc à ce milieu pour réduire les disparités spatiales en matière de scolarisation.

De même pour l'enseignement secondaire collégial, le taux spécifique de scolarisation de la tranche d'âge 12-14 ans a atteint 91,8% en 2018-2019 enregistrant, ainsi, un accroissement de 2,1 points par rapport à l'année précédente. D'autre part, l'indice de parité entre sexes (F/G) a atteint 0,91 et celui d'entre milieux (R/U) est de l'ordre de 0,65.

Pour l'enseignement secondaire qualifiant, des progrès considérables ont été enregistrés ces dernières années, se traduisant par un taux spécifique de scolarisation de la tranche d'âge 15-17 « ans » de 66,9% en 2018-2019, au moment où la part des classes ayant un effectif inférieur ou égal à 36 élèves est de l'ordre 71%. L'indice de parité entre sexes (F/G) a atteint 1,08.

Formation professionnelle

Au niveau de la formation professionnelle, des efforts importants ont été déployés pour renforcer l'employabilité des jeunes et la promotion socio-professionnelle des salariés, à savoir :

- **Le développement de la capacité d'accueil du dispositif de FP** : En 2018, le nombre total d'établissements de formation des secteurs public et privé a atteint 2042 et l'effectif des formateurs s'est élevé à 20 156. Le nombre de stagiaires a augmenté de 3,4%, entre 2016 et 2018, passant de 418 864 à 433 007. Les filles représentent 38% des stagiaires de formation professionnelle. Le nombre de formateurs a atteint 20 156 pour l'année 2017-2018, dont 51% sont des formateurs permanents. Ce pourcentage est de 55% dans le secteur public contre 46% dans le secteur privé.
- **La consécration du milieu du travail** comme espace privilégié pour l'acquisition des compétences, 80 centres de formation inter entreprise ont été créés qui forment 13 240 apprentis ;
- **Le développement d'un partenariat avec le secteur économique**, à travers une politique de contractualisation avec les branches professionnelles afin de les impliquer davantage dans la gestion de la formation, et le lancement d'un programme pour la création de centres sectoriels de formation dont la gestion est déléguée aux professionnels, notamment dans les secteurs de l'aéronautique, de l'automobile, textile habillement et de l'énergie renouvelable ;
- **Le développement du secteur de la formation professionnelle privée ;**
- **L'adoption de l'approche par compétence pour la réingénierie du système de FP.**

- **Le développement de la formation au profit des populations socialement vulnérables ;**
- **La mise en place de mécanismes de développement de la formation en cours d'emploi** (CSF et GIAC), et récemment l'adoption de la loi n°60.17 relative à l'organisation de la formation continue au profit des salariés du secteur privé, de certaines catégories de personnels des établissements et entreprises publics et d'autres personnes non-salariées qui exercent une activité privée.

Enseignement supérieur

Au niveau de l'enseignement supérieur, des efforts continus ont été consentis pour élargir l'accès, promouvoir l'égalité et l'équité, améliorer la qualité, renforcer l'employabilité, et développer la recherche scientifique. En effet, l'effectif total des étudiants a progressé de 28,5% entre 2015 et 2019, passant de 747 882 à 960 741 et le taux de scolarisation pour la tranche d'âges 18-24 ans s'est amélioré de 10 points, passant de 28,8% à 38,4%.

Le pourcentage des étudiantes est passé de 48% à 49,4%. Leur proportion dans les lauréats est passée de 48,9% en 2015 à 49,3% en 2018.

En termes de discrimination positive, 62% de la capacité d'accueil des cités universitaires sont réservés aux filles.

En 2019, le nombre total d'établissements d'enseignement supérieur a atteint 403 établissements répartis sur les 12 régions du Royaume.

Education et formation inclusive : programmes en faveur des apprenants en situation de handicap.

S'inscrivant dans La Vision Royale d'une éducation et d'une formation inclusives, le Maroc a mis en œuvre, en 2019, un programme national pour l'éducation des enfants en situation de handicap sous le slogan : « **Nous ne laisserons aucun enfant derrière nous** ». Au moment du lancement du programme, 80 000 élèves en situation de handicap poursuivent leurs études en classes ordinaires et 8 000 élèves dont 37% de filles en classes intégrées. Le bilan de la première année de mise en œuvre de ce programme compte un certain nombre d'avancées qualitatives, à savoir l'institutionnalisation de la fonction de l'éducation des enfants en situation de handicap et la création des structures administratives qui vont porter le programme à tous les niveaux central, régional et provincial (divisions et services), l'adoption de l'Arrêté ministériel n° 047.19 , la mise en place d'un programme de formation adéquat des acteurs et des partenaires et l'allocation d'un budget de 47 millions de dirhams au titre de l'année 2020). Plus de 384 dont 38% des filles bénéficient, également, de la formation professionnelle. En plus du système éducatif, d'autres programmes de scolarisation sont offerts par des établissements spécialisés. Les étudiants en situation de handicap bénéficient également des actions portant sur les accessibilités dans les établissements et cités universitaires, nouveaux ou existants, l'équipement des universités publiques en système braille et l'accès prioritaire aux programmes d'appui social.

Par ailleurs, **les enfants des réfugiés et des immigrés** bénéficient, sur un même pied d'égalité avec les enfants marocains, des programmes d'appui à la scolarisation, notamment les cantines scolaires, les internats, le transport scolaire, L'Initiative Royale « Un million de cartables » et le programme « Tayssir » d'aide financière à la scolarisation. En matière de formation professionnelle,

plus de 652 migrants bénéficient d'une formation professionnelle couronnée d'un diplôme ou d'un certificat de qualification.

Au niveau de l'enseignement supérieur, plusieurs réalisations ont marqué la période 2015-2019, à savoir :

- La priorisation de cette catégorie dans les programmes de soutien social aux étudiants en ce qui concerne l'octroi des bourses, de l'hébergement et de la restauration ;
- Le développement des contenus pédagogiques et des méthodes d'évaluation adéquates : équipement de 8 universités publiques en moyens et mécanismes pour faciliter « la méthode braille » au profit des étudiants non-voyants, création et équipement de 9 centres d'accueil au profit des étudiantes et étudiants non-voyants, malvoyants, sourds et malentendants, augmentation du nombre de filières accréditées dans le domaine de l'éducation inclusive (24 filières).

Renforcement de l'appui social aux étudiants

Afin d'améliorer l'accès à l'enseignement supérieur et ne laisser personne pour compte, il a été procédé à :

- L'élargissement de la base des boursiers pour atteindre 374 682 boursiers, soit une augmentation de 31% entre 2015 et 2019 ;
- La satisfaction de 86% de demandes de bourses pour les étudiants du cycle Licence ;
- Le renforcement de la capacité d'accueil d'hébergement et de restauration des étudiants avec des coûts supportés principalement par l'Etat (plus de 95 %).

Développement du savoir et des compétences des jeunes en TIC

Afin d'intégrer les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour améliorer l'accès et la qualité de l'éducation dans les écoles primaires et secondaires, le Maroc a lancé en 2005, un Programme GENIE axé sur trois principaux volets, à savoir la formation des enseignants, l'élaboration des ressources numériques et le développement des usages pédagogiques. Ce programme a permis plus particulièrement :

- La Connection de 6 784 établissements scolaires (GENIE 3) ;
- La formation de 200 000 enseignants (MOS&MCE) et la certification de 100 000 enseignants MOS et 4 000 MCE ;
- La production des contenus numériques ;
- La participation de plus de 4 millions d'élèves à l'initiative de l'Africa Code Week ;
- La connexion de 250 000 cadres pédagogiques sur taalim.ma

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, plusieurs actions ont été réalisées en termes d'élargissement de l'utilisation des technologies de l'information afin de réduire l'encombrement, portant, notamment sur la mise en place de plateformes numériques pour des cours en ligne (MOOC, SPOOC, ...).

Lutte contre l'analphabétisme

Selon le RGPH 2014, le taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus est de 77,8% pour les hommes, de 57,9% pour les femmes et de 67,8% pour l'ensemble. Le taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 à 24 ans est de 92,8% pour les hommes, de 85,2% pour les femmes et de 89% pour l'ensemble.

Les programmes d'alphabétisation sont destinés à la population âgée de plus de 16 ans qui ne sait ni lire ni écrire. Ces programmes sont sous la tutelle de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme. Ils ambitionnent à ramener le taux d'analphabétisme à 20% à l'horizon 2021 pour atteindre 10% en 2026, à éradiquer l'analphabétisme des jeunes âgés de 15 à 24 ans et à améliorer les compétences de la population active.

Éducation à la citoyenneté mondiale

Le Maroc a engagé un projet « Autonomiser le système éducatif pour promouvoir l'éducation à la citoyenneté mondiale et le concept de vivre ensemble » qui vise à renforcer les capacités des élèves, des enseignants, des administrateurs, des formateurs et des inspecteurs à prévenir et contrer les discours haineux et tous les types de violence par l'éducation à la citoyenneté mondiale et la promotion du concept du vivre ensemble.

Il s'est, de même, engagé en 2018 dans un projet d'« Appui à la promotion de la tolérance, du civisme, de la citoyenneté en milieu scolaire et à la prévention des comportements à risques » déployé en coopération avec le PNUD et la Rabita Mohammadia des Oulémas.

Ce projet repose sur un accompagnement et un renforcement des capacités des cadres pédagogiques et des moyens des services socio-éducatifs à travers la mise en place d'un réseau de « coordinateurs » de vie scolaire et l'élaboration de plans d'action propres à chaque établissement pour la promotion de la participation sociale des jeunes. Les différentes activités programmées dans ce cadre contribueront à gérer les frustrations, promouvoir la tolérance et construire des liens sociaux au service du renforcement de la cohésion sociale, du civisme et de citoyenneté.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA), plusieurs mesures ont été programmées pour la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle.

Il s'agit de l'inclusion dans les manuels scolaires des valeurs et prise en compte de la diversité culturelle, de l'élaboration d'un guide des valeurs destiné au corps professoral et la mise en œuvre d'initiatives de sensibilisation et de promotion du vivre ensemble et de l'interculturalité, en collaboration avec les organismes internationaux et la société civile destinées principalement aux élèves des établissements scolaires et les enfants de colonies de vacances.

D'autre part, des programmes sont réalisés en matière d'éducation au développement durable, on peut citer à titre d'exemple le programme de mise à niveau environnementale des écoles rurales, le programme de mise en place des clubs d'environnement dans les établissements scolaires et les maisons de jeunes, le programme de formation des éco-animateurs, etc.

Construction des établissements scolaires

Un grand effort a été fait pour construire les établissements scolaires aussi bien en milieu urbain que rural. En 2018-2019, le nombre d'établissements primaires est de 7 789 au niveau national, dont 4 762 en milieu rural. Celui des établissements de secondaire collégial est de 2007 au niveau national, dont 872 en milieu rural, alors que celui des établissements de secondaire qualifiant est de 1 236 au niveau national, dont 360 au rural.

Dans le but de soutenir le réseau d'infrastructures scolaires, le Maroc a étendu ses efforts à un nouveau modèle d'établissement scolaire dites « **écoles communautaires** ». Elles incarnent un nouveau concept en matière de l'offre scolaire, visant à pallier les écoles satellites afin d'assurer un enseignement de qualité aux enfants des zones rurales et à lutter contre l'abandon scolaire.

Ce modèle vise à regrouper les élèves d'une même commune au sein d'écoles avec internat et transport scolaire. Il permet aussi une gestion participative où l'ensemble des intervenants sont directement impliqués dans la gestion de l'établissement.

En vue d'élargir le réseau de ces écoles, le Ministère de l'Education nationale a lancé un programme visant la création de 150 écoles communautaires à l'horizon de l'année scolaire 2021/2022.

De nombreux établissements ayant accès à l'électricité en 2018-2019 (92,6% des établissements de l'enseignement primaire au rural contre 97,7% en urbain).

Principaux défis

Le système d'éducation et de formation est appelé, malgré ses progrès, à relever un certain nombre de défis qui portent, notamment, sur les points suivants :

- La généralisation de la scolarisation dans l'ensemble de cycles scolaires, hormis le primaire, tout en assurant l'égalité d'accès entre les filles et les garçons et entre les milieux rural et urbain ;
- La généralisation du préscolaire, levier d'une scolarisation de qualité ;
- La lutte contre l'abandon scolaire surtout des filles, particulièrement en milieu rural ;
- La promotion de la qualité des apprentissages ;
- La lutte contre l'analphabétisme et l'analphabétisme numérique ;
- L'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur à travers ses rendements interne et externe ;
- Le renforcement de l'employabilité des lauréats de l'enseignement supérieur à travers la diversification de l'offre pédagogique, le développement davantage des formations professionnalisantes et la mise en place des soft-skills ;
- L'amélioration de l'offre de l'enseignement supérieur pour faire face à sa massification ;
- La mobilisation d'un financement suffisant et durable pour la mise en œuvre de l'ambitieuse réforme découlant de la loi-cadre et le développement de la recherche scientifique ;

- La réduction des disparités territoriales en matière d'éducation et de formation dont l'éducation artistique.

Quant au système de la formation professionnelle, il sera confronté dans les années à venir à des défis majeurs liés à la mise à niveau de l'économie et à l'intégration sociale et professionnelle des secteurs et des populations marginalisées, à savoir :

- **Défis liés à la mise à niveau de l'économie** : la formation professionnelle est en effet appelée à témoigner de grandes capacités d'adaptation et d'innovation, en rapport avec les évolutions de la technologie et des structures d'entreprise.
- **Défis de l'intégration sociale et professionnelle** : le secteur n'a pas pour seule finalité la satisfaction des besoins des secteurs économiques structurels, mais elle est aussi sollicitée pour injecter de la technicité dans les secteurs non structurés et favoriser l'intégration et la réintégration des populations marginalisées pour prévenir les exclusions sociales sachant que le tissu économique marocain est marqué par un secteur informel constituant le plus grand réservoir d'emplois et un milieu rural prédominant.
- **Défis de la qualité** : la formation professionnelle a enregistré une nette évolution au fil des années, mais la qualité n'a pas connu le même élan. L'investissement dans de nouvelles approches pédagogiques, dans la formation des formateurs, dans la gouvernance des établissements et dans l'amélioration de leur rendement interne et externe sont autant de chantiers sur lequel le système doit miser pour répondre aux exigences de la qualité.

Stratégies et programmes

Afin de consolider ses acquis et relever les défis encore posés dans le domaine de l'éducation et de la formation, le Maroc a mis en œuvre une multitude de stratégies, dont notamment :

- **La Vision stratégique de l'éducation 2015-2030** soutenue par un portefeuille de projets stratégiques portant sur la mise en œuvre de la loi-cadre qui s'inspire, quant à elle, de la vision stratégique 2015-2030¹¹. Ce portefeuille est structuré autour de trois espaces :
 1. l'équité et l'égalité des chances,
 2. la promotion de la qualité de l'enseignement et de la formation,
 3. la gouvernance et la mobilisation.
- La Feuille de route de développement de la FP, élaborée suite aux Hautes Orientations Royales et approuvée en avril 2019 qui s'articule autour de cinq axes et vise à donner une nouvelle impulsion au secteur de la Formation Professionnelle. Elle donne beaucoup d'importance à la mise à niveau du dispositif actuel, à l'ouverture sur de nouveaux métiers et populations cibles, à l'amélioration de la qualité et à la mise en place d'une nouvelle génération de centres de formation professionnelle multisectoriels, multifonctionnels et à vocation régionale (Cités des Métiers et des Compétences).
- **La loi-cadre 51.17** relative à la réforme du système d'éducation et de formation qui constitue un cadre national contractuel et engageant visant à assurer la continuité et la pérennité de la réforme, la pleine application des dispositions, et la mobilisation de l'ensemble des partenaires. En plus de ces deux finalités majeures de la réforme, à savoir l'équité et la

¹¹ Depuis son adoption en août 2019, la loi-cadre est devenue le principal cadre de référence de la réforme.

qualité, il y a une troisième qui concerne « la promotion de l'individu et de la société ». Dans cette visée, la réforme ambitionne, entre autres, d'ouvrir les perspectives d'apprentissage tout au long de la vie et l'adéquation des apprentissages et des formations aux besoins du pays et aux métiers d'avenir). Il convient de rappeler qu'une commission nationale présidée par le Chef de Gouvernement a été mise en place afin d'assurer le pilotage et le suivi de la mise en œuvre de cette loi-cadre ;

- **Des programmes en faveur de la généralisation et de l'inclusion scolaires.** Il s'agit des programmes d'appui à la scolarisation des enfants défavorisés, notamment l'Initiative Royale d'un million de cartables et le Programme TAYSSIR, des programmes de l'éducation non formelle, en l'occurrence le **Programme "Forsa pour tous"** qui a pour objectif de faire en sorte que chaque jeune ait accès à une éducation, à une formation ou à un emploi de qualité à l'horizon 2030, et l'opération **Child to child** qui a pour objectif de sensibiliser les acteurs éducatifs externes, les autorités et la société civile ainsi que les élèves et les familles au sujet de la non-scolarisation et l'abandon scolaire, dans la perspective d'y trouver des solutions locales adéquates. Ils concernent, également, l'éducation inclusive, tels que le programme national pour l'éducation des enfants en situation de handicap « **Nous ne laisserons aucun enfant derrière nous** » ou les actions entreprises en faveur des enfants des réfugiés et des migrants. D'autres programmes lancés en faveur de l'équité à savoir le programme de « la généralisation et de l'amélioration de la qualité du préscolaire » lancé, sous Le Haut Patronage de Sa Majesté, en juillet 2018 et, dans le domaine de l'éducation non formelle, le programme de construction de 80 « écoles de la deuxième chance-nouvelle génération (E2C-NG) » à l'horizon de l'année scolaire 2021/2022.

Outre ces programmes, le Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a renforcé l'inclusion éducative à travers le programme d'appui social au profit des étudiants issus de milieux défavorisés notamment en matière de bourses, d'hébergement, de restauration et de santé.

- **Des programmes en faveur de la promotion de la qualité de l'éducation et de la formation,** notamment, l'institution du baccalauréat professionnel et du parcours collégial professionnel, le Programme GENIE pour l'intégration des NTIC dans l'enseignement, le projet de l'éducation à la citoyenneté et lutte contre la violence et des actions d'intégration de la dimension environnementale dans les cursus de formation. De surcroît, d'autres programmes structurants lancés par le Ministère dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'éducation, et plus particulièrement, le renforcement de la maîtrise des langues, la mise en place des filières internationales au collège et au lycée, la révision des manuels scolaires, et l'amélioration de la formation initiale des enseignants, la mise en place d'un système actif et intégrer d'orientation scolaire et professionnelle ;
- Au niveau de l'enseignement supérieur, un programme phare a été lancé par le Gouvernement pour former « l'enseignant du futur » ;
- **Des programmes de développement culturel en tant que levier de promotion de la qualité du système éducatif.** Ces programmes concernent, essentiellement, le renforcement des infrastructures culturelles, la promotion de la lecture et de l'éducation artistique, tout en prenant en considération l'égalité d'accès et les droits des personnes aux besoins spécifiques ;

- **Le programme de création des « centres d'épanouissement artistique et culturel ».** Ces centres visent à répondre aux besoins d'épanouissement et de développement personnel des enfants, à développer leur créativité artistique et littéraire ;
- **La Stratégie nationale de la formation professionnelle 2021** vise cinq objectifs principaux consistant à garantir le droit à la formation professionnelle, améliorer la compétitivité de l'entreprise, maximiser l'insertion professionnelle, intégrer l'Education Nationale et la Formation Professionnelle (FP) et à renforcer la gouvernance de la politique publique de la formation professionnelle ;
- **Les programmes d'alphabétisation** qui visent à ramener le taux d'analphabétisme à 10% en 2026, à éradiquer l'analphabétisme des jeunes âgés de 15 à 24 ans et à améliorer les compétences de la population active ;
- Le programme de l'impulsion du capital humain des générations montantes, de la 3^{ème} phase de l'INDH, dans son volet appui à la généralisation du préscolaire qui consiste à la mise en place de 15 000 unités dans le milieu rural éloigné pendant la période et aussi, un autre volet qui contribue à lutte contre la déperdition scolaire par le bais notamment, du transport scolaire, soutien scolaire, les dours talib et taliba, etc.

Evolution des indicateurs de l'ODD 4

Cibles	Code indic.	Indicateurs	2014	2016	2017	2018	2019	Valeur cible 2030
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	4.1.1	Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe (%)	-	a),i) math. 40,6 ii) en lecture: 36, c) 40,7.	-	-	-	100
4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire	4.2.2	Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe (%)	-	National 45,6 Filles 41,3 Garçons 49,8 Urbain 56,8 Rural 31,1	National 52,4 Filles 47,8 Garçons 46,7 Urbain 61,9 Rural 39,8	National 47,9 Filles 44 Garçons 51,5 Urbain 57,5 Rural 35,2	National 62,1 Filles 58,3 Garçons 65,7 Urbain 70,9 Rural 50,4	100
4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable	4.3.1	4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe (%)	-	-	15-24 ans : National 46,8 Filles 42,4 Rural 18,1 15 ans et plus : National 15 Filles 15,7 Rural 9	15-24 ans : National 47,5 Filles 44,4 Rural 18,4 15 ans et plus : National 15,7 Filles 17,2 Rural 10	15-24 ans : National 48,2 Filles 45,7 Rural 18,8 15 ans et plus : National 16,1 Filles 18,2 Rural 10,2	100

4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	4.4.1	4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par type de compétence (%)		-	-	a) Info. 15-24 ans: 83,7 >= 15 ans: 51,1 b) connexion 15-24 ans: 60,2 >=15 ans: 38,8	-	-
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes en situation d'handicap, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	4.5.1	4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés		parité par sexe: 0,94 primaire. 0,87 collège. 0,97 secondaire. Parité par milieu: 1,13; 0,55 et 0,23 respectivement	parité par sexe: 0,94 primaire. 0,88 collège. 1,01 secondaire. Parité par milieu 1,13; 0,58 et 0,24 respectivement	parité par sexe: 0,95 primaire. 0,90 collège. 1,05 secondaire. Parité par milieu: 1,13; 0,60 et 0,25 respectivement	parité par sexe: 0,95 primaire. 0,90 collège. 1,08 secondaire. Parité par milieu: 1,13; 0,60 et 0,27 respectivement	1,00
4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter	4.6.1a	Taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus (%)	Nat : 67,8 ; F (57,9) H (77,8)	-	-	-	-	0

4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace	4.a.1	4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) l'Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et du matériel adaptés aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau potable; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)] (en %)	-	a) Primaire: Total 91,5 Urbain 97,5 Rural 87,7 1er cycle de l'enseignement secondaire Tot.94,9 U : 97,0 R : 92,0 2e cycle de l'enseignement secondaire Total 95,8 U : 96,8 R 93,0	a) Primaire: Total 92,6 Urbain: 97,7 Rural: 89,4 1er cycle de l'enseignement secondaire: Total 95,6 Urbain: 97,6 Rural: 92,9 2e cycle de l'enseignement secondaire: Total 97,5% Urbain 97,9% Rural 96,3% 2) Primai 78,7 1er cycle Ens. Sec 78,7 2e cycle Ense. sec 85,9 3) Prim: 77 1er cycle Ens. Sec 84,5 2e cycle de Ens.sec: 88,9 4) Prim. 17,3 1er cycle Ens. second. 31,3 2e cycle de Ens.Se 36,4	a) Primaire: Total 93,9 Urbain 98,0% Rural 91,3 1er cycle Ens. Sec : Total 96,5 Urbain 97,9 Rural 94,6 2e cycle Ens. second.: Total 97,6 Urbain 98,0 Rural 96,5 b) Primaire 79 1er cycle Ens. Sec 84,9 2e cycle Ens. Secondaire 86,5 c) Primaire 77,2 1er cycle de Ense.Sec. 84,9 2e cycle Ens. Sec 89,2 d) Primaire 17,3 1er cycle Ens. Sec 31,1 2e cycle Ens. Sec 35,9	a) Primaire: Total 100 Urbain 100,0 Rural 92,6 1er cycle de l'enseignement secondaire: Total 95,9 Urbain 97,4 Rural 94,0 2e cycle de l'enseignement secondaire: Total 96,5 Urbain 100,0 Rural 95,6	-
---	-------	---	---	--	---	--	---	---

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, RGPH 2014, HCP.



Des progrès ont été consentis au Maroc en matière de valorisation du rôle et du statut des femmes et d'égalité des sexes, en tant que facteurs déterminants du développement durable. L'égalité et la parité sont érigées en valeurs constitutionnelles et un ensemble de lois et réformes ont été adoptées, ainsi qu'une politique publique intégrée pour l'égalité, des stratégies et des programmes ont été engagés en faveur de la promotion des droits des femmes.

Etat d'avancement

Un cadre juridique favorable à la parité et à la non-discrimination basée sur le genre

Au Maroc, le cadre juridique s'avère très favorable à la promotion de l'égalité de genre et de la non-discrimination fondée sur le sexe.

La Constitution du Royaume, loi fondamentale du Maroc, prohibe la discrimination et les « traitements cruels, inhumains, dégradants ou portant atteinte à la dignité ». Ses dispositions, stipulent le principe de l'égalité de droits entre les sexes - droits civils et politiques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux (article 19), droit à l'intégrité physique et morale des individus (article 22), mais également le principe de la parité à travers la création de l'Autorité de la parité et la lutte contre toutes formes de la discrimination (articles 19 et 164).

En 2017, la loi n° 79-14 relative à cette Autorité a été adoptée. Le Maroc a, aussi, adopté, en 2015, le projet de loi portant approbation du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

Par ailleurs, le Code du Travail interdit toute discrimination à l'encontre des salariés ou fondée, entre autres, sur le sexe.

Code de la Famille a institué le principe de l'égalité entre l'homme et la femme. Il a, ainsi, stipulé l'admissibilité égale à conclure un contrat de mariage, la prise en charge de la famille conjointement par le couple et l'égalité des droits et devoirs réciproques des époux.

En plus de la loi n°78.14 relative au Conseil Consultatif de la Famille et de l'Enfance, la loi n°19.12 relative aux conditions de travail et d'emploi concernant les travailleuses et les travailleurs domestiques, la loi n° 27.14 relative à la traite des êtres humains, l'amendement de la loi n°77.03 relative à la communication audiovisuelle, les réformes portant sur le Code du Travail, le Code Pénal et le Code de Procédure pénale, l'abrogation de la loi n°14.05 relative aux conditions d'ouverture des établissements de protection sociale et leur gestion et son remplacement par la loi n° 65.15 relative aux établissements de protection sociale et le renvoi du projet de loi n° 19.13 modifiant et complétant l'article 10 du dahir chérifien n° 1.58.250 promulguant la loi de la nationalité, autorisant l'homme étranger marié à une marocaine à acquérir la nationalité marocaine par le biais du mariage, à l'instar de l'étrangère mariée à un marocain, sachant que la loi en cours d'amendement n'autorise cette possibilité qu'à l'époux marocain permettant à son épouse étrangère de jouir de la nationalité marocaine sur la base d'une déclaration.

Lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles

Le Maroc a adopté, en 2018, la **loi n° 103.13 relative aux violences faites aux femmes**. Il s'agit d'un texte juridique uniforme et cohérent qui garantit la protection juridique, ainsi que les mécanismes institutionnels de prise en charge des femmes victimes de la violence, prévient toutes ses formes, et garantit l'accompagnement nécessaire, l'orientation et l'accès aux différents services disponibles. Dans le cadre de l'accompagnement de la mise en œuvre de cette loi, le décret de son application, publié en mai 2019, traite un ensemble de situations réglementaires qui s'applique essentiellement aux mécanismes de prise en charge des femmes victimes de violence.

Des commissions nationales, régionales et locales, ainsi que des cellules de prise en charge des femmes victimes de violence ont ainsi été mises en place en plus d'un Observatoire national de la violence à l'égard des femmes et d'un Observatoire national de l'image de la femme dans les médias mis en place depuis 2014.

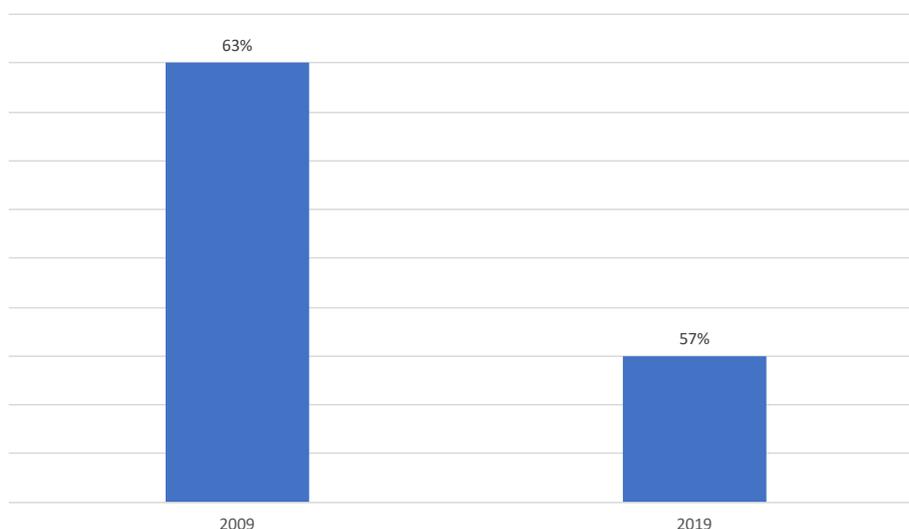
Dans ce sens, la Direction Générale de la Sûreté Nationale a mis en place des Cellules de Prise en Charge des Femmes Victimes de Violence et des chargés d'accueil au sein de 440 arrondissements de Police pour assurer l'accueil de ces victimes dans des conditions optimales, en plus de cellules institutionnelles mises en place au niveau des services de la Gendarmerie Royale, des hôpitaux et des tribunaux.

Outre ces mesures, des campagnes annuelles de sensibilisation sont organisées pour lutter contre ce phénomène. Toutes ces mesures viennent d'être renforcées par le lancement d'un programme de mise en place de 65 **Espaces Multifonctionnels pour les Femmes (EMF)** au niveau régional et local pour la prise en charge des femmes victimes de violence (accueil, écoute, hébergement provisoire, orientation vers des intervenants spécialisés, accompagnement médico-psychosocial) et d'une stratégie nationale 2020-2030 de lutte contre les violences faites aux femmes.

Tendance à la baisse de la violence à l'égard des femmes

Les résultats des enquêtes sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes, réalisées par le Haut-Commissariat au Plan en 2009 et 2019 montrent, en effet, une tendance générale à la baisse du phénomène entre ces deux années. Le taux de prévalence de la violence, toutes formes et contextes confondus, a enregistré auprès des femmes âgées de 18-64 ans une baisse de 63% en 2009 à 57% en 2019.

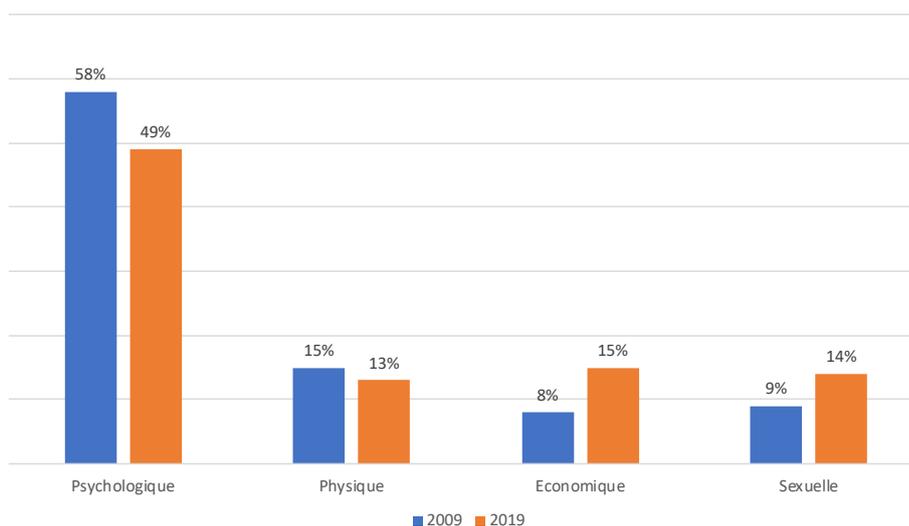
Graphique 7 : Evolution du taux de prévalence de la violence sous toutes ses formes (18-64 ans)



Source : HCP, Enquêtes violence à l'égard des femmes de 2009 et 2019

Par type de violence, celle psychologique et physique a, respectivement, baissé, entre 2009 et 2019, de 58% à 49% et de 15% à 13%. En revanche, la violence économique et sexuelle a respectivement augmenté de 8% à 15% et de 9% à 14%. Les mêmes tendances sont relevées dans les deux milieux de résidence hormis la violence physique qui a connu une hausse en milieu rural, de 9% à 13%.

Graphique 8 : Evolution de la violence selon le type entre 2009 et 2019



Source : HCP, rapport de l'Enquête sur la violence à l'égard des femmes, 2019.

Par espace de vie, la violence a reculé de 33% à 13% dans l'espace public et de 24% à 19% dans le lieu d'enseignement. Cependant, le contexte domestique, englobant le contexte conjugal et familial (y compris la belle-famille), demeure en 2019, le plus marqué par la violence, avec 52%, affichant une légère augmentation par rapport à 2009 (plus de 1 point). En milieu professionnel, la violence enregistre 15%, celles de type psychologique et de la discrimination économique sont relativement les plus dominantes.

Femmes victimes de violences infligées par leur partenaire

En 2019, avec un taux de prévalence de 46% dans l'espace conjugal (5,3 millions de femmes). Les femmes, âgées de 15 à 74 ans, victimes de violence en 2019 perpétrée par un mari ou un ex-mari, un fiancé ou un partenaire intime, sont principalement des femmes mariées avec une prévalence de 52%. Cette forme de violence concerne 59% des jeunes femmes de 15-24 ans, 54% des femmes ayant un niveau d'enseignement moyen et 56% des femmes en situation de chômage.

La violence dans le contexte conjugal reste, en 2019, dominée par la violence psychologique puisque 43% des femmes de 15 à 74 ans sont victimes de cette forme de violence par leurs partenaires intimes.

La proportion de celles victimes de violence physique ou sexuelle ou psychologique est de 44% sans différence significative entre les deux milieux de résidence. Cette part a régressé de 5 points de pourcentage, passant de 51,5% à 46,8% si l'on considère uniquement la population cible de 2009 des femmes âgées de 18 à 64 ans. La prévalence de la violence psychologique ou physique ou sexuelle dans le contexte conjugal est prépondérante parmi les plus jeunes puisque la prévalence passe de 16% pour les femmes âgées de 55 à 74 ans à 58% de 15 à 24 ans.

Femmes victimes de violences sexuelles infligées par une personne autre que leur partenaire intime

Entre 2009 et 2019, la proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 74 ans victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime a connu une augmentation de 4 points (4,3% contre 8,5%).

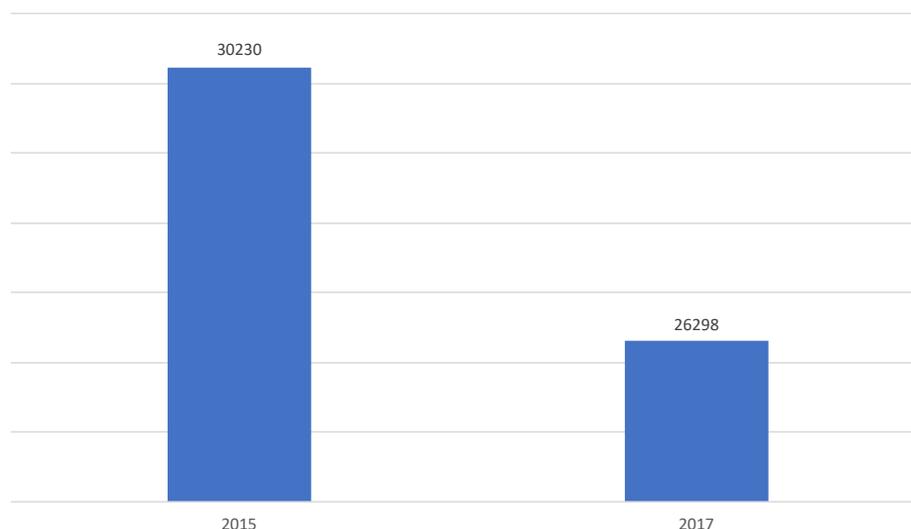
Par lieux des faits, 10,5% des cas de ce type de violence ont été subis par les femmes et les filles âgées de 15 à 74 ans en lieu d'enseignement et de formation. Cette proportion est de 16,2% en milieu rural et de 9,3% en milieu urbain.

En outre, il est important de signaler que parmi l'ensemble des incidents de violences sexuelles (qui sont principalement dues aux faits du harcèlement sexuel) subis par les femmes au cours des 12 derniers mois, 50% ont eu lieu dans l'espace public (57% en milieu urbain et 34% en milieu rural). Cette part est de 81% parmi les incidents de violence extra-conjugale (82% en milieu urbain et 79% en milieu rural).

Mariages des mineurs

Les actes du mariage des mineurs ont baissé entre 2015 et 2017 de 30 230 à 26 298, alors que les demandes de mariage pour les filles de moins de 18 ans ont reculé de 39 757 en 2016 à 38 722 en 2017.

Graphique 9 : Evolution de nombre des actes de mariage pour des mineurs



Source : Ministère de la Justice

Temps consacré par les femmes aux travaux domestiques non rémunérés

Les résultats de l'Enquête Nationale sur l'Emploi du Temps menée par le HCP en 2011/2012 ont montré que la proportion du temps consacré par la femme marocaine aux soins et aux travaux domestiques non rémunérés s'élève, en moyenne, à 21,2%, soit 5h par jour (23,4% ou 5h33min en milieu rural et 19,7% ou 4h38min en milieu urbain). Elle est presque 7 fois supérieure que celle consacrée par l'homme (3,3%).

Par tranches d'âge, cette proportion est de 25,3% pour les femmes de 25-34 ans, 24,4%, pour celles de 35-49 ans, 18,8% pour les femmes de 50-64 ans 17,9% chez les jeunes de 15-24 ans et de 12,5% chez les femmes âgées de 65 ans et plus.

Par ailleurs, les filles de 7 à 14 ans consacrent 3,4 fois plus de temps que les garçons aux tâches domestiques.

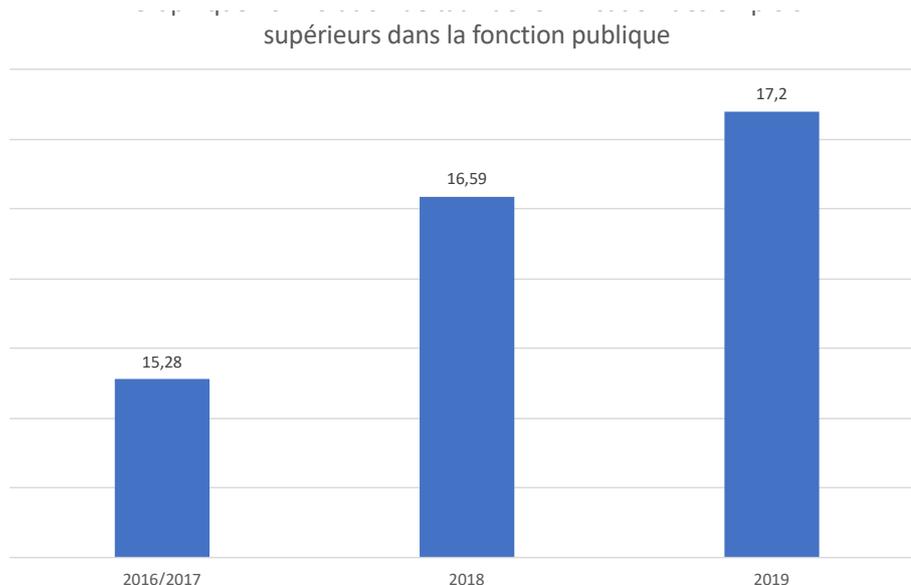
Participation des femmes aux processus de prise de décisions

La représentativité féminine dans la chambre des représentants est passée de 16,7% en 2011 à 20,5% en 2016. Leur poids dans la chambre des conseillers a atteint 11,67% en 2015 contre 2,2% en 2009. Toutefois, le nombre reste en deçà du quota minimal du tiers fixé par les Nations Unies.

Au niveau des conseils régionaux et d'autres conseils territoriaux, la présence des femmes élues enregistre une progression continue. Entre 2009 et 2015, leur proportion dans ces conseils est passée de 12,38% à 21,18% au niveau communal et de 2% à 4% au niveau provincial. Quant aux conseils régionaux, leur nombre a connu, durant la même période, une augmentation de 27 à 255 élues, portant leur poids au titre de l'année 2015 à 37,6%. A signaler que deux femmes président deux régions au Maroc (sur un total de 12 régions).

De même, le taux de féminisation de la fonction publique a atteint 40%¹² en 2019 et celui d'accès des femmes aux postes de responsabilité (services et divisions) et aux emplois supérieurs a augmenté de 22,2% en 2016 à 23,5% en 2019. Leur accès à l'emploi supérieur a évolué de 15,3% à 17,2% sur la même période.

Graphique 10 : Evolution de taux de féminisation des emplois supérieurs dans la fonction publique



Source : Département de la réforme de l'administration

Pour faciliter la conciliation vie privée - vie professionnelle pour la femme, deux textes juridiques ont été adoptés, portant, respectivement, sur l'octroi aux femmes d'une heure par jour d'arrêt de travail pour l'allaitement pendant 18 mois¹³ et sur la mise en place des structures d'accueil de la petite enfance dans les administrations¹⁴.

Par ailleurs, un observatoire de l'approche genre dans la fonction publique a été institué en 2014 pour assurer un suivi continu de la mise en œuvre du principe de l'égalité entre les sexes dans la fonction publique.

De même, deux institutions constitutionnelles sont présidées par des femmes (la Haute Autorité de la Communication l'Audiovisuelle-HACA et le Conseil National des Droits de l'Homme-CNDH).

Réforme importante pour le renforcement de l'accès des femmes à la propriété et au contrôle des terres agricoles

En termes d'accès à la propriété, le droit foncier marocain s'applique aux femmes et aux hommes sans discrimination. En général, les discriminations faites aux femmes sont dues aux règles du droit successoral et aux coutumes, tel qu'il était le cas pour les terres soulaliyates où les femmes ont été privées du droit de jouissance. Pour corriger cette situation, le Maroc a adopté, en 2019,

12 Hormis les fonctionnaires de la Direction Générale de la Sûreté Nationale, forces auxiliaires, Cour des Comptes et la Protection Civile.

13 Circulaire n°1 du 7 août 2018.

14 Circulaire n°4 du 11 septembre 2019.

la loi n°62.17 relative à la tutelle administrative sur les communautés soualuyates et la gestion de leurs biens, permettant aux femmes de jouir de leur droit d'accès à ce type de foncier.

Usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) : moyen de renforcement de l'autonomisation des femmes

Le Maroc s'est engagé dans le processus de digitalisation à travers, entre autres, la mise en place de la Stratégie Maroc Digital 2020 afin de promouvoir un développement durable et inclusif.

En termes d'équipement en téléphonie mobile, 95% de la population âgée de 12-65 ans possédaient, en 2016, un téléphone portable.

Par sexe, cette proportion a atteint 93,4% pour les femmes et 96,4% pour les hommes. Entre 2017 et 2018, les femmes se sont équipées plus que les hommes en téléphone mobile, puisque leur taux d'équipement, après avoir été le même (91,5%) est, respectivement, passé à 92,5% et à 92,3%.

Tableau 2 : Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe (en %)

	2015	2016	2017	2018
Femmes	92,2	93,4	91,7	92,5
Hommes	95,5	96,4	91,7	92,3

Source : Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications

Budgétisation sensible au genre (BSG) : un instrument de suivi des efforts financiers au service de l'égalité des sexes

L'intégration de la question du genre a été institutionnalisée à travers la Loi Organique relative à la Loi de Finances (LOF) de 2015, disposant l'obligation de la prise en compte systématique de cette question dans le processus budgétaire et de reporting de l'ensemble des départements ministériels.

Par ailleurs un Centre d'Excellence pour la Budgétisation Sensible au Genre (CE-BSG) a été mis en place pour le suivi et le reporting sur les efforts déployés dans ce domaine.

Principaux défis

Le Maroc a pu réaliser des progrès considérables dans le domaine de l'égalité des sexes, mais il reste encore des défis qui portent sur :

- La déclinaison territoriale des différentes politiques et programmes relatifs à la réalisation de l'égalité des sexes
- La lutte davantage contre la violence à l'égard des femmes ;
- La conduite du changement vers une culture plus égalitaire et la lutte contre les stéréotypes et les préjugés sexistes ;
- L'élimination du mariage des mineurs ;

- La promotion de la participation des femmes au marché du travail et à la prise de décision ;
- L'instauration d'un environnement favorable permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle ;
- Le développement d'un système statistique capable de contrôler et de suivre davantage la situation de l'égalité des sexes aux niveaux national et régional.

Stratégies et programmes

Une politique publique intégrée pour l'égalité entre les sexes

Dans ce contexte marqué par des transformations sociétales encourageantes et des acquis législatifs d'avant-garde ayant permis d'abroger plusieurs discriminations à l'encontre des femmes, le Maroc a adopté en 2013 son premier Plan Gouvernemental pour l'Égalité 2012 – 2016 « ICRAM », un plan opérationnel visant d'enraciner l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes dans les différents secteurs.

L'évaluation du plan ICRAM 1 arrivé à terme en décembre 2016, a abouti à l'élaboration du 2^{ème} Plan Gouvernemental pour l'Égalité 2017-2021, plan ICRAM 2, ainsi adopté en août 2017 par le Conseil de Gouvernement.

Ainsi la vision stratégique du plan ICRAM 2 est celle de l'ODD 5, à savoir « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », tout en s'adossant à une approche basée sur les droits humains.

C'est dans ce cadre que la dynamique impulsée par la mise en œuvre du Plan Gouvernemental pour l'Égalité « ICRAM », dans ses deux versions 1 et 2, a permis de mobiliser l'ensemble des secteurs pour l'intégration du genre dans leurs politiques et programmes, dont les secteurs chargés de la gestion des ressources hydrauliques et celui chargé des questions de la protection de l'environnement.

Ce plan est basé sur la planification axée sur les résultats et sur l'approche territoriale en matière de programmation et de suivi, selon une approche de droits de l'Homme, participative et démocratique, qui engendrera sans doute le traitement davantage rapproché des besoins des citoyennes et des citoyens d'un côté, et participera à la réduction des inégalités sociales et territoriales de l'autre.

Ce plan comporte sept axes, quatre sont thématiques et trois transversaux. Ils se déclinent comme suit :

- 4 axes thématiques : 1. Renforcement de l'employabilité et autonomisation économique des femmes ; 2. Droits des femmes, en relation avec la famille ; 3. Participation des femmes à la prise de décision ; 4. Protection des femmes et renforcement de leurs droits.
- 3 axes transversaux : 5. Diffusion de la culture de l'égalité et lutte contre les discriminations et les stéréotypes basés sur le genre ; 6. Intégration du genre dans toutes les politiques et programmes gouvernementaux ; 7. Déclinaison territoriale des objectifs du Plan Gouvernemental ICRAM 2.

Ces sept axes sont appuyés par un système de gouvernance, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan ICAM 2.

La Stratégie d'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans la fonction publique (2016-2020) et la création, à cet effet, d'un Réseau de concertation interministérielle de l'égalité des sexes ;

Le Plan d'action national en matière de démocratie et de droits de l'Homme (PANDDH) 2018-2021, qui vise à consacrer le processus de réforme politique, institutionnaliser les droits de l'Homme, renforcer la dynamique de la conscience des droits de l'Homme et appuyer les initiatives participant à l'émergence de la démocratie participative. Ce plan national est le fruit d'un effort national collectif qui a incarné la volonté politique du Gouvernement d'honorer ses engagements, de créer des mécanismes durables de consécration des fondements de l'Etat de droit et de promouvoir le processus de réforme et de démocratisation.

Ce plan national comprend quatre axes relatifs à la démocratie, la gouvernance, les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, et la protection des droits catégoriels et leur promotion, à la tête desquels se trouvent les droits de la femme et de la fille, en plus du cadre juridique et institutionnel englobant les droits des catégories ciblées au sein d'un référentiel commun, en fixant les engagements de tous les acteurs, répartis en 427 mesures, afin d'assurer la consolidation des droits de l'Homme et consacrer la pleine citoyenneté pour les deux sexes.

Le Programme national intégré d'Autonomisation Economique des Femmes à l'horizon 2030 élaboré selon une approche participative dans un cadre partenarial avec ONU Femmes, a pour vision « l'autonomisation économique des femmes, une priorité nationale et un pilier du nouveau modèle de développement du pays » et constitué de trois (03) principaux axes stratégiques identifiés comme prioritaires : l'accès aux opportunités économiques, l'éducation et la formation et un environnement propice et durable à l'autonomisation économique des femmes, protégeant et améliorant leurs droits.

La Stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes à l'horizon 2030 vise à anticiper les travaux du gouvernement dans le cadre d'une vision stratégique claire parmi les intervenants, et à accompagner les réformes juridiques réalisées dans le domaine de la protection des femmes contre la violence, la discrimination, l'exploitation, la torture et la traite des êtres humains et autres, tout en renforçant l'approche préventive et les mesures restrictives, sociales, institutionnelles et culturelles qui renforcent la protection des femmes contre toutes les formes de violence sexiste.

le Programme national de la santé pour la prise en charge des femmes victimes de violence, afin de répondre à la nécessité de mise en œuvre les principes et dispositions de la Constitution du Royaume, d'implication volontaire du Maroc dans la mise en œuvre des ODD, de mettre en œuvre les engagements exprimés dans le cadre du programme gouvernemental 2017-2021, de donner une dimension territoriale aux actions de lutte contre les différentes formes de violences et de discriminations et d'assurer une meilleure coordination des efforts au niveau national, régional et local pour plus d'efficacité et d'impact.

Les Programmes de renforcement de la participation des femmes professionnelles de culture aux événements culturels et artistiques, aux campagnes de sensibilisation culturelle en faveur, notamment, des enfants aux valeurs culturelles, aux dialogues interculturels ainsi que la mise à la disposition de la société civile féminine des espaces culturels pour l'organisation des manifestations culturelles et/ou de sensibilisation.

La Stratégie du Haut-Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération « HCARAMAL » vise à lutter contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes résistantes, les veuves des anciens résistants et anciens membres de libération et les femmes et filles ayants droit et d'assurer l'accès de cette catégorie de population aux droits, services, avantages et privilèges octroyés ;

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain, qui met la femme au cœur de ses programmes à travers notamment, l'accompagnement de la femme en situation de précarité, l'insertion économique des femmes et la santé maternelle.

En plus d'autres stratégies sectorielles qui ont permis l'intégration transversale des questions de l'égalité au niveau de différents programmes de développement et le perfectionnement du système de ciblage des catégories en situation difficile et le renforcement de leur protection.

Evolution des indicateurs de l'ODD 5

Cibles	Code indic.	Indicateurs	2009	2012	2015	2016	2017	2018	2019	Valeur cible 2030
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	5.2.1	5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge (%)	-	-	-	-	-	-	46	0
	5.2.2	5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits (%)	4,3	-	-	-	-	-	8,5	0

5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national	5.4.1	5.4.1 Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence (%)	-	Nat 21,2 Urb 19,7 Rural 23,4	v-	-	-	-	-	-
5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	5.5.1	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans : a) les parlements nationaux b) les administrations locales (%)	-	-	a) 2011: 16,7 b) 37,6 C.Rég	a) 2016 : 20,5	-	-	-	-
	5.5.2	5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction (%)	-	-	-	-	15,28	16,59	17,2	-
5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi avec qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi	5.6.1	5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative (%)	47,0	25,1	-	-	-	-	-	100

5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes	5.b.1	5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe (%)	-	-	F : 92,2 H : 95,5 (Individus âgés de 12-65 ans)	F : 93,4 H : 96,4 (Individus âgés de 12-65 ans)	F : 91,7 H : 91,7 (individus âgés de 5 ans et plus)	F : 92,5 H : 92,3 (individus âgés de 5 ans et plus)		100
--	-------	---	---	---	---	---	---	---	--	-----

Source : Département de la réforme de l'administration, Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, Ministère de l'Intérieur, Elections législatives de 2011 et 2016, Enquête Nationale sur la prévalence de la violence à l'égard des Femmes de 2009 et de 2019, HCP.



Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Au Maroc, le potentiel des ressources hydriques est, en moyenne, d'environ 22 milliards de mètres m^3 par an dont 18 milliards m^3 d'eau superficielle et 4 milliards m^3 d'eau souterraine. La pluviométrie est caractérisée par une grande variabilité temporelle et spatiale. Conscient de l'enjeu économique, social et stratégique que représente l'Eau, le Maroc s'est engagé très tôt dans une politique nationale de maîtrise et de mobilisation des ressources hydriques et l'adoption d'une démarche de planification et de gestion intégrée de l'eau.

Cette politique a permis de doter le pays d'une importante infrastructure hydraulique composée actuellement de 145 grands barrages d'une capacité de 18,6 milliards de m^3 et de 130 petits barrages d'une capacité dépassant les 100 millions de m^3 , alors que 14 autres grands barrages sont en cours de réalisation.

Etat d'avancement

Accès quasi-généralisé à l'eau potable

Le développement des infrastructures de mobilisation, de production et de distribution d'eau a permis de sécuriser l'approvisionnement en eau potable.

En effet, généralisé en milieu urbain, l'accès à l'eau potable en milieu rural atteint plus de 97% en 2019¹⁵.

Recours à la mobilisation des eaux non conventionnelles

Pour satisfaire la demande accrue en eau, le Maroc a engagé des projets visant à mobiliser des eaux non conventionnelles, notamment le dessalement de l'eau de mer et la réutilisation des eaux usées.

En matière de dessalement des eaux de mer, la capacité de production totale actuelle des stations de dessalement d'eau de mer s'élève à 118 161 m^3/j : 6 stations pour assurer les besoins en eau potable (Laayoune, Boujdour, Tantan, Akhfennir, Sidi El Ghazi et Roco Chico) et deux stations pour assurer les besoins industriels du groupe OCP (JorfLasfar et Laayoune). Cette capacité atteindra près de 458 309 m^3/j après l'achèvement des travaux des stations en cours de réalisation, soit l'équivalent de 167 millions de m^3/an : 3 stations pour l'eau potable (Laayoune, Al Hoceima et Tarfaya), une station pour assurer les besoins industriels du groupe OCP à Laayoune, une station mutualisée à Agadir pour l'eau potable et l'irrigation du périmètre de Chtouka et une station pour l'irrigation à Dakhla.

Par ailleurs, une étude de mise en place d'un projet de dessalement d'eau de mer dans la région Casablanca-Settat a été lancée, par le Département de l'Eau, en décembre 2018 et il est prévu qu'elle soit achevée à la fin 2020. Ce projet contribuera à satisfaire les besoins en eau potable du Grand Casablanca à l'horizon 2050, évalués à 200 Mm^3 .

Pour ce qui est de la réutilisation des eaux usées épurées, le volume des eaux usées traitées et mobilisées pour la réutilisation a atteint 64 Mm^3/an en 2019, avec un objectif d'atteindre 100 Mm^3/an à partir de 2020 et 341 Mm^3/an à l'horizon 2050.

¹⁵ Selon les données du Département de l'eau.

Accès à l'assainissement

Concernant l'accès aux services d'assainissement liquide, il a connu d'importants progrès ces deux dernières décennies grâce au Programme National d'Assainissement (PNA) lancé en 2006. En effet, l'accès aux services d'assainissement au niveau national, y compris le recours aux fosses septiques, est passé de 96,5% en 2016 à 96,9% en 2018¹⁶.

En milieu urbain, le taux de raccordement au réseau public d'assainissement liquide a été estimé à plus de 76%¹⁷ à fin 2019 et des efforts sont en cours pour atteindre un raccordement total à l'horizon 2030.

Par contre, en milieu rural, le raccordement au réseau d'assainissement reste très faible vu la nature du relief et la dispersion des habitations. Cette situation rend l'utilisation des fosses septiques très répandue dans une proportion de plus de 75%. Afin de résorber ce retard, un projet de Programme National d'Assainissement Rural a été mis en place. De même, un projet pilote d'introduction de techniques d'assainissement écologique rural au Maroc a été réalisé en coopération avec l'Agence Allemande pour la Coopération Internationale (GIZ).

Par ailleurs, dans le but de renforcer la gestion intégrée des services d'assainissement, le Maroc a lancé en 2019, dans un cadre participatif, le programme National d'Assainissement Mutualisé (PNAM), qui regroupe le Programme National d'Assainissement (PNA), le Programme National d'Assainissement en milieu Rural (PNAR) et le Programme National de Réutilisation des Eaux Usées Épurées. Le PNAM vise l'amélioration du taux de raccordement au réseau d'assainissement aussi bien au niveau des villes qu'au niveau des chefs-lieux des centres ruraux, ainsi que la promotion de la réutilisation des eaux usées épurées, particulièrement en irrigation des golfs et des espaces verts.

La réutilisation des eaux usées épurées joue un rôle important dans l'économie d'eau et la préservation du milieu naturel, et met à disposition une ressource nouvelle, pérenne et constante. La proportion des eaux usées épurées en milieu urbain a atteint 55% en 2019 contre 7% en 2006¹⁸.

En termes de qualité de l'eau, les campagnes de prélèvement qui ont été réalisées au niveau des stations de suivi et les échantillons d'eau prélevés pour les analyses physico-chimiques, organiques et bactériologiques, ont montré, pour l'exercice 2016/2017, que 70% des stations présentent une eau de qualité bonne à moyenne pour les eaux de surface, et de 56% pour les eaux souterraines.

La rationalisation de la consommation d'eau constitue un axe fondamental de la stratégie nationale de l'eau. Les prélèvements d'eau à partir des retenues des grands barrages se sont élevés à 4 030 Mm³ durant l'exercice 2018/2019 dont environ 80% destinés au secteur agricole.

Dans l'objectif de rationaliser cette consommation, un Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation (Reconversion à l'irrigation localisée) a été mis en place. En 2019, 580 000 hectares irrigués ont été reconvertis en irrigation localisée dépassant ainsi l'objectif de 550 000 hectares fixé à l'horizon 2020.

¹⁶ HCP, enquête nationale sur l'emploi, 2016 et 2018.

¹⁷ Ministère de l'Intérieur.

¹⁸ Ministère de l'Intérieur.

Par ailleurs, les efforts se poursuivent en partenariat et en concertation avec les partenaires pour atteindre l'objectif fixé par le projet du Plan National de l'Eau (PNE), soit la reconversion de 70% de la superficie irriguée en 2050.

Aussi, un programme d'amélioration des rendements des réseaux de distribution d'eau potable, industrielle et touristique a été lancé. En 2019, le taux de rendement moyen à l'échelle nationale a été de 76%. L'objectif visé est de 80% pour l'horizon 2030 et 85% pour 2040.

En outre, des dispositions réglementaires importantes visant la lutte contre le gaspillage de cette ressource ont été prises dans le cadre de la nouvelle loi sur l'eau, dont le renforcement de l'action de la police de l'eau en matière de surveillance du domaine public hydraulique et sa protection contre toute utilisation illégale.

Par ailleurs, il est à rappeler que le Maroc s'est engagé très tôt dans la gestion intégrée, décentralisée et concertée des ressources en eau, conformément aux dispositions de la loi 10-95 sur l'eau. Des mécanismes ont été, à cet effet, créés, dont notamment, la création de 10 Agences des Bassins Hydrauliques (ABHs) et l'institutionnalisation du Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat.

Actuellement, la nouvelle loi 36-15 a renforcé ces acquis par la création des Conseils de Bassins qui constituent un forum régional de discussion et de concertation autour de la problématique de l'eau.

Sur le plan de la protection et la restauration des écosystèmes liés à l'eau, les orientations stratégiques de la politique nationale de l'eau prévues pour les 30 années à venir par le PNE, compte parmi ses trois piliers, la préservation des ressources en eau et des écosystèmes et l'amélioration de la gestion face aux phénomènes météorologiques extrêmes en particulier la lutte contre les inondations et les glissements des terrains.

A cet effet, et pour améliorer la protection des personnes et des biens contre les inondations, un premier Plan National de Protection contre les Inondations (PNI) a été établi en 2002 et a été actualisé en 2017, en proposant des mesures permettant l'adaptation aux risques réels et potentiels liés aux phénomènes extrêmes. Ce plan a été préparé en étroite concertation et coordination avec tous les Départements et partenaires concernés par la thématique de l'inondation. Dans ce cadre, le nombre de points noirs vulnérables traités en partenariat avec les collectivités territoriales, a dépassé 250 points ayant concerné plus de 160 localités.

Sur l'objectif "Eau et assainissement", les universités marocaines commencent à confirmer leurs performances dans les classements internationaux. Selon The «*Times Higher Education Impact Ranking 2020*» qui donne les performances des universités en ce qui concerne les Objectifs du Développement Durable (ODD), l'Université Ibn Tofail de Kénitra arrive à occuper des places honorables. Elle s'est classée 1^{ère} au Maroc, 1^{ère} en Afrique, 2^{ème} des pays arabes et 37^{ème} au niveau mondial. La deuxième université marocaine étant l'université Hassan II de Casablanca.

Pour le secteur agricole qui reste le premier consommateur de l'eau, les programmes entamés par le Maroc dans le cadre sa politique d'irrigation a permis à la fin 2019 :

- L'équipement ou en cours d'équipement de près 82 280 ha dans le cadre du Programme d'Extension de l'Irrigation (PEI) à l'aval des barrages ;
- La préservation de la nappe par la mobilisation des eaux non conventionnelles à travers divers projets qui s'inscrivent dans la Promotion du Partenariat Public-Privé dans l'irrigation,

entre autres, les projets de dessalement de l'eau de mer. Dans ce cadre, et à fin 2019, 4 projets de Partenariat Public privé ont été contractés. Il s'agit du :

- Le projet de sauvegarde de la zone agrumicole d'El Guerdane ;
- Projet d'irrigation pour la sauvegarde de la zone côtière Azemmour Bir Jdid ;
- Projet de dessalement de l'eau de mer pour l'irrigation de Chtouka Ait Baha ;
- Projet de dessalement de l'eau de mer pour irrigation de Dakhla.

Ces programmes d'irrigation entrepris dans le cadre du PMV ont permis l'équipement de 750 000 hectares pour un investissement de 31,6 milliards de dirhams au profit de 220 000 exploitations. Ils ont également permis d'économiser plus de 2 milliards de m³ d'eau.

Si des avancées notables ont été réalisées au niveau de la gestion des ressources hydriques, du développement des services d'assainissement et de la protection des écosystèmes liés à l'eau, le secteur reste encore confronté à des défis importants auxquels il faut faire face.

Principaux défis

Le secteur de l'eau et de l'assainissement se trouve confronté à plusieurs défis, dont nous citons :

- La raréfaction des ressources hydriques. A l'instar de beaucoup de pays du monde, le Maroc n'échappe pas aux effets du changement climatique qui ont un impact sur son potentiel hydrique déjà limité. La part de l'eau disponible par habitant ne cesse de rétrécir passant d'environ 2560 m³/habitant /an en 1960 à 620 m³ en 2019 ;
- La consommation peu rationnelle de l'eau ;
- Le coût élevé des projets de mobilisations des eaux non conventionnelles, ce qui nécessitent une forte implication des acteurs et le renforcement des moyens de financement ;
- L'augmentation des sources de pollution de l'eau ;
- Les contraintes liées à la réalité du terrain et aux habitations dispersées et éloignées en milieu rural, rendant difficile, coûteux sinon impossible les branchements individuels aux réseaux d'eau potable et d'assainissement ;
- Le retard dans la mise en application de certaines dispositions réglementaires et législatives ;
- La complexité du cadre institutionnel qui rend la coordination et la concertation plus difficiles ;
- Le problème du foncier pour l'implantation des ouvrages d'assainissement et d'épuration des eaux usées ;
- L'inadéquation du système de recouvrement des coûts du service d'assainissement liquide ;
- Les communes, détentrices de la compétence de la gestion de l'eau, ne disposent pas de moyens et de capacités suffisantes pour la réalisation des projets et assurer la pérennisation des infrastructures.

Stratégies et programmes

Le projet du Plan National de l'Eau 2020-2050 (PNE) : Le projet du Plan National de l'Eau 2020-2050 fixe les orientations stratégiques à l'échelle nationale en matière de gestion des ressources en eau. Il est établi selon une approche participative impliquant les différents départements ministériels et établissements publics intervenant dans le secteur de l'eau et intègre également l'aspect adaptation aux changements climatiques.

Les programmes entrepris dans le cadre du PMV pour la maîtrise et la gestion de l'eau d'irrigation à savoir :

- **Le Programme d'Extension de l'Irrigation (PEI) à l'aval des barrages :** Ce programme vise la création de nouveaux périmètres et le renforcement de l'irrigation des périmètres existants dominés par les barrages réalisés ou programmés sur une superficie à aménager de 160 000 hectares. Ce programme permettra à terme de remédier à une sous-valorisation de près de 1,2 milliard de m³ d'eau mobilisée au niveau de ces barrages. A fin 2019, près 82 280 hectares sont équipés ou en cours d'équipement dans le cadre de ce programme ;
- **La Promotion du Partenariat Public-Privé dans l'irrigation :** Ce programme vise la préservation de la nappe par la mobilisation des eaux non conventionnelles à travers divers projets dont, entre autres, les projets de dessalement de l'eau de mer ;
- **Le programme national pour l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation 2020-2027 :** Ce programme vise l'accélération des investissements dans le secteur de l'eau à l'horizon 2027 pour anticiper les difficultés d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation enregistrées notamment dans les bassins hydrauliques les plus affectés par le déficit hydrique durant la sécheresse de 2015-2018 ;
- **Le Programme National d'Assainissement Mutualisé et de réutilisation des eaux usées traitées (PNAM) :** Ce programme vient d'être préparé dans un cadre de coopération interministérielle visant la mutualisation des programmes nationaux d'assainissement liquide en milieux urbain et rural et la réutilisation des eaux usées épurées.

Evolution des indicateurs de l'ODD 6

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2010	2015	2016	2017	2018	2019	Valeur cible 2030
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1.1	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	-	91,4	92,2	92,4	93,0		100,0
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	6.2.1	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	-	95,5	96,5	96,2	96,9		100,0
6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	6.3.1	6.3.1 Proportion des eaux usées traitées sans danger	(2006) 7	-	45,0	-	-	55,0	100,0
	6.3.2	6.3.2 Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne	-	-	-	70,0	-		100,0

6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	6.4.2	6.4.2 Niveau de stress hydrique: prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles	61,0	-	-	-	-		-
--	-------	---	------	---	---	---	---	--	---

Source : Ministère de l'Intérieur, Département de l'Eau, Enquête Nationale sur l'Emploi de 2016 à 2019, HCP.



Le Maroc, de part sa croissance démographique et ses besoins en développement économique et social, suscite une demande énergétique de plus en plus importante. La demande énergétique n'a cessé d'accroître, s'élevant ainsi à 21,25 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP) en 2018 contre 19,7 millions de tonnes équivalent pétrole en 2016. Le pétrole est la source d'énergie la plus utilisée, avec 52,9% de la consommation énergétique nationale.

Face à cette demande accrue, le Maroc reste très dépendant de l'extérieur pour son approvisionnement énergétique, avec un taux de dépendance qui, malgré son recul, s'élève encore à 91,7% en 2018 contre 93,4% en 2016.

Afin d'atténuer cette dépendance et d'accompagner le développement durable du pays, des efforts importants ont été déployés en matière d'accès des populations à l'électricité et de diversification du mix énergétique et du bouquet électrique, notamment par le développement des énergies renouvelables, en particulier, celles à base éolienne et solaire, pour lesquelles le Maroc a un grand potentiel.

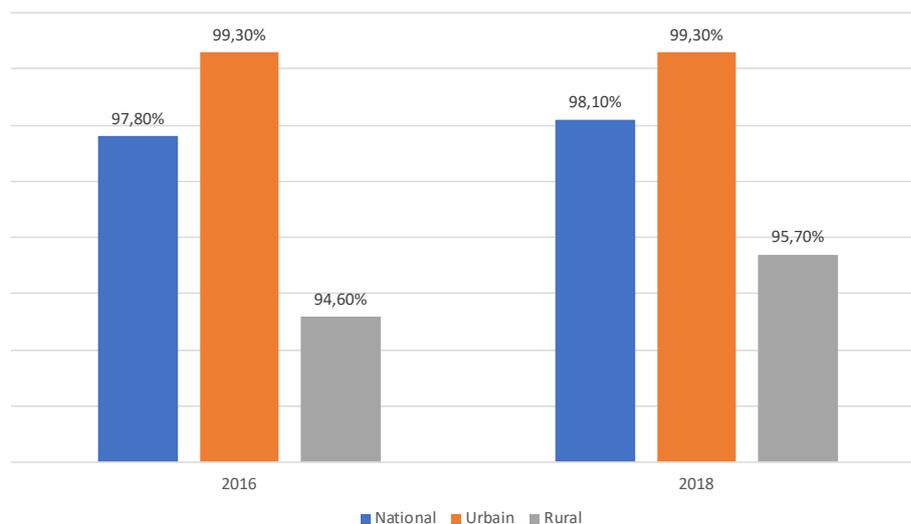
Etat d'avancement

Généralisation de l'accès des populations au service d'électricité

Grâce aux programmes et initiatives d'électrification rurale, lancés depuis la moitié des années 90, le Maroc a pu garantir l'accès de la quasi-totalité de sa population à l'électricité.

La proportion de la population marocaine ayant accès à l'électricité est passée de 97,8% en 2016 à 98,1% en 2018¹⁹.

Graphique 11 : Evolution de la proportion des marocains ayant accès à l'électricité par milieu de résidence



Source : HCP.

¹⁹ HCP, enquête nationale sur l'emploi, 2018.

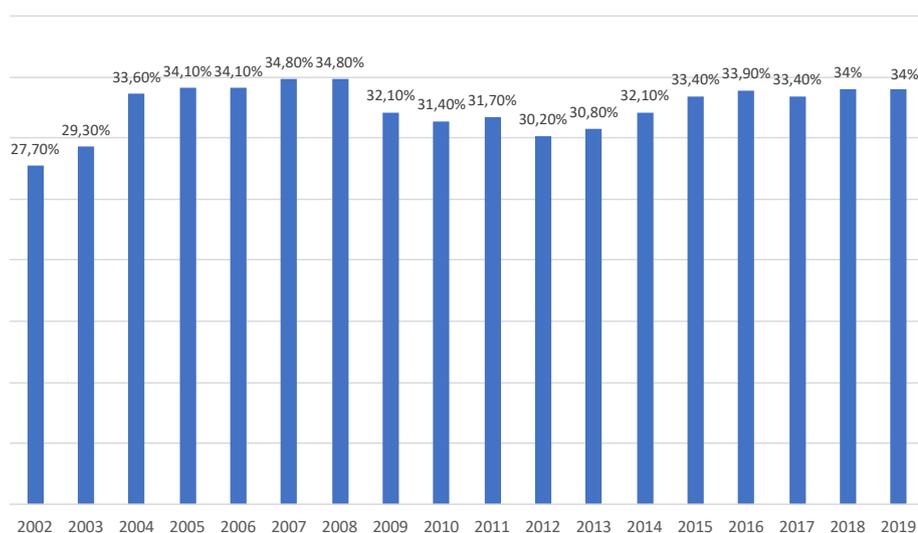
A fin 2019, généralisé en milieu urbain, le taux d'électrification rurale a atteint 99,72% au lieu de 22% en 1996. Ces avancées en électrification avaient des impacts importants sur la l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et péri-urbaines et la diversification de l'économie rurale.

Progrès notables dans la production des énergies renouvelables

Le Maroc s'est engagé, depuis 2009, dans une nouvelle dynamique de développement des énergies renouvelables de sources, notamment, solaires et éoliennes.

Ainsi, la capacité électrique installée de sources renouvelables a atteint 3 700 MW en 2019, composée de 710 MW d'énergie solaire, 1 220 MW d'énergie éolienne et 1 770 MW d'énergie hydroélectrique, ce qui représente 34% de la capacité électrique nationale. La production électrique renouvelable représente, quant à elle, 20% de la production électrique totale en 2019 au lieu de 16,5% en 2016 ou encore 9,7% en 2012.

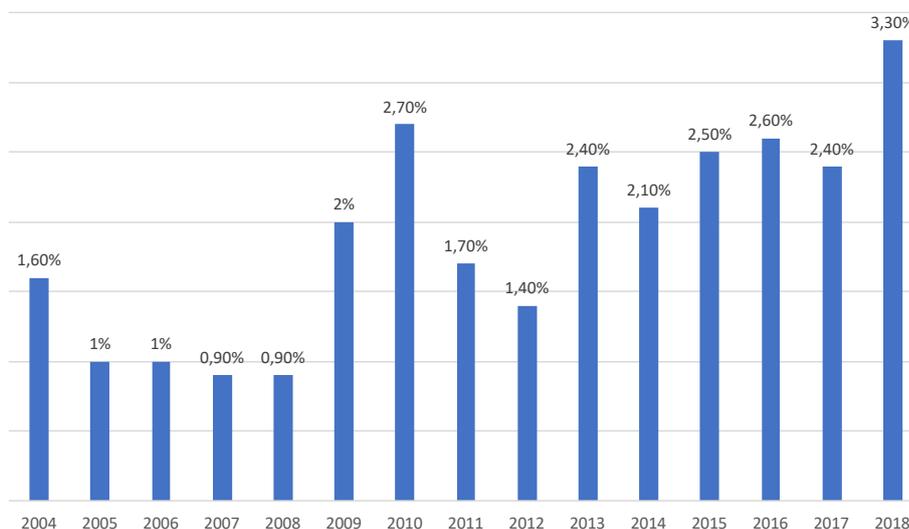
Graphique 12 : Part des énergies renouvelables dans la capacité électrique totale installée



Source : Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement

Par ailleurs, la part de la consommation de l'énergie renouvelable dans la consommation finale de l'énergie a atteint 3,3% en 2018 contre 2,6% en 2016.

Graphique 13 : Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie

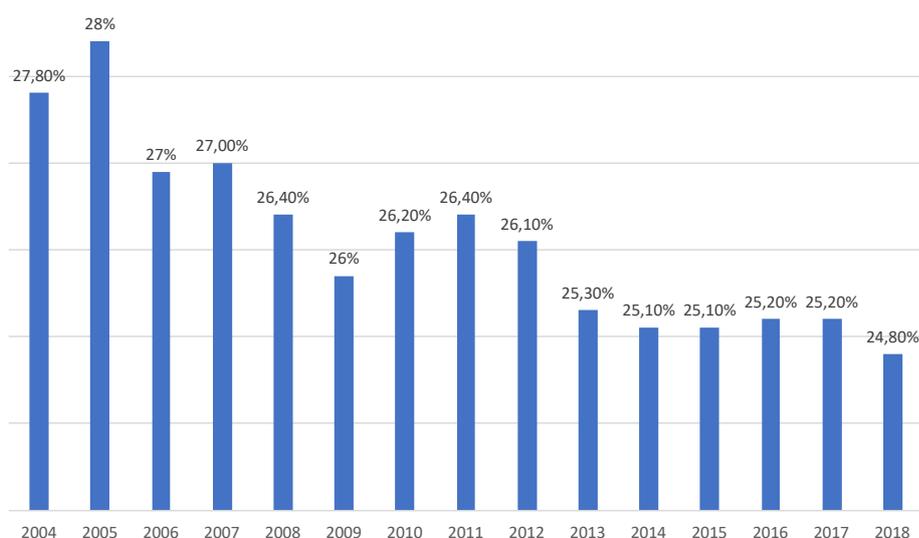


Source : Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement

Une amélioration légère de l'efficacité énergétique

L'efficacité énergétique, mesurée par l'intensité énergétique exprimée par le degré de découplage entre le développement économique et la consommation d'énergie, constitue l'un des enjeux majeurs du développement durable. Devant être réduite de moitié en 2030, l'intensité énergétique primaire au Maroc est passée de 27,8 tonnes équivalent pétrole pour produire 1 million de dirhams de PIB (tep/1Mdhs de PIB) en 2004 à 24,8 tep/1Mdhs de PIB en 2018.

Graphique 14 : Intensité énergétique primaire



Source : Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement

Cette amélioration de l'efficacité énergétique a été la résultante de l'entreprise d'un arsenal de mesures réductrices de consommation d'énergie, dans les principaux secteurs, à savoir le résidentiel, le transport, l'agriculture et l'industrie. Ces mesures ont essentiellement porté sur l'interdiction des importations de véhicules vétustes, l'amélioration de la réglementation thermique applicable aux nouveaux bâtiments, la sensibilisation, la distribution de 8,1 millions de LBC dans le cadre de l'opération INARA conduite avec l'appui de la Banque Mondiale ainsi que l'instauration du système horaire GMT+1.

Un cadre juridique et institutionnel soutenu

Depuis 2009, un cadre juridique et institutionnel a été mis en place pour soutenir la stratégie énergétique nationale, et dont l'objectif est de mettre en œuvre des normes plus strictes de promotion des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique ; notamment, l'adoption de la loi 13-09²⁰ relative aux énergies renouvelables qui a permis l'ouverture de la production électrique d'origine renouvelable à la concurrence, et l'accès au réseau électrique pour les opérateurs privés ainsi que l'exportation de l'électricité verte ; en outre, la loi 47-09²¹ relative à l'efficacité énergétique a pour objet d'exploiter le potentiel important en économie d'énergie que recèle le pays.

Aussi, le cadre institutionnel a été renforcé par la création des structures de mise en œuvre à savoir MASEN (Moroccan Agency for Sustainable Energy), Société d'Investissements Énergétiques (SIE), l'Agence Marocaine de l'Efficacité Énergétique (AMEE), des instituts de formation dans le domaine des énergies renouvelables ainsi que l'Institut de Recherche en Énergies Solaires et Énergies Nouvelles (IRESEN) qui est une structure dédiée à la recherche et développement en énergies renouvelables.

Un Fonds de Développement Énergétique (FDE) de 1 milliard d'USD, a été créé en 2009, pour le financement des projets des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique et l'appui aux entreprises de services énergétiques.

Renforcement de la Recherche & Développement dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique

La Recherche & Développement (R&D) occupe une place de premier choix dans la transition du système énergétique marocain ; en effet, des plateformes scientifiques dédiées à la recherche en énergie solaire sont mises en place, en l'occurrence, GREEN ENERGY PARK qui mène des recherches sur tous les maillons de la chaîne de valeur de la R&D en partenariat avec des centres internationaux de la recherche et les industries du secteur des énergies renouvelables afin d'assurer le transfert technologique.

Le Maroc a alloué 250 millions de dirham du FDE pour soutenir et encourager la recherche appliquée et technologique dans le secteur des énergies renouvelables. A cet égard, un financement de 800 millions de dirhams est alloué pour la période 2018-2023 ; aux créations de plateformes de R&D et l'accompagnement de startups dans le domaine des énergies nouvelles et de l'efficacité énergétique.

²⁰ Décret n°2-10-578(11 avril 2011) en notant qu'un projet de loi modifiant et complétant cette loi et en cours d'élaboration

²¹ Promulguée par Dahir n° 1-11-161 (29 septembre 2011) ainsi que la publication du décret n° 2-17-746 relatif à l'audit énergétique obligatoire et à la création des organismes d'audit et le décret n° 2-18-165 fixant le cahier des charges des entreprises de services (21 novembre 2019).

Principaux défis

Malgré l'importance des mesures mises en place, certains défis persistent dans le secteur de l'énergie, notamment ceux portant sur les dimensions suivantes :

- La réduction de la dépendance énergétique de l'extérieur ;
- L'atténuation de la part, toujours prédominante, des énergies fossiles dans le mix énergétique national ;
- La satisfaction de la demande énergétique accrue des secteurs énergivores, notamment le transport et l'industrie ;
- Le développement de l'investissement en recherche et développement afin de suivre le rythme accéléré des innovations dans ce domaine ;
- L'attractivité davantage des investissements étrangers qui restent sensibles à la situation économique internationale ;
- La lutte contre les effets du changement climatique, notamment sur la disponibilité des ressources hydriques en tant que sources de la production hydroélectrique.

Stratégies et programmes

Les avancées obtenues en matière d'accès des populations, notamment rurales à l'électricité, sont la résultante d'un ensemble de programmes dont principalement :

- Le Programme d'Electrification Rurale Global, lancé depuis la moitié des années 90. Il vise, à travers sa dernière tranche pour la période 2019-2023, à couvrir 1 270 villages regroupant 30 900 foyers, ce qui porterait le taux d'électrification rurale à 99,93% en 2023.
- L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) qui a initié des projets d'électrification décentralisée des villages éloignés du monde rural à travers, entre autres, des plaques solaires (kits photovoltaïques). Ces actions s'inscrivent dans le cadre du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS), et du dispositif institutionnel de gouvernance de la Stratégie Nationale de Développement de L'Espace Rural et des Zones de Montagne qui est programmé au titre de la période 2020-2023.

Pour répondre à ses besoins et diversifier ses sources en énergie, le Maroc a adopté depuis 2009, sous les Hautes Instructions Royales, une stratégie énergétique. Ses objectifs stratégiques portent sur la réalisation d'un mix énergétique diversifié et optimisé autour de choix technologiques fiables et compétitifs, le développement des énergies renouvelables et le renforcement de l'efficacité énergétique ainsi que l'intégration régionale et le développement durable.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, plusieurs programmes ont été lancés, à court, moyen et à long terme, dont les principaux sont les suivants :

- Le Plan National d'Actions Prioritaires 2009-2013 qui visait à rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande électriques en agissant, d'une part, sur le renforcement des capacités de production avec la réalisation d'une puissance additionnelle de 1 400 MW et, d'autre part, sur la rationalisation de l'utilisation de l'énergie ;
- Des programmes intégrés de production d'énergie solaire et éolienne à savoir le Plan Solaire Marocain (PSM) et le Programme Eolien Intégré (PEI). Leur objectif est d'atteindre en 2020 une part des énergies renouvelables de 42% de la puissance électrique installée et 52% à l'horizon 2030. En effet, la puissance électrique d'origine renouvelable installée passera à 12 896 MW en 2030 avec un investissement estimé à 30 milliards de dirhams ;
- Des programmes d'efficacité énergétique dans les principaux secteurs consommateurs d'énergie, notamment l'industrie, le transport et le bâtiment lancés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'efficacité énergétique dont l'objectif consiste à réaliser une économie d'énergie d'environ 20% à fin 2020 ;
- Le plan d'équipement vert 2019-2023 est un programme d'investissement qui vise à réaliser à l'horizon 2023 une capacité globale supplémentaire de 3 743 MW, dont 99,4% sont de sources renouvelables ;
- Le plan de développement de centrales solaires photovoltaïques d'une capacité totale de 320 MW, à savoir le projet solaire photovoltaïque Noor Tafilalt (120 MW) et le projet solaire photovoltaïque Noor Atlas (200 MW) ;
- Le programme de développement d'un réseau de plateformes dédiées à la Recherche & Développement et à l'innovation dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Evolution des indicateurs de l'ODD 7

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	Valeur cible 2030
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	7.1.1	Proportion de la population ayant accès à l'électricité (en %)	97,3	97,8	97,8	98,1	100
7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	7.2.1	Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie (en %)	2,5	2,6	2,4	3,3	-
7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique	7.3.1	Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)] (en tep/1Mdhs de PIB)	25,1	25,2	25,2	24,8	-

Source : Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement, Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE), Enquête Nationale sur l'Emploi, HCP.

La promotion d'une croissance économique inclusive et durable, favorable à la création suffisante d'emploi et à la lutte contre les inégalités et la pauvreté, constitue l'un des axes stratégiques de l'approche du Maroc pour la mise en œuvre des ODD.

Des efforts importants ont été déployés à cet effet en matière de réformes économiques, de développement des secteurs productifs, d'infrastructures et de renforcement du capital humain. Certes, des résultats notables sont obtenus, malgré un environnement international contraignant, en termes de croissance économique, d'amélioration du revenu des populations, mais des défis restent encore importants, notamment au niveau de la création d'emploi, surtout pour les jeunes et les femmes.

Etat d'avancement

Une évolution positive de croissance économique, malgré un environnement international contraignant

L'économie marocaine a vu son rythme de croissance évoluer de 3,1%, aux prix constants, dans les années 1990 à près de 4,2% en moyenne annuelle entre 2000 et 2018. Dans le sillage de l'accélération du processus de création de la richesse nationale, le PIB par habitant (PIB/habitant), aux prix constants, s'est inscrit en net rebondissement, passant de 16 003 dirhams en 1999 à 27 811 dirhams en 2018.

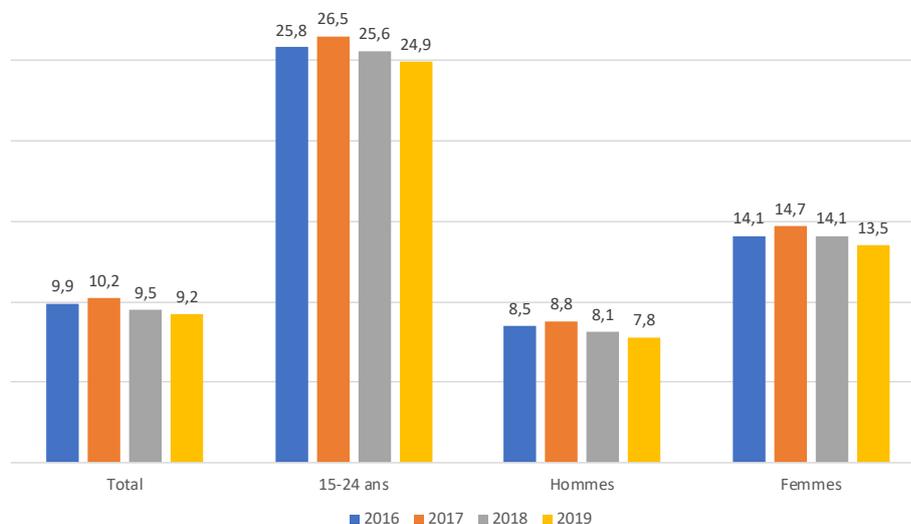
L'amélioration du profil de croissance de l'économie marocaine a été rendue possible grâce à la diversification graduelle de ses ressorts, qui s'appuie autant sur la modernisation des secteurs traditionnels que sur l'émergence de nouveaux créneaux porteurs. Le secteur primaire a enregistré une progression de sa valeur ajoutée de l'ordre de 4,4%, avec une contribution à la croissance du PIB de 0,6 point. Pour le secteur agricole, des avancées ont été réalisées, grâce entre autres, au PMV, en termes de croissance économique durant la période 2008-2018. Le PIB agricole, indicateur clé et synthétique des résultats, a connu une augmentation de 77 milliards de dirhams en 2008 à 105,7 milliards de dirhams en 2016 et à 125,4 milliards de dirhams en 2018, avec un taux de croissance annuel moyen de +5,25%. En effet, ce PIB a évolué de 63% entre 2008 et 2018 et de 19% entre 2016 et 2018. Le PIB agricole par habitant dans le milieu rural s'est amélioré de +66% entre 2008 et 2018 et de +20% entre 2016 et 2018, ce qui a contribué à l'amélioration du pouvoir d'achat des populations, notamment rurales.

Le secteur secondaire a crû au taux de 3,3%, portant sa contribution à la croissance économique à 0,9 point. Le secteur tertiaire a affiché un dynamisme particulier, progressant au taux de 4,2% et contribuant à hauteur de 2,1 points à la croissance de la valeur ajoutée nationale. Parmi les moteurs du secteur tertiaire, figure le tourisme qui a vu son PIB accroître entre 2016 et 2018 de 66,9 milliards à 76,9 milliards, portant sa contribution au PIB national de 6,6% à 6,9%. La croissance économique au Maroc reste, par ailleurs, l'apanage de la demande interne dont la contribution s'est située entre 2015 et 2018 à 13,7 points. La contribution de la demande externe a été, en revanche, négative, avec -5,3% (+8,5% pour les exportations et -14% pour les importations).

Principales caractéristiques du marché du travail

En 2019, le taux d'emploi de la population active est de 41,6% pour l'ensemble du pays, de 36,9 % en milieu urbain et de 50,3 % en milieu rural. A l'échelle nationale, 65,5 % des actifs hommes ont un emploi contre seulement 18,6% des femmes. Le taux de chômage chez les hommes touche 7,8 % de la population active hommes alors qu'il atteint 13,5 % chez les femmes. Les jeunes de 15-24 ans trouvent encore de grandes difficultés à accéder au marché de travail. Le taux d'emploi de cette catégorie ne dépasse guère 18,9% au niveau national (28,3% en milieu rural et 12,5% en milieu urbain).

Graphique 15 : Evolution du taux de chômage



Source : HCP, Enquête Nationale de l'Emploi.

L'emploi informel représente 36% de l'ensemble des effectifs employés à l'échelle nationale en 2013. Sa répartition par secteurs non agricoles montre que ce type d'emploi est exercé plus dans le commerce et l'industrie avec un taux respectif de 68% et 37%, suivis par les services avec 21,5% et le BTP avec 21,7%.

Par ailleurs, 26,5% des jeunes de 15-24 ans sont, en 2019, non scolarisés et ni emploi ni formation.

De même, la proportion des enfants âgés de 7 à 17 ans qui travaillent s'élève, en 2018, à 3,3%.

Niveaux d'accès aux services bancaires

Le Maroc a mis en place une stratégie d'inclusion financière visant à promouvoir « un accès équitable pour l'ensemble des individus et entreprises à des produits et services financiers formels pour une utilisation adaptée à leurs besoins et à leurs moyens ».

Entre 2015 et 2018, le nombre d'agences bancaires au Maroc a augmenté de 6 139 à 6 503 et celui de guichets automatiques bancaires de 6 529 à 7 289²².

²² Bank Al Maghreb « Rapport annuel sur la supervision bancaire », Années 2015 et 2018.

Par ailleurs, les résultats d'enquête FINDEX sur le niveau d'inclusion financière au Maroc, réalisée en collaboration avec la Banque Mondiale en 2017, ont montré que 34%²³ des adultes disposent d'un compte formel avec, cependant, des disparités par sexe (41% pour les hommes contre 17% pour les femmes), âge (33% pour les adultes âgés de 25 ans et plus contre 16% pour les jeunes âgés entre 15 et 24 ans), milieu de résidence (37% en milieu urbain contre 20% en milieu rural), par revenu (35% pour les 60% des plus riches contre 19% pour les 40% des plus modestes) et par situation dans l'emploi. Les disparités par sexe selon cette dernière caractéristique, sont faibles pour les salariés (54% pour les femmes contre 57% pour les hommes). Elles sont, cependant, importantes au sein des « travailleurs indépendants » (21% pour les femmes contre 35% pour les hommes) et des personnes « sans emploi » (13% pour les femmes contre 33% pour les hommes).

De même, le niveau d'inclusion financière pour les TPE et micro-entreprises reste faible. Selon les résultats d'enquête réalisée par la Fondation Marocaine pour l'Education Financière auprès de 1 000 TPE, micro-entreprises et auto-entrepreneurs, seules 48% d'entre elles détiennent un compte bancaire et seulement 6% ont contracté un crédit bancaire. L'inclusion financière des micro-entreprises et des TPE est entravée principalement par la faiblesse de leurs activités (45%), le manque de besoin (41%) et par leur manque de confiance à l'égard des banques (13%)²⁴.

Principaux défis

Malgré les performances réalisées, la croissance économique reste fragile dans la mesure où elle est encore fortement dépendante de la conjoncture internationale et des aléas climatiques. Ainsi, la question de la durabilité de ces acquis constitue un grand défi à relever et se pose avec acuité, en raison, essentiellement, d'un contexte tendanciel qui se caractérise par une certaine contraction des économies européennes, par une réduction des revenus de l'émigration et par de nouvelles contraintes commerciales. La transformation sectorielle reste aussi très lente, malgré la percée de quelques secteurs industriels.

En plus de cette dépendance au contexte international, le niveau actuel de la croissance économique au Maroc reste insuffisant pour absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail, ce qui constitue un défi majeur des politiques publiques. La situation actuelle au Maroc affiche en effet des déficits importants, qu'il faut résorber. D'une manière générale, le développement économique et l'emploi des jeunes et des femmes impliquent de dépasser des barrières liées à l'offre, à la demande et à l'efficacité du marché du travail. Il est aussi important de réduire l'emploi informel et améliorer la qualité de l'emploi. Cela représente aussi un défi important pour hausser la qualité des emplois. S'ajoute à cela, le faible taux de couverture sociale et du taux de syndicalisation. Dans ces conditions, axer les politiques publiques sur la création d'emplois décents est primordial.

Stratégies et programmes

Dynamisation de la croissance économique

Afin de promouvoir la croissance de son économie nationale, le Maroc a lancé plusieurs stratégies et programmes dans les domaines des secteurs productifs et des infrastructures. A ce niveau, tous

23 Ministère de l'Economie et des Finances et Bank Al Maghreb « Stratégie Nationale d'Inclusion Financière », Note de Synthèse, septembre 2018.

24 Ministère de l'Economie et des Finances et Bank Al Maghreb « Stratégie Nationale d'Inclusion Financière », Note de Synthèse, septembre 2018.

les plans sectoriels, dont on peut citer notamment la stratégie "Génération Green" ou le plan d'accélération industrielle, concourent à l'amélioration de la croissance économique, la productivité et l'emploi.

La nouvelle stratégie de développement du secteur agricole, baptisée « Génération Green 2020-2030 » a été lancée au mois de février 2020. Tout en visant la capitalisation des acquis du PMV, cette seconde étape ambitionne de dynamiser davantage le secteur agricole. Les relais de cette orientation consistent en l'émergence d'une nouvelle génération de classe moyenne agricole (350 000 à 400 000 ménages), et la naissance d'une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs et la création de 350 000 postes d'emploi au profit des jeunes.

Le Maroc a mis en place un Plan d'Accélération Industrielle 2014-2020 consolidant ainsi les acquis du Plan Emergence et du Pacte National pour l'Emergence Industrielle. Ce plan vise la création d'un demi-million d'emplois, dont la moitié provenant des IDE et l'autre du tissu industriel national rénové, et l'accroissement de la part industrielle dans le PIB de 9 points, passant de 14% à 23% en 2020. Les principales mesures de ce plan sont la mise en place d'une industrie intégrée via les écosystèmes, l'amélioration de la compétitivité des PME par la facilitation de financement et l'accompagnement en termes de formation et d'accès au foncier, et l'amélioration du positionnement du Maroc à l'international par l'accompagnement des entreprises pour l'accès aux marchés externes.

La vision 2020 du secteur touristique, élaborée dans une logique de continuité de la vision 2010, ambitionne de poursuivre les efforts qui consistent à faire du tourisme l'un des moteurs du développement économique, social et culturel du Maroc. Elle est axée sur la promotion régionale, le développement durable, l'instauration de la culture de la qualité des prestations à tous les niveaux de l'activité touristique et le développement du capital humain. Elle vise l'augmentation des capacités et la diversification du secteur et, in fine, l'accroissement de la part du PIB touristique de 2 points.

En outre, plusieurs festivals nationaux et internationaux dédiés aux arts et expressions artistiques patrimoniales ont été organisés permettant de préserver et de valoriser le patrimoine culturel immatériel dans la diversité des genres artistiques, et d'accompagner les créations contemporaines. Ils participent non seulement à faire connaître les richesses de la culture mais constituent aussi une plateforme solide d'un tourisme culturel. Sans oublier le soutien des projets culturels dédiés à la promotion du tourisme culturel portés par les acteurs culturels au niveau national et résidant à l'étranger, régis par l'appel à projets.

Par ailleurs, des efforts ont été initiés pour l'implantation territoriale, nationale et internationale d'une économie culturelle en faveur des jeunes talents, des femmes et des seniors à travers la création des entreprises culturelles. Il s'agit, également, de la promotion des métiers générateurs de revenus dans les domaines de la culture, la promotion de la mobilité artistique entre les pays et le renforcement des rapports Nord-Sud et Sud-Sud dans le secteur culturel. Ces avancées contribuent au renforcement du positionnement mondial du Maroc en tant que hub artistique à travers la promotion de sa diversité qui puise dans les différents affluents de la culture marocaine (amazigh, andalou, africain, méditerranéen, hébraïque, sahraoui et autres).

Emploi et travail décent

Le Maroc a lancé un ensemble de stratégies et plans visant essentiellement la promotion de la création de l'emploi, portant, essentiellement sur la valorisation du capital humain, le renforcement de l'intermédiation du marché de travail et le développement du cadre de gouvernance du marché de travail. Dans ce sens, le Maroc a mis en place la Stratégie Nationale pour l'Emploi (SNE) 2015-2025 et le Plan National de Promotion de l'Emploi (PNPE) 2018-2021 qui vise la création de 1,2 million d'emplois à l'horizon 2021.

Parmi les mesures apportées par le PNPE, sont les suivantes :

- L'instauration d'un lien entre le niveau des incitations et le nombre des emplois dans la charte d'investissement ;
- L'appui au développement du secteur associatif compte tenu de son potentiel dans la création d'emplois ;
- L'encouragement du développement des programmes ciblés relatifs aux services d'utilité sociale et d'intérêt général ;
- La mise en œuvre des mesures procédurales permettant la soumission des coopératives aux marchés publics ;
- La mise en place des mécanismes d'appui à l'entreprise en situation difficile dans le but de limiter les pertes d'emploi ;
- L'appui à la création d'opportunités d'emploi en répondant aux besoins en services d'utilité sociale et d'intérêt public (services de proximité) ;
- La mise en place d'un comité de veille sur le marché de l'emploi chargé du suivi des créations et des pertes d'emploi et de l'évaluation de l'impact sur l'emploi des stratégies et plans sectoriels.
- L'encouragement de la création d'entreprises à travers le développement d'un dispositif des programmes d'appui à l'auto-emploi et le développement de l'esprit de l'entrepreneuriat dans tous les niveaux de l'enseignement.

Par ailleurs, et pour faire face à la problématique de l'emploi notamment des jeunes et des personnes vulnérables, le PNPE a retenu un ensemble de mesures visant à améliorer le dispositif actuel des Programmes Actifs d'Emploi (PAE) et à mettre en place d'autres mesures en faveur des catégories spécifiques tels que les jeunes du milieu rural, les migrants et les ex-détenus.

Ainsi, en plus du renforcement et d'élargissement du champ d'action de l'ANAPEC et l'évaluation régulière des PAE actuels, le PNPE plaide pour l'élaboration de nouveaux programmes visant l'amélioration de l'employabilité et le soutien à l'emploi salarié, le développement des performances des agences privées de l'emploi, le renforcement de la proximité via des agences et espaces d'emploi, l'acquisition d'unités mobiles et le développement de services à distance.

Pour ce qui est des catégories de la population active jugées vulnérables, il y'a lieu de mentionner des mesures qui visent, entre autres, à :

- Promouvoir l'emploi salarié selon une approche de ciblage des emplois / métiers pratiqués par les personnes en situation d'handicap selon la nature du handicap ;

- Promouvoir l'auto emploi dans le cadre de partenariat avec l'Entraide Nationale, l'Agence de Développement Social (ADS), l'INDH, le Fonds de Cohésion Sociale ;
- L'inclusion économique des jeunes à travers la création à partir de 2019, dans le cadre de la 3^{ème} phase de l'INDH, des plateformes au niveau des provinces dédiées à l'écoute, à l'orientation et à l'accompagnement des jeunes entrepreneurs et porteurs de projets, et aussi, pour l'insertion des jeunes sur le marché du travail et le renforcement de leurs chances par l'adaptation de leurs qualifications et le développement de leurs compétences techniques ;
- Mettre en place des contrats subventionnés au profit des migrants en situation régulière financés par la coopération internationale et les régions et des programmes d'appui à l'auto-emploi pour ces catégories de personnes ;
- Renforcer les services et les programmes de formation en faveur, notamment, des migrants et mobiliser les associations de la société civile pour informer et orienter les migrants sur ces opportunités d'insertion.

Concernant l'insertion des jeunes sur le marché du travail et en particulier les NEETs, et plus précisément la promotion de l'emploi et de l'auto-emploi, le PNPE a retenu des actions en faveur des NEETs à travers la création de nouveaux emplois formels en faveur de cette catégorie des jeunes, le développement des soft-skills, l'enseignement des langues et l'accompagnement direct de ces jeunes par des actions de formation et de sensibilisation, par des encadrants sociaux formés à cette fin.

Également, le Programme d'action du Haut-Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération vise la promotion de l'emploi à travers des actions axées sur le développement des activités productives, l'entrepreneuriat, la croissance des petites et moyennes entreprises et la création des coopératives notamment à travers l'incitation des descendants d'ARAMAL à l'auto-emploi, à l'action entrepreneuriale et à l'octroi d'aides financières pour la création des petites et moyennes entreprises. Dans le cadre de l'auto-emploi, le nombre des petites et moyennes entreprises créées s'élève à 322 en 2019 contre 83 en 2016 alors que le nombre de coopératives créées est de 27 en 2019 contre 14 en 2016.

S'agissant des mesures entreprises visant à supprimer le travail forcé, à mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, à interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants (cible 8.7), l'arsenal juridique et réglementaire a été enrichi par des textes de loi et des arrêtés d'application qui ont été promulgués ces dernières années (la Loi n° 19.12 fixant les conditions de travail et d'emploi des travailleurs domestiques, le dahir n° 1-00-312 fixant et interdisant les pires formes de travail des enfants, le décret n° 2-04-682 fixant les travaux interdits aux mineurs de moins de 18 ans, aux femmes et aux salariés en situation de handicap).

En matière de sécurité sur le lieu de travail, le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle a élaboré, en partenariat avec les partenaires sociaux et les acteurs concernés le Plan national de santé et sécurité professionnelle (2020-2024) qui s'articule autour du développement d'un système national de la sécurité et la santé professionnelle, le renforcement de la gouvernance et du dialogue sociale, la promotion de la culture de la prévention et le développement des formations en matière de sécurité et de santé professionnelle.

En matière de l'amélioration du fonctionnement du marché du travail et des conditions de travail, le PNPE a retenu un ensemble de mesures telles que le développement et la modernisation de l'inspection du travail et l'encadrement et la promotion de nouvelles formes de travail.

Inclusion financière

La Stratégie Nationale d'Inclusion Financière mise en place en 2018 vise à définir une vision commune et des orientations nationales en vue de réduire les disparités qui persistent en termes d'accès et de pénétration des services financiers. L'objectif étant de faire de l'inclusion financière un réel vecteur de développement socio-économique et de permettre un accès équitable pour l'ensemble des individus et entreprises à des produits et services financiers formels (transactions, paiements, épargne, financement et assurance) pour une utilisation adaptée à leurs besoins et à leurs moyens, afin de favoriser l'inclusion économique et sociale. Les actions ont été orientées vers les segments prioritaires, notamment le monde rural, les TPE, les femmes et les jeunes, à l'issu du diagnostic réalisé et confirmé par les résultats de l'enquête Findex.

Parmi les efforts déployés pour atteindre les objectifs de cette stratégie, il y a :

- La révision, en décembre 2018, de la loi sur la microfinance pour faciliter l'accès au financement de la TPE via la hausse du plafond du micro-crédit de 50 000 dirhams à 150 000 dirhams ;
- La mise en place du Fonds d'amorçage INNOV INVEST (FII) qui est doté de 500 millions de dirhams, financés par un prêt de la Banque Mondiale. Ce fonds couvre l'investissement dans des fonds publics-privés, de capital-risque ou des Business Angels spécialistes dans l'amorçage des start-ups et entreprises innovantes, et le financement par des subventions et des prêts d'honneur en faveur des porteurs de projets ;
- La mise en place d'un cadre juridique pour le financement collaboratif « Crowdfunding », à même de permettre la récolte des fonds auprès d'un large public en vue de financer l'entrepreneuriat et l'innovation et soutenir l'émergence de projets sociaux, culturels et créatifs ;
- La préparation d'un projet de loi sur l'activité crédit bureau en vue d'élargir le champ d'application aux données alternatives (téléphonie mobile, eau, électricité, etc...) relatives aux personnes physiques, émanant des entités non financières.

En outre, un **Programme Intégré d'Appui et de Financement des Entreprises** a été lancé et il vise la création d'environ 27 000 nouveaux postes d'emplois et l'accompagnement de 13 500 entreprises supplémentaires, à travers le financement de l'entrepreneuriat.

Un Compte d'affectation spéciale « Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat » a été créé, dans le cadre de la loi de finances 2020, et doté d'une enveloppe de 6 milliards de dirhams répartie sur une durée de 3 ans, financée à parts égales par l'Etat et le secteur bancaire ;

Programme d'amélioration de revenu et d'inclusion économique des jeunes, de l'INDH, doté de 4 milliards de dirhams qui vise à encourager l'entrepreneuriat, l'employabilité et l'économie sociale et solidaire.

Evolution des indicateurs de l'ODD 8

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2010	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Valeur cible 2030
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7% dans les pays les moins avancés	8.1.1	Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	2,5	1,2	3,1	-0,2	2,7	1,6	-	-
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	8.2.1	Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	2,1	3,3	4,4	1,3	4,2	1,7	-	-
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	8.3.1	Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe	-	(2013) 36,3	-	-	-	-	-	-

8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	8.5.2	Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap		9,9	9,7	9,9	10,2	9,5	9,2	-
8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	8.6.1	Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation	-	28,9	27,9	27,5	29,3	27,5	26,5	-
8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	8.7.1	Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge (%)	-	-	-	-	-	3,3	-	0
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	8.9.1	PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance	-	6,7	6,5	6,6	6,8	6,9	-	-
8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	8.10.1	a) Nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes	20,8	24,1	24,6	24,8	24,9	-	-	-
	8.10.2	b) Nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes	19,7	25,0	26,3	26,8	27,2	27,8	-	-

Source : Ministère de l'Economie et des Finances et Bank Al Maghreb, Enquête Nationale sur l'Emploi, HCP



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

La croissance économique, le développement social et la lutte contre le changement climatique dépendent fortement de l'investissement dans les infrastructures, du développement d'une industrie durable et du progrès technologique.

A cet égard, le Maroc a placé le développement des secteurs de l'infrastructure et de l'industrie au centre de son processus de développement. Plusieurs avancées ont été, ainsi, réalisées, mais des défis restent encore posés et des stratégies pour les relever sont mises en place.

Etat d'avancement

Développement des infrastructures de transport

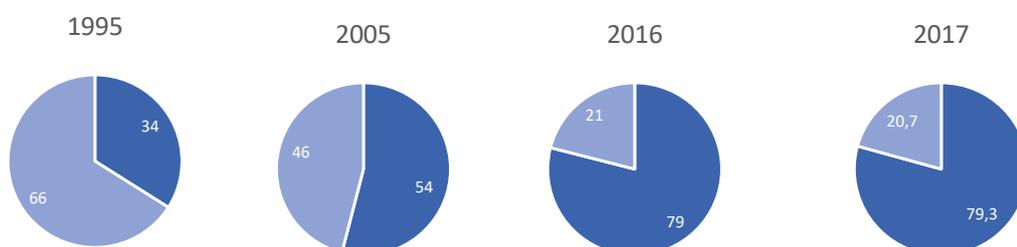
Les infrastructures hydrauliques et d'électricité ont été traitées respectivement dans l'ODD 6 et l'ODD 7. Le présent ODD traite les infrastructures de transport et des technologies de l'information et de communication.

Le Maroc a fait des infrastructures de transport un levier de base pour soutenir le développement. Il a ainsi réalisé ces dernières décennies de grands chantiers pour améliorer sa compétitivité économique, aménager son territoire national et renforcer son attractivité, ainsi que pour soutenir son développement social.

Actuellement, le patrimoine national en infrastructures de transport se compose de 57 334 km de routes classées dont 44 215 km de routes revêtues, 1 192 km de voies express, 1 800 km d'autoroutes, 2 109 km des voies ferrées, 200 km des lignes ferroviaires à grande vitesse, 40 ports et 25 aéroports. Le secteur du transport a contribué à hauteur de 4,3% à la valeur ajoutée totale nationale en 2017.

Les programmes de construction de routes rurales ont contribué au désenclavement rural. La proportion de la population rurale vivant dans les douars situés à moins d'un kilomètre d'une route praticable a atteint 79,3% en 2017 au lieu de 54% en 2005.

Graphique 16 : Evolution du taux de désenclavement rural (en %)



Source : Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau

Pour consolider ces efforts, un nouveau programme de réduction des disparités territoriales et sociales dans le monde rural a été lancé en 2015 visant à atténuer les écarts socio-économiques entre les couches sociales et entre les territoires en termes d'infrastructures et équipements sociaux de base.

La composante route de ce programme qui s'étale sur 7 ans nécessite la mobilisation d'un montant de 36 milliards de dirhams, destiné aux infrastructures routières. Il s'agit de la construction de 22 000 km de routes et pistes rurales pour un montant de 28 milliards de dirhams et de la sauvegarde de 8 000 km de routes rurales classées de proximité pour un montant de 8 milliards de dirhams.

Dans le domaine de développement des transports et vu leurs rôles dans l'élargissement et l'intégration des marchés par la facilitation des déplacements des personnes et des biens, le Maroc a œuvré pour fournir des services de transport sûrs et de qualité qui participent à l'inclusion des populations, à l'amélioration de la fluidité de la circulation et la sécurité routière et à la promotion du secteur de la logistique.

Ainsi, l'activité du secteur du transport a réalisé 4 923 millions de voyageurs-kilomètres en 2017 par le mode ferroviaire au lieu 5 208 voyageurs-kilomètres en 2016 (35 millions de voyageurs transportés par les chemins de fer en 2018 contre 39,5 millions de voyageurs en 2016). Le trafic ferroviaire des marchandises a atteint 3 888 millions de tonnes-kilomètres en 2017 contre 3 831 de tonnes-kilomètres en 2016 (27 millions de tonnes des marchandises transportées par voie ferroviaire en 2018 contre 28,2 millions de tonnes en 2016).

Pour le transport maritime, les ports marocains ont traité un trafic global de 137,5 millions de tonnes en 2018, contre 121,06 millions de tonnes en 2016, soit une hausse de 13,5%. Le trafic des passagers et croisières a enregistré également une évolution positive de 8,2% passant de 4 968 milliers de passagers en 2016 à 5 375 milliers en 2018.

Le secteur aérien a, de son côté, réalisé un trafic record de 20 358 milliers de passagers en 2017 en augmentation de 11,63% par rapport à 2016.

Promotion de l'Industrie durable

Au Maroc, la part du secteur industriel dans le PIB global est restée quasi stable entre 2016 et 2018, avec 15,7%, alors que la valeur ajoutée manufacturière par habitant est passée, respectivement, de 4 606 dirhams/hab à 4 933 dirhams/hab.

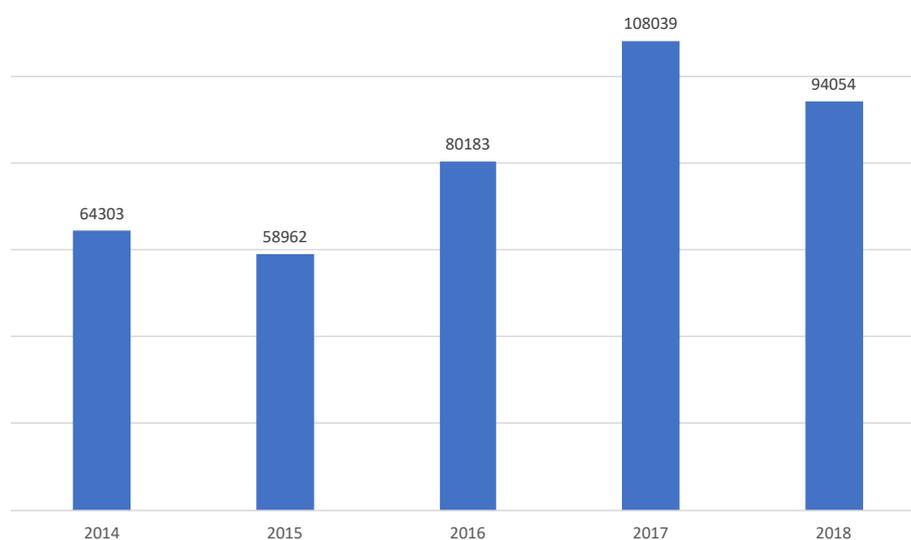
Concernant la proportion de l'emploi industriel (y compris l'artisanat) dans l'emploi total, elle est passée de 11,3% en 2016 à 12% en 2018.²⁵

²⁵ HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi 2016 et 2018.

Plan d'Accélération Industrielle 2014-2020 (PAI) : La dynamique du Plan d'Accélération Industrielle a permis de créer 54 écosystèmes industriels portant sur plusieurs secteurs, notamment, l'automobile, l'aéronautique, l'électronique et l'électrique, le textile et cuir, la chimie-parachimie, la pharmacie, l'agro-industrie, les énergies renouvelables, les industries mécaniques et métallurgiques et l'offshoring. Les différentes filières organisées se sont assignées des objectifs précis en termes d'emplois, de chiffres d'affaires et d'exportations via des contrats de performance.

Les différents projets d'investissement concrétisés dans le cadre du PAI ont permis la création de plus de 405 mille emplois entre 2014 et 2018 (2 ans avant l'achèvement du PAI) dont 49% de femmes.

Graphique 17 : Création d'emplois industriels



Source : CNSS, enquête MICEVN

L'industrie est un facteur essentiel de la tendance de la balance commerciale. Les exportations industrielles ont représenté en 2018 plus de 55,2% du total des exportations du Maroc et ont cru à un taux moyen de 8,2% sur la période 2014-2018 tirées principalement par l'automobile et l'aéronautique.

L'automobile est au premier rang des secteurs exportateurs depuis 2015. Le secteur automobile a réalisé un chiffre d'affaires à l'export de 72,5 milliards de dirhams en 2018 contre 42,8 milliards de dirhams en 2014 avec un taux de croissance annuel moyen de 14,1%.

De même, la branche aéronautique arrive en tête des branches ayant enregistré la plus forte augmentation de ses exportations avec un taux d'évolution annuel qui dépasse 20% pendant la même période.

Le secteur textile représente un secteur stratégique au sein de l'activité industrielle nationale par sa contribution aux agrégats du secteur de l'industrie (27% des emplois et 7% de la valeur ajoutée industrielle).

Le secteur des Industries Agroalimentaires (IAA) occupe une place importante dans le secteur industriel à travers sa participation à la création d'emplois, de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires.

La dynamique soutenue des nouveaux métiers mondiaux a permis de drainer des investissements directs étrangers (IDE) au secteur industriel qui a bénéficié de 18% du total des IDE en 2018, ce qui le place au deuxième rang après le secteur des assurances.

Amélioration d'accès des TPME au financement

Les très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) représentent 93% de l'ensemble des entreprises au Maroc. 64% sont des TPE et 29% sont des PME²⁶. Elles jouent un rôle important dans la création de l'emploi.

La participation des petites entreprises industrielles²⁷ à la création de la valeur ajoutée industrielle a atteint 4% du PIB national en 2014.

Afin de donner une nouvelle impulsion à ces entités économiques, l'Agence Maroc PME a accompagné, entre 2014 et 2019, environ 1 300 TPME pour la réalisation de 1 729 projets individuels d'investissements. Ces projets représentent un investissement global de l'ordre de 8,3 milliards de dirhams, avec des engagements de création de plus de 78 508 emplois dont 50% d'emplois directs. Cette agence déploie, également, un programme d'accompagnement accéléré post-crétion dédié aux jeunes entreprises innovantes (JEI) à fort potentiel de création d'emplois et de croissance.

Une attention particulière est portée à l'accompagnement de l'informel vers le formel avec la mise en place du statut d'auto-entrepreneur (un volet fiscal adapté, ainsi qu'une couverture sociale, un accompagnement et un financement dédiés). A ce titre, entre 2015 et 2019, 118 496 auto-entrepreneurs ont été inscrits avec un accompagnement entrepreneurial de 2 878 auto-entrepreneurs.

Le financement demeure parmi les obstacles majeurs qui entravent la bonne marche de l'entreprise marocaine, en particulier la petite entreprise. 35% des entreprises ont demandé un crédit auprès d'une institution bancaire en 2018. Cette proportion est de 56% chez les GE et de 27% pour les TPE. Parmi les TPE qui ont demandé un crédit, 28% n'ont pas eu de réponse favorable à leur demande de crédit et ce en raison de l'insuffisance de garanties pour 52% des entreprises et du manque de confiance dans l'entreprise pour 20%. Selon l'Enquête Nationale auprès des Entreprises de 2019, la proportion des petites entreprises industrielles ayant recouru à un financement extérieur s'élève à 5,2 % en 2018.

26 HCP, Enquête Nationale auprès des entreprises, 2019.

27 Une petite entreprise industrielle est toute entreprise qui emploie moins de 50 personnes et génère un chiffre d'affaire ne dépassant pas 10 millions de dirhams (HCP, enquête de structure).

Préoccupations environnementales des projets industriels

Les projets industriels réalisés dans le cadre du PAI, sont soumis à toutes les dispositions réglementaires d'ordre environnemental en vigueur permettant de les inscrire dans un cadre de Développement Durable, notamment, la loi n°12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement. Tout projet industriel est subordonné à une autorisation d'acceptabilité environnementale.

En plus, l'entreprise industrielle est soumise à plusieurs conventions et concepts touchant la préservation de l'environnement sans mettre en péril son développement tels que la convention de Rotterdam applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international, la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination, la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, ou encore « the Responsible Care » et autres.

Pour encourager une économie verte et une industrie propre et respectueuse de l'environnement, les écosystèmes industriels n'ont pas omis de développer des filières de recyclage et de valorisation industrielle et énergétique pour assurer le développement et l'amélioration de leur compétitivité à travers la promotion de l'Économie Circulaire et la rationalisation de la consommation des matières (eau, efficacité énergétique et matière première). Dans ce sens, un projet d'un Écosystème Vert transverse est en cours de mise en place en collaboration avec le secteur privé.

Le Maroc s'est engagé lors de la dernière décennie à instaurer les bases du Développement Durable en matière de gestion rationnelle des ressources naturelles, de la consommation énergétique, des rejets industriels, et ce dans le cadre de la conformité à la réglementation nationale et à ses engagements à l'international.

Actuellement, en matière d'utilisation efficace des ressources (eau, énergie et matière première), le Maroc réalise des projets au profit du secteur industriel offrant des solutions opérationnelles basées sur l'acquisition de pratiques et de technologies pour une production et une consommation propre.

En outre, le Maroc est membre, depuis le 27 mars 1996, du Protocole de Montréal relatif à l'élimination des substances chimiques appauvrissant la couche d'ozone, utilisées dans le secteur industriel, notamment la réfrigération domestique et commerciale, la mousse et les solvants. En effet, plusieurs programmes de reconversion des industries utilisant lesdites substances chimiques ont été mises en œuvre, ce qui a permis au Maroc d'être conforme par rapport au calendrier d'élimination des chlorofluorocarbones (CFC) et des hydro-chlorofluorocarbures (HCFC) fixé par ce protocole.

En matière des efforts relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES), il est à noter que les émissions nettes des GES émis par les industries manufacturières et construction au Maroc sont passées de 7 277,8 kilotonnes de gaz eq-co2 en 2010 à 6 761,7 kilotonnes de gaz eq-co2 en 2016 soit d'un taux de 15,2 à 11,9%.

Innovation et nouvelles Technologies de l'Information et des Communications

Le progrès technologique est à la base des efforts entrepris pour atteindre les objectifs environnementaux, tels que l'utilisation optimale des ressources et de l'énergie. Pour cela, les industries sont appelées à innover continuellement et à développer les meilleures technologies, solutions et équipements pour satisfaire les attentes en matière de performances opérationnelle et environnementale et limiter au maximum les impacts de leurs activités sur l'environnement.

Cependant, le budget alloué à la recherche et développement, au Maroc, reste limité, ne dépassant pas 0,8% du PIB en 2018.

Nonobstant, plusieurs réalisations ont été accomplies pour promouvoir, développer et valoriser la recherche scientifique et l'innovation, dont notamment :

- Le financement des appels à projets de recherche à finalité innovation : programme prioritaire de recherche, programme de recherche autour des phosphates, plantes médicinales et aromatiques, sécurité routière, programme Ibn Khaldoun (Sciences humaines et sociales), Al Khawarizmi (intelligence artificielle et Big data), ... ;
- Le développement de partenariats et une coopération internationale dans le domaine de l'avancement de la recherche scientifique de l'innovation ;
- Le soutien et l'appui aux événements et manifestations scientifiques et techniques ;
- Le lancement d'une étude sur les indicateurs de la recherche scientifique et de l'innovation ;
- Le renforcement du pôle de mutualisation au niveau du CNRST (la construction du nouveau siège des unités d'appui technique à la recherche scientifique, avec un budget d'investissement de 35 millions de dirhams et renouvellement de son équipement scientifique, mise en place du data center universitaire, accès aux bases de données internationales en matière d'informations scientifique et technique, renforcement du réseau universitaire haut débit « MARWAN », abonnement au logiciel antiplagia, ...) ;
- L'encouragement de création de structure de valorisation des résultats de la recherche scientifique (incubateurs, interfaces universités-entreprises, ...). ;
- Le lancement d'un programme national pour la mise en place de cités d'innovation au sein des universités ;
- La mise en place de bourses d'excellence de recherche (bourses d'excellence CNRST, bourses CIFRE Maroc France, bourse nanosatellite, bourses de coopération internationale, bourses de programmes de recherche, ...).

Par ailleurs, le Maroc a déployé beaucoup d'efforts pour faciliter l'accès aux technologies de l'information et de la communication en œuvrant activement à sa généralisation et à la réduction de la fracture numérique. Ainsi en 2019, le parc des abonnés Internet s'est établi à 25,28 millions, enregistrant un taux de pénétration de 71,33%. La répartition de ce parc fait ressortir une suprématie de l'Internet mobile avec 23,68 millions abonnés contre seulement 1,48 million pour l'ADSL et 121 237 pour la fibre optique. Pour le parc de la 4G, il s'élève à 15,72 millions abonnés. De son côté, le parc des abonnés à la téléphonie mobile a atteint 46,67 millions, soit un taux de pénétration

de 131,14%.²⁸ Il convient de signaler que le déploiement de la 5G et des technologies de l'internet des objets est en cours de préparation.

Pour ce qui est du taux d'équipement des ménages en ordinateur/tablette, il connaît un trend haussier depuis 2010. Entre 2015 et 2018, ce taux est passé de 54,8% à 60,6%.²⁹

Il convient de souligner que l'évolution de l'accès aux services des télécommunications a été favorisée essentiellement par l'entrée sur le marché de nouveaux opérateurs et la baisse des tarifs, notamment sur les segments de la téléphonie mobile et de l'Internet.

Sur le volet de la coopération internationale dans le domaine des nouvelles technologies, le Maroc a développé, depuis son indépendance, une politique de coopération scientifique, à travers plusieurs projets bilatéraux et multilatéraux. Plusieurs types de coopération ont été lancés par le Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST).

Le Maroc a signé, également, plusieurs accords de coopération dans le domaine de la recherche scientifique et de l'innovation, notamment le partenariat pour la recherche développement dans la région méditerranéenne avec l'UE (PRIMA).

Principaux défis

Secteur des infrastructures de transport Le défi majeur du secteur des infrastructures de transport réside dans la conservation du patrimoine routier et le renforcement de sa résilience aux changements climatiques. Le Maroc connaît des événements climatiques extrêmes dont le rythme semble s'intensifier ces dernières années à cause du changement climatique causant des dégâts importants, notamment pour les communes rurales dont les ressources financières limitées ne permettent pas de prendre en charge les opérations d'entretien nécessaires.

Par ailleurs, l'investissement dans les zones logistiques est confronté aussi à l'enjeu de disposer rapidement d'emprises foncières immédiatement utilisables aux bonnes localisations et aux meilleurs prix. De ce fait, un effort financier public important doit être fourni afin de sécuriser et mobiliser le foncier destiné au développement des zones logistiques qui doit être compétitif et bien connecté aux différents réseaux de transport.

D'autres défis se posent également pour les secteurs du transport maritime et aérien. En effet, la libéralisation des transports maritime et aérien a favorisé la compétitivité des deux secteurs, mais elle a instauré éventuellement le défi de la forte concurrence internationale. En effet, les compagnies maritimes et aériennes nationales ont fait l'objet de plusieurs difficultés :

La forte concurrence internationale à laquelle le pavillon maritime national et les compagnies aériennes marocaines n'ont pu faire face, a entraîné un ralentissement de leur développement ;

Les coûts et délais liés aux passages portuaires restent trop élevés. Ces délais sont imputables aux procédures relativement lourdes, à la gestion de l'information jugée peu efficace et à la sous- exploitation des avantages des nouvelles technologies de l'information.

²⁸ ANRT, Consolidation de l'Internet haut débit, mars 2020

²⁹ ANRT, Enquête annuelle de collecte des indicateurs TIC auprès des ménages et des individus au niveau national.

L'éruption d'une concurrence régionale qui se manifeste par le lancement de grands projets portuaires dans les pays voisins tel le port-Centre d'El Hamdania en Algérie et le port d'Enfidha en Tunisie.

Secteur de l'industrie

L'ambition d'inscrire le Maroc dans un processus d'accélération industrielle passe inéluctablement par la levée d'un ensemble de défis, dont notamment l'intégration locale, une formation plus adaptée aux nouvelles exigences de la productivité et de la compétitivité et l'intégration des entreprises nationales à la dynamique industrielle et l'amélioration de la balance des paiements en favorisant les achats de produits de services auprès du tissu local.

Néanmoins, malgré les efforts consentis, les PME restent confrontées à un ensemble de problèmes qui entravent leur développement et les empêchent d'améliorer leur contribution dans la valeur ajoutée. D'où la nécessité de redoubler les efforts pour faire face à la forte concurrence mondiale, la modernisation des moyens de gestion, l'utilisation des technologies modernes et propre, la résolution des problèmes liés au financement, la formation adéquate des ressources humaines et la recherche de compétences possédant les clés de succès et d'innovation.

Par ailleurs, l'informel constitue encore un frein au développement des filières industrielles. Il représente 11,5% du PIB national, échappe à toute forme de taxes, et développe de nouvelles formes d'exclusion et de pauvreté liées à la dégradation de l'emploi.

Le secteur de la recherche et développement (R&D) reste confronté à la faiblesse de financement privé ainsi que le vieillissement et l'augmentation faible du nombre d'enseignants chercheurs.

En matière des NTIC, malgré les réalisations enregistrées, des disparités considérables en termes d'équipement persistent notamment entre zones rurales et urbaines, expliquées entre autres, par la répartition géographique des réseaux mobiles et l'inaccessibilité des prix pour certains segments de la population, ce qui réduit leur capacité de se doter d'équipements TIC et d'accéder à Internet. S'y ajoutent, la qualité de l'infrastructure digitale qui nécessite d'être améliorée afin de couvrir les zones blanches non desservies par les réseaux de télécommunication, la culture et les usages digitaux encore limités notamment chez les citoyens.

Comblar ces insuffisances est nécessaire pour assurer l'équité numérique et permettre un accès universel au savoir et à la connaissance et par là même, favoriser la R&D, l'innovation et l'entrepreneuriat.

Stratégies et programmes

Equipement, Transport et Logistique

Le Maroc s'est engagé dans de vastes programmes de développement des infrastructures et de libéralisation des différents modes de transport, en accompagnement de l'essor économique que connaît le pays et de son ambition d'intégration à l'économie mondiale. Plusieurs schémas directeurs à l'horizon 2030-2035 ont été définis et déclinés en programmes de développement dans les domaines routier, autoroutier, ferroviaire, portuaire et aéroportuaire.

La Stratégie du Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique s'articule autour de trois axes principaux, à savoir le développement des infrastructures de transport, l'émergence d'une économie de transport rentable et compétitive, la sécurité et la qualité des services de transport.

Par mode de transport, cette stratégie comprend :

- Un Plan route à l'horizon 2035 : il comprend des programmes de construction de routes et pistes rurales, la poursuite du programme des voies express pour atteindre une longueur de 2 211 km en 2022 et 3 017 km à l'horizon 2030, ainsi que l'extension du réseau autoroutier ;
- Un Schéma directeur de lignes ferroviaires à l'horizon 2040 : il s'agit d'un plan stratégique ambitieux visant le développement et la modernisation du réseau ferroviaire. Son objectif est de tripler le réseau actuel, par la construction de 2 743 km additionnels de rail conventionnel et de 1 500 km de lignes à grande vitesse ;
- Une Stratégie Nationale de la Sécurité Routière à l'horizon 2025 ;
- Une stratégie portuaire nationale à l'horizon 2030 : une nouvelle approche a été adoptée, basée sur le concept de pôle portuaire qui permettra à chacune des régions du Royaume de promouvoir ses atouts, ses ressources et ses infrastructures et de bénéficier du dynamisme économique engendré par les ports ;
- Une stratégie nationale de l'aviation civile « AJWAE »; et
- Une stratégie nationale pour le développement de la compétitivité logistique à l'horizon 2030.

L'Industrie, du Commerce, de l'Économie verte et Numérique :

- Le Plan d'Accélération Industrielle (PAI), lancé en 2014 par le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie Verte et Numérique (MICEVN), vise à donner une impulsion nouvelle au secteur industriel et renforcer son positionnement en tant que levier majeur de croissance et de création d'emplois. S'étalant sur la période 2014 – 2020, le PAI ambitionne de créer 500 000 emplois, d'augmenter la part industrielle dans le PIB de 9 points allant de 14% à 23% et de rééquilibrer la balance commerciale par la substitution de l'importation et le renforcement de l'export.

Dans ce cadre, l'État s'engage à apporter des soutiens appropriés et spécifiques, notamment, la mobilisation du foncier, la formation des ressources ou encore l'apport de financement.

Le PAI a été conçu selon une nouvelle approche basée sur la mise en place d'écosystèmes performants, visant l'intégration des chaînes de valeur et la consolidation des relations locales entre les grandes entreprises et les PME. Ainsi, il définit une série de mesures intégrées afin d'assurer un accompagnement adapté aux besoins des entreprises et de leur fournir un cadre favorable au développement de leurs activités. Il a été décliné en 2018 au niveau régional, dans le but d'avoir un plus grand impact au niveau local et d'améliorer les incitations et l'environnement local des investissements pour accompagner une mise en œuvre effective du PAI dans les régions.

Sur le plan du financement, un fonds d'investissement industriel public (Fonds de Développement Industriel – FDI), doté d'une enveloppe de 20 milliards de dirhams, permettra au tissu industriel de se consolider, de se moderniser et de développer sa capacité de substitution aux produits importés.

Un nouveau Plan d'Accélération Industrielle est en cours de préparation pour la période 2021-2025. Ce plan permettra la consécration des acquis et leur généralisation à toutes les régions et l'intégration de nouveaux écosystèmes innovants accompagnés par des mesures encourageant l'investissement dans l'industrie ainsi que le développement de la recherche et de l'innovation et la promotion de la technologie.

Aussi, la transition vers une économie verte et inclusive fera partie des piliers de ce plan. Ce pilier participera à l'amélioration de la croissance économique du pays.

Programmes d'appui aux très petites entreprises (TPE) et aux petites et moyennes entreprises (PME)

Les programmes dédiés aux PME-TPE sont, notamment, IMTIAZ-CROISSANCE (excellence-croissance) et ISTITMAR-CROISSANCE (investissement-croissance).

Parallèlement à l'accompagnement de l'Etat, le secteur bancaire s'est engagé, en vertu d'une convention signée avec l'Etat, à accompagner les entreprises industrielles via des taux compétitifs, soutien à la restructuration, accompagnement à l'internationalisation...

Par ailleurs, dans le même souci d'atténuer le problème de financement des petites entreprises et en application des Hautes Directives Royales, un Programme Intégré d'Appui et de financement des entreprises a été lancé, en janvier 2020. Ce programme est basé sur trois principaux axes :

- Le financement de l'entrepreneuriat ;
- La coordination des actions d'appui et d'accompagnement de l'entrepreneuriat au niveau des régions ;
- L'inclusion financière des populations rurales.

Ce programme destiné à soutenir les jeunes diplômés en leur facilitant l'accès aux prêts bancaires pour financer leurs projets, à appuyer les petites et moyennes entreprises opérant dans le domaine de l'export, notamment vers l'Afrique, et à permettre une meilleure intégration professionnelle et économique des travailleurs du secteur informel ; et aux projets réalisés dans le milieu rural. En termes d'objectifs, il contribuera chaque année à la création d'environ 27 000 nouveaux postes d'emplois et à l'accompagnement de 13 500 entreprises supplémentaires.

Dans le cadre de ce programme, il a été procédé à la création de « fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat » qui a pour objet le soutien des opérations d'appui au financement de l'entrepreneuriat moyennant une enveloppe de 6 milliards de dirhams, sur une durée de 3 ans, dont 3 milliards de dirhams provenant du secteur bancaire. Le fonds cible le financement d'une façon prioritaire des projets relevant du secteur informel, les auto-entrepreneurs, les start-up et les micros et très petites entreprises, y compris dans le monde rural.

Un comité régional de coordination de l'accompagnement des porteurs de projets et des TPME pour la facilitation d'accès au financement bancaire sera mis au niveau de chaque région.

Initiatives de Développement Durable

Le Maroc a entamé plusieurs initiatives pour encourager une économie verte et une industrie propre et respectueuse de l'environnement, à savoir :

- L'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement Durable ;
- La création, en 2000, d'un Centre marocain de production propre (CMPP) ;
- Le développement de l'efficacité énergétique dans les entreprises et la mise en place d'une stratégie nationale d'efficacité énergétique ;
- L'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2016, de la loi n° 77-15 interdisant la fabrication, l'importation, la commercialisation et l'utilisation des sacs en plastiques.
- La mise en place d'instruments financiers incitatifs comme le Fonds de Dépollution industriel (FODEP) et le Mécanisme Volontaire de Dépollution Hydrique Industrielle (MVDHI) pour la mise à niveau et la conformité environnementale du secteur industriel et artisanal renforçant ainsi la compétitivité des entreprises nationales.

Innovation, recherche de développement et NTIC

Le Maroc n'a cessé de fournir des efforts à même de soutenir la R&D et ce, à travers des plans fonctionnels et transversaux, notamment : la Stratégie Nationale pour le Développement de la Recherche Scientifique à l'horizon 2025 et la Vision Stratégique de la Réforme Éducative 2015-2030.

La mise en place du Fonds INNOV INVEST (FII) en 2018 avec son écosystème d'incubateurs (équipés d'appareils de prototypage) et de financeurs, doté de 500 millions de dirhams, financé par un prêt de la Banque Mondiale, consacrés au financement de l'innovation.

En outre et en vue de construire un environnement favorable à l'éclosion d'une économie à forte valeur ajoutée et de positionner le Maroc en tant que pays producteur de technologies, la stratégie de l'innovation « Maroc Innovation » a été adoptée en juin 2009, à l'occasion du premier sommet national de l'innovation. Cette dernière avait fixé deux objectifs globaux à l'horizon 2014, à savoir :

- Création de 200 start-up innovantes ;
- Dépôt de 1 000 brevets marocains.

Ces deux indicateurs ont été largement atteints à travers la contribution des différents chantiers lancés dans le cadre des axes stratégiques définis, notamment (1) Gouvernance et cadre légal, (2) Financement de l'innovation, (3) Infrastructures et clusters et (4) Mobilisation des talents.

Dans ce sens, des efforts ont été déployés par le Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique à travers la mise en place d'un programme national en partenariat avec l'OMPIC pour soutenir le dépôt des brevets d'invention au niveau des universités et des centres de recherche. Ce programme a permis aux universités et centres de recherche de déposer 123 brevets en 2019 sur un total de 192 brevets d'origine marocaine.

Le Maroc a développé des stratégies dans le domaine de développement des technologies de l'information, à savoir le Plan Maroc Numeric 2013 qui a eu comme priorité stratégique de « favoriser la transformation sociale en rendant accessible l'Internet Haut Débit et en favorisant l'accès aux échanges et à la connaissance ». La nouvelle stratégie Maroc Digital 2020 vise, entre autres, à démocratiser les usages numériques dans le privé et parmi les citoyens, en réduisant de 50% la fracture d'accès numérique et en assurant la connexion de 20% des PME à Internet et d'investir dans les infrastructures télécom de qualité sur l'ensemble du territoire national et généraliser le Wifi- Outdoor gratuit dans tous les espaces publics.

Parmi les mesures d'opérationnalisation importantes prises dans le cadre de cette stratégie, on cite la création en 2017 de l'Agence de Développement du Digital (ADD) chargée, entre autres, de promouvoir la diffusion des outils numériques et le développement de leur usage auprès des citoyens. Parmi les 16 chantiers lancés par l'ADD, on note le support pour la mise en place des infrastructures nécessaires à la transformation digitale du pays (data center, points d'accès à Internet, etc.).

L'Agence a approuvé en décembre 2019 la note d'orientations générales pour le développement du digital au Maroc à l'horizon 2025, et ce en réponse aux défis auxquels le pays est confronté notamment en matière d'amélioration des infrastructures digitales, de développement de la culture et des usages digitaux encore limités chez les citoyens, les entreprises et les administrations publiques, et également en termes d'adoption des outils nécessaires et simplifiés pour la mise en œuvre effective et l'usage à grande échelle des plateformes digitales. La note ambitionne, entre autres, de mettre en place une société inclusive grâce au digital afin de contribuer à la réduction des inégalités sociales.

Par ailleurs, l'exécution du Plan National du Développement du Haut Débit lancé en 2012, se poursuit pour atteindre son objectif de permettre au Maroc de disposer d'infrastructures de télécommunications de dernière génération et de généraliser l'accès à un service internet d'un débit minimum de 2MB/s à l'ensemble de la population sur un horizon de dix ans.

Evolution des indicateurs de l'ODD9

Cibles	Code indic.	Indicateurs	2005	2014	2015	2016	2017	2018	Valeur cible 2030
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	9.1.1	9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année	54	-	-	79	79,3	-	100
	9.1.2	Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport -Transport Ferroviaire (en millions de Voyageurs-kms) -Transport Ferroviaire (en millions de tonnes-km) ; - Transport Maritime (en millions de tonnes) - Transport Maritime (en millions de passagers) - Transport Aérien (en millions de passagers)				5507 4782 121,06 4,97	5449 5351 137,5 5,37 20,36		
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	9.2.1	a. Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant (%)	-	14,0	16,1	15,7	15,7	15,7	28,0
		b. Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant (DH/h)	-	-	4672	4606	4788	4933	-
	9.2.2	Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	-	-	11,2	11,3	11,7	12,0	-

9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés	9.3.1	Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie	-	4,0	-	-	-	-	-
	9.3.2	Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit	-	-	-	-	-	5,2	-
9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens	9.4.1	Émissions de CO ₂ par unité de valeur ajoutée		(2010) 15,2	-	11,9	-	-	-
9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche & développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche & développement d'ici à 2030	9.5.1	Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB	-	0,8	0,79	0,78	0,78	0,8	-
	9.5.2	Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants	-	1024	-	1074	1800	-	-

9.b Soutenir les activités de recherche & développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises	9.b.1	Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie	-	21,6	22,4	23,3	22,6	24,3	-
9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020	9.c.1	Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie	2G	99,2	99,2	99,6	99,6	-	100
			3G	80	80,0	95,0	96,0	-	100
			4G	-	45,4	68,0	94,0	-	100

Source : Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Enquête annuelle de collecte des indicateurs TIC auprès des ménages et des individus au niveau national, ANRT.



La réduction des disparités sociales et spatiales incarne une des préoccupations majeures à l'origine de la révision du modèle de développement annoncé par Sa Majesté Le Roi à l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire d'octobre 2017. Une telle interpellation est de nature à asseoir un nouveau pacte social en mesure d'apporter plus de cohérence et un meilleur ciblage au service d'un développement durable, équilibré et inclusif.

Etat d'avancement

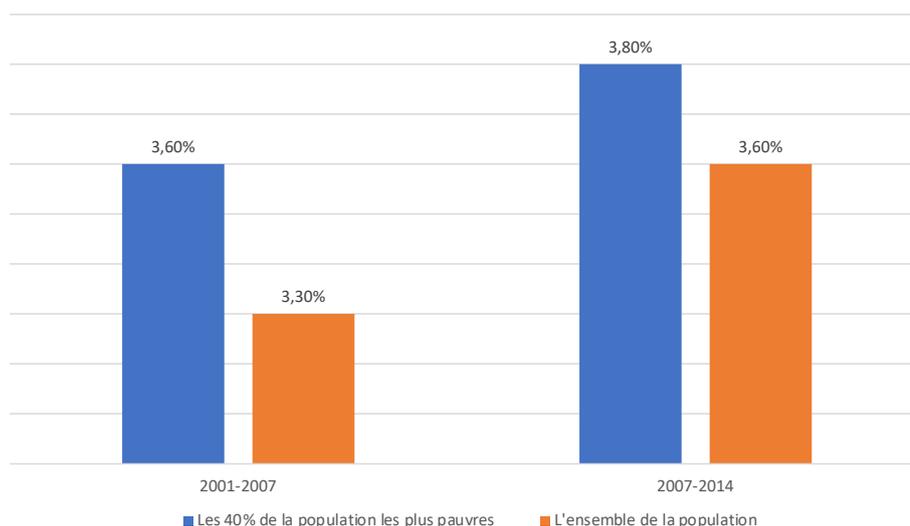
Les inégalités des revenus, mesurées par l'indice de Gini du niveau de vie, ont affiché une légère inflexion de leur rigidité à la baisse, passant de 40,6% en 2001 à 39,5% en 2014.

Les 40% de la population les plus défavorisés ont vu leur niveau de vie par habitant augmenter de 3,6% et 3,8% au cours des périodes 2001-2007 et 2007-2014 contre 3,3% et 3,6% pour l'ensemble de la population et 3,3%, sur les deux périodes, pour les 20% les plus favorisés.

Par milieu de résidence, cette amélioration se révèle plus prononcée en milieu rural qu'en milieu urbain. Son rythme est, ainsi, passé, entre les mêmes périodes, de 3,5% à 3,9% pour les ruraux et de 3,5% à 3,7% pour les citadins.

En matière d'autonomisation et d'intégration sociale, économique et politique des populations, il est à relever que la proportion des personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian a atteint 11,7% en 2014 (contre 12,6% en 2001). Cette proportion ne présente pas de différenciation selon le sexe, mais affiche, néanmoins, un fort écart par milieu de résidence, puisqu'elle s'élève à 22,1% en milieu rural contre seulement 4,7% en milieu urbain.

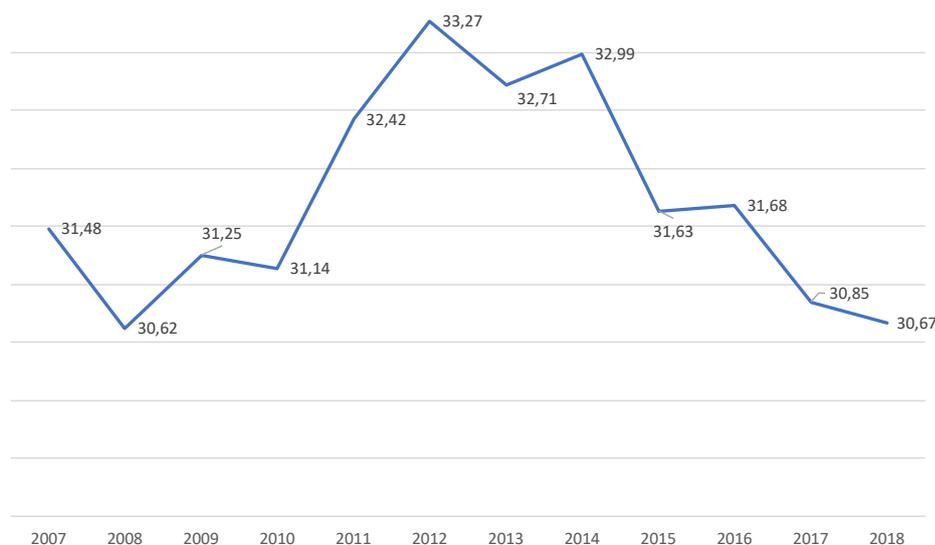
Graphique 18 : Taux de croissance annuel moyen des dépenses des ménages par habitant



Source : HCP

La part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux, a atteint 30,67% en 2018, soit presque le même niveau enregistré une décennie auparavant (30,62% en 2008). L'examen de l'évolution de cet indicateur révèle une hausse à partir de 2011 (augmentation de 1,29 point par rapport à 2010) jusqu'à 2014, où il a connu un infléchissement continu pour retrouver relativement le même niveau d'avant 2011.

Graphique 19 : Part du travail dans le PIB



Source : HCP

Par ailleurs, l'évolution de l'élasticité croissance-pauvreté révèle que la croissance prend de plus en plus d'importance dans la réduction de la pauvreté avec un coefficient d'élasticité passant de 2,7% en 2001 à 2,9% en 2007 et puis à 3,6% en 2014.

Cette influence croissante de la sphère économique réaffirme l'impératif d'inscription de la question sociale dans le cadre d'une approche globale et intégrée du développement.

Sur le plan économique, les inégalités régionales persistent encore et l'on relève, que seulement trois régions ont culminé plus de 58,6% du PIB national en 2017. Le PIB régional varie pour la même année, entre 31,9% dans la région de Casablanca-Settat et 1,3% dans celle de Dakhla-Ed-Dahab, soit un écart absolu de 30,6 points. Par rapport à 2016, l'on note une augmentation de l'écart absolu moyen de 58,1 milliards de dirhams pour atteindre 60,4 milliards de dirhams en 2017.

Au plan social, l'Indice de Développement Humain (IDH) variait en 2014, entre 0,791 dans la région de Casablanca-Settat et 0,677 dans celle de Béni Mellal-Khénifra. Si cet indice s'est accru de 1,9% au plan national en moyenne annuelle entre 2004 et 2014, il a oscillé au plan régional entre 1,3% dans les régions du Sud et 2,3% dans celle de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma. Les deux régions de Béni Mellal-Khénifra et Draa-Tafilalet affichent les niveaux d'IDH les plus faibles (0,677 et 0,679 respectivement contre 0,742 au niveau national en 2014) conjugués à un retard de rattrapage avec un accroissement annuel moyen en deçà de celui enregistré au plan national (1,6% et 1,7% respectivement entre 2004 et 2014, contre 1,9% au niveau national).

Par ailleurs, la pauvreté multidimensionnelle variait en 2014 entre 13,4% enregistrée dans la région de Béni Mellal-Khénifra et 4,1% au niveau de la région de Casablanca-Settat et des régions du sud. L'éducation qui en représente la principale source de privation, oscille entre 48,2% dans la région de Béni Mellal-Khénifra et 63,5% dans celle de Casablanca-Settat. Un tel constat replace l'équité éducative au centre de la question des inégalités, la moyenne des années de scolarisation varie à ce titre, entre 7,08 années dans la région de Laâyoune-Sakia El Hamra et 4,76 années dans celle de Marrakech-Safi, considérée ainsi comme la plus inégalitaire en termes d'accès à l'éducation.

Aussi, l'indice de Gini d'inégalité de niveau de vie à l'échelon régional présente de fortes disparités, il oscille entre 34,4% enregistré en 2014 dans la région de Béni Mellal-Khénifra et 44,2% dans celle de Rabat-Salé-Kénitra, soit un écart absolu de 9,8 points contre seulement 8 points en 2001. Les fluctuations les plus prononcées entre ces deux années ont été enregistrées dans les régions de Casablanca-Settat et Souss-Massa avec une diminution de 3,6 points chacune, à l'encontre des régions du Sud et de Rabat-Salé-Kénitra dont les inégalités se sont paradoxalement amplifiées de 5,2 et 4,3 points respectivement.

Par milieu de résidence, le rural affiche des vulnérabilités fortement accentuées par rapport à l'urbain en matière de développement humain, préjudiciables à son développement. En 2014, la pauvreté et la vulnérabilité affichaient des taux de 9,5% et 19,4% en milieu rural contre 1,6% et 7,9% respectivement en milieu urbain. Le taux d'analphabétisme s'élève à 47,5% en milieu rural, soit plus que le double du niveau enregistré en milieu urbain (22,6%). Quant à l'abandon scolaire, il est plus marqué au secondaire collégial avec 18,1% en milieu rural (16,8% chez les filles), contre 6,2% en milieu urbain (4,3% chez les filles) au titre de l'année scolaire 2016-2017.

Par ailleurs, la conception et la mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement du territoire, basée sur une démarche territoriale favorisant la mise en cohérence territoriale des interventions publiques, contribue à réduire les inégalités territoriales à travers des documents de planification et des instruments adéquats. Cette démarche se base sur le développement durable du territoire dans toutes ses composantes : économique, sociale, culturelle, environnementale et de la gouvernance. Elle s'appuie sur un référentiel représenté par la Charte Nationale d'Aménagement du Territoire et le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT).

Concernant les disparités selon le genre, il est à constater que de forts écarts persistent dans de nombreux domaines. En matière de participation dans l'activité économique, le taux d'activité féminin est d'à peine 22,2% en 2018 (contre 70,9% pour les hommes), il est d'autant alarmant qu'il s'inscrit dans une inquiétante tendance à la baisse (24,8% en 2015 contre 28,1% en 2000). De son côté, l'analphabétisme pénalise largement les femmes par rapport aux hommes avec un taux s'élevant à 42,1% contre 22,2% pour les hommes en 2014, un écart qui semble se proliférer au regard du taux net de préscolarisation atteignant 41,6% chez les filles contre 48,8% chez les garçons (année scolaire 2017-2018).

En matière de politique migratoire, le Maroc est doté de deux Stratégies Nationales relatives aux Marocains Résidant à l'Étranger (MRE) et de l'Immigration et d'Asile (SNIA). Dans le cadre de cette dernière, le Maroc a procédé à la révision des lois et règlements afin de permettre aux migrants d'accéder aux services publics dans les mêmes conditions et au même titre que les marocains.

Dans ce cadre, des actions ont été entreprises en 2014 et 2017, à savoir principalement la régularisation de la situation de près de 50 000 migrants, ainsi que l'ouverture de l'accès des migrants et des réfugiés à certaines professions réglementées (infirmiers et sages-femmes), et la possibilité de créer des coopératives et leur accès au statut auto-entrepreneur.

Aussi, le Maroc veille à encourager l'intégration des enfants migrants dans le système éducatif marocain. Au titre de l'année scolaire 2018-2019, 3 636 enfants migrants ont été inscrits à l'enseignement formel, 79 élèves ont bénéficié des cours de soutien scolaire, 550 enfants ont bénéficié de l'initiative Royale « un million de cartables », 468 enfants migrants ont bénéficié du programme « Tayssir », 353 immigrés ont bénéficié du programme d'éducation non formelle et 535 enfants ont pu bénéficier du programme national des colonies de vacances.

Par ailleurs, le Maroc milite pour une meilleure gestion de la question migratoire à l'échelle continentale, c'est ainsi qu'il a proposé à l'Union Africaine de créer et d'abriter un observatoire africain des migrations et du développement, chargé de collecter et d'analyser des données sur la migration.

Principaux défis

Malgré les progrès réalisés par les pouvoirs publics dans le domaine de la réduction des inégalités sociales et régionales, plusieurs défis devraient être relevés, à savoir :

- La nécessité d'un arbitrage optimal entre les choix de l'efficacité économique et de l'équité sociale et territoriale des interventions publiques permettant une réallocation adéquate des ressources au service d'une croissance économique inclusive et durable ;
- L'accélération de la réduction des inégalités de niveau de vie qui montrent une certaine résistance à la baisse, plus encore une inquiétante augmentation dans certaines régions (Régions du Sud, Rabat-Salé-Kénitra et l'Oriental) ;
- La promotion des différents pôles régionaux dans la création de la richesse nationale. Un effort de rattrapage économique est à opérer dans la majorité des régions, en effet la création du tiers de la valeur ajoutée sectorielle, exige à lui seul l'apport de 7 régions dans le primaire, 9 régions dans le secondaire et 8 dans le tertiaire (2017) ;
- L'accélération de la mise en œuvre du chantier de la régionalisation avancée et de la déconcentration administrative, notamment par l'opérationnalisation des fonds de solidarité interrégionale et de mise à niveau social, la clarification et la précision des attributions transférables aux régions, ainsi que le déploiement des transferts de compétences et de ressources aux services déconcentrés ;
- La mise en œuvre des programmes de développement territorial et l'adhésion des partenaires concernés compte tenu de la dominance de l'approche sectorielle, le manque de financement, le caractère intégré des projets qui en émanent et la faible capacité des territoires à les prendre en charge ;

- L'accélération du processus de développement du monde rural dans le cadre d'une vision intégrée et prospective, assurant une meilleure articulation entre le monde rural et le monde urbain ;
- La gestion des flux migratoires vers le Maroc et leur intégration socio-économique ainsi que le développement d'un système statistique sur la migration internationale ;
- Mettre fin à la fragmentation des initiatives et la pluralité des intervenants qui compromettent la cohérence et l'efficacité du système de protection sociale, comme il a été relevé par Sa Majesté Le Roi lors de Son Discours du Trône du 29 juillet 2018.

Stratégies et programmes

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), lancée en 2005, a été consacrée dans le Top 3 des meilleurs programmes sociaux à fort impact dans le monde (Banque Mondiale, 2015). Elle vise à réduire les grands déficits socio-économiques et favoriser l'intégration économique des plus démunis, concrétisée par la réalisation de plus de 43 000 projets de développement dans ses phases I et II. Sa Phase III (2019-2023) vise à consolider les acquis et bâtir l'avenir, et s'articule autour de 4 programmes relatifs au rattrapage des déficits en infrastructures et services sociaux de base, l'accompagnement des personnes en situation de précarité, l'amélioration du revenu, l'inclusion économique des jeunes et l'impulsion du capital humain des générations montantes.

Les Stratégies et Programmes de Développement Durable des Espaces Sensibles

Les espaces sensibles qui couvrent plus de 50 % du territoire national sont constitués par les oasis, la montagne et le littoral. Ils ont fait l'objet de stratégies et de programmes de développement territoriaux durables tels que les programmes de développement territoriaux durables du Haut Atlas, de l'Anti Atlas, du Rif et des oasis de Tafilalet.

Stratégie de Croissance Verte et Développement Territorial, élaborée en 2018, vise à développer un cadre global cohérent et intégré de l'action publique en faveur de la croissance verte afin d'éclairer les décideurs et d'accompagner les acteurs territoriaux, à différents échelons, pour perpétuer une dynamique de développement durable des territoires.

Les Nouvelles Orientations de la Politique Publique d'Aménagement du Territoire (en cours d'élaboration). Elles ont pour objectifs de préciser les orientations fondamentales de l'État en matière d'aménagement et de développement territorial aux niveaux national, interrégional et régional, favoriser la cohérence territoriale des interventions publiques sur le territoire national, assurer l'articulation des choix d'aménagement et l'encadrement des documents de planification stratégique territoriaux et accompagner et appuyer les initiatives de développement territorial durable en articulation avec les engagements internationaux du Maroc tels les agendas mondiaux dont principalement l'agenda 2030.

Le Programme de Réduction des Disparités Sociales et Territoriales en Milieu Rural (2017-2023) muni d'une enveloppe de 50 milliards de dirhams, vise notamment le désenclavement des populations rurales ainsi que l'amélioration et la généralisation d'accès aux services de base liés à l'électricité, l'eau potable, la santé et l'éducation. Au titre des plans d'action 2017, 2018 et 2019, une enveloppe de 22,45 milliards de dirhams a été mobilisée dans le cadre de ce programme.

De même, **le Programme National pour le Développement Intégré des Centres Ruraux Émergents** (PNDI-CREM), s'inscrivant dans le cadre du programme gouvernemental (2017-2021), vise l'identification des territoires disposant d'un ensemble de facteurs de développement et capables d'encadrer la dynamique des espaces environnants, le renforcement des liens entre le milieu urbain et le monde rural et le renforcement de la compétitivité des territoires, ainsi que la mise en place des mécanismes de gouvernance privilégiant le partenariat et la contractualisation.

La stratégie Nationale pour les Marocains Résident à l'Étranger (MRE) vise trois principaux objectifs stratégiques, en l'occurrence, la préservation de l'identité marocaine des Marocains du monde, la protection de leurs droits et intérêts et le renforcement de leur contribution au développement du pays et à la promotion de son image, ses valeurs et sa culture à l'étranger. Elle est déclinée en 10 objectifs spécifiques, 8 programmes (6 sectoriels et 2 transverses), 40 projets et 106 actions.

La Stratégie Nationale de l'Immigration et d'Asile (SNIA), adoptée en 2013, s'articule autour de 4 objectifs stratégiques : faciliter l'intégration des immigrés réguliers, mettre à niveau le cadre réglementaire, mettre à niveau le cadre institutionnel et gérer les flux migratoires dans le respect des droits de l'Homme. Elle est déclinée en onze axes : Éducation et culture, Jeunesse et sport, Santé, Logement, Assistance sociale, Formation professionnelle, Emploi, Gestion des flux et lutte contre la traite, Coopération et partenariats internationaux, Cadre réglementaire et conventionnel, Gouvernance et communication.

Parallèlement à ces grands programmes et stratégies, d'autres initiatives contribuent à réduire les inégalités de par leurs dimensions inclusives et qui couvrent divers domaines relatifs à la santé, l'éducation, l'agriculture, les infrastructures, la protection sociale et l'aménagement du territoire.

En matière de santé, le plan Santé 2025, vise notamment à asseoir un système de santé intégré avec une offre accessible à tous, porté entre autres, par le Régime d'Assistance Médicale (RAMED) et le renforcement de la couverture de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO).

Dans **le domaine de l'éducation**, les programmes comme Tayssir ou l'initiative Royale « un million de cartables » lancés depuis 2008-2009, visent principalement à lutter contre l'abandon scolaire et encourager la scolarisation des enfants issus de familles démunies, œuvrant à réduire les inégalités de chances se rapportant à l'éducation.

En matière de l'agriculture, le Plan Maroc Vert prévoit, de son côté, dans le Pilier II, de moderniser la petite agriculture afin de lutter contre la pauvreté et concerne entre 600 000 et 800 000 exploitants.

Quant aux infrastructures, plusieurs programmes concourent à la réduction des inégalités, dont on cite le Programme d'Electrification Rural Global, Programme de Généralisation de l'Accès à l'Eau Potable, le Programme National des Routes Rurales, le Programme National d'Assainissement Liquide et d'Épuration des Eaux Usées.

En termes de renforcement de **la protection sociale**, d'autres programmes ont été mis en place dont notamment le programme « DAAM » visant à fournir un appui direct aux femmes veuves en situation de vulnérabilité, l'indemnité pour perte d'emploi (IPE, 2013), le fonds d'entraide familiale (2011), attribuant une aide exceptionnelle aux femmes divorcées vivant avec leurs enfants, ainsi que les programmes pour les personnes en situation d'handicap visant le renforcement de leur éducation et formation, et leur insertion professionnelle.

Régionalisation avancée

Il importe de soulever l'importance du chantier de la régionalisation avancée dans la promotion d'un développement territorial équilibré, de par le renforcement des attributions et des ressources des collectivités territoriales et la création de deux fonds relatifs à la mise à niveau social et à la solidarité interrégionale.

Dans ce cadre, l'adoption d'une nouvelle charte de déconcentration administrative est à même d'accélérer la réduction des inégalités à travers une consolidation du processus de territorialisation et de convergence des politiques publiques à l'échelon infranational, et partant, favoriser l'établissement d'un développement régional équilibré.

Aussi, la réforme des Centres Régionaux d'Investissement et la création des commissions régionales unifiées d'investissement, en vertu de la loi n°47.18, promulguée le 13 février 2019, sont de nature à renforcer l'attractivité territoriale, notamment des régions les plus démunies et promouvoir, en conséquence, la vie économique et sociale dans ces régions. Ainsi, le processus de convergence régionale pourrait s'accélérer en faveur d'un développement inclusif où aucun territoire n'est laissé de côté.

Evolution des indicateurs de l'ODD 10

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2007	2014	2015	2016	2017	2018	Valeur cible 2030
10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	10.1.1	Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40% de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population	3,6	3,8	-	-	-	-	-
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	10.2.1	Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation en regard du handicap	-	11,7	-	-	-	-	-
10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité	10.4.1	Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux	-	32,99	31,63	31,67	31,10	30,67	-

Source : HCP.



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

A l'instar de plusieurs pays du monde, le Maroc connaît une urbanisation continue depuis son accès à l'indépendance. Le taux d'urbanisation est ainsi passé de 29,1% en 1960 à 55,1% en 2004 puis à 60,3% en 2014. Cette urbanisation s'est traduite par une forte expansion des aires urbaines, l'émergence des métropoles et un processus important de périurbanisation et de littoralisation. Cette dynamique urbaine a été également témoin de mutations importantes sur les plans social, économique, environnemental et politique.

Bien que les villes représentent des lieux de création de richesse et d'opportunités d'emploi et où convergent les échanges économiques, culturels et sociaux qui soutiennent notre performance économique et notre progrès social, elles demeurent cependant confrontées à plusieurs défis et se considèrent comme sources d'impacts négatifs sur l'environnement. Ces défis ont trait aux besoins croissants en équipements et services de base, principalement des besoins en logements et en services de transport, à l'accroissement de la consommation du carburant et de la pollution atmosphérique, à l'augmentation du volume des déchets solides et liquides, ainsi qu'à l'émergence de quartiers non résilients qui restent vulnérables aux différents risques, notamment les catastrophes naturelles particulièrement celles liées aux changements climatiques.

Notre pays, se trouve ainsi, comme bien d'autres pays dans le monde, face au défi de la révision de ses méthodes de gestion et de planification urbaines pour rendre les espaces urbains moins vulnérables, plus inclusifs et dotés de services d'infrastructures adéquats.

Etat d'avancement

La forte progression urbaine dans le territoire marocain a favorisé l'émergence de nouvelles unités qui ont participé à l'étoffe de l'armature urbaine. Le nombre des villes et des centres urbains du Maroc a ainsi presque doublé entre 1994 et 2014, passant de 195 à 364 villes ou centres.

Dans une perspective d'accompagnement de cette dynamique de développement des territoires et afin de faire face aux enjeux urbains, notamment en matière de logement, de transport, de services de base, mais aussi de préservation de l'environnement et des ressources naturelles, et s'inscrivant dans le cadre des grandes orientations des accords, programmes et agendas internationaux notamment les 17 Objectifs de Développement Durable, le Maroc s'est fixé comme objectif majeur de développer un urbanisme durable et opérationnel fondé sur la concertation, la participation et l'incitation, et de préparer le devenir des territoires à l'horizon 2040.

Dans ce cadre, le département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme a engagé de nombreuses initiatives pour tirer profit et mieux bénéficier du rôle positif de l'urbanisation, à travers notamment :

- **Le renouvellement des fondements de la Politique Urbaine** qui permettra de mettre de la cohérence dans l'action urbaine, de repenser les relations entre les centres villes, les périphéries et les territoires ruraux, entre les aires métropolitaines et le reste des territoires en vue de partager les valeurs du mieux vivre ensemble et de la solidarité à l'échelle nationale, comme à l'échelle régionale et locale ;
- **La réadaptation du Système de la Planification Urbaine** en adoptant des approches innovantes et prospectives et des mécanismes permettant d'améliorer le mode de

gouvernance, de mettre en cohérence les politiques urbaines et les programmes sectoriels, de renforcer la maîtrise et la gestion foncière, et d'instaurer des modalités de financement ;

- **Le repositionnement des acteurs** dans la nouvelle organisation territoriale par rapport à la nouvelle dynamique de développement et en particulier des agences urbaines en tant qu'outil technique d'appui clef, permettant d'accompagner la réforme territoriale.

Aussi et en vue d'asseoir les principes d'un urbanisme durable, ce département a œuvré à la mise en place d'un cadre juridique relatif à l'urbanisme qui prend en considération les impératifs liés à la protection de l'environnement, la généralisation de la couverture du territoire national en documents d'urbanisme avec une nouvelle génération de Schémas directeurs d'aménagement urbain (SDAU) à l'échelle des aires métropolitaines, des grandes villes, des territoires sous pression démographique ou connaissant une dynamique urbaine importante, ce qui a permis la couverture en 2019 de 74% des communes en documents d'urbanisme (1 113 communes sur 1 503) contre 53,3% en 2016, l'ouverture à l'urbanisation de près de 100 000 hectares, la mise en place d'une nouvelle génération de projets de renouvellement urbain, d'éco-cités, d'éco-quartiers et la mise en place de référentiels techniques de la planification urbaine comme outils opérationnels d'aide à la décision.

En outre et en vue d'améliorer et de renforcer la résilience des territoires face aux risques naturels, le département œuvre à la couverture du territoire national par 31 cartes d'aptitude à l'urbanisation à l'horizon 2021 en tant que référentiels techniques préalables à l'élaboration des différents documents de planification et de gestion territoriale.

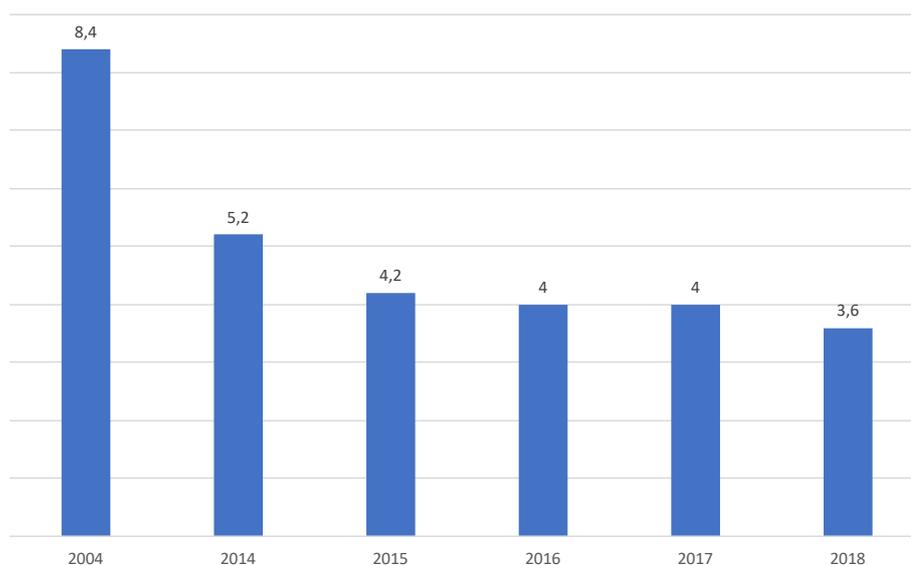
En matière d'habitat, le Maroc a toujours considéré la lutte contre l'habitat insalubre et l'accès à un logement décent, abordable et adapté aux différentes couches sociales une priorité nationale. Aussi, une attention particulière a été accordée à la préservation et la réhabilitation des tissus anciens et de l'habitat traditionnel, qui constituent un patrimoine matériel et immatériel dont la valorisation représente une opportunité de développement local.

Le Département de l'Habitat et de la Politique de la Ville a initié plusieurs programmes dont les objectifs stratégiques visent l'amélioration des conditions d'habiter des ménages vulnérables, la résorption du déficit en logement à travers l'intensification de l'offre en logement social, l'amélioration de l'accès aux services de proximité et aux équipements publics, la préservation et la réhabilitation des tissus anciens et l'adoption des approches de durabilité dans les projets d'habitat, s'inscrivant ainsi pleinement dans la dynamique de transition vers le modèle de la ville durable et inclusive que l'ODD 11 a dessiné pour 2030.

Des réformes majeures ont accompagné ces programmes et ont concerné le volet institutionnel, à travers le renforcement de la filière publique et privée, le financement par la création de fonds de soutien et d'appui, la fiscalité via les incitations fiscales, le volet juridique et réglementaire par une refonte de l'arsenal juridique et technique.

Ces efforts ont permis d'enregistrer des acquis indéniables se traduisant par la réduction du déficit en logements qui est passé de 1 240 000 unités en 2002 à 1 million en 2007 puis à de 425 000 unités en 2018 et par la diminution continue de la proportion de l'habitat sommaire urbain passant de 8,4% en 2004 à 4% en 2016 puis à 3,6% en 2018.

Graphique 20 : Evolution du taux de l'habitat sommaire en milieu urbain



Source : HCP

Ces réalisations se sont traduites par l'amélioration des conditions de vie de milliers de familles marocaines (plus de 1,5 millions habitants ont vu leurs conditions d'habitat s'améliorer dans le cadre du programme Villes Sans Bidonvilles, soit 288 419 ménages).

Aussi, plus de 120 723 ménages (soit plus d'un demi-million habitants) concernés par la problématique de l'habitat menaçant ruine ont bénéficié d'opérations dans le cadre du programme Habitat Menaçant Ruine (HMR) visant à lutter contre le délabrement des constructions et des habitations menaçant ruine et préserver la vie des habitants. Entre 2016 et 2019, 28 opérations ont été engagées pour le traitement de l'HMR au profit de 17 309 ménages, pour une enveloppe budgétaire totale de 1,6 milliards de dirhams.

Cependant, l'amélioration des conditions de vies des ménages dépasse l'amélioration du cadre bâti, la mobilité urbaine et la sécurité de la circulation deviennent de plus en plus préoccupantes en milieu urbain, notamment dans les grandes agglomérations. Si 11 villes marocaines (Casablanca, Marrakech, Oujda, Agadir, El Jadida, Kénitra, Tanger, Tétouan, Béni-Mellal, Dakhla et Khémisset) ont déjà mis en place leur plan de déplacements urbains, la Direction Générale des Collectivités Locales poursuit ses efforts d'accompagnement des autres collectivités territoriales, techniquement et financièrement, pour l'élaboration de leur Plan de Mobilité Urbaine Durable (PMUD).

La mise à niveau des infrastructures urbaines et le développement des transports publics occupent actuellement une place prioritaire dans les actions des pouvoirs publics. Leur impact positif ne se limite pas à l'amélioration de la fluidité des circulations mais aussi à la réduction des accidents en milieu urbain où surviennent les $\frac{3}{4}$ des accidents de la circulation routière.

Ainsi, des progrès sont enregistrés dans les capitales économique et administrative du Maroc à travers le développement et la modernisation des transports publics urbains (tramway, bus modernes, renouvellement parc grands taxis). Aussi, un guide référentiel technique a été élaboré pour encadrer toutes les interventions en matière d'aménagement et sensibiliser les élus et les acteurs concernés sur les obligations de chacun dans le domaine de la sécurité routière.

De même, le « Fonds d'accompagnement des réformes du transport urbain et interurbain » (FART), créé en 2007 et amendé en 2014, et qui mobilise annuellement 2 milliards de dirhams contribuerait sensiblement au financement et à la réalisation des projets de Transport en Commun en Sites Propres (TCSP) dans les grandes agglomérations marocaines.

La participation citoyenne dans la gestion des affaires locales et l'implication de ces derniers ainsi que celle des divers acteurs locaux dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques se concrétise de plus en plus dans le souci de rendre l'action communale efficace, efficiente, et plus adaptée aux besoins réels du citoyen.

Dans le cadre de la préservation et la valorisation du patrimoine culturel, le Maroc a récemment conclu un ensemble de conventions multi-partenariales au profit de sept villes anciennes avec un coût global de 2,9 milliards de dirhams. Les projets programmés visent la réhabilitation des infrastructures de base, la restauration du patrimoine culturel, l'amélioration de l'accès aux services sociaux et le renforcement de l'attrait économique et touristique de ces villes.

Les autres programmes adoptés visent l'inventaire, la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel et naturel, le renforcement de l'appropriation du patrimoine en tant que composante d'une identité riche et diversifiée. De ce fait, le nombre de biens culturels inventoriés, étudiés et publiés a connu une augmentation en passant de 242 en 2017 à 1 370 en 2018 et à 600 en 2019. Le nombre de sites identifiés et programmes de recherche est passé de 13 en 2017, à 110 en 2018 et à 18 en 2019. Alors que le taux d'inscription et de classement des sites, monuments historiques et biens mobiliers se situe à 90% en 2017 et à 97% en 2019.

Par ailleurs, et conformément aux obligations du Maroc dans la mise en œuvre de la convention de l'UNESCO de 1970, notamment celle relative à la lutte contre le trafic illicite des biens culturels, le Ministère de la Culture et de la Communication a élaboré un guide de référence qui vise à renforcer les connaissances dans le domaine de la lutte contre ce trafic et la protection du patrimoine culturel.

Par ailleurs et afin de protéger le patrimoine culturel de la Résistance et de la Libération et de préserver la mémoire historique, le Haut-Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération a créé, entre 2016 et 2019, plusieurs espaces de mémoire historique et a institué plus de 120 appellations des endroits publics par des noms des Anciens Résistants et Anciens Membres de la Libération.

En ce qui concerne les catastrophes naturelles, la stratégie nationale de gestion des risques (2020-2030) vient conforter les actions et mesures déjà en cours telles que la mise en place d'un Centre de Veille et de Coordination (CVC), l'organisation des préparatifs aux interventions en amont des événements catastrophiques, l'équipement de plusieurs sites en systèmes d'alerte, en matériel d'observation et de prévision, ainsi que la prise en compte de ce phénomène dans les documents de la planification urbaine via l'élaboration des cartes d'aptitudes à l'urbanisation.

L'urbanisation accrue se traduit également par une production massive de déchets solides dont la collecte, l'évacuation et l'élimination sont plus ardues du fait de la prolifération des quartiers insalubres. Des efforts ont été déployés pour faire face à cette situation à travers l'adoption de plusieurs textes législatifs et le lancement en 2008 du Programme National de Déchets Ménagers. Grâce à ce programme, le taux de collecte professionnalisée des déchets a connu une évolution très sensible passant de 44% en 2008 à 95% à fin 2019 dépassant ainsi l'objectif de 90% visé pour l'année 2020³⁰. De même, le taux de mise en décharge contrôlée a évolué de 11% en 2007 à environ 63% à fin 2019.

Concernant la qualité de l'air, le coût de sa dégradation a connu une augmentation entre 2000 et 2014 pour atteindre 9,7 milliards de dirhams équivalant à 1,05% du PIB. Conscient de l'impact de cette dégradation sur l'économie nationale et sur la santé humaine, la lutte contre la pollution de l'air est devenue parmi les priorités nationales de protection de l'environnement et du développement durable. C'est dans ce sens que les pouvoirs publics ont mis en place un Programme National de l'Air (2018-2030) qui a pour objectifs principaux l'amélioration de la qualité de l'air dans l'ensemble des villes du Royaume, le renforcement du réseau national de surveillance de la qualité de l'air, le renforcement de la gouvernance et la communication dans ce domaine.

Principaux défis

L'avenir du Maroc se jouera en très grande partie dans les villes et plus encore les métropoles. Mais en l'absence d'une politique urbaine et de mesures stratégiques préventives, l'urbanisation risque de ne pas parvenir à tirer pleinement parti du potentiel et des leviers de croissance économique qu'elle suscite, ce qui se traduit par des déséquilibres sociaux et environnementaux et une cristallisation des attentes et des revendications des citoyens.

Ceci impose d'asseoir, d'accompagner et de mettre en œuvre « une politique urbaine nationale renouvelée » intégrée et cohérente qui tient compte des dynamiques urbaines émergentes, des chantiers structurants enclenchés et des nouvelles réformes engagées et s'appuie sur les accords et engagements internationaux.

En matière de logement, les principaux défis portent sur :

- L'insuffisance du dispositif de suivi et de contrôle du programme « Villes Sans Bidonvilles », l'accroissement continu des ménages et la densification des bidonvilles actuels qui remettent en cause la planification et la programmation initiale ;
- Les contraintes foncières qui risquent d'entraver le traitement des bidonvilles non encore programmés dans certaines villes ;

³⁰ Source : Ministère de l'Intérieur

Les contraintes relevées en matière de lutte contre l'habitat menaçant ruine et de protection et préservation du patrimoine culturel :

- La forte densité de population et sa faible implication et les complexités liées à ce type d'habitat ;
- La nécessité d'accompagner le recensement des habitats menaçant ruine par une expertise technique.

Les contraintes relevées pour garantir l'accès de tous à des espaces publics sûrs et lutter contre la marginalisation et l'exclusion spatiale et sociale dans les zones urbaines et périurbaines :

- La faible intégration de la dimension sociale dans les projets. Par ailleurs, force est de constater qu'eu égard aux besoins grandissant en termes d'infrastructures, d'équipements et de services de proximité dans les quartiers (voirie, éclairage et plantation d'arbres, espaces publics et espaces verts), un effort supplémentaire reste à déployer par les acteurs locaux (notamment le renforcement des capacités).

Par ailleurs, le défi de la mobilité urbaine reste fortement lié à l'urbanisation accélérée. Les principaux enjeux à ce niveau concernent l'accessibilité (plus particulièrement celle de PMR), la proximité des infrastructures et des services, la maîtrise des stationnements et de la circulation, la mise à niveau des transports publics et le développement de la mobilité douce.

Concernant le patrimoine, on déplore la disparition des pratiques et des savoir-faire ancestraux, les difficultés liées au financement et la dégradation du patrimoine par les interventions humaines et naturelles. Toutefois, la transversalité de certaines actions pose le défi de résoudre des contraintes multiples liées aux procédures, aux zones grises de la loi, au déphasage des calendriers, à l'adhésion de la société civile, etc.

Stratégies et programmes

Plusieurs programmes mis en œuvre concourent à l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain, dont nous citons :

- **Le Schéma National de l'Armature Urbaine (SNAU).** Son objectif est d'éclairer les décideurs, quant à la structuration et le renforcement de l'armature urbaine nationale et ce, dans une logique d'équité territoriale et de réduction des disparités entre les milieux urbains et ruraux, ainsi qu'entre les régions ;
- **La Stratégie Nationale de Renouvellement Urbain.** Son objectif est d'asseoir une vision d'aménagement et de valorisation du potentiel foncier dans les tissus existants et de rationalisation de la consommation des territoires, et ce, dans l'ambition de permettre la construction de modèles futurs de développement durable des villes de demain et le rehaussement de leurs capacités de renouvellement urbain ;
- **Le Programme National « villes sans bidonvilles »** qui vise l'éradication de tous les bidonvilles qui concernent environ 421 699 ménages répartis dans 85 villes ;
- **Le Programme Habitat Menaçant Ruine** qui consiste à intervenir au niveau des habitations menaçant ruine et des tissus anciens pour permettre la sécurisation et l'amélioration des conditions d'habitat des ménages qui y résident ;

- **Les Programmes d'Habitat Social (programme de logements à 250 000 dirhams et programme de logements à 140 000 dirhams)** visant à permettre aux ménages de différentes catégories d'accéder à un logement convenable. Ils ont permis de diversifier l'offre et de réduire le déficit global ;
- **Le Programme de Mise à Niveau Urbaine** qui vise à faire face aux déséquilibres et disparités spatiales et territoriales qui existent dans et entre les zones urbaines et périurbaines ;
- **L'Intervention dans les Tissus Anciens.** Un ensemble de programmes visant à valoriser et réhabiliter ces tissus, renforcer leur attractivité, dynamiser l'activité économique et améliorer ainsi les conditions de vie de leurs habitants ;
- **Le Programme National de Déchets Ménagers (PNDM).** Lancé en 2008 sur une période de 15 ans, ce programme compte améliorer et professionnaliser la collecte, le nettoyage et les réalisations des décharges contrôlées des déchets ménagers et assimilés au profit de tous les centres urbains.
- **La Stratégie Nationale des Déplacements Urbains.** Cette stratégie a été mise en place en 2008. Sa mise à jour pour l'horizon 2030 vise l'établissement d'un système de déplacements urbains efficace, de qualité, au moindre coût, respectueux de l'environnement et garantissant une viabilité financière durable, avec priorité au transport en commun ;
- **Le Programme National de l'Air (2018-2030).** Il a pour objectifs spécifiques l'amélioration de la qualité de l'air à travers le renforcement des efforts menés pour réduire les émissions atmosphériques, le renforcement de la surveillance, le renforcement du cadre juridique, la communication et la sensibilisation des parties prenantes et de la population, ainsi que le renforcement des capacités des acteurs concernés dans ce domaine ;
- **Le Programme de Connaissances de Sites Archéologiques et de Recherches Scientifiques** et le Programme de manifestations pour la promotion du patrimoine culturel ;
- **Les Contrats-programmes** pour le financement et la mise en œuvre des Programmes de Développement Intégré des régions, particulièrement, ceux de Laayoune-Sakia Lhamra, de Guelmim-Oued-Noun, de Dakhla-Oued Eddahab durant 2016-2021. Ils comportent la création d'infrastructures culturelles, la valorisation de la musique Hassani, l'inscription des sites de gravures rupestres et la création d'un centre de gravures rupestres ainsi que le Programme d'inventaire du patrimoine immatériel hassani et le Programme intégré de développement territorial de la province de Kénitra (2015-2020).

Afin de poursuivre les efforts entamés et accélérer la mise en œuvre des ODD, d'importantes actions sont en cours de mise en place dont :

- Un programme de mise à niveau des centres émergents ;
- Une stratégie nationale de gestion des risques de catastrophes naturelles ;
- **Le Plan opérationnel du Ministère de la Culture :** Dans le domaine de la protection du patrimoine culturel en particulier pour les biens transmis, le Ministère de la Culture, de la jeunesse et des sports, a élaboré avec le soutien du Programme de coopération espagnole, un guide de référence sur « les mécanismes de lutte contre le trafic illicite des biens culturels ». Dans ce cadre, des sessions de formation ont été organisées au profit des juges, des magistrats, des officiers de police et des agents de douane en la matière.

Evolution des indicateurs de l'ODD 11

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Valeur cible 2030
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	11.1.1	Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats (en %)	5,2	4,2	4,0	4,0	3,6		0
11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable	11.5.1	Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes	-	1,6	0,069	0,074	0,233	-	-
11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets	11.6.1	Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville (déchets ménagers)	(2008) 44	-	-	77,5	86	95	-

Source : Ministère de l'Intérieur et HCP.

Le Maroc s'inscrit dans la dynamique internationale de transformation des modes de production et de consommation vers la durabilité à travers de nombreuses actions, en cohérence avec les orientations politiques définies notamment dans les secteurs productifs. Des progrès ont été certes réalisés notamment en termes de gestion de ressources naturelles et de gestion des déchets. Toutefois, des défis sur le plan technologique et financier restent à surmonter.

Etat d'avancement

Cadre juridique national

L'adoption des modes de consommation et de production durables se base sur le renforcement du cadre juridique dans le domaine de préservation de l'environnement et des évaluations environnementales. Dans ce cadre, un ensemble de lois et de textes réglementaires a été adopté au cours de la décennie 2000. Il s'agit notamment de la loi n°11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement ; la loi n°12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement ; la loi n°47-09 relative à l'efficacité énergétique ; la loi n°13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air la loi n°39-12 relative à la production biologique des produits agricoles et aquatiques ; la loi n°77-15 interdisant la fabrication, l'importation, l'exportation, la commercialisation et l'utilisation de sacs en matières plastiques et la loi n°28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination.

Accords multilatéraux sur l'environnement

A l'échelle internationale, le Maroc a ratifié les principales conventions multilatérales relatives aux produits chimiques dangereux à savoir la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP), la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (PIC) et a signé la convention de Minamata sur le Mercure. Dans ce cadre, le Maroc a déjà soumis 3 rapports de mise en œuvre de ces conventions (2 pour la Convention de Bâle et 1 pour celle de Stockholm).

Plan National sur les modes de production et de consommation durables

Sur le plan stratégique, le Maroc a élaboré en 2016, un Plan Cadre National sur les Modes de Consommation et Production Durables et deux plans sectoriels : « Eco-construction et bâtiment durables » et « Agriculture et alimentation durables », dans le cadre d'un Programme Régional Switchmed financé avec l'appui de l'Union Européenne.

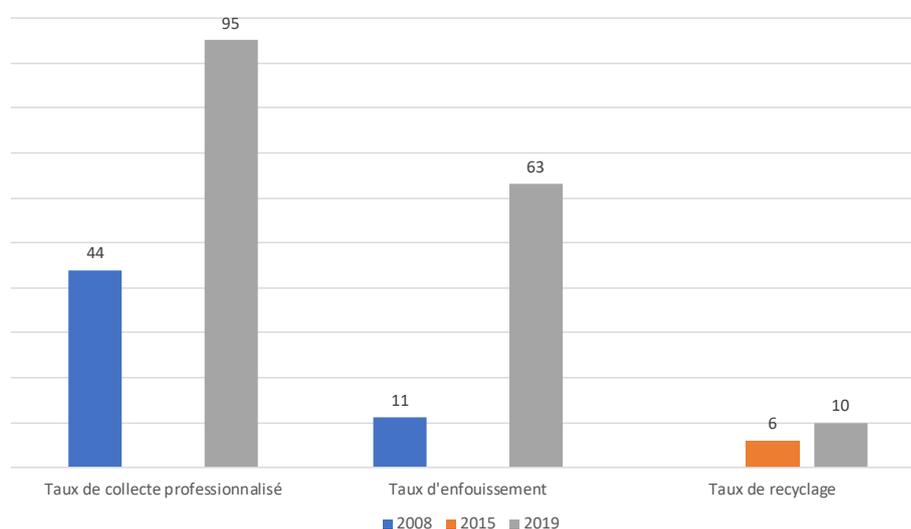
La mise en œuvre du Plan Cadre a été entamée à travers plusieurs activités ciblant le renforcement des capacités des acteurs (société civile, secteur privé, etc.), l'appui à la mise en place de projets de démonstration en matière d'économie circulaire au niveau des entreprises industrielles de 4 secteurs (Agroalimentaires, Textile, Chimie et mécanique métallurgie).

De même, un programme d'appui à l'entrepreneuriat vert en relation avec les modes de consommation et de production durables a été mis en place.

Gestion des déchets ménagers et des produits chimiques

En outre, dans l'objectif de mettre en œuvre les fondements d'une économie verte et inclusive au Maroc, la gestion de la production de déchets, leur réduction et leur valorisation constituent des dimensions incontournables. Dans cette perspective, la politique environnementale en matière de gestion des déchets s'appuie sur le Programme National de Gestion des Déchets Ménagers (PNDM). En 2019, le taux de collecte professionnalisée des déchets a atteint 95% contre 44% en 2008, alors que le taux d'enfouissement des déchets est de 63% contre 11% en 2008. Le taux de recyclage enregistré est de 10% contre seulement 6% en 2015 et ce grâce aux efforts des Collectivités territoriales et l'accompagnement du Ministère de l'Intérieur et du Département de l'Environnement.

Graphique 21 : Evolution des indicateurs du Programme National des Déchets Ménagers (%)



Source : Ministère de l'intérieur

La 3^{ème} phase du PNDM accorde une importance à la mise en place de centres de tri, de recyclage en amont et à la valorisation des déchets, ce qui devra permettre d'assurer des sources de financement supplémentaires pour cette filière et l'intégration des chiffonniers dans le secteur du recyclage.

En matière de gestion écologique et rationnelle des produits chimiques et leurs déchets, et dans le cadre du premier Plan National de Mise en œuvre (PNM) de la Convention de Stockholm, soumis en 2006, la gestion et l'élimination écologiquement rationnelle des huiles à base de polychlorobiphényle (PCB) ont été inscrites parmi les actions prioritaires. Un programme de gestion et d'élimination des PCB a été mis en place visant le renforcement du cadre réglementaire et des capacités nationales en matière de gestion et d'élimination sécurisées des PCB et la mise en place d'une infrastructure locale pour le démantèlement des équipements et la décontamination des huiles et des matériaux en vue de leur réutilisation.

A ce titre, il y a eu l'élimination de 1 080 tonnes d'équipement à PCB et traitement de 450 tonnes des huiles contaminées par les PCB, la mise en place d'un registre pilote des rejets et transferts des matières polluantes au niveau de quelques unités industrielles et l'incitation des industriels à appliquer le système général de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

Financement et implication du secteur privé et des entreprises

Dans l'objectif visant l'émergence d'une économie verte, des fonds spécifiques de financement des actions de protection de l'environnement et de diminution des pollutions liées à la production industrielle ont été mis en place tels que : le Fonds de dépollution industrielle (FODEP), le Fonds National de l'Environnement et de Développement Durable (FNEDD).

Des efforts sont également fournis par les entreprises pour développer une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) en intégrant les questions environnementales dans leurs stratégies de production à l'instar de la CGEM (Confédération Générale des Entreprises du Maroc) qui a lancé le label RSE en janvier 2017. Sur un autre plan, le Projet clean tech-Maroc a constitué un appel à projet aux jeunes entrepreneurs, start up et PME nationales pour la promotion de l'innovation dans le domaine de la valorisation des déchets, de l'économie de l'eau et de l'efficacité énergétique.

D'autres initiatives ont été initiées pour la promotion d'une approche d'économie circulaire sobre en carbone, notamment l'adoption de la loi-cadre portant charte nationale de l'Environnement et du Développement Durable, qui constitue la référence de toutes les politiques publiques, et qui a traduit la volonté de notre pays d'inscrire les efforts de développement économique, social et culturel dans une perspective durable. Parmi les principes énoncés par cette loi-cadre, il y a le principe de la responsabilité et l'obligation de procéder à la réparation des dommages causés à l'environnement et le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Par la suite, avec le lancement de filières de valorisation des déchets (batteries, pneus, huiles lubrifiantes, huiles alimentaires, déchets électriques et électroniques...) et l'élaboration du Programme National de Réduction et de Valorisation des Déchet (PNRVD) sur la base des spécificités de chacune des 12 régions du Royaume. Ainsi, sont établis pour chaque région les gisements des différents types de déchets et leurs projections à l'horizon 2030 ainsi que les potentialités de développement des filières de valorisation des déchets pour faire bénéficier les locaux de la richesse et des emplois verts générés par ces activités. Il y a eu également et mise en place des systèmes d'éco-labellisation et de certification environnementale comme le label SPG pour les fermes d'agroécologie et le label clé verte pour les installations touristiques.

En matière de transport, il y a eu l'adoption d'une norme de dépollution équivalente à la norme « Euro IV » pour l'homologation des véhicules neufs qui s'est traduite par une réduction substantielle de la consommation des carburants et une amélioration de la qualité de l'air. L'Office National des Chemins de Fer (ONCF) procède également aux certifications des activités infrastructure et circulation - ISO 14001- et des activités de maintenance et matériel roulant.

La transformation digitale et la dématérialisation des processus permettent aussi aux acteurs de s'engager dans une consommation et production durables. A titre d'exemple, l'Agence Nationale des Ports (ANP) a mis en place le guichet unique portuaire PORTNET pour simplifier et accélérer les procédures de formalités pour l'entrée et la sortie des marchandises, le dédouanement accéléré, ce qui a permis de faire d'énormes économies.

Education et sensibilisation

L'autre volet d'une stratégie de transformation des modes de consommation vise les consommateurs par la voie de l'éducation. Dans ce cadre, des efforts importants sont faits par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement pour l'éducation des enfants et des jeunes au développement durable, notamment par le Programme international Eco-écoles (6-12 ans), qui compte 2 160 écoles inscrites à ce programme Éco-écoles dans 12 régions. Dans le même cadre, un « Centre International Hassan II de Formation à l'Environnement » dédié à la sensibilisation, l'éducation et la formation à l'environnement a été inauguré en juin 2019 par la Fondation Mohammed VI de la Protection de l'Environnement. D'autres initiatives ont été lancées par les Départements concernés, notamment la réalisation et la diffusion de supports audiovisuels et écrits de sensibilisation, tels que les spots, les capsules, les brochures, les dépliants, les affiches etc. , mais aussi à travers l'aménagement d'unités mobiles de sensibilisation et d'éducation à l'environnement « Caravanes vertes ».

Principaux défis

La transition vers des modes de production et de consommation durables implique la mobilisation des consommateurs par l'instauration de prix compétitifs des produits verts ainsi que l'implication d'une importante composante informelle non organisée et sous exploité notamment dans le secteur de gestion de déchets et du recyclage. De même, plusieurs défis restent à relever, notamment le besoin en matière de :

- Accompagnement et sensibilisation des producteurs en général et des grandes entreprises et des multinationales, en particulier ;
- Conduite d'une transformation culturelle de la part des individus ;
- Création de métiers verts, responsabilisation des citoyens et des entreprises, promotion de l'innovation, de la recherche et du développement.

Stratégies et programmes

Le Maroc a entrepris un ensemble d'actions visant la conciliation entre les impératifs de développement socio-économique et la préservation de l'environnement. Il s'agit notamment de :

- **La Stratégie Touristique 2020** : Un certain nombre d'enjeux ont été pris en considération lors de la conception de la vision 2020 notamment le diagnostic des contraintes environnementales par site. L'objectif étant de définir pour chaque territoire un seuil de densité touristique à ne pas dépasser afin de rester dans la limite du cadre viable de la durabilité touristique. Ainsi, des initiatives ont été mises en place à l'image de l'intégration des considérations environnementales dans les référentiels touristiques, sensibilisation et valorisation des initiatives et la communication ;
- **Le Programme National de Déchets Ménagers** : Lancé en 2008 en vue d'assurer la collecte des déchets ménagers pour atteindre un taux de collecte en milieu urbain de 90% en 2020 et 100% en 2030 ; réaliser des décharges contrôlées des déchets ménagers et assimilés au profit de tous les centres urbains (100%) et réhabiliter et fermer toutes les décharges sauvages (100%) à l'horizon 2022. Le PNDM ambitionne aussi de généraliser les plans directeurs préfectoraux et provinciaux de gestion des déchets ménagers et assimilés

et d'organiser et développer la filière de tri, recyclage et valorisation pour atteindre un taux de recyclage de 20% en 2020 et la valorisation sous d'autres formes d'au moins 30% en 2022. Pour le renforcement du PNDM et accélérer sa mise en œuvre, un programme d'emploi annuel est établi. Un plan d'action national a également été élaboré portant sur l'émergence et la structuration de filières œuvrant dans la valorisation de déchets plastiques, batteries, huiles, pneus, papier, déchets de construction et équipements électroniques ;

- **Le Programme National de Valorisation des Déchets** : Ce programme a été mis en œuvre afin de prévenir et réduire au minimum la production de déchets et maximaliser la réutilisation, le recyclage et l'utilisation de matériaux de substitution respectueux de l'environnement au niveau de l'ensemble des régions du Royaume. Il vise le développement des filières de valorisation des déchets (batteries usagées - BU), papier carton, déchets plastiques, pneus usés, véhicules en fin de vie et déchets de construction et de démolition (DCD) ;
- **Le Programme National d'Assainissement Liquide** : Initié depuis 2006, le PNA vise l'amélioration des conditions sanitaires dans les communes concernées et l'amélioration environnementale des bassins hydrauliques. Il consiste en la réhabilitation et l'extension du réseau, le branchement et le renforcement du réseau pluvial, la réalisation des stations d'épuration, le renouvellement des équipements et l'acquisition du matériel d'exploitation. Ce programme connaît une nouvelle version dénommée PNAM (Plan National d'Assainissement Mutualisé) qui a été entamé en 2019. Elle a pour objectif la construction de stations d'épuration des eaux usées (STEP) qui permettront, de dégager des ressources hydriques non conventionnelles ;
- **Le Pacte de l'Exemplarité de l'Administration (PEA) 2019-2021** : Lancé dans le cadre de l'opérationnalisation de la SNDD, ce pacte vise à inciter les institutions publiques à donner l'exemple et à adopter des démarches éco-responsables à travers notamment une gestion rationnelle des ressources, l'introduction de la mobilité durable et la mise en place d'une politique d'achats publics durables ;
- **Le Plan de Réforme des Subventions aux Combustibles Fossiles** : Ce plan a été mis en place dans le cadre de la mise en œuvre des engagements internationaux pour atténuer les impacts des changements climatiques par la réduction de l'utilisation des combustibles fossiles et la réduction des émissions des GES. L'expérience marocaine dans ce domaine acquiert une reconnaissance onusienne. Le Maroc est, en effet, cité en exemple en matière de la réforme des subventions aux combustibles fossiles par la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) dans son rapport 2019 sur les produits de base et le développement.

Evolution des indicateurs de l'ODD 12

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2015	2019	Valeur cible 2030
12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	12.5.1	Taux de recyclage des déchets ménagers	6	10	-

Source : Ministère de l'Intérieur



Le Maroc s'est engagé dans la lutte contre le réchauffement climatique dans le cadre d'une approche proactive et responsable, par le renforcement de son environnement institutionnel et juridique et la mise en œuvre de programmes structurants à vocation climatique. Ces réalisations émanant d'une volonté politique à haut niveau traduite par l'engagement du Maroc en matière de réductions des émissions de gaz à effet de serre, exprimé dans sa Contribution déterminée au niveau National (CND-Maroc).

Dans ce cadre, et bien qu'il reste un pays faiblement émetteur de gaz à effet de serre (les émissions globales de GES sont de 86 123,7 Gg E. CO₂ en 2016), le Maroc a pris tôt ses responsabilités en inscrivant les questions climatiques au cœur de tous ses programmes de développement. Il a ratifié l'Accord de Paris en septembre 2016 et a rendu publique, au titre de cet Accord, sa première Contribution Déterminée au niveau National (CDN) le 19 septembre 2016. Cette CDN fait l'objet actuellement d'un exercice de révision dans le cadre d'un large processus de concertation avec toutes les parties prenantes. La CDN en cours de révision à la hausse, conformément aux engagements vis-à-vis de l'Accord de Paris, sera soumise au Secrétariat de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) au printemps de l'année 2020. Le Maroc a également soumis sa 3^{ème} communication nationale en 2016 et deux rapports biennaux actualisés en 2016 et 2019 respectivement et soumettra sa 4^{ème} Communication Nationale en fin 2020.

Etat d'avancement

Vulnérabilité du Maroc au Changement Climatique

En raison de sa position géographique, ses conditions climatiques et la diversité de ses écosystèmes, le Maroc compte parmi les pays du Sud de la Méditerranée particulièrement menacés par le réchauffement climatique.

En parallèle au changement graduel des variables météorologiques, les effets du changement climatique se manifestent également par une augmentation de l'intensité et de la probabilité d'occurrence des phénomènes climatiques extrêmes, tels que les vagues de froid, les canicules, les sécheresses, les inondations, les glissements de terrain, ..., ce qui se traduit par des catastrophes naturelles causant des pertes coûteuses et susceptibles de compromettre les efforts du pays en matière de développement économique et social.

Selon l'historique des évènements extrêmes qui ont affecté le Maroc ces dernières décennies, on peut constater que les risques de catastrophes les plus importants en termes d'impacts potentiels sur le plan humain et économique sont les inondations, les tremblements de terre et les glissements de terrain.

Au Maroc, le secteur agricole, notamment l'agriculture pluviale (bour) demeure très vulnérable aux aléas climatiques. Le changement climatique accentue cette vulnérabilité. En effet, le rendement céréalier, à titre d'exemple, peut passer de 4 à 17 quintaux à l'hectare, d'une année sèche à une année de bonne pluviosité. L'agriculture irriguée est également impactée puisque les besoins en eau de ces cultures peuvent passer de 7 à 12% en raison de l'augmentation des températures et de l'évapotranspiration.

Le secteur des infrastructures, notamment le réseau des infrastructures de transport est également sérieusement touché par les impacts des événements extrêmes que connaît le Maroc. La réparation des dégâts exceptionnels subis par les infrastructures routières a coûté environ 4 milliards de dirhams pour les crues entre 2008 et 2011. Les dégâts engendrés par les crues exceptionnelles de 2014-2015 sur le réseau routier national ont été importants par leur impact et par l'étendue des territoires touchés. Ces dégâts ont été évalués à 1 756 millions de dirhams durant la session hivernale 2014-2015. Ces intempéries ont occasionné des dégradations importantes des ouvrages d'art avec l'effondrement de deux ponts à Agadir et à Al Haouz, des glissements de terrain, endommagement des ouvrages d'assainissement et la dégradation de chaussées. Ces dégâts ont eu de graves répercussions sur la circulation routière, contraignant les usagers à rester bloqués ou à parcourir de longues distances pour atteindre les destinations.

Tableau 3 : Nombre de personnes blessées ou décédées lors des catastrophes naturelles

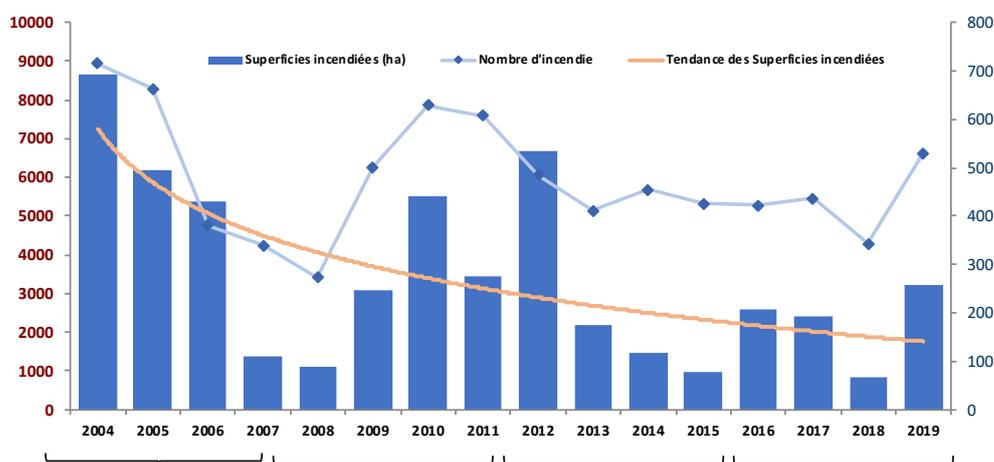
Indicateurs	2016	2017	2018	2019
Inondations :				
Personnes décédées	26	4	4	38
Personnes blessées	485	10	7	30
Eboulement de terrain :				
Personnes décédées	5	0	1	15
Personnes blessées	9	0	0	0
Effondrement de constructions :				
Personnes décédées	5	7	8	0
Personnes blessées	22	3	6	0

Source : Ministère de l'Intérieur

Par ailleurs, en termes de gestion des risques des incendies de forêts, des efforts intersectoriels importants ont été déployés, dans le cadre du plan directeur de prévention et de lutte contre les incendies de forêts. L'objectif est de prévenir et atténuer l'impact de ce fléau sur les ressources forestières et les biens de la population.

En effet, l'analyse de l'historique des incendies permet de constater, comme le montre le graphique ci-dessous, que la superficie moyenne incendiée est en diminution.

Graphique 22 : Evolution de la superficie moyenne incendiée des forêts au Maroc



Source : Département des Eaux et forêts

Il est à noter que le Maroc s'est doté dès 2009 d'un Fonds Spécial de lutte contre les effets des catastrophes naturelles (FLCN). A partir de 2016, le Maroc, avec l'appui de la Banque Mondiale, a mis en place un programme gouvernemental de gestion intégrée des risques de catastrophes naturelles qui a permis l'adoption d'un dispositif d'appel à projets annuel, ouvert aux départements ministériels, aux établissements publics et aux collectivités territoriales, et la refonte du FLCN.

Efforts du Maroc pour la résilience de sa population et de son territoire

A l'échelle nationale, le Maroc s'est fixé une vision à l'horizon 2030 pour rendre son territoire et sa civilisation plus résilients aux impacts des changements climatiques tout en assurant une transition rapide vers une croissance économique sobre en carbone. Dans ce sens, de nombreux efforts sont déployés sur plusieurs niveaux, notamment :

- **La consolidation de la gouvernance liée au changement climatique** qui passe par l'institutionnalisation du Système National d'Inventaire de Gaz à Effet de Serre (SNI-GES) (Décret n° 2-18-74 du 21 mars 2019 qui vise à collecter et traiter les données relatives aux activités des secteurs émetteurs de gaz à effet de serre et de toutes autres données nécessaires à l'élaboration, selon les normes internationales, du rapport national sur l'inventaire des GES), l'institutionnalisation de la Commission Nationale des Changements Climatiques (CNCC) et de la Diversité Biologique (CNCB) (Décret n° 2-19-721 du 27 avril 2020) en tant qu'organe de concertation et de coordination pour la mise en œuvre de la politique nationale relative à la lutte contre le changement climatique et la préservation de la diversité biologique.
- Le Maroc a également mis en place le Centre de Compétences Changement Climatique du Maroc (4C Maroc) qui constitue une plateforme de renforcement des compétences des acteurs pertinents de différents secteurs (public, économique, recherche & formation, société civile, collectivités territoriales, ...) et un hub pour le développement et la diffusion

de compétences en matière de changement climatique, ouvert sur son environnement national et africain.

- Et afin de renforcer l'aspect juridique, un projet de loi est en cours de finalisation qui définira les principes fondamentaux de l'action climatique nationale, fixera les objectifs nationaux de lutte contre les changements climatiques et contribuera aux efforts internationaux de lutte contre les changements climatiques par la mise en œuvre effective et conforme à l'Accord de Paris sur le climat.

- Le renforcement de la résilience des populations, des ressources naturelles, des écosystèmes, et des secteurs productifs les plus sensibles au changement climatique.

Les mesures d'adaptation aux changements climatiques se sont concentrées, dans un premier temps, sur les ressources en eau, le secteur agricole, les ressources halieutiques, la forêt et la biodiversité. Ensuite, un intérêt additionnel est accordé aux écosystèmes sensibles (oasis, montagnes et littoral), aux infrastructures routières, au sol, à l'habitat ainsi qu'à la santé et au bien-être des citoyens.

- L'engagement volontaire de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

A ce titre, le Maroc s'est engagé volontairement, dans sa 1^{ère} CDN soumise en 2016, à réduire ses émissions de GES visant à atteindre un objectif inconditionnel de réduction de 17% des émissions de GES en 2030 par rapport aux émissions projetées à la même année, avec une réduction additionnelle de 25% tributaire d'un appui substantiel de la communauté internationale. Ceci porterait à 42% la réduction totale des émissions de GES par rapport aux émissions projetées selon le scénario CNA (cours normal des affaires), notamment dans les domaines de l'énergie, l'agriculture, du transport, des déchets, des forêts, de l'industrie et de l'habitat.

- L'inscription des territoriales dans les dynamiques climatiques.

La politique climatique nationale accorde une attention particulière aux territoires et consacre un de ses piliers majeurs à l'instauration des impératifs de gestion intégrée des changements climatiques dans les processus de planification et de gestion des territoires. Ce pilier porte également sur la généralisation des Plans Climats Régionaux (PCR) et vise à améliorer la connaissance territoriale en matière de changements climatiques. Dans le même esprit, concernant les territoires sensibles, il y a eu l'élaboration d'un projet de revitalisation des agroécosystèmes oasiens à travers une approche intégrée et durable et paysagère dans la Région du Draa-Tafilalet.

- Le Renforcement de capacités et coopération Sud-Sud.

En vue de promouvoir la coopération Sud-Sud, le Royaume du Maroc a lancé plusieurs initiatives nationales et continentales, notamment celles qui ont été lancées à l'occasion de la COP22, à savoir l'initiative triple S qui vise à promouvoir la Stabilité, la Sécurité et la Soutenabilité pour lutter contre les migrations résultantes, entre autres, de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques ; l'initiative Adaptation de l'Agriculture en Afrique (Triple A) ainsi que les initiatives relatives à la création de trois commissions climat africaines, à l'Initiative de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, à savoir : la "Commission Climat du Sahel", "la Commission Climat du Bassin du Congo", et "la Commission Climat des Etats insulaires".

- L'opérationnalisation de ces trois commissions est accompagnée d'un appui du centre 4C

Maroc pour identifier les plans d'investissements et les véhicules financiers adéquats pour leur mise en œuvre.

- **L'accès au financement.** En matière d'accès au financement climatique, le Maroc a élaboré un programme stratégique pays avec le Fond Vert pour le Climat (FVC) qui reflète les principales priorités sectorielles en termes de projets et programmes à financer par ce Fond, en plus la promotion de l'accès direct au FVC à travers l'accréditation des entités nationales comme l'ADA et la CDG Capital. Le Royaume du Maroc compte 06 projets approuvés par le FVC dont 03 projets nationaux et 03 autres à caractère multi-pays.

Aussi le Maroc a bénéficié de l'appui de plusieurs initiatives internationales entre autres de la NDC Partnership, la Facilité-NAMA, et de la Coopération allemande.

Par ailleurs, l'adoption et la mise en place de stratégies locales de réduction de risques se font à travers des projets dédiés à la gestion de risques dont le cofinancement peut être assuré par le Fonds de Lutte contre les Catastrophes Naturelles (FLCN). Elles se font également par le biais du renforcement des capacités et du capital humain en matière de gestion de risques de catastrophes. Dans le même sens, d'autres initiatives ont été lancées par les départements ministériels comme le Programme d'Expertise Finance Climat Infranationale - PEFCLI, lancé par le Ministère de l'Intérieur. Ce programme est mis en place dans le cadre de la Convention entre la Direction Générale des collectivités territoriales (DGCL), le Fonds Mondial du Développement des Villes (FMDV), l'Association Marocaine des Présidents des Conseils Communaux (AMPCC) et l'Association des Régions au Maroc (ARM).

- **La communication, l'éducation et à la sensibilisation.** Le Maroc prévoit le développement de volets de l'éducation portant sur les changements climatiques en i) préparant des enseignants spécialisés en la matière, ii) en insérant des programmes informationnels à différents niveaux scolaires et universitaires, et iii) en élaborant des cursus éducatifs liés aux changements climatiques, destinés aux différents niveaux scolaires à travers la réalisation de supports et d'activités pédagogiques adaptés.

Principaux défis

Pour concrétiser sa vision en matière de changement climatique, le Maroc doit engager une planification abordant les causes profondes de la vulnérabilité tout en faisant face aux défis de différente nature, notamment :

- **La maîtrise de la gouvernance et de la coordination institutionnelle liée au changement climatique :** Les questions liées aux changements climatiques sont transversales et interpellent plusieurs intervenants dont les responsabilités sont parfois interdépendantes. Une gouvernance efficace s'impose afin d'assurer la cohérence des politiques publiques au niveau horizontal et vertical.
- **Le renforcement de la résilience et des capacités d'adaptation du pays et la territorialisation de l'action climatique :** En effet, force est de constater que bien que la question de l'adaptation soit très présente dans les discours nationaux, elle reste un sujet en lente émergence dans les politiques publiques. Les réponses aux pressions et dangers liés au climat, dans les stratégies sectorielles, sont souvent limitées aux mesures d'urgence réactive, à court terme, et ne prennent

pas en compte les évolutions futures du climat et les besoins des territoires. Les capacités des collectivités territoriales en matière d'adaptation aux changements climatiques devront être renforcées, notamment dans les secteurs de l'eau, de l'agriculture et des infrastructures de transports.

- **Le renforcement de la prévention et de la gestion des risques :** La préparation à la gestion de risques sont confrontées aux défis du manque de coordination entre les multiples acteurs concernés et le coût élevé du processus de réponse en urgence. De même, le retour d'expérience reste limité ne permettant pas d'identifier les moyens nécessaires pour la prévention, le rétablissement et la reconstruction.
- **L'amélioration des connaissances des problématiques environnementales :** L'accès à l'éducation et à l'information en matière d'environnement ainsi que le renforcement de capacités et la sensibilisation constituent des éléments indispensables qui devraient être renforcées.
- **Le financement :** Il s'agit de promouvoir des synergies entre le financement du développement et celui du climat et d'accéder aux sources nouvelles et novatrices de financement, particulièrement les fonds privés.

Stratégies et programmes

La concrétisation de la vision du Maroc contre le changement climatique s'opère à travers des chantiers structurants de tous les secteurs économiques du pays, notamment une politique énergétique pionnière incluant le créneau relatif à l'efficacité énergétique ; une politique de mobilisation, de valorisation des ressources hydriques et de lutte contre les inondations et la sécheresse ; une planification agricole favorisant la sécurité alimentaire de sa population ; une politique de transport écologiquement viable ; une approche sociale pour un secteur d'habitat résilient ; et une approche de gestion et d'exploitation durable des ressources halieutiques.

Le Maroc a également incorporé des mesures relatives aux changements climatiques dans ses stratégies et sa planification nationale, notamment à travers :

- **La Stratégie Nationale de la Gestion des Risques des Catastrophes Naturelles (2020-2030)** s'inscrit dans la démarche édictée par les standards internationaux, notamment ceux du Cadre d'action de Sendai (2015-2030) pour la réduction des risques de catastrophes. Ses 5 axes majeurs s'articulent autour du 1) renforcement de la gouvernance de gestion des risques naturels, 2) l'amélioration de la connaissance et de l'évaluation de ces risques, 3) la mise en place des instruments de prévention de ces risques et développement de la résilience, 4) la préparation au relèvement et à la reconstruction et, 5) la promotion de la recherche scientifique, de la coopération internationale et le renforcement des capacités en matière de gestion des risques. Cette stratégie a été accompagnée d'un plan quinquennal opérationnel de mise en œuvre sur la période 2020-2025 se composant de 18 programmes et 56 projets. Un plan d'urgence d'actions prioritaires a été élaboré pour le triennat 2020-2022 pour pallier aux insuffisances et défaillances en matière de préparation de gestion de ces risques. Ainsi, un comité interministériel de coordination a été mis en place, sous forme d'une commission centrale à laquelle seront adossées des antennes régionales. L'étape suivante concerne le renforcement et la réforme du cadre juridique et réglementaire de la gestion des risques naturels.

- La Stratégie Nationale Bas-Carbone de Long Terme à l'horizon 2050 (LT-LEDS) qui se prépare en concertation avec les différents secteurs et qui vise à capitaliser sur les acquis du Maroc en matière de transition énergétique, et à assurer la mise en cohérence et l'alignement des politiques publiques en la matière, avec des objectifs de long terme, et ce, à travers l'établissement d'un état des lieux des tendances structurelles de décarbonation de l'économie nationale et de transition énergétique et de leurs dynamiques systémiques.
- **Le processus de conception du Plan Climat National (PCN)** qui se fixe une vision à l'horizon 2030 reposant essentiellement sur les mesures et orientations de la SNDD, la CDN du Maroc et sur les différentes stratégies sectorielles, et visant à instaurer durablement un mode de développement bas carbone et résilient au climat, impliquer et mobiliser davantage l'ensemble des acteurs sectoriels et territoriaux. Ce Plan devrait également apporter une réponse concrète aux engagements climatiques du Maroc aussi bien en termes d'adaptation que d'atténuation.
- **Le processus de formulation du Plan National d'Adaptation (PNA).** Ce processus s'est déroulé conformément aux directives techniques adoptées par le Secrétariat de la CCNUCC. Le PNA vise trois objectifs majeurs à savoir : i) renforcer la résilience de façon adéquate et urgente de la population et des territoires ii) accroître le soutien politique national à haut niveau à l'adaptation et iii) mobiliser le soutien technique et financier au niveau international à l'adaptation.
- Le processus PNA constitue une opportunité pour l'harmonisation et la mise en place des articulations nécessaires entre tous les processus et engagements internationaux en cours, à savoir les Objectifs de Développement Durable (ODD) et le cadre d'action de Sendai pour la gestion des risques naturels.
- **Les Plans climatiques régionaux (PCR) :** Deux premières régions Souss Massa-Draa et Marrakech-Safi ont déjà finalisé leurs PCRs. L'élaboration des PCRs pour les autres régions est prévue pendant 2020 et 2021.
- L'instauration d'un système de suivi, de reporting et de vérification (MRV) permettant de répondre aux besoins de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Ce système en cours de mise en place couvrira les 3 types de MRV : MRV relatif aux émissions de GES, un MRV relatif aux actions d'atténuation : e.g. suivi et évaluation des résultats de politiques ou de projets d'atténuation, et un MRV des appuis reçus et fournis : e.g. suivi de l'octroi et l'obtention des ressources climat (financières, technologiques,...) fournies par des Etats ou organisations internationales.

- Le Plan d'Action National des Polluants Climatiques à Courte Durée de Vie (SNAP) est en cours d'élaboration dans le cadre de la Coalition du Climat et l'Air Pur (CCAC). Le Maroc est partenaire de la CCAC depuis 2014.
- **Le programme de l'assurance agricole :** Afin de lutter contre les effets des aléas climatiques sur le secteur agricole, l'Etat encourage les agriculteurs à adhérer à ce programme qui offre 2 produits d'assurance, l'un pour l'assurance multirisque pour les céréales, les légumineuses et les oléagineux, qui a permis d'augmenter les superficies assurées de 327 mille hectares en 2011-2012 à plus d'un million d'hectares à partir de 2016. L'autre assurance concerne l'arboriculture fruitière qui permet d'assurer contre 6 aléas (le gel, la grêle, l'excès d'eau dans les champs, les températures élevées, les vents forts et le chergui) qui vise à assurer en 2020 une superficie annuelle de 50 000 hectares.

Evolution des indicateurs de l'ODD 13

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2016	2017	2018	2019	Valeur cible 2030
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	13.1.1	Nombre total de décédés et de blessés à cause d'inondations, d'éboulement de terrain ou d'effondrement des constructions	552	24	26	83	-

Source : Ministère de l'Intérieur.

Les océans, les mers et le littoral que le Maroc dispose, jouent de multiples rôles géostratégiques, en l'occurrence politique, économique et environnemental. Par conséquent, la gestion, la conservation et l'exploitation de manière durable de ces écosystèmes sont aux centres des priorités des pouvoirs publics.

Le littoral, composante principale de ces écosystèmes, qui s'étend sur deux façades maritimes avec 3 500 km et d'une richesse culturelle spécifique, est considéré parmi les espaces les plus sensibles avec des sites pouvant abriter une biodiversité importante et développer l'aquaculture.

Eu égard à la situation géostratégique du Maroc, le littoral national est, d'un côté, menacé par la pollution d'origine des trafics maritimes et des activités économiques, et reste, de l'autre côté, un espace fortement vulnérable aux aléas naturels et anthropiques, notamment, ceux liés à l'action marine, à travers la pollution marine accidentelle dite « marée noire » ainsi que l'érosion et la submersion marine.

Etat d'avancement

Conscient des rôles et des risques qui menacent son capital maritime, le Maroc a réalisé un ensemble d'actions en faveur d'une gestion durable de cet espace, dont notamment :

- **L'intégration des préoccupations de la durabilité dans la gestion portuaire :** Le Maroc a intégré la sécurité, la sûreté et l'environnement portuaire comme axes stratégiques en conciliant la protection de l'environnement portuaire et maritime et le développement économique et social, à travers la mise en place de dispositions nationales et internationales en matière de gestion des déchets et des eaux usées au sein des ports, conformément aux dispositions de la convention internationale MARPOL ;
- **Le lancement des études diagnostiques de l'état des zones littorales et maritimes :** Les pouvoirs publics ont lancé en 2019 des études régionales permettant l'évaluation de la vulnérabilité des côtes marocaines aux risques naturels et à la pollution marine accidentelle ;
- **La préservation et la protection contre l'acidification de la Zone Économique Exclusive (ZEE).** Étendue sur 1,2 millions km² et constituant un espace approprié pour la pêche artisanale et côtière, cette zone se caractérise par une diversité des ressources halieutiques (500 espèces dont seulement 60 sont exploitées).

D'autres progrès ont été enregistrés dans la cadre de l'implémentation de la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du littoral, portant notamment sur :

- La mise en œuvre de la SNDD ;
- La conception d'une stratégie spécifique ;
- L'élaboration d'un Atlas cartographique du littoral ;
- La création d'un observatoire du littoral ;
- L'esquisse d'aménagement des zones les plus exposées aux risques ;
- L'identification de 5 zones focus à savoir, Casablanca-Settat, Dakhla, Sous-Massa, l'Oriental et Tanger-Tétouan-Al Hoceima où des entretiens stratégiques ont été tenus avec les acteurs territoriaux des 5 régions.

Par ailleurs, le secteur de la pêche maritime avec ses trois types, côtière, artisanale et hauturière, contribue au développement économique du pays. La production de ce secteur s'est élevée en 2018 à environ 0,9 million de tonnes, soit une contribution au PIB national de 1,02% et aux exportations totales de 0,8% (hors produits transformés).

Dans le but de réglementer l'exploitation des ressources halieutiques d'une manière efficace et pour rétablir les stocks de poissons, le Maroc s'est engagé à renforcer son cadre juridique à travers l'adoption de plusieurs décrets et lois pour lutter contre la surpêche, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. A ces efforts, s'ajoute l'interdiction de l'utilisation des filets maillants pour la préservation des espèces vulnérables.

En outre, le renforcement de la recherche scientifique dans le domaine des océans est au centre des préoccupations du Maroc. Actuellement, une importante infrastructure répartie dans toutes les zones côtières supervise et assure la mise en place du cadre de la recherche scientifique en la matière.

En plus des avancées au niveau national, le Maroc joue un rôle actif sur la scène internationale en matière de préservation des écosystèmes marins. Il adhère, à cet effet, pleinement à la convention internationale sur la diversité biologique, en particulier marine, laquelle fixe comme objectif de constituer un réseau d'espaces protégés couvrant au moins 10% des océans. Cependant, la proportion des aires marines protégées, par rapport à la surface totale du pays, évaluée en 2016 à 0,0007%, demeure faible comparativement à cet objectif.

De même, le Maroc a ratifié plusieurs conventions internationales liées au patrimoine culturel immatériel spécifique au littoral en l'occurrence les conventions 1972, 2001 et 2003.

Dans ce cadre, le Maroc a mis l'accent sur la nécessité de mettre en exergue le patrimoine culturel et naturel littoral dans les axes stratégiques du Plan national du littoral.

Ainsi, des mesures ont été prises pour l'inventaire et le classement des monuments historiques et sites archéologiques du littoral et la restauration et la mise en valeur du Patrimoine Culturel du Littoral en 2018-2019.

Principaux défis

Au-delà de ces avancées réalisées par le Maroc dans le domaine de la préservation des écosystèmes maritimes, de multiples défis sont encore à relever, en particulier :

- La lutte contre toutes les formes de pollution auxquelles est exposé le littoral ;
- L'augmentation de la résilience des zones littorales, en tant que zones sensibles exposées à la fois au phénomène de submersion et d'érosion, nécessitant ainsi une gestion intégrée ;
- La littoralisation des activités et de la population impose la maîtrise de l'urbanisation dans les zones côtières et la lutte contre ses effets environnementaux sur le littoral et sur la pêche maritime ;
- La gouvernance du littoral vue la multiplicité des intervenants chargés de sa gestion, ce qui complique davantage la coordination de leurs actions ;

- La transposition des conventions internationales sur la pollution marine et la sécurité des navires dans la législation nationale ;
- La lutte contre la surexploitation des ressources halieutiques ;
- Le développement de la contribution de l'aquaculture à l'offre nationale de poissons ;
- La lutte contre la pêche non déclarée et non réglementée, nécessitant un renforcement des ressources humaines pour un contrôle efficace des côtes nationales ;
- La promotion de la recherche scientifique et le transfert techniques marins ;
- La disponibilité des données spécifiques au littoral, notamment celles relatives aux impacts des changements climatiques ;
- L'articulation entre les différents documents de planification ;
- La mise en œuvre de la stratégie par les partenaires concernés.

Stratégies et programmes

Pour faire face aux menaces qui pèsent sur la durabilité des zones littorales et des pêches maritimes et face aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux qui en découlent, le Maroc a mis en place des stratégies et plans de développement, sectoriel et spatial, durable du secteur de la pêche maritime et du littoral. Il s'agit principalement de :

- **La Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du littoral qui se trouve aujourd'hui en phase 3 relative à la conception de cette stratégie et l'élaboration d'un atlas cartographique :** Elle s'assigne comme objectif de définir une politique et une vision prospective du littoral marocain concertées et partagées. Elle apportera aux acteurs disposant de compétences sur le littoral, les éclairages nécessaires pour une gestion intégrée et territorialisée du littoral en définissant les enjeux, les objectifs, les modes de gouvernance adaptés et les priorités de développement et d'aménagement intégré de cet espace, en recherchant un juste équilibre entre les impératifs de protection et la nécessité de l'aménager raisonnablement. La stratégie intégrera les dimensions économiques par la valorisation des potentialités du littoral, la création de l'emploi et les aspects environnementaux ;
- **Le Plan National du Littoral :** il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi sur le littoral, concernant la préservation et la valorisation des zones côtières ;
- La Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) dans l'Oriental ;
- Le Programme d'Aménagement Côtier du Rif central ;
- Le Projet Oualidia ;
- La surveillance de la qualité des eaux de baignade des plages du Maroc ;
- La surveillance du sable (y compris les déchets marins) des plages du Maroc ;

- La surveillance de la pollution tellurique véhiculée vers l'océan atlantique et la mer méditerranée ;
- La lutte contre la pollution de la Marchica ;
- Le Programme de Protection du Littoral ;
- Le Schéma Directeur de Valorisation du Domaine Public Maritime ;
- **La stratégie Halieutis (2009–2020)** : Elle est axée sur trois principes en l'occurrence la durabilité, la performance et la compétitivité. Pour ce faire, un ensemble de leviers ont été conçus et portant sur la traçabilité, le renforcement des compétences, le dispositif juridique, la gouvernance et l'organisation du secteur. Cette stratégie englobe une multitude de programmes et d'actions, dont notamment :
 - Le programme national d'aménagement du littoral ;
 - Les plans d'aménagement des pêcheries ;
 - Le programme « IBHAR » ;
 - Le système de positionnement et de suivi des navires de pêche par satellite ;
 - La création des halles de nouvelle génération ;
 - Le développement des aires marines protégées ;
 - Le développement de l'aquaculture.
- **La stratégie portuaire Nationale 2030** : Elle vise le soutien de l'évolution de l'économie nationale en anticipant la demande en infrastructures portuaires et en intégrant davantage le Maroc à la compétitivité mondiale. Parmi ses objectifs, le renforcement de la capacité d'adaptation du système portuaire en vue de saisir les opportunités géo-stratégiques que la stratégie Halieutis propose, en l'occurrence les aménagements des sites dédiés à l'aquaculture.

Evolution des indicateurs de l'ODD 14

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	Valeur cible 2030
14.2 D'ici à 2020, améliorer la proportion de zones économiques exclusives nationales	14.2.1	Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches écosystémiques (en millions km ²)	1,2	1,2	1,2	1,2	-
14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10% des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles	14.5.1	Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale (en%)	-	0,0007	-	-	D'ici à 2020, préserver au moins 10% des zones marines et côtières
14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits états insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme	14.7.1	Proportion du PIB correspondant aux activités de pêche viables dans les petits états insulaires en développement, les pays les moins avancés et tous les pays (en %)	1,0	1,08	1,06	1,02	-

Source : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, Département de la Pêche et HCP.

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Les écosystèmes forestiers, s'étendant sur plus de 9 millions d'hectares, représentent un enjeu stratégique pour le Royaume, et constituent un espace multifonctionnel qui conditionne l'économie rurale des populations usagères et riveraines. D'ailleurs, les fonctions sociales, économiques et environnementales remplies par les formations forestières sont estimées à 17 milliards dirhams/an. En outre, la dimension écologique affirme le rôle des forêts dans (1) la conservation de la biodiversité, (2) la protection des sols et la régulation du cycle de l'eau et (3) la lutte contre la désertification.

L'importance de ces fonctions et la gestion durable de ces écosystèmes, où l'effet des changements climatiques est très marquant, constituent une priorité nationale.

Etat d'avancement

Pour la mise en œuvre des engagements des pays relatif à l'agenda 2030, le Maroc avait déployé de nombreux efforts et mis en avant un ensemble de leviers d'action pour accélérer les transformations requises notamment en liaison avec les problématiques des écosystèmes terrestres.

Les mesures prises concernent aussi bien les aspects institutionnel et législatif que ceux technique, financier et opérationnel en vue d'asseoir les préalables requis à l'implémentation efficiente des programmes et projets et d'en assurer l'exécution et le suivi adéquats.

S'agissant des mesures législatives de politique générale, celles-ci touchent aux écosystèmes naturels en l'occurrence, les forêts, les montagnes, les sols, les aires protégées, la biodiversité et les espèces menacées.

Elles renferment les principales actions suivantes :

- La mise en place et la consolidation continue d'une politique forestière, selon une approche participative et intégrée, pour une gestion durable des espaces forestiers ;
- L'élaboration et l'actualisation périodique des plans d'action et des stratégies sectorielles ;
- Le renforcement du cadre de gouvernance de la politique forestière : i) l'opérationnalisation des organes de gouvernance et d'orientation ; ii) l'instauration de mécanismes de coordination et de partenariat ;
- La mise à jour et l'adaptation de l'arsenal juridique régissant la gestion et l'utilisation des ressources forestières.

Des efforts importants pour la préservation, la restauration et la gestion durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce ont été mises en œuvre, tout en assurant de mettre un terme à la déforestation, et accroître le reboisement.

Dans ce sens, les réalisations ont porté essentiellement sur :

- La reconstitution des écosystèmes forestiers par le reboisement, la régénération et l'amélioration sylvopastorale sur une superficie de 35 000 hectares/an, selon une approche intégrée basée sur la promotion de la recherche forestière ;
- La délimitation de 98% des domaines forestiers ;
- La surveillance des forêts contre toute agression externe ;
- L'amélioration de la contribution de la forêt et des produits forestiers à l'économie locale, à travers l'organisation des usagers et des filières forestières.

Ces efforts ont permis d'améliorer légèrement la surface des espaces forestiers, en proportion de la surface terrestre de +0,06% entre 2015 et 2019 (8,06% en 2019), et la proportion des forêts avec plan de gestion forestière ont connu un gain de 31 points en % durant la même période (83% en 2019).

Compte tenu également de l'importance de la biodiversité dans le développement socio-économique du Maroc, des efforts considérables ont été consentis aussi bien en termes de refonte du cadre juridique, que sur le plan stratégique par la mise en place de la stratégie nationale du Développement Durable qui a consacré un des sept enjeux à « l'amélioration de la gestion et de la valorisation des ressources naturelles et le renforcement de la conservation de la biodiversité ».

Le Maroc ambitionne de faire de la biodiversité un pilier du développement durable et du bien-être de la société. Pour ce faire, six axes stratégiques et 159 actions de la Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité 2016-2020 ont été préconisées pour la conservation de la biodiversité qui la compose.

De plus, elle propose de mettre en place des actions permettant la préservation de la biodiversité comme les programmes de conservation, l'implication des populations locales dans la gestion des ressources naturelles, la mise en place d'aires protégées, etc.

Ainsi, l'ensemble des divers milieux naturels du patrimoine national a été identifié et participe au réseau des Sites d'Intérêt Biologique et Écologique (154 SIBE) qui s'étend sur près de 2,5 millions d'hectares.

Les réalisations ont porté également sur l'aménagement de 10 parcs nationaux, l'inscription de 38 zones humides d'importance internationale dans le cadre de la Convention Ramsar et la création de 29 réserves biologiques des espèces menacées, disparues et réintroduites.

Ces efforts ont permis d'améliorer légèrement la proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et des eaux douces dans les aires protégées de 1,05% entre 2015 et 2019 (9,90% en 2019).

Pour les zones de montagne qui s'étendent sur plus d'un quart du territoire national et abritent des réserves importantes de diversité biologique, elles constituent un élément vital de l'équilibre environnemental global. Ces espaces disposent en effet d'un potentiel important constitué notamment de plus de 60% de nos forêts et de plus du tiers de la surface agricole utile. Elles représentent le château d'eau du pays où prennent naissance tous les cours d'eau et où sont localisés 26 lacs et plans d'eau.

Le réseau des aires protégées s'étendant au niveau de ces zones montagneuses revêt une importance capitale en termes de superficie et d'endémisme, et englobe 7 parcs nationaux et 83 sites d'intérêt biologique et écologique (SIBE), soit respectivement 70% et 54 % du réseau des parcs et SIBE au niveau national.

Par ailleurs, la désertification est un enjeu stratégique pour le pays. En effet, 93% du territoire national est sous un climat aride et semi-aride, ce qui constitue une menace permanente aussi bien pour le secteur agricole que pour les infrastructures.

Des efforts considérables ont été déployés pour inverser le processus de dégradation des terres, réduire l'ampleur de la désertification et atténuer ses répercussions.

Plusieurs programmes de grande envergure ont été entrepris, à savoir :

- L'adaptation du Plan d'Action National de la Lutte Contre la Désertification aux spécificités zonales, débouchant sur l'identification de huit zones homogènes ;
- L'opérationnalisation du système de suivi et la création de deux Centres Techniques de Suivi de la Désertification ;
- Les travaux d'aménagement des bassins versants (800 000 hectares) avec des corrections mécaniques des ravins, la lutte contre l'érosion hydrique sur 250 000 hectares entre 2015-2019 ;
- La lutte contre l'ensablement dans les zones continentales et côtières sur plus de 41 000 hectares ;
- Le programme de développement des parcours et de régulation des flux de transhumants qui vise la création, la mise en repos et la plantation d'arbustes fourragers sur plus de 650 000 hectares, ainsi que le développement de l'hydraulique pastorale.

Ainsi, la proportion de terres dégradées par rapport à la superficie totale, est de l'ordre de 5,35% entre 2000 et 2015.

De même, les efforts entrepris en liaison avec la lutte contre le braconnage et le trafic d'espèces végétales et animales protégées renferment particulièrement :

- La mise en place de dispositifs de surveillance de la faune sauvage et la création progressive de 19 unités de surveillance et de contrôle ;
- Le renforcement de l'arsenal juridique par la loi n°29-05 relative à la protection des espèces de flore et de faune sauvages et au contrôle de leur commerce a permis d'établir une liste nationale spécifique des espèces marocaines, en plus de l'intégration des espèces menacées au niveau mondial et figurant dans la Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ;
- La coordination avec les différentes parties prenantes impliquées dans la lutte contre le braconnage et le commerce illégal des espèces de faune.

Par ailleurs, le Maroc accorde de plus en plus d'importance à la mobilisation des ressources financière de toute provenance afin de financer les programmes de préservation et de gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes.

En rapport avec le volet financier, le budget alloué au secteur forestier a connu une nette évolution positive de plus de 70% pendant la dernière décennie sachant que le Fonds National Forestier contribue à hauteur de 80%.

De plus, durant la période 2015-2019, l'enveloppe budgétaire consacrée au programme du développement forestier a connu une augmentation de 11% et celle dédiée au programme de la lutte contre la désertification et de la protection de la nature a enregistré une hausse de plus de 30%.

En outre, les financements mobilisés dans le cadre de la coopération internationale aussi bien financière que technique s'élèvent à près de 200 milliards USD durant les deux dernières décennies.

Principaux défis

Soumises à des risques multiples et complexes, les espaces naturels, en particulier les forêts, sont en permanence, confrontées à diverses menaces qui affectent leur degré de résilience en relation avec l'action de l'homme et aux effets du changement climatique.

Les principaux défis résident dans :

- L'organisation de la gestion durable des parcours sylvo-pastoraux ;
- La maîtrise des prélèvements de bois de feu ;
- Le renforcement de la préservation de la biodiversité sauvage dans les différents écosystèmes naturels ;
- La lutte contre la dégradation des terres en renforçant l'aménagement des bassins-versants, la lutte contre la désertification et l'ensablement, le reboisement et la régénération naturelle ;
- La maîtrise des incendies des forêts ;
- Le renforcement de la Recherche & Développement et le transfert de savoir dans le domaine des espaces naturels terrestres.

Stratégies et programmes

Dans le cadre de son engagement dans le processus de développement durable dans sa globalité, le Maroc a initié et poursuit plusieurs programmes d'envergure nationale. Il s'agit en l'occurrence du programme décennal 2015-2024, assurant la continuité du programme (2005-2014) et conservant les mêmes priorités et préoccupations.

Ce plan décennal s'articule autour des axes prioritaires suivants :

- La lutte contre la désertification et l'ensablement ainsi que la lutte contre l'érosion hydrique dans les zones de montagnes ;
- La lutte contre les incendies ;
- La gouvernance des espaces naturelles, la conservation et la valorisation de la biodiversité ;
- La conservation et la réhabilitation des écosystèmes forestiers.

Dans le but de renforcer davantage la maîtrise de la gestion des espaces naturels, le Maroc a adopté la stratégie "Forêts du Maroc 2020-2030" pour le développement du secteur des eaux et forêts au Maroc. Elle vise à répondre aux objectifs liés à l'arrêt de la déforestation et ambitionne de récupérer 30 années de dégradation des forêts. Elle est construite autour de quatre axes d'intervention fondamentaux :

1. Réinventer et structurer l'approche participative ;
2. Différencier et développer les espaces selon leur vocation ;
3. Investir et moderniser le cœur du métier, et
4. Refonder l'institution.

La stratégie nationale de développement des zones oasiennes et de l'arganier qui vise la réhabilitation de 200 mille hectares de forêt d'arganier et de 48 mille hectares de palmeraie et l'extension de 17 mille hectares de nouvelles palmeraies. Tout ceci est couronné dans le cadre des contrats programmes conclus entre l'Etat et les professionnels pour les filières phoénicienne et l'arganier.

En plus de la stratégie nationale du Développement Durable (SNDD), le Maroc a élaboré la Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité 2016-2020 qui ambitionne de faire de la biodiversité du Maroc un pilier du développement durable et du bien-être de la société marocaine.

Evolution des indicateurs de l'ODD 15

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	Valeur cible 2030
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	15.1.1	Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre (en %)	8	-	-	-	8,06	-
	15.1.2	Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème) (en %)	8,85	-	-	-	9,90	-
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	15.3.1	Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre (entre 2000 et 2015) (en %)	5,35	-	-	-	-	-

Source : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.

L'ODD 16 promeut l'avènement de sociétés pacifiques, l'inclusion ainsi que l'égal accès à la justice. L'adoption de la constitution de 2011 réaffirme le choix irréversible du Maroc de construire un Etat de droit démocratique et moderne, et l'engagement à souscrire aux principes, droits et obligations énoncés dans les chartes et conventions internationales des droits de l'Homme.

Bien que le Maroc ait réalisé des progrès dans ce sens, des défis restent à relever notamment en termes d'instauration d'une justice totalement indépendante et plus transparente, d'une prise de décision inclusive et de résolution des problématiques liées à l'exercice des libertés fondamentales et des droits de l'Homme dans le cadre des nouvelles technologies de l'information et de la communication, ainsi que celles induites par le terrorisme.

Etat d'avancement

Accès à la justice

Le Maroc a engagé une réforme substantielle et globale de son système judiciaire qui a été couronnée par l'adoption de la « Charte de la Réforme du Système Judiciaire » en 2013. L'indépendance institutionnelle du pouvoir judiciaire a été consacrée par l'instauration du Conseil Supérieur du pouvoir judiciaire, l'institution de la Présidence du Parquet Général et la révision du système pénal, notamment par l'élaboration des projets de Code Pénal et du Code de Procédure pénale et par la modernisation de l'administration judiciaire dont plusieurs actions ont été dématérialisées (le site « **mahakim.ma** » et l'**application mobile e-justice**). En outre, une révision totale de la loi régissant la justice militaire a été entreprise, autorisant le tribunal militaire à ne statuer que sur les questions relatives à la discipline militaire. En matière de population carcérale en instance de jugement, la proportion de cette population par rapport au nombre total des détenus est passée de 40% en 2016 à 39% en 2018.

Lutte contre la violence et garantie des droits

La stratégie du Ministère de l'Intérieur s'articule fondamentalement sur la proximité des citoyens en vue de leur garantir une meilleure protection des risques et la mise en place d'un système de sécurité préventif favorisant le développement durable et la paix sociale. Ainsi, un observatoire national de surveillance de la criminalité verra le jour prochainement. Le Maroc a aussi entamé la refonte du code pénal et de la procédure pénale et promeut le rôle du public, des politiques sociales et de l'éducation dans la lutte contre la violence.

En chiffres, le nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants était de l'ordre de 1,34 en 2015 et de 1,6 en 2016³¹. Plus de la moitié des ménages, en 2016³², ont jugé que le niveau de criminalité est faible ou nul dans leur environnement. En 2019, 10% des femmes ont déposé une plainte auprès de la police ou d'une autre autorité compétente suite à l'incident de violence physique et/ou sexuelle le plus grave subi au cours des 12 derniers mois contre 3% en 2009. Cette proportion s'élève à près de 13% en cas de violence physique et à 3% en cas de violence sexuelle.

31 Ibid.

32 HCP-Enquête nationale sur la perception des ménages de quelques cibles des principaux ODD.

Elles sont moins de 8% à le faire en cas de violence conjugale contre 11,3% pour la violence non conjugale³³.

Le Maroc a poursuivi la consolidation des programmes entrepris en faveur de l'enfance. En 2014, le Gouvernement a mis en place une commission interministérielle chargée du suivi de la mise en œuvre des politiques et plans nationaux en matière de l'enfance, notamment le programme national de mise en œuvre (2015–2020) de la politique publique intégrée de la protection de l'enfance adopté en 2015.

Par ailleurs, afin d'assurer la protection et la prévention de toutes les formes de violence dont sont victimes les enfants, des cellules institutionnelles ont été créées. En outre, des mesures législatives ont été prises incriminant les actes de mauvais traitement, de violence et d'agression sexuelle à l'égard de l'enfant. Le droit de l'enfant de jouir de son identité est un élément clef pour la jouissance d'autres droits fondamentaux. A cet égard, le Gouvernement marocain a lancé deux campagnes nationales d'enregistrement des enfants non-inscrits à l'Etat civil (octobre 2017 et avril 2019). En 2018, la proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrée par une autorité d'Etat civil a atteint 96,9%³⁴.

En matière de la traite des êtres humains, le législateur a adopté, en août 2016, la loi de lutte contre la traite et en 2018, le décret portant création de la Commission nationale chargée de la coordination des mesures de lutte et de prévention contre ce phénomène. En outre, ladite commission a été installée en mai 2019. Le Royaume du Maroc a mis en œuvre, depuis novembre 2013, une Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile. Outre ces mesures, le Maroc ne ménage aucun effort pour mettre en œuvre des actions préventives, mais aussi une riposte nationale globale contre le trafic de migrants et la traite des personnes.

La nouvelle loi relative à la réorganisation du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)³⁵ vient renforcer le mandat de cette institution en lui reconnaissant la compétence d'exercer les attributions liées aux mécanismes nationaux de recours en matière de protection des droits de l'Homme, notamment la mise en place de trois mécanismes contre la torture, les violations des droits des enfants et des personnes en situation d'handicap. Par ailleurs, le CNDH est accrédité pour la quatrième fois pour la période 2015-2020, au statut « **A** » en tant qu'institution en pleine conformité avec les Principes de Paris. Par ailleurs, la nouvelle loi relative à l'institution du Médiateur a été adoptée.

Le Maroc a renforcé l'interaction avec les mécanismes onusiens des droits de l'Homme. Ainsi, depuis 2012, cinq procédures spéciales ont visité le Maroc³⁶ et cinq rapports nationaux ont été examinés par les différents organes de traités.³⁷

33 HCP-Enquête nationale sur la violence à l'encontre des femmes 2009 et 2019.

34 Ministère de la Santé, Enquête nationale sur la population et la santé familiale 2018.

35 Loi n° 76-15 publié au Bulletin officiel n° 6652 du 1^{er} mars 2018.

36 Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée (2018), Expert indépendant sur les droits de l'Homme et la solidarité internationale (2016), Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation (2015), Groupe de travail sur la détention arbitraire (2013), Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants (2013).

37 Sixième rapport périodique sur l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (2016) et quatrième rapport périodique sur l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (2015), rapports périodiques sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et le protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2014), rapport initial sur l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2014) et rapport initial sur l'application de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (2013).

Protection de la liberté d'opinion et d'expression

Le renforcement de cet aspect a concerné aussi bien les volets législatifs qu'institutionnels dont la loi relative à la presse et à l'édition, la loi portant création du Conseil national de la presse qui a mis en place un mécanisme d'autorégulation de la profession et la loi de 2016 relative au statut du journaliste professionnel consolidant les droits et libertés du journaliste.

Lutte contre le blanchiment des capitaux

Le Maroc s'est attelé depuis deux décennies à la mise en place de plusieurs instruments juridiques et institutionnels visant la promotion du dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux. Au cours de cette période, le système national a été assujéti à quelques évaluations pour mettre en avant les efforts de notre pays dans ce cadre, dont la plus importante est l'évaluation d'octobre 2013, suite à laquelle le Maroc a été retiré de la liste négative du Groupe d'action financière.

Sur le plan législatif, le Maroc est en cours de finaliser un nouveau projet de loi visant à combler les lacunes relevées dans le rapport d'évaluation mutuelle et de réviser les aspects relatifs au blanchiment des capitaux dans le code pénal et la procédure pénale.

Sur le plan institutionnel, les efforts ont été orientés vers le renforcement des instances d'enquête et d'instruction et la conclusion de conventions de coopération judiciaire internationale en rapport avec la lutte contre la criminalité.

Lutte contre le terrorisme et le trafic illicite

Le Maroc s'est fortement impliqué dans la lutte anti-terroriste et a intensifié ses efforts, en procédant au niveau préventif, entre autres, à la réforme du champ religieux et au renforcement de la coordination internationale. Le Maroc a également ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant, et dispose d'un ensemble de textes juridiques qui encadrent et réglementent la circulation d'armes en son sein et interdit la fabrication ou la détention illégale d'armes et participe aux efforts de lutte contre la prolifération illicite d'armes.

Lutte contre la corruption

Le Maroc a ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption en 2007 et s'est attelé à la mise en œuvre de ses dispositions à travers plusieurs réformes juridiques et institutionnelles. Le Royaume du Maroc s'est aussi doté d'une stratégie nationale intégrée de lutte contre la corruption et a créé, en 2017, la commission nationale anti-corruption (CNAC) chargée d'assurer la mise en œuvre de cette stratégie. Par ailleurs, le Scan d'intégrité a été réalisé dans le cadre de la coopération avec l'OCDE et une auto-évaluation du cadre législatif marocain conformément aux dispositions des chapitres 2 et 5 de la Convention des Nations Unies contre la corruption a été effectuée. En outre, le numéro vert de dénonciation de la corruption a été lancé, le portail national des réclamations « **chikaya.ma** » a été mis en place en 2018, en plus du renforcement des unités centrales et déconcentrées d'inspection et d'audit.

L'incidence de corruption subie par les entreprises a connu une baisse notable entre 2013 et 2019, passant de 37% à 16,9%³⁸.

³⁸ Banque mondiale- Enquête entreprise 2013 et 2019.

La loi portant création de l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption a permis d'élargir les attributions et de renforcer l'action et les moyens de cette institution.

Institutions efficaces

L'efficacité de l'action publique apparaît comme condition à la réussite des stratégies de développement et à l'atteinte des ODD au Maroc. Pour ce faire, plusieurs réformes ont été adoptées, notamment la Charte nationale de la déconcentration administrative et la Charte des services publics qui consiste à mettre en place un cadre référentiel des principes des services publics.

Conscient que l'administration électronique est un gage de transparence, d'une meilleure gouvernance publique et un vecteur d'amélioration de la relation administration/usager, le Maroc a fait des technologies de l'information un levier pour la construction d'une administration au service du citoyen. En effet, l'effort déployé dans ce sens intègre trois dimensions : l'appui à la dématérialisation des services publics et l'évaluation de la transformation électronique des services publics, le renforcement des capacités des administrations à mutualiser les meilleures pratiques dans le domaine de l'administration électronique, et le développement d'un cadre normatif pour la mise en œuvre des solutions TIC par les administrations publiques.

En dépit d'un total de plus de 453 services en ligne répartis sur 87 administrations publiques, on est appelé à faire preuve davantage d'efforts pour l'ancrage des technologies de l'information dans l'administration publique. Dans ce sens, Il est à noter qu'on est en cours d'élaboration du schéma directeur de la transformation numérique de l'administration publique et qu'un projet de loi sur l'administration numérique est en cours d'adoption.

Entre 2016 et 2019, le taux de féminisation dans l'administration publique (non compris le personnel des forces auxiliaires et de la Cour des comptes) ne dépasse pas 36%. L'administration marocaine dispose d'un haut niveau d'encadrement (plus que 65%) et est concentrée au niveau de quatre régions : Rabat-Salé-Kénitra, Grand Casablanca-Settat, Fès-Meknès et Marrakech-Safi. Près de 61% des fonctionnaires ont plus de 40 ans et moins de 13% ne dépassent pas l'âge de 30 ans³⁹.

Renforcement de la participation et de l'ouverture

L'adoption de la loi relative au droit d'accès à l'information⁴⁰ constitue un tournant majeur pour la consécration des droits des citoyens en leur permettant d'accéder à l'information auprès de toutes les administrations et institutions publiques.

Le Royaume du Maroc s'est engagé avec une ferme conviction à adhérer au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP) en 2018, considéré comme un processus structurant qui ne pourra que consolider ses acquis en termes de transparence, d'équité, d'intégrité et de démocratie participative.

Le Maroc a déployé des efforts importants pour engager des réformes et des programmes sectoriels visant à garantir la participation citoyenne au processus de prise de décision, à l'élaboration des politiques publiques et au développement du pays. La participation citoyenne a été amorcée par

39 Département de la Réforme de l'Administration ;

40 Loi n° 31-13 publié au B.O n° 6670 du 3 mai 2018

la consécration du droit de présentation des pétitions et des motions ainsi que la consultation publique.

L'INDH a développé un écosystème pertinent qui œuvre dans le développement humain et qui participe à la prise de décision dans un cadre organisationnel à différentes échelles. Aussi, la 3^{ème} phase de l'INDH repose sur une gouvernance renouvelée et fédératrice consacrant les principes de la participation, la contractualisation et le partenariat.

Principaux défis

Les principaux défis à relever résident, notamment dans les points suivants :

- La réforme du système judiciaire qui comprend quatre enjeux essentiels : la consécration des garanties du procès équitable, la lutte contre la torture et sa prévention, la garantie des droits des personnes privées de leur liberté et le développement du système pénal notamment à travers l'intégration des peines alternatives et la révision du cadre juridique régissant la grâce ;
- La consécration des garanties des libertés publiques ;
- Le renforcement du cadre juridique et des politiques publiques relatifs à la garantie des droits des catégories vulnérables ;
- Le développement d'une administration efficace, transparente et responsable au service du citoyen et du développement ;
- L'encouragement de la participation citoyenne dans les mécanismes de la démocratie participative et la promotion du rôle de la société civile dans le développement des droits de l'Homme ;
- Le renforcement de la convergence entre les différents niveaux de décision.

Stratégies et programmes

Plusieurs stratégies, plans et programmes concourent à la réalisation de cet objectif :

- Le plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme (PANDDH) (2018-2021) vise à consolider le processus des réformes politiques, institutionnaliser la protection et la promotion des droits de l'Homme et encourager les initiatives contribuant à l'émergence d'une démocratie participative ;
- La politique publique intégrée de la protection de l'enfance au Maroc 2015-2025 vise à renforcer le cadre légal, mettre en place de dispositifs territoriaux intégrés, standardiser les structures et les pratiques, promouvoir les normes sociales protectrices et mettre en place des systèmes d'information, de suivi-évaluation et de monitoring ;
- La réforme du système de la justice, adoptée en 2013, vise principalement à consolider l'indépendance du pouvoir judiciaire, moraliser le système judiciaire, renforcer la protection des droits et libertés par la justice, accroître l'efficacité et l'efficience de la justice, développer les capacités institutionnelles du système judiciaire et moderniser l'administration judiciaire et renforcer sa gouvernance ;

- La réforme du champ religieux, lancée depuis 2004, vise à prémunir le Maroc contre les velléités d'extrémisme et de terrorisme et à préserver son référentiel religieux basé sur la modération, l'ouverture et la tolérance ;
- La stratégie nationale de lutte antiterroriste se fonde sur plusieurs piliers, à savoir la réforme du champ religieux, la prévention sécuritaire, le développement humain et la coopération régionale et internationale ;
- La stratégie nationale de lutte contre la corruption, adoptée en 2015, vise à renforcer la confiance des citoyens en les institutions et à améliorer l'intégrité des affaires et le positionnement du Maroc à l'international ;
- Le plan national de modernisation de l'administration 2018-2021 ambitionne l'instauration d'une administration au service du citoyen et de l'entreprise, responsable de la continuité des services publics soumis aux normes de la qualité ;
- Le programme de modernisation de l'Etat civil vise la généralisation de l'Etat civil à tous les citoyens et la modernisation du secteur en utilisant les TIC et en révisant les textes juridiques et réglementaires ;
- La stratégie nationale d'immigration et d'asile (2014) vise à assurer une meilleure intégration des immigrés et une meilleure gestion des flux migratoires dans le cadre d'une politique cohérente, globale, humaniste et responsable ;
- Le plan gouvernemental pour l'égalité 2017-2021, dont l'axe 4 ambitionne la protection des femmes et le renforcement de leurs droits.

Evolution des indicateurs de l'ODD 16

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2009	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Valeur cible 2030
16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	16.1.1	Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge	-	-	1,34	1,6	-	-	-	-
	16.1.3	Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents (pour les femmes (%))	63	-	-	-	-	-	57	-
		a. Proportion de la population des violences physiques (pour les femmes, en %)	15,2	-	-	-	-	-	13,0	-
		b. Proportion de la population des violences psychologiques (pour les femmes, en %)	58	-	-	-	-	-	49	-
		c. Proportion de la population de violence sexuelle (pour les femmes, en %)	8,7	-	-	-	-	-	14,0	-
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	16.2.3	Proportion de jeunes femmes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans	4,1	-	-	-	-	-	-	0

16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	16.3.1	Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus (pour les femmes)	3,0	-	-	-	-	-	10,5	0
	16.3.2	Proportion de la population carcérale en instance de jugement	-	-	-	40	-	39	-	-
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	16.6.1	Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)								
	16.6.2	Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante	-	-	-	16,1	-	-	-	-

16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions	16.7.1	Répartition des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale	-	35,0	-	35,8	-	-	-	-
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	16.9.1	Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'Etat civil, par âge	-	-	-	-	-	96,9	-	100

Source : Ministère de la Justice, HCP- Enquête nationale sur la perception des ménages de quelques cibles des principaux ODD - Enquête nationale sur la prévalence sur la violence à l'égard des femmes 2009 et 2019, HCP.



Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser

La communauté internationale a souhaité associer aux nouveaux objectifs des moyens financiers et non financiers qui permettent leur mise en œuvre. C'est pourquoi aux 16 objectifs du développement, s'ajoute l'ODD 17 qui liste les domaines qui peuvent contribuer à la mise en œuvre de l'agenda.

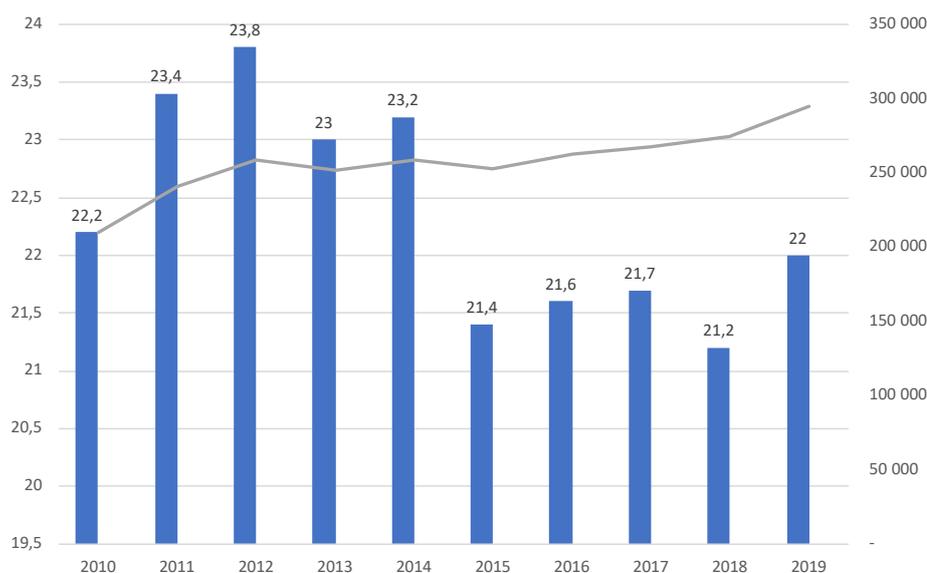
Les orientations globales de cet objectif portent globalement sur l'amélioration de l'aide internationale aux pays en voie de développement et de la facilitation de leur accès aux investissements, à la technologie, et au commerce mondial.

Etat d'avancement

Finances

La mobilisation de sources de financement internes est indispensable pour la réalisation des ODD. Entre 2015 et 2018, la proportion des recettes publiques dans le PIB s'est stabilisée autour de 21% avant de s'élever à 22% en 2019.

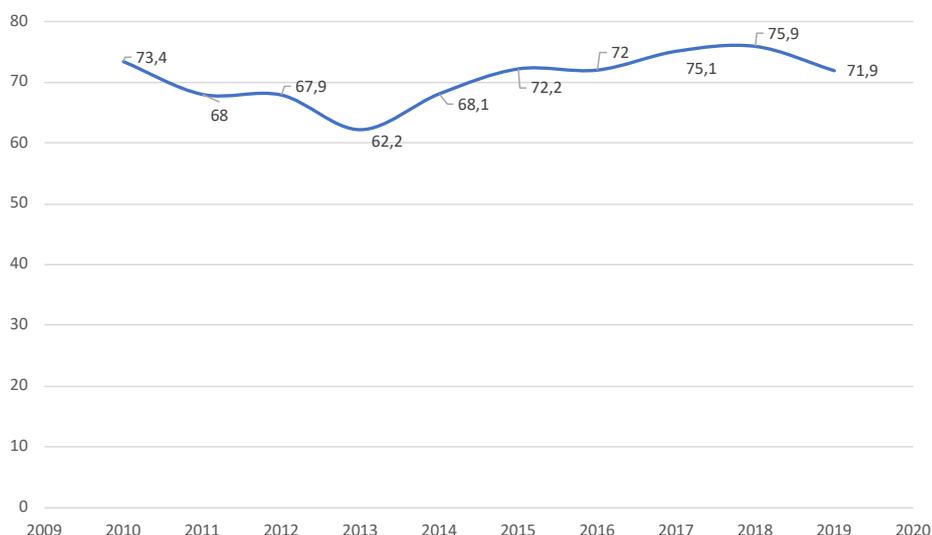
Graphique 23 : Recettes publiques en proportion du PIB



Source : Département de l'Economie et des finances.

Par ailleurs, la proportion du budget national financé par les impôts nationaux a enregistré, depuis 2014, une tendance globale à la hausse, passant de 68,1% en 2014 à 75,8% en 2018. Un retournement de tendance a été constaté en 2019 avec une proportion de 71,9% en raison, notamment, des réalisations au titre des recettes non fiscales.

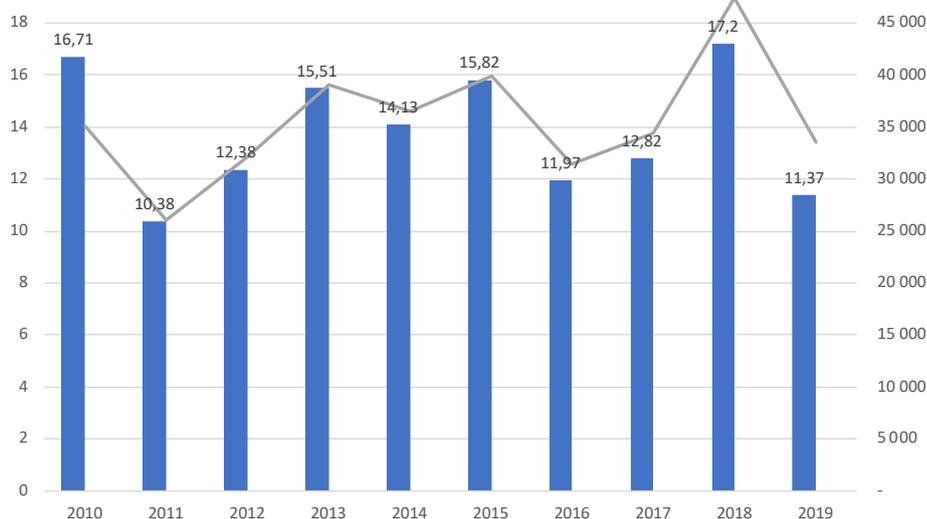
Graphique 24 : Proportion du budget national financé par les impôts nationaux



Source : Département de l'Economie et des finances.

En outre, les flux nets d'IDE vers le Maroc ont baissé de 29,3% à fin 2019 par rapport à l'année précédente, pour atteindre une valeur globale de 3,5 milliards de USD. Ce chiffre correspond à 11,37% du budget national.

Graphique 25 : Evolution des IDE en proportion du budget national

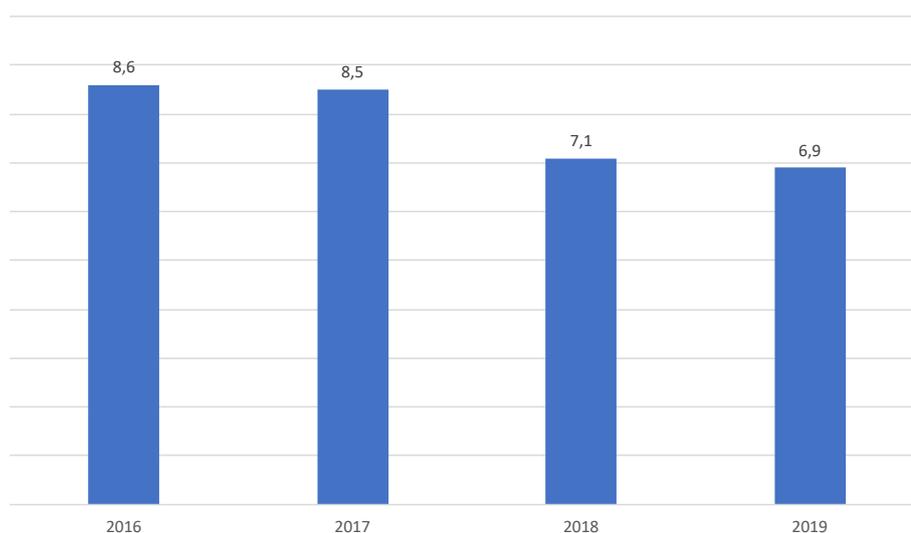


Source : Département de l'Economie et des finances

En parallèle, le Maroc ne cesse de promouvoir ses investissements à l'étranger, particulièrement, en Afrique, occupant l'un des premiers rangs des investisseurs africains dans le continent. Ces investissements concernent plusieurs secteurs, tels que le secteur bancaire, les télécommunications, l'assurance, l'immobilier et l'industrie.

Par ailleurs, dans le cadre des efforts de la gestion de la dette menés par les pouvoirs publics, la part du service de la dette extérieure publique dans les exportations des biens et services, a baissé entre 2016 et 2019, passant de 8,6% à 6,9%.

Graphique 26 : Proportion du service de la dette publique extérieure dans les exportations des biens et services



Source : Elaboré à partir des données de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures

Dans le sillage de la consolidation du Revenu National Brut, les transferts des Marocains Résidant à l'Étranger (MRE) ont enregistré une nette évolution pour atteindre 64,9 milliards de dirhams en 2018 contre 62,5 milliards de dirhams en 2016.

Nouvelles technologies et innovation

Le Maroc, à travers le Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a développé, depuis son indépendance, une politique de coopération scientifique, à travers de nombreux programmes bilatéraux avec plusieurs pays (France, Allemagne, Tunisie, ...) et multilatéraux notamment avec l'UE.

En outre, le CNRST a signé plusieurs accords de coopération avec des établissements similaires étrangers (CSIC et AECE (Espagne), CNRI (Italie) et GRICES (Portugal), CSIR (Inde),...).

Dans ce cadre, et à titre d'exemple, le Département de l'Environnement (DE) a conclu plusieurs partenariats avec des organismes multilatéraux et bilatéraux (FEM, BM, FVC, PNUD, PNUE, ONUDI, Allemagne, UE, Japon, etc.), en vue d'échange d'expérience, le transfert de savoir, l'assistance technique ainsi que le développement de projets dans les différents domaines de l'environnement.

Dans le domaine de la technologie, des efforts sont également déployés afin d'assurer le renforcement du partenariat avec le marché africain, avec le développement notamment d'infrastructures et réseaux physiques communs, l'exportation de l'expertise marocaine et l'encouragement des talents africains à intégrer les sociétés marocaines.

En termes d'accès, les abonnements à l'Internet fixe avec des débits inférieurs à 10 Mbits/s ont connu un fléchissement en faveur des abonnements aux débits égaux ou supérieurs à 10 Mbits/s. En 2017, les abonnements à l'Internet fixe ont atteint 3,86 pour 100 habitants, répartis par vitesse de connexion, comme suit⁴¹ :

Tableau 4 : Abonnements à l'Internet fixe pour 100 habitants, répartis par vitesse de connexion

Vitesse de connexion	2017
[256 Kbits/s - 2 Mbits/s[0.01
[2 Mbits/s - 10 Mbits/s[3.08
>= 10 Mbits/s	0.77
Total	3.86

Le marché de l'Internet au Maroc connaît une forte dynamique depuis la libéralisation du secteur. Toutefois, le moteur de cette croissance est principalement l'Internet mobile comparé à l'Internet fixe. Ceci s'explique, en partie, par la faiblesse des parcs de l'ADSL et de la fibre optique qui se sont établis respectivement à 1,48 et 121.237 millions d'abonnements à fin 2019. Les accès ADSL avec des débits inférieurs ou égaux à 4MB/s représentent 63,3% du parc global Internet ADSL.⁴²

Conscient de cet état de fait et afin d'assurer l'expansion du haut débit fixe, le Maroc continue de s'atteler au développement des réseaux haut débits fixes (FTTH, etc.) dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de développement du haut et très haut débit (PNHD).

En ce qui concerne l'utilisation de l'Internet parmi les Marocains, ce chiffre est passé de 58,3% à 64,8% entre 2016 et 2018,⁴³ ce qui permet au pays de se situer au-dessus de la moyenne mondiale de près de 6 points (58,8% de la population mondiale est connectée).⁴⁴ Toutefois, malgré les efforts consentis en faveur d'un accès universel au réseau Internet, des écarts persistent entre les milieux urbain et rural. En 2018, le taux de pénétration d'Internet (mobile et fixe) a été de 71.7% en milieu urbain contre 53.3% en milieu rural.

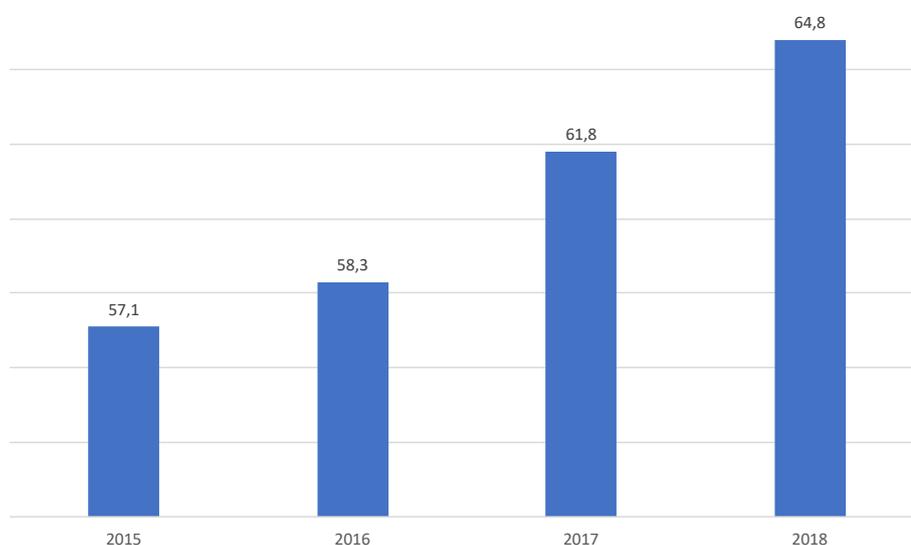
41 <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database/>.

42 ANRT, Analyse sur l'évolution du secteur des télécommunications au Maroc à fin mars 2019.

43 ANRT, Enquête annuelle de collecte des indicateurs TIC auprès des ménages et des individus au niveau national.

44 <https://www.internetworldstats.com/stats.htm>

Graphique 27 : Proportion de la population connectée



Source : ANRT

Commerce extérieur

Le Royaume du Maroc, membre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) est attaché au Système Commercial multilatéral qui constitue une référence pour sa politique commerciale. Le Maroc a déployé des efforts importants en matière d'instauration d'un commerce mondial équitable et favorable, en particulier, à l'industrialisation et à l'intégration continentale en Afrique. Aujourd'hui, le Maroc accorde un accès préférentiel à certains produits en provenance de 34 pays les Moins Avancés (PMA) en Afrique⁴⁵. Des conventions commerciales et tarifaires ont été conclues avec la Guinée et le Sénégal, prévoyant des échanges d'exonérations tarifaires.

Les droits moyens appliqués par le Maroc aux biens en provenance des pays en développement connaissent une tendance baissière de 7,5% en 2016 à 6,8% en 2019. Cette baisse a concerné aussi les importations en provenance des Pays les Moins Avancés (de 8,3% à 5,3%) et en provenance des Petits États Insulaires en Développement (de 3,4% à 1,5%).

Par ailleurs, le Maroc est conforme à ses obligations internationales, dans la mesure où un grand nombre de droits qu'il applique à ses importations au niveau mondial sont relativement faibles et inférieurs aux droits consolidés comme le montre le tableau ci-dessous).

⁴⁵ Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Madagascar, équatoriale, Iberia, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, République centrafricaine, Niger, Ouganda, Rwanda, Sierra Léone, Tchad, République Unie de Tanzanie, Sénégal, Somalie, Soudan, Sao-Tomé et Príncipe, Togo, République démocratique du Congo et Zambie.

Tableau 5 : Droits consolidés et NPF appliqués par le Maroc (en %)

	2015	2016	2017
Moyenne des droits consolidés finaux	41,3	41,3	41,3
Moyenne des droits NPF appliqués	11,5	11,5	11,4
Moyenne pondérée par le commerce	9,3	10,4	9,9

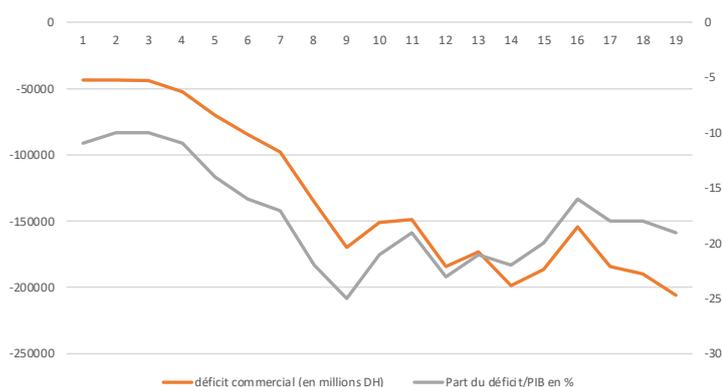
Source : OMC, Profil tarifaire dans le monde, 2018 et 2019

En mars 2018, le Maroc a signé l'accord établissant la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECA) dont l'objectif est de créer une Zone de Libre-Échange Commerciale Africaine, où 90% des échanges de biens seraient exonérés des droits de douane, et la suppression à terme des obstacles non-tarifaires par l'établissement de normes communes.

En mai 2019, le Maroc a ratifié l'Accord sur la Facilité des Echanges (AFE) de l'OMC. Cet accord vise à fluidifier le passage des marchandises et à simplifier le processus d'exportation et d'importation ayant pour corollaire l'allègement des coûts du commerce.

Le Maroc connaît un déficit important de sa balance commerciale des biens, soit 18,6% du PIB en 2018, dans un contexte de forte concurrence internationale. La structure des importations témoigne de la dépendance traditionnelle du Maroc vis-à-vis de l'énergie (7,4% du PIB en 2018) et des produits alimentaires (4%). Les nouveaux métiers mondiaux du Maroc ont augmenté les besoins en biens d'équipement, qui représentent 10,9% du PIB en 2018. Concernant les exportations, elles ont connu une croissance annuelle de 8% durant la période 2016-2019 avec la réalisation de grandes performances dans le développement des parts des secteurs phares : l'industrie automobile (26%), les produits agricoles et agro-alimentaires (21%), les phosphates et produits dérivés (18,9%).

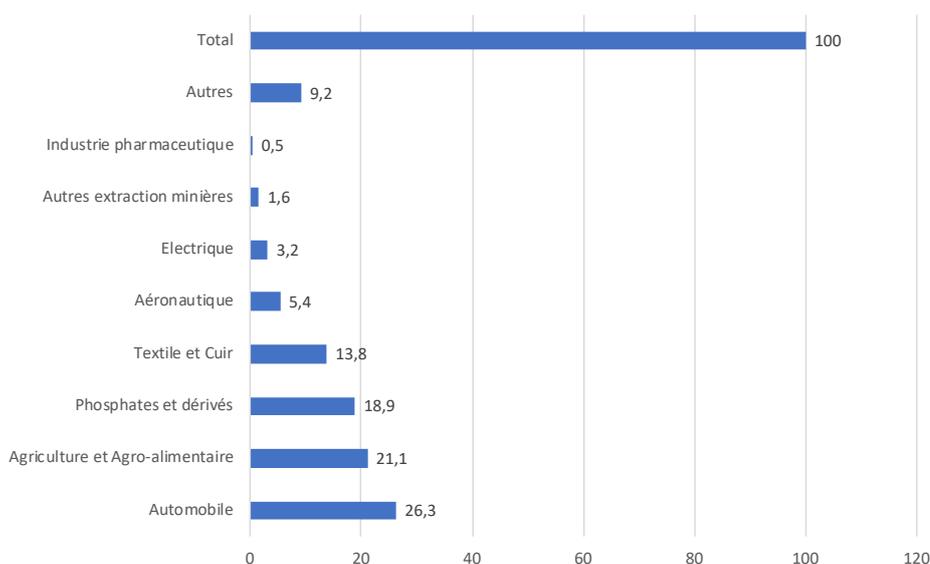
Graphique 28 : Solde commercial du Maroc



Source : Office des changes et HCP

La dynamique des exportations a été soutenue par de nombreux programmes et actions de promotion développées par l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE) à travers l'organisation de missions sectorielles au profit des acteurs privés, ainsi que la promotion de la participation du « Made in Morocco » dans les salons et autres événements commerciaux ciblant des marchés stratégiques. Ces actions ont notamment contribué à la consolidation de la part du Maroc dans les exportations mondiales, avec une croissance annuelle moyenne des exportations estimée à 7,9% sur la période 2010-2018.

Graphique 29 : Exportations des principaux secteurs (%)



Source : Office des Changes et HCP

Selon « l'Examen statistique du commerce Mondial » (OMC, 2019), le Maroc est classé 45^{ème} exportateur en 2018, avec un montant de 29 milliards USD, loin derrière la Turquie (168 milliards USD), mais avant l'Egypte (28 milliards USD), soit une part de 0,2% dans le total des exportations mondiales de marchandises.

Au niveau de la région de l'Afrique, le Maroc est classé deuxième exportateur, après l'Egypte avec un montant de 18 milliards USD en 2018, soit une part de 0,4% dans le total des exportations mondiales de services commerciaux.

En 2016, le Maroc a adopté une nouvelle loi sur le commerce extérieur fixant, dans le respect des engagements internationaux du Royaume du Maroc, le régime général du commerce extérieur, les conditions dans lesquelles les opérations d'importation et d'exportation sont réalisées et les mesures de protection de la production nationale⁴⁶. En outre, un nouveau statut est accordé aux exportateurs indirects depuis 2017 en vue d'intégrer des écosystèmes avec leurs fournisseurs ainsi que les zones franches d'exportations avec les entreprises industrielles établies dans le territoire national.

46 Loi n°91-14.

En respect des engagements pris dans le cadre de négociations de l'OMC⁴⁷, le Maroc a mis en œuvre des réformes en matière de facilitation des échanges (dématisation des procédures douanières, réduction des délais d'importation et d'exportations, guichet unique « PortNet », etc.). Le Conseil du Gouvernement a adopté en février 2018 un décret instituant la « Commission nationale de coordination pour la facilitation des procédures du commerce extérieur ».

Si le Maroc a pu améliorer sa part de marché au niveau mondial, passant de 0,11 % en 2007 à 0,15% en 2018, il se positionne toujours derrière ses concurrents, en l'occurrence l'Inde (1,79%), la Turquie (0,95%) et l'Égypte (0,16%).

Cette situation est inhérente à plusieurs facteurs, d'ordre exogène et endogène en l'occurrence la faible compétitivité de l'offre exportable, les barrières non tarifaires (règles d'origine, normes sanitaires, etc.) et l'accélération des importations de biens d'équipement et demi-produits, en provenance notamment des pays avec lesquels le Maroc a conclu des accords de libre-échange.

Tableau 6 : Part des échanges extérieurs du Maroc (en %)

	2016	2017	2018
Dans les exportations mondiales de services commerciaux	0,4	0,4	0,4
Dans les exportations mondiales de marchandises	0,2	0,2	0,2
Part du marché marocain au niveau mondial	0,14	0,15	0,15

Source : Examens statistiques du commerce mondial, OMC, mai 2019 et Office des Changes (Calcul DEPF).

Partenariats multipartites et renforcement des capacités

Le Maroc, comme l'a affirmé Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, est engagé « en faveur de la coopération tripartite et multilatérale et pour des partenariats équilibrés et mutuellement bénéfiques ». En effet, le Maroc a érigé la coopération Sud-Sud, consacrée dans le Préambule de la Constitution, comme un axe stratégique de sa politique étrangère.

Dans cet élan, plusieurs partenariats ont vu le jour dans plusieurs domaines. La coopération Sud-Sud dans le domaine du développement agricole et de la sécurité alimentaire figure en effet parmi les éléments fondamentaux du Plan Maroc Vert, lancé en 2008. Dans ce contexte, le Maroc et la FAO ont conclu une alliance stratégique en vue de soutenir les efforts des pays africains partenaires, notamment les Pays les Moins Avancés. Un Fonds fiduciaire d'un million de dollars, administré par la FAO et alimenté par le Maroc, a été créé, pour financer les projets de coopération visant à accroître la productivité agricole et améliorer la gestion des ressources naturelles. 38 accords et conventions ont été signés depuis 2014, avec 18 pays africains dans le domaine agricole. Des unités de production de fertilisants ont été mises en place entre autres, en Éthiopie et au Nigeria. Plusieurs accords tripartites ont été signés dans ce cadre avec plusieurs pays africains (Mali, Guinée, Guinée Bissau, Eswatini, Tunisie, Cameroun et bientôt d'autres pays).

⁴⁷ Un accord sur la facilitation des échanges exige, depuis, février 2017, des pays membres à mettre en place, à cet effet, un Comité national.

En ce qui concerne les énergies renouvelables, le Maroc a, conjointement avec l’Ethiopie, annoncé la création de la Coalition pour l’accès à l’énergie durable en 2019. Cette Coalition, portée au niveau national par l’Agence Marocaine pour l’Energie Durable (MASEN), a pour objectif l’accès universel à l’énergie à travers une utilisation massive d’énergies propres. Par ailleurs, un protocole d’accord entre l’AFD et la CDG a été signé visant à renforcer leur partenariat autour des transitions énergétique, écologique, territoriale, de l’inclusion sociale et financière ainsi que la coopération avec l’Afrique. Des accords bilatéraux (signés en 2018) avec l’Inde ont été mis en œuvre.

Sur le Plan du Développement Durable, trois commissions pour les pays du Sahel, du bassin du Congo et des états insulaires, ont été mises en place en marge de la COP22 organisée à Marrakech en 2016, pour structurer l’appui technique de lutte contre le changement climatique (COP22 en 2016). Suivant ce même objectif, l’Initiative pour l’Adaptation de l’Agriculture Africaine au changement climatique (“Initiative Triple A”) a été lancée par le Maroc lors de la COP22. Le projet Gazoduc africain, objet d’un accord entre le Royaume du Maroc et le Nigeria, bénéficiera à toute l’Afrique de l’Ouest en termes de compétitivité économique et d’intégration régionale, de croissance inclusive, et de développement social. Par ailleurs, le Maroc développe sa coopération Sud-Sud avec l’Inde et la Chine à travers l’échange d’expériences et le renforcement de la recherche et des programmes de développement technologique.

Sur le volet environnemental, environ 153 millions USD ont été mobilisés dans le cadre de la coopération multilatérale (Fonds pour l’Environnement Mondial, Fonds Vert Climat, Banque Mondiale, PNUÉ...) et de la Coopération bilatérale (Allemagne, Italie, Union Européenne,...) pour la réalisation de projets et programmes contribuant aux transferts des bonnes pratiques, de la technologie et du savoir-faire ainsi que le renforcement des capacités dans le domaine de l’environnement et du développement durable.

Et en matière de coopération Sud-Sud, une vingtaine d’accords de coopération ont été signés avec des pays du Sud, notamment africains, dans ce domaine. Pour leur mise en œuvre, le Maroc a mobilisé environ 900 000 USD pour un programme d’Assistance technique et de renforcement de capacités pour les pays du Sud partenaires, notamment ceux de l’Afrique.

En matière de Migration, un Observatoire Africain des Migrations a été créé, et le Maroc a mené deux opérations de régularisation de migrants entre 2014-2015 et 2016-2017. La première a permis de régulariser plus de 23 000 migrants. Au cours de la deuxième, plus de 28 000 demandes ont été déposées. Le Maroc a procédé au lancement d’une Action de coopération Sud-Sud en matière de migration (2019-2021) entre le Maroc, la Côte d’Ivoire, le Mali et le Sénégal, avec l’appui de l’Union Européenne, dans l’objectif de faciliter et de promouvoir le partage d’expériences et le transfert de pratiques en matière de migration entre les parties prenantes institutionnelles, administratives et non-gouvernementales des quatre pays.

Concernant l’action humanitaire, l’action du Maroc se décline en opérations d’urgence et d’aides humanitaires, constituées généralement de dons de médicaments, matériel paramédical, produits alimentaires, tentes, produits d’hygiène, équipements, etc. Le Maroc a été réélu, en deuxième mandat consécutif, pour la présidence du Segment des Affaires Humanitaires de l’ECOSOC pour le cycle 2019- 2020.

Plusieurs programmes internationaux de coopération dans le domaine de la culture ont été adoptés, dont notamment des accords de coopération culturelle et scientifique adoptés entre les établissements d'enseignement supérieur et les établissements étrangers ou encore des mesures prises pour assurer la protection et la conservation des biens culturels mobiliers, immobiliers, immatériels, biens naturels, notamment à travers l'application effective des Conventions du patrimoine mondial avec l'UNESCO en 1972, 2001, 2003 et 2005.

Dans le champ religieux, le Maroc a réalisé plusieurs initiatives avec des pays africains⁴⁸ pour la formation des Imams en provenance de ces pays, axées sur la formation fondamentale des sciences de la Sharia et des sciences humaines ainsi que la formation à court terme. Ainsi, la Fondation Mohammed VI des Oulémas Africains a été conçue par Son Fondateur Amir Al-Mouminine, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste en 2015, pour deux considérations essentielles, en l'occurrence le sentiment de responsabilité historique et les exigences du présent et du futur quant à la protection des affaires religieuses.

Partenariat Etat - Associations et public-privé

Le développement du système de partenariat entre l'Etat et les associations constitue un enjeu stratégique pour la consolidation des piliers de l'Etat de droit. Dans ce cadre du renforcement de la gouvernance et de la transparence du financement public ainsi que de la promotion des partenariats avec la société civile, le Maroc a entrepris, à partir de 2015, la publication d'un rapport annuel sur la situation du partenariat entre l'Etat et les associations et a créé⁴⁹ le portail électronique « **charaka-association.ma** » dédié au financement public des associations.

Dans le but de bénéficier des capacités de réalisation et d'innovation du secteur privé pour accélérer le rythme de développement des infrastructures et de fourniture de services publics, le recours au partenariat public-privé (PPP) est primordial. Dans ce cadre, la loi n°86-12 relative aux contrats de partenariat public-privé a été promulguée en 2015, contribuant ainsi à la création d'un nouveau levier de développement efficace. Le projet de loi n°46-18 modifiant et complétant la loi n°86-12 relative aux contrats de PPP a été voté à la majorité par les deux chambres.

Les textes d'application sont en cours de finalisation.

Toutefois, après l'entrée en vigueur de la loi sur les contrats de PPP en juin 2015, il a été constaté que :

- Le programme PPP n'a pas été développé malgré le potentiel important des projets PPP identifiés ;
- Les projets examinés par la Commission PPP pour décision du Ministre de l'Economie et des Finances sont en deçà des ambitions.

⁴⁸ Le Mali, la Guinée Conakry, la Côte d'Ivoire, la Tunisie, le Nigéria et le Tchad notamment.

⁴⁹ Circulaire du chef de gouvernement n° 04/2016

A cet effet, la loi n°86-12 est amendée par la loi n°46-18 qui a été approuvée à l'unanimité par la Chambre des Représentants le 04 février 2020. Ladite loi apporte les principaux amendements suivants :

- Elargissement du champ d'application aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs organismes pour couvrir l'ensemble des personnes publiques concernées ;
- Institution d'une « Commission Nationale des Partenariats Public-Privé » auprès du Chef du Gouvernement, habilitée à arrêter, entre autres, un programme national des partenariats public-privé annuel et/ou pluriannuel et à arrêter les conditions et modalités de dérogation éventuelle à la loi en matière notamment, de procédure d'évaluation préalable et de procédure négociée ;
- Simplification du processus de l'offre spontanée et clarification des conditions de recours à la procédure négociée ;
- Harmonisation des dispositions de la loi avec celles des lois sectorielles qui prévoient le recours aux contrats de partenariat public-privé.

En parallèle, les pouvoirs publics ont entrepris plusieurs efforts en matière de formation, l'accompagnement et le suivi des études stratégiques et des évaluations préalables des projets ainsi que le pilotage des projets validés.

Le recours aux PPP a connu une amplification significative dans plusieurs domaines, tels que l'infrastructure, la santé, l'éducation, le transport urbain, l'agriculture. Les projets potentiels communiqués par les différents partenaires pouvant faire l'objet de PPP présentent une enveloppe importante mais restent tributaire des résultats des tests PPP (pouvant atteindre 20% et 25% rapporté à la moyenne annuelle de l'investissement public global). Les projets examinés par la Commission PPP sont estimés à 3 316 milliards de dirhams entre 2016 et 2019.

En matière de Contrat Programme (CP), le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration a entrepris la mise en œuvre d'un plan d'action visant la restructuration de certains EEP dans le cadre de Contrats Programme (CP) avec l'Etat (comme c'est le cas notamment avec ONEE, ONCF, RAM, ONDA, OFPPT, GBAM, ANP, HAO, CNSS). Le nombre des contrats en cours d'exécution comporte les CP Etat-RADEEMA pour la période 2017-2019 et Etat-CMR pour la période 2018-2020.

A noter que certains CP sont arrivés à terme et ont fait l'objet d'une évaluation rétrospective comme le CP de Barid Al Maghrib (2014-2017), de l'ONEE (2014-2017) et de l'Agence d'Aménagement de la Vallée de Bouregreg (2014-2018).

Capacité du système national statistique à prendre en charge les indicateurs des ODD

Il ressort du diagnostic mis à jour par le HCP que le système statistique national dans son ensemble produit 102 indicateurs parmi 244, soit 41,8 %.

Par type d'indicateurs classés par niveau, le système statistique national peut produire 61 indicateurs de niveau 1 ; soit 56,5 % des indicateurs de cette catégorie au nombre de 108. Pour les indicateurs de niveau II, le nombre produit est de 35 indicateurs sur 95, soit 37%. Quant à la catégorie des indicateurs de niveau III, au nombre de 34, le SSN peut produire seulement 3 indicateurs, soit près de 9% des indicateurs de cette catégorie.

Principaux défis

Pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030, il faudrait relever un certain nombre de défis dont notamment :

- Le développement du financement de la mise en œuvre des ODD ;
- La promotion de la recherche scientifique et l'innovation technologique ainsi que le renforcement des partenariats entre l'Etat, le privé, les régions et les universités ;
- La diversification et le renforcement de la compétitivité de l'offre exportable nationale. Dans ce cadre, il convient de noter qu'en 2019, le poids des entreprises exportatrices dans l'ensemble des entreprises a atteint 7% seulement. Parallèlement à sa force d'attractivité des entreprises internationales, le Maroc est appelé à développer davantage des entreprises locales capables de s'insérer dans les chaînes de valeur mondiales ;
- La consolidation de la cohérence des politiques publiques au niveau national, à l'échelon territorial et entre les deux sphères nationale et territoriale ;
- Le développement des partenariats entre toutes les parties prenantes (Etat, collectivités territoriales, universités, privé, société civile) ;
- La promotion de la coopération internationale dans le domaine de la recherche scientifique Nord-Sud et Sud-Sud ;
- La promotion de la capacité du système statistique nationale à prendre en charge les indicateurs des ODD.

Stratégies et Programmes

Une série de stratégies et programmes sectoriels a été ou est engagée pour promouvoir les différentes dimensions de la stratégie partenariale du Maroc.

Domaine des finances

- La Constitution du 29 juillet 2011 a consacré l'approche de performance de l'action publique par l'institution des principes de la transparence et la reddition des comptes, la préservation de l'équilibre des finances de l'Etat et le renforcement du contrôle parlementaire sur l'action du gouvernement et de l'évaluation des politiques publiques.
- L'adoption de l'approche budgétaire axée sur la performance, dans le cadre de la nouvelle loi organique des finances adoptée en 2015, visant la rationalisation des dépenses existantes et l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques ;

- La réforme fiscale afin d'instaurer une équité fiscale et promouvoir l'investissement national et étranger ;
- L'amélioration du climat des affaires à travers un ensemble de réformes juridiques et institutionnelles, ce qui permettrait l'amélioration de l'attractivité des investissements directs étrangers ;
- La préservation des équilibres macro-économiques.

Domaine de recherche scientifique et innovation

- La stratégie nationale pour le développement de la recherche scientifique à l'horizon 2025 qui vise l'augmentation de la part du PIB affectée au financement de la recherche scientifique à 3% en 2025 ;
- L'initiative Maroc-Innovation dont l'objectif est de construire un environnement favorable à l'éclosion d'une économie à forte valeur ajoutée et de positionner le Maroc en tant que pays producteur de technologies ;
- La stratégie Maroc-digital 2020 qui vise à développer le numérique et en faire un outil de transformation économique et sociale du pays et renforcer son rôle actif au service des pays partenaires.

Domaine commercial

- La stratégie nationale « Maroc Export Plus » avec un renforcement des moyens financiers du Fonds de promotion des exportations, dont le budget a atteint 200 millions de dirhams, en moyenne annuelle sur période 2010-2018 ;
- Des programmes d'appui à l'export ont été mis en œuvre durant la période 2016-2020, en l'occurrence un programme d'appui aux primo-exportateurs, un programme des contrats de croissance à l'export et un appui aux associations professionnelles sectorielles. En 2018, l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations a accompagné 344 entreprises exportatrices.

Cohérence des politiques et structures institutionnelles :

- La mise en place auprès du Chef du Gouvernement d'une Commission Nationale de Développement Durable chargée de la coordination de la mise en œuvre des ODD et de suivi de leur réalisation ;
- L'adoption d'une nouvelle loi organique des finances en tant que levier de modernisation de l'administration publique marocaine, permettant de renforcer la cohérence des politiques publiques, d'améliorer la performance de l'action publique et la qualité des prestations fournies au citoyen, de consolider le rôle du Parlement dans le contrôle budgétaire et l'évaluation des politiques publiques. Les instruments utilisés dans ce cadre portent sur la globalisation des crédits, le renforcement de la déconcentration budgétaire et de la contractualisation entre les administrations centrales et leurs services déconcentrés, le cadre de dépenses à moyen terme pour une programmation budgétaire triennale et glissante et le recours davantage au contrôle de performances qu'au contrôle à priori.

Renforcement de la capacité du système national statistique à prendre en charge les indicateurs des ODD :

- Réformes des enquêtes au niveau de leurs approches méthodologiques et de leur couverture thématique et territoriale afin d'enrichir la base des données à travers la production de nouveaux indicateurs et le développement des désagréations catégorielles et spatiales ;
- L'amorce d'un processus de digitalisation de l'ensemble des lignes de production et de diffusion des données ;
- La modernisation du cadre juridique du système statistique national par l'élaboration d'un nouveau projet de loi conforme aux principes fondamentaux de la statistique officielle, préconisés par les Nations Unies.

Evolution des indicateurs de l'ODD 17

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Valeur cible 2030
17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes	17.1.1	Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source (en %)	23,2	21,4	21,6	21,6	20,7	22,7	-
	17.1.2	Proportion du budget national financé par les impôts nationaux (en %)	68,1	72,2	72,0	74,9	75,8	71,9	-
17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement	17.3.1	Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total (il s'agit ici de flux entrants)	14,13	15,82	11,97	13,83	17,28	11,37	-
	17.3.2	Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États Unis) en proportion du PIB total	6,2	6,1	6,2	6,2	5,9		-
17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés	17.4.1	Service de la dette en proportion des exportations de biens et services (en %)	7,4	7,6	8,6	8,5	7,1	6,9	-

17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications	17.8.1	Proportion de la population utilisant Internet	-	57,1	58,3	61,8	64,8		100
17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation Mondiale du Commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement	17.10.1	Moyenne pondérée des droits de douanes (appliqués par le Maroc)	-	9,3	10,4	9,9	-	-	-
17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020	17.11.1	Part du Maroc dans les exportations mondiales	-	0,14	0,14	0,15	0,15	-	-
17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation Mondiale du Commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés	17.12.1	Droits de douane, moyens appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits états insulaires en développement (appliqués par le Maroc)	-	-	-	-	-		-
		1a. Aux pays en développement	-	-	7,5	7,4	7,2	6,2	
		1b. Aux pays les moins avancés	-	-	8,3	9,7	10,0	5,3	
		1c. Aux petits états insulaires en développement	-	-	3,4	4,0	3,7	1,5	

Source : Ministère de l'Economie et des Finances, Administration des douanes et impôts directs, ANRT, OMC, Office des changes, HCP.

I. Stratégie de riposte contre la pandémie du COVID-19

1. Stratégie de riposte

Le Maroc était l'un des pays les plus réactifs sur la maîtrise de la pandémie du coronavirus et sur l'atténuation de ses répercussions sanitaires, sociales et économiques. A cet égard, une batterie de mesures ont été prises, sous Les Hautes Directives Royales, pour, à la fois, préserver la santé des populations, aider les catégories sociales vulnérables et atténuer les effets de la pandémie sur la vie économique du pays.

Ainsi, le 17 mars, le Maroc a créé, en application Des Hautes Instructions Royales, un Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus « COVID-19 » au service du soutien au système sanitaire et d'atténuation des effets sur les ménages et les entreprises. Sa dotation budgétaire prévue a été fixée à 10 milliards de dirhams, mais grâce aux contributions volontaires de personnes physiques et morales, publiques et privées, elle a atteint, le 24 avril, environ 32 milliards de dirhams. Ces contributions volontaires ont révélé, au-delà de leur montant financier, les valeurs ancestrales de solidarité et de mobilisation du peuple marocain.

Cette solidarité est une bonne pratique non seulement à l'intérieur du pays, mais également l'un des principes directeurs de la stratégie partenariale du Maroc, notamment avec le continent africain. C'est ainsi que, Sa Majesté Le Roi a lancé un appel à la mise en place d'un cadre opérationnel permettant d'accompagner les pays africains à endiguer la pandémie et échanger les expériences et les bonnes pratiques en matière d'atténuation de ses effets économiques et sociales. Cette initiative Royale a été, d'ailleurs, saluée par plusieurs Chefs d'Etat et par le Parlement panafricain.

Par ailleurs, des mesures de prévention ont été également prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, portant, notamment sur le confinement, la suspension du transport maritime et aérien des passagers, la suspension des cours dans l'ensemble des établissements scolaires, des crèches, des établissements d'enseignement et de formation professionnelle, la fermeture des mosquées, la suspension des activités sportives, la limitation du fonctionnement des espaces publics, à l'exception des locaux de vente de produits de première nécessité et l'obligation du port des masques.

Dans le domaine sanitaire en particulier, les mesures engagées ont concerné la mobilisation, sous Les Directives Royales, de la médecine militaire pour renforcer les structures médicales publiques, la mobilisation du dispositif de détection précoce et de veille épidémiologique, le renforcement de la capacité des infrastructures d'accueil sanitaires, du staff médical et du matériel médical.

Dans ce contexte de l'état d'urgence sanitaire, des mesures ont été prises afin d'assurer la continuité des services publics vitaux. Il s'agit du recours à l'enseignement et la formation à distance, au télétravail et à la mise en œuvre des services publics en ligne.

Afin de garantir l'approvisionnement normal des marchés nationaux en produits de base, les mesures prises ont, essentiellement, porté sur le suivi et le contrôle régulier de la situation d'approvisionnement, des prix et de la qualité et l'exonération des impôts à l'importation des produits alimentaires de base.

Les mesures prises ont aussi concerné la fourniture à tous et à un prix abordable, du matériel médical et paramédical, notamment les masques et les produits d'hygiène, de nettoyage et de désinfection, et qui sont des produits nationaux.

Par ailleurs, pour atténuer les effets sociaux de la pandémie, des indemnités forfaitaires ont été, mensuellement, octroyées aux salariés et aux ménages exerçant dans le secteur informel.

Des mesures spécifiques ont également été prises, directement ou à travers l'appui des associations de la société civile, en faveur des catégories vulnérables dont les enfants en situation de rue, les personnes en situation d'handicap, les personnes âgées et les femmes en difficultés. Ces mesures ont porté sur la fourniture des services urgents et de proximité, la protection de la violence, l'accompagnement psychologique et la présentation de conseils et d'orientations. Dans ce cadre, la population carcérale a été entourée d'une attention particulière, puisqu'un certain nombre de prisonniers ont bénéficié d'une Grâce Royale et des mesures importantes de prévention ont été prises pour sa protection contre la propagation du virus.

Les Marocains bloqués à l'étranger ont été, de même, au centre de la stratégie de la gestion des effets de la pandémie. A cet effet, des cellules de suivi de leur situation et de leur prise en charge ont été créées au niveau de l'administration centrale au Maroc et à l'échelle des Missions Diplomatiques et des centres consulaires.

Les efforts de maîtrise des implications du COVID-19 ont été étendus pour couvrir les finances publiques, les équilibres macro-économiques et les entreprises, surtout, les plus impactées. Ces efforts ont porté sur la rationalisation des dépenses publiques et la réallocation des ressources aux secteurs prioritaires, l'adoption d'un décret autorisant le Gouvernement à dépasser le plafond des emprunts extérieurs pour faire face aux répercussions de la pandémie, ce qui a permis au Gouvernement de recourir au tirage sur la ligne de précaution et de liquidité (LPL) contractée avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Dans le même cadre, la Banque Centrale du Maroc (Bank Al-Maghrib) a pris des mesures monétaires et prudentielles, portant, entre autres, sur la réduction du taux directeur de 2,25% à 2%, afin de soutenir l'accès au crédit bancaire des ménages et des entreprises. Quant aux mesures réservées aux entreprises, notamment les très petites, les petites et les moyennes entreprises, elles ont porté sur (i) l'atténuation de leurs charges à travers la suspension de leurs cotisations sociales et le report du remboursement des crédits bancaires et de déclaration des impôts, (ii) le soutien de leur trésorerie moyennant l'accélération du paiement de leurs créances par l'Etat et la création d'un mécanisme « Damane Oxygène » pour faciliter leur accès aux crédits bancaires, (iii) l'appui à l'investissement via le programme « Excellence-Technologie » visant à financer 30% du coût d'investissement destiné à la production du matériel utilisé dans la lutte contre le coronavirus et la facilitation de l'accès aux marchés publics.

Aussi et afin d'assurer une gestion concertée et efficace de la pandémie, des comités de coordination spécialisés ont été mis en place pour prendre en charge des aspects importants dans le cadre de la stratégie nationale de riposte contre cette pandémie.

Il s'agit du comité de pilotage⁵⁰ pour le suivi de la situation pandémique, du comité scientifique et technique⁵¹ pour le suivi et l'éclairage de la décision publique sur les aspects médicaux et scientifiques et du comité de veille économique⁵² pour le suivi de l'évolution de la situation économique et l'identification des mesures d'accompagnement des ménages et secteurs économiques impactés.

En parallèle, des cellules de veille ont été instaurées au niveau des différents départements ministériels.

Les mesures de gestion de la crise ont été accompagnées par une stratégie de communication transparente et responsable, portant sur une présentation régulière de l'évolution de la situation pandémique et une sensibilisation accrue des populations au respect des mesures de l'état d'urgence sanitaire afin de réussir la sortie de la crise.

50 Composé des Ministères de la Santé et de l'Intérieur, ainsi que de la Gendarmerie Royale, des services de la Médecine militaire et de la Protection civile.

51 Comité auprès du Ministère de la Santé.

52 Composé, sous la coordination du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme Administrative, des Ministères de l'Intérieur, des Affaires Etrangères, de l'Agriculture et Pêche, de la Santé, de l'Industrie, du Tourisme et du Travail, ainsi que de la Banque Centrale, du Groupement Professionnel des Banques Marocaines, de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc, de la Fédération des Chambres d'Industrie de Commerce et de Services et de la Fédération des Chambres d'Artisanat.

II. Evaluation des effets de la pandémie sur la vie économique et sociale

Dans le cadre de ses travaux de suivi des effets socio-économiques de la pandémie COVID-19 sur l'économie nationale et la situation des ménages, le Haut-Commissariat au Plan a réalisé une étude d'estimation des pertes en croissance économique et des enquêtes qualitatives auprès des entreprises et des ménages.

1. Effets sur la croissance économique

Selon les prévisions récentes du HCP, l'activité économique durant le premier trimestre 2020 a connu un ralentissement sensible, avec une croissance économique qui aurait passé à +0,7%, au lieu de +1,9% dans un scénario sans COVID-19. L'impact de cette pandémie, et son corolaire du confinement, serait plus important au deuxième trimestre, puisque la croissance économique serait amputée de 8,9 points par rapport à son évolution d'avant crise COVID-19. Au total, cela représenterait une perte globale potentielle en termes de PIB d'environ 29,7 milliards de dirhams pour la première moitié de 2020.

Ces résultats sont dus à l'accentuation du repli de la valeur ajoutée agricole suite aux faibles performances des céréales, dont la production se serait abaissée à son niveau le plus bas depuis 2007. Ils sont aussi attribuables à la chute de la demande étrangère adressée à notre pays (-12,5% au deuxième trimestre 2020), en raison du prolongement des périodes de confinement dans plusieurs pays partenaires. Face à ce recul, nos exportations de biens et services en volume devraient se replier de 6,1% à la même période.

En plus de ces chocs négatifs, la demande intérieure, d'habitude amortisseur des fluctuations, pâtirait du prolongement de la période de confinement au Maroc sur plus de la moitié du deuxième trimestre. La croissance de la consommation des ménages devrait fléchir de 1,2%, au deuxième trimestre 2020, alors que l'investissement poursuivrait son repli au rythme de -26,5%. Les importations devraient, pour leur part, fléchir de 8,4%, subissant la baisse de la demande pour les produits bruts, les biens d'équipement et les biens de consommation. Par secteur d'activité, le secteur tertiaire pâtirait de la réduction du commerce et des transports et de l'arrêt quasi-total de l'activité dans l'hébergement et la restauration et la valeur ajoutée du secteur secondaire se contracterait de 8,9%, en variation annuelle au même trimestre.

2. Effets sur l'activité des entreprises

L'enquête qualitative réalisée auprès des entreprises a porté sur un échantillon de 4 000 entreprises organisées opérant dans les secteurs de l'industrie manufacturière, de la construction, de l'énergie, des mines, de la pêche, du commerce et des services marchands non financiers. Ses principaux résultats font ressortir que :

- Près de 142 000 entreprises, soit 57% de l'ensemble des entreprises, ont déclaré avoir arrêté définitivement ou temporairement leurs activités. Tandis que pour les entreprises qui continuent leurs activités (43% du total des entreprises), la moitié d'entre elles auraient dû réduire leur production pour s'adapter aux conditions imposées par cette situation. 81% d'entre elles l'auraient réduite de 50% ou plus ;
- Les secteurs les plus touchés par cette crise sont l'hébergement et la restauration avec 89% d'entreprises en arrêt, les industries textile et du cuir, les industries métalliques et mécaniques avec 76% et 73%, respectivement, ainsi que le secteur de la construction avec près de 60% des entreprises en arrêt ;
- Concernant l'effet de la crise sur l'emploi, 27% des entreprises auraient dû réduire temporairement ou définitivement leurs effectifs. Ainsi, et selon les résultats de l'enquête, près de 726 000 (hors secteur financier et agricole) postes auraient été réduits, soit 20% de la main d'œuvre des entreprises organisées. Ces pertes ont touché principalement les services, l'industrie (y compris la pêche, l'énergie et mines) et la construction avec des taux de réduction d'emplois respectivement de 17,5%, 22% et 24% ;
- Par catégorie d'entreprises, les TPE (Très Petites Entreprises) représentent 72%, les PME (Petites et Moyennes Entreprises) 26% et les GE (Grandes Entreprises) 2% des entreprises en arrêt d'activité de façon temporaire ou définitive. 49% des TPME, en activité pendant la période de référence de l'enquête, auraient réduit leur production à cause de la crise sanitaire actuelle et plus de la moitié des effectifs réduits (57%) sont des employés des TPME ;
- Près de 67% des entreprises exportatrices auraient être impactées par la crise sanitaire. Une entreprise sur 9 aurait arrêté définitivement son activité, 5 sur 9 entreprises auraient procédé à un arrêt temporaire alors qu'un tiers des entreprises restent encore en activité mais elles auraient dû réduire leur production. Le tiers des entreprises qui demeurent en activité a été forcé de réduire sa production. Une réduction de 133 000 emplois (18% tous secteurs confondus) est à déplorer dans le secteur exportateur, dont les exportateurs de textile et de cuir sont le plus touchés avec une réduction de plus de 50 000 emplois, soit 62% du total réduit dans ce secteur.

3. Effets sur les ménages

Afin de suivre l'adaptation du mode de vie des ménages sous la contrainte du confinement et d'évaluer l'impact du coronavirus sur leur situation économique, sociale et psychologique, le Haut-Commissariat au Plan (HCP) a réalisé, une enquête auprès des ménages, par voie téléphonique. Ses résultats, par thème, sont les suivants :

Respect du confinement : 79% de la population ont entièrement respecté les règles du confinement et 99,5% ont adopté des gestes barrières pour se protéger contre le COVID-19.

Disponibilité des produits de consommation et d'hygiène : pour 93% des ménages, les produits alimentaires de base sont disponibles. Or, leurs prix ont augmenté au cours du confinement pour 24% des ménages, alors qu'ils n'ont connu aucun changement pour 75%.

Sources de revenu pendant le confinement : 34% des ménages affirment n'avoir aucune source de revenus en raison de l'arrêt de leur activité (35% des ruraux et 33% des citadins). Cette proportion atteint 44% pour les ménages pauvres, 42% parmi les ménages d'habitat précaire, 54% pour les artisans et ouvriers qualifiés, 47% pour les commerçants et 46% parmi les ouvriers et manœuvres agricoles.

Par rapport à leur situation financière actuelle, pour 38% des ménages, le revenu couvre juste les dépenses, 22% puisent dans leur épargne, 14% recourent à l'endettement et 8% comptent sur les aides de l'Etat pour couvrir leurs dépenses quotidiennes.

Aides publiques aux ménages : 19% des ménages ont reçu une aide de l'Etat pour compenser la perte d'emploi : 13% dans le cadre du programme RAMED et 6% dans le cadre du programme d'aide aux salariés formels (CNSS).

Selon la source d'aide, 31% des transferts reçus proviennent de l'Etat à travers le programme d'aide aux salariés formels (CNSS). Rapportés à l'ensemble des ménages marocains, la part des ménages bénéficiaires de ce programme d'aide s'élève à 6%.

Enseignement et formation à distance : Pour 48% des ménages, les enfants scolarisés au primaire poursuivent les cours à distance d'une façon régulière, en utilisant les différents supports numériques mis en place. Cette part est de 51% pour les élèves du cycle collégial, de 69% pour ceux du secondaire et de 56% pour les étudiants de l'enseignement supérieur.

Il est à relever, néanmoins, que, pour 18% des ménages, les enfants scolarisés ne suivent pas les cours à distance (29% en milieu rural et 13% en milieu urbain).

Les difficultés à suivre les cours, déclarées par les ménages, sont dues principalement au manque ou à l'insuffisance de canaux d'accès à distance (51% des ménages ayant des enfants au primaire et 48% au collège). Cette contrainte pèse plus sur les ménages ruraux (55% et 54% respectivement) et les ménages pauvres (60% et 53% respectivement). L'insuffisance de ces canaux constitue, par ailleurs, la principale difficulté pour 41% des ménages ayant des enfants au secondaire et 29% dans le supérieur.

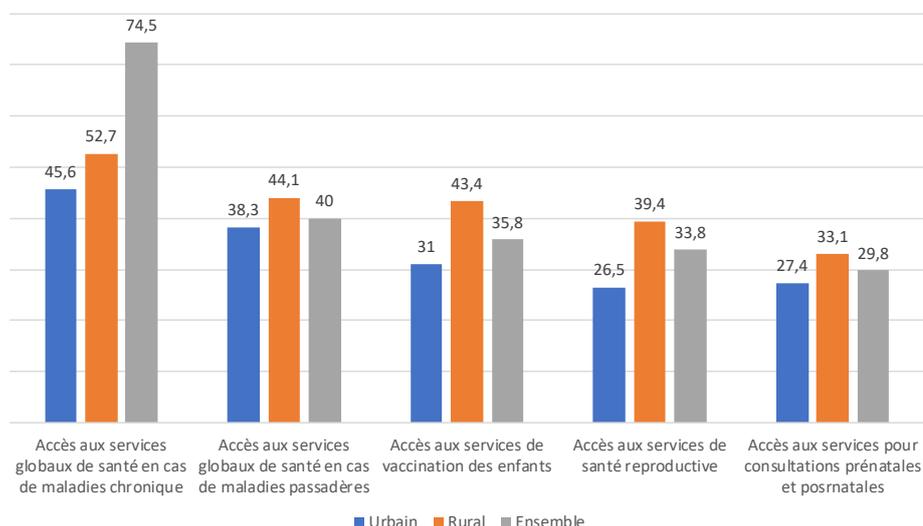
Les réseaux sociaux sont les canaux les plus utilisés pour suivre les cours à distance : 40% des ménages avec des enfants au primaire, 44% au collège et 46% au secondaire. Les chaînes nationales de télévision viennent en deuxième position avec 39% pour le primaire, 29% pour le collégial et notamment en milieu rural, respectivement 63% et 44%.

Le recours aux plateformes numériques mises en place par le Ministère de l'Éducation Nationale croît avec le niveau scolaire : 9% pour le primaire, 20% pour le collège et 30% pour le secondaire. Ces supports numériques sont moins répandus en milieu rural (respectivement 4%, 12% et 27%). Les plateformes instaurées par les établissements d'enseignement privé sont utilisées par 27% des ménages ayant des enfants au primaire, 34% au collège et 52% au secondaire. Celles créées par les établissements d'enseignement supérieur sont utilisées par 37%.

75% des parents assistent leurs enfants scolarisés au primaire, 36% d'une façon régulière. Ces pourcentages sont respectivement de 81% et 44% en milieu urbain, de 64% et 20% en milieu rural, de 84% et 60% dans le secteur d'enseignement privé et de 71% et 31% dans le secteur public.

Recours aux services de santé : Le confinement sanitaire entrave l'accès aux soins de santé particulièrement pour les personnes souffrant de maladies chroniques.

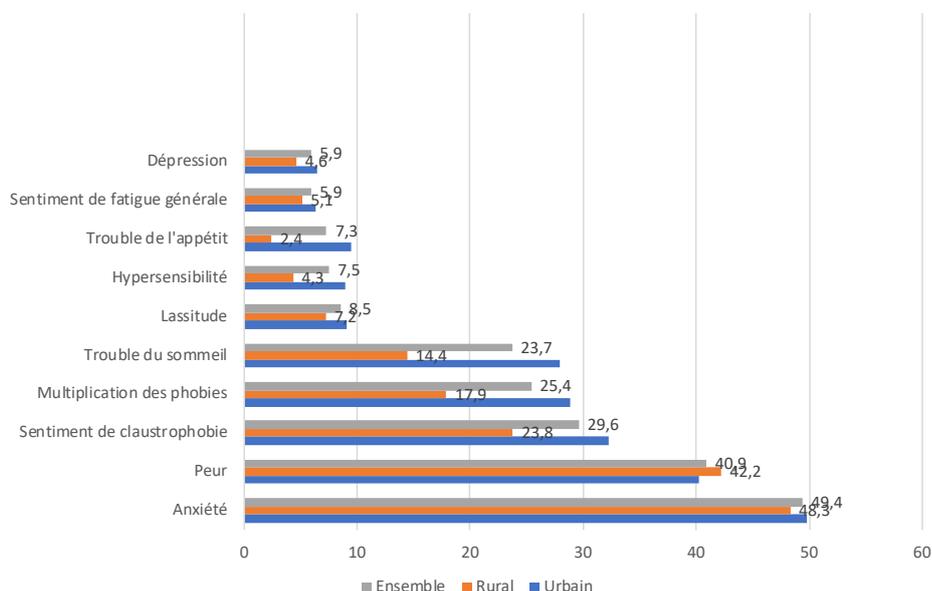
Proportion du non-recours des populations cibles aux services globaux de santé



Source : HCP- 2020

Réactions psychologiques : Les principaux effets du confinement sur l'état psychologique des ménages sont illustrés dans le graphique ci-après :

Impacts psychologiques du confinement sur les ménages (en %)



Source : HCP – 2020

En cas de prolongement de la durée de confinement, un ménage sur deux (53%) serait prêt à supporter, mais difficilement, une éventuelle prolongation de la période de confinement et 36% la supporteraient sans difficulté.

Plus de 80% des ménages estiment que l'appui matériel aux ménages nécessiteux est le moyen le plus efficace pour réussir le confinement. D'autres mesures ont été évoquées notamment accorder des indemnités pour la perte d'emploi (38%), faciliter l'approvisionnement de proximité en produits alimentaires et non alimentaires (38%), fournir aux enfants scolarisés le matériel nécessaire pour réussir la formation à distance (28%) et assurer l'assistance à domicile des personnes vulnérables (25%).

III. Perspectives d'évolution des ODD à l'horizon 2030

Le Forum Politique de Haut Niveau des Nations Unies sur le Développement Durable a passé en revue, durant le premier cycle d'examens volontaires nationaux, les progrès enregistrés, depuis 2016, au niveau des 17 objectifs et a soumis aux débats les quatre thématiques transversales constituant les domaines stratégiques de l'agenda 2030. Dans la ligne de ce premier cycle, le Forum a retenu, pour son édition de 2019, la thématique principale « Action accélérée et voies transformatives : concrétiser la décennie d'actions et de réalisations en faveur du Développement Durable ».

A l'instar de la communauté internationale et cinq ans après l'adoption de l'agenda 2030, le Royaume du Maroc, ayant enregistré des progrès significatifs en matière de mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable, œuvre et cherche à mobiliser tous les moyens disponibles, nationaux et internationaux, pour honorer ses engagements au titre des ODD durant la prochaine décennie.

Le Maroc s'est engagé, sous les Hautes Directives Royales, dans un chantier de refonte de son modèle de développement. Ceci serait de nature à offrir un cadre prospectif adéquat pour tracer son itinéraire de développement durable et donner, en conséquence, une nouvelle impulsion à la dynamique de réformes et de stratégies, déjà engagées ou prévues, en faveur de l'accélération de la mise en œuvre des ODD.

Dans le but d'approcher les défis à relever en relation avec l'agenda 2030 et éclairer sur le choix de politiques publiques prioritaires à entreprendre à cet égard, des scénarios d'évolution des ODD ont été simulés sur la base d'un modèle d'équilibre général calculable (Sustainable Development Goal Simulations ; en abrégé SDGSIM), développé par le HCP en collaboration avec le PNUD.

Le modèle SDGSIM est construit pour conduire des analyses des politiques de développement à moyen et long terme, particulièrement celles liées à l'agenda 2030. Il fournit une vue globale et cohérente de l'économie, notamment les liens entre la production et la création des revenus et les interactions entre les comportements micro et macroéconomiques des différents agents économiques qui sont les ménages, les entreprises, l'Etat (politiques budgétaires et fiscales) et le reste du monde.

Le cadre comptable du modèle est fourni par la matrice de comptabilité sociale (MCS), produit par les comptes nationaux. Celle-ci a fait l'objet, sur la base des données de l'enquête sur les dépenses de consommation et de l'enquête sur l'emploi, d'une désagrégation plus fine pour prendre en charge une grande part des cibles retenues par l'agenda 2030.

Dans ce cadre, 43 secteurs (activités et produits de base) ont été retenus au niveau de la production pour bien capter les échanges intersectoriels au sein du tissu productif national. Les facteurs de production ont été désagrégés également pour distinguer entre le travail, le capital, la terre (pour les cultures agricoles) et les ressources naturelles (réparties entre la forêt, la pêche et l'exploitation minière).

Aussi faut-il souligner que le facteur travail a été segmenté selon les niveaux de qualification dans l'optique d'une mise en correspondance avec le niveau d'éducation. Les ménages ont fait l'objet, de leur côté, d'une désagrégation par milieu et par niveau de revenu pour capter la redistribution au sein des ménages et partant les niveaux de pauvreté et d'inégalités.

Sur cette base, trois scénarii d'évolution de l'économie nationale ont été analysés ainsi que leurs répercussions sur la concrétisation des Objectifs de Développement Durable. Dans un premier temps, *un scénario tendanciel* a été développé et retrace l'évolution de l'économie marocaine en projetant jusqu'en 2030, les réalisations socio-économiques observées durant les dernières années. Un deuxième scénario, *dit probable*, prend en charge les impacts de la pandémie du COVID-19 sur l'économie nationale et retrace la trajectoire de son évolution, avec un rétablissement progressif après la période de récession causée par cette pandémie. Le troisième scénario, *dit souhaitable*, se veut un scénario volontariste où l'économie nationale profiterait des réformes et des opportunités offertes aujourd'hui dans le contexte national et international.

4. Le scénario tendanciel

Le scénario tendanciel suppose la consolidation de la dynamique économique des dernières années. Il suppose, en fait, que les parts observées en 2019, pour les principaux indicateurs macroéconomiques par rapport au Produit Intérieur Brut (PIB), seraient maintenues jusqu'en 2030. Il s'agit notamment de la consommation publique, des investissements publics, des investissements privés (nationaux et étrangers), du financement étranger et national (emprunts nets d'intérêts) pour le gouvernement et le secteur privé, du niveau des réserves de change et des paiements de transfert relatifs au gouvernement ou au reste du monde.

Globalement, l'économie marocaine devrait continuer à croître de 3% par an entre 2020 et 2030. Au niveau des composantes de la demande intérieure finale (absorption), la consommation des ménages, largement la plus importante, croîtrait à 2,9% par an, l'investissement privé à 2,1% et la consommation publique à 3,3%. Le déficit commercial extérieur serait en accentuation, en dépit de l'accroissement de 3,8% des exportations, plus élevé que celui de 3,2% des importations.

Au niveau sectoriel, les services marchands enregistreraient la valeur ajoutée la plus élevée, suivis par l'industrie manufacturière, les services publics et l'agriculture. Le taux de croissance serait de 3% par an d'ici 2030 pour les services marchands et les services publics et devrait se situer entre 1,9% et 3% en moyenne respectivement pour l'agriculture et l'industrie manufacturière. Le secteur de l'industrie minière aurait le taux de croissance le plus faible, inférieur à 1%.

Les indicateurs relatifs à l'ensemble des Objectifs de Développement Durable (ODD) seraient, ainsi, en amélioration en 2030. Le domaine de l'éducation, en particulier, connaîtrait une baisse de 16,7% de la part des adolescents non scolarisés et une augmentation de 6,4% du taux d'inscription au niveau du préscolaire, de 1,4% du taux d'achèvement du cycle primaire et de 4,5% du secondaire et de 12% du taux d'inscription au supérieur.

Dans le domaine de la santé, les taux de mortalité infantile et néonatale seraient en baisse significative de 15,3% et 12,7% respectivement. La mortalité maternelle baisserait, de son côté, de 20,1%. Il y aurait, par ailleurs, une augmentation de 2% de la proportion de la population ayant accès à l'eau potable et de 5,7% à l'assainissement.

Par ailleurs, les inégalités mesurées par le coefficient de Gini, connaîtraient une légère accentuation en passant de 39,5% en 2019 à 39,6% en 2030, soit une croissance de 3,6% sur toute la période.

Tableau 1 : Indicateurs ODD en 2019 et dans le scénario tendanciel en 2030 (en %)

Indicateurs ODD	Situation en 2019	Scénario de base En 2030	Variation
Taux d'inscription au préscolaire (% brut)	61,3	65,2	6,4%
Taux d'achèvement du primaire (% du groupe d'âge pertinent)	95,9	97,3	1,4%
Taux d'achèvement collégial (% du groupe d'âge pertinent)	64,6	67,5	4,5%
Adolescents ne fréquentant pas l'école (% âge scolaire collégial)	10,3	8,6	-16,7%
Taux d'inscription au supérieur (% brut)	35,9	40,2	12,0%
Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans (pour 1 000)	22,2	18,8	-15,3%
Taux de mortalité néonatale (pour 1 000 naissances vivantes)	13,6	11,8	-12,7%
Population utilisant au moins les services d'eau potable de base (% de la population)	93,0	94,8	2,0%
Population utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité (% de la population)	79,8	86,3	8,1%
Population utilisant au moins des services d'assainissement de base (% de la population)	96,9	102,4	5,7%
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	72,6	58,0	-20,1%
Population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité (% de la population)	68,2	82,3	20,6%

5. Le scénario probable

Ce scénario suppose que la récession causée par la pandémie du COVID-19 au niveau de plusieurs pays, en particulier les partenaires commerciaux du Maroc, ne serait rétablie qu'à partir des deux prochaines années, du fait du ralentissement, voire l'arrêt de la production, la perturbation des chaînes d'approvisionnement et le ralentissement de la demande au niveau mondial.

Dans ce cadre, la demande adressée au Maroc serait faible et connaîtrait un retour à la normale très long durant cette période. Cependant, une fois cette perturbation passée, un certain regain de vigueur de l'économie mondiale serait de retour tiré principalement par le bon comportement des économies émergentes et en développement, impactant en conséquence positivement la demande adressée au Maroc.

Ces perspectives ne devraient pas pour autant perdre de vue la persistance de quelques facteurs d'incertitudes majeurs dont l'occurrence risquerait de compromettre la vigueur de l'économie mondiale qui serait dessinée après la pandémie COVID-19. Il s'agit particulièrement des craintes liées à l'accentuation des mesures de représailles commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, des risques éminents d'une probable recrudescence des tensions géopolitiques surtout au carrefour des grandes zones de production des matières premières d'origine énergétique au même titre que des incertitudes afférant au Brexit.

Face à ce contexte international aux évolutions globalement mitigées, l'économie marocaine ferait preuve d'une résilience puisqu'un dynamisme des exportations nationales serait de retour, impulsé par la performance des secteurs forgeant l'ossature des métiers mondiaux du Maroc ainsi que par la performance qui serait observée du côté des flux d'Investissements directs étrangers (IDE) reçus par le Maroc. De tels résultats positifs seraient corollaires aux réformes déployées par le Maroc sur le plan de la modernisation de son système productif et du renforcement de sa compétitivité.

Dans ce cadre, le rythme de croissance du PIB serait amélioré pour atteindre 4% par an et serait corollaire au déploiement de plusieurs programmes et stratégies sectoriels ayant contribué à la modernisation des infrastructures du pays et au relèvement du profil de spécialisation de son système productif. C'est ainsi que les secteurs des industries manufacturières et des services marchands croîtraient de 3,9% et 4,5% respectivement, au moment où le secteur agricole connaîtrait une croissance de 2,5% en moyenne annuelle durant les dix prochaines années.

Dans ce contexte, les indicateurs ODD connaîtraient des améliorations par rapport au scénario tendanciel. Dans le domaine de l'éducation, la baisse de la part des adolescents non scolarisés serait de 23,8% au lieu de 16,7% dans le scénario tendanciel. Il y aurait également des baisses plus fortes des taux de mortalité infantile et néonatale, de l'ordre de 21,8% et 18,3% au lieu de 15,3% et 12,7% respectivement dans le scénario tendanciel. La mortalité maternelle baisserait, quant à elle, de 28,3% au lieu de 20,1%.

Tableau 2 : Indicateurs ODD en 2019 et dans le scénario probable en 2030 (en %)

Indicateurs ODD	Situation en 2019	Scénario Probable En 2030	Variation
Taux d'inscription au préscolaire (% brut)	61,3	67,2	9,6%
Taux d'achèvement du primaire (% du groupe d'âge pertinent)	95,9	97,9	2,1%
Enfants ne fréquentant pas l'école (% âge scolaire primaire)	0,5	0,4	-17,0%
Taux d'achèvement collégial (% du groupe d'âge pertinent)	64,6	68,9	6,6%
Adolescents ne fréquentant pas l'école (% âge scolaire collégial)	10,3	7,9	-23,8%
Taux d'inscription au supérieur (% brut)	35,9	42,4	18,1%
Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans (pour 1 000)	22,2	17,4	-21,8%
Taux de mortalité néonatale (pour 1 000 naissances vivantes)	13,6	11,1	-18,3%
Population utilisant au moins les services d'eau potable de base (% de la population)	93,0	95,6	2,7%
Population utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité (% de la population)	79,8	89,1	11,6%
Population utilisant au moins des services d'assainissement de base (% de la population)	96,9	98,8	2,0%
Taux de mortalité maternel (pour 100 000 naissances vivantes)	72,6	52,1	-28,3%
Population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité (% de la population)	68,2	89,7	31,6%

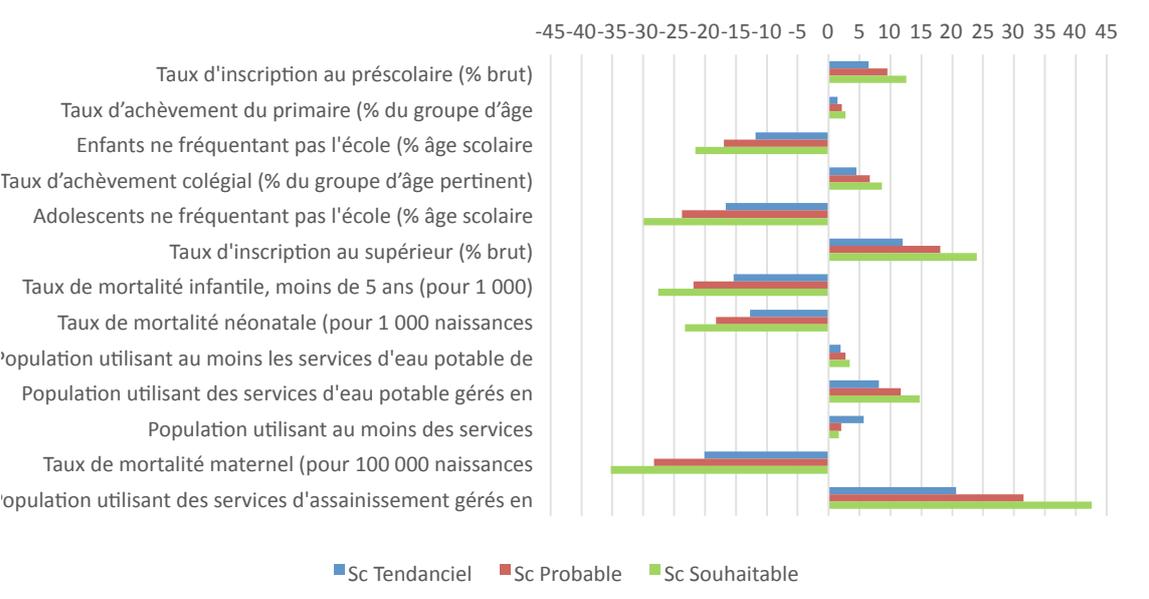
6. Le scénario souhaitable

Ce scénario alternatif, qui se veut souhaitable, est simulé pour mettre en exergue le gain que le Maroc pourrait réaliser en termes de croissance économique et d'avancement dans la concrétisation des objectifs de développement durable si certaines conditions seraient réalisées. Il s'agit essentiellement de l'amélioration substantielle du rendement des investissements déployés et d'une mise en valeur conséquente des opportunités offertes par les accords de libre-échange en matière d'élargissement des débouchés extérieurs. Le renforcement de l'intégration industrielle au niveau de certains secteurs porteurs et le relèvement de leur compétitivité s'avèrent également nécessaires pour atténuer les pressions concurrentielles suscitées par les importations sur le tissu productif national. La mobilisation de l'investissement public serait davantage soutenue en faveur des infrastructures économiques, notamment les routes, les autoroutes, les ports, les aéroports et les barrages.

Dans ce scénario, l'économie nationale gagnerait presque deux points de croissance par rapport au scénario tendanciel. Le secteur manufacturier serait un secteur moteur dans cette dynamique et son évolution serait de 6,4% en moyenne annuelle au cours des dix prochaines années. De même, les secteurs des services marchands ainsi que celui de l'agriculture connaîtraient des améliorations notables avec une croissance de 4,9% et 3,8% respectivement.

Au plan des objectifs de développement durable, leur évolution serait notable par rapport au scénario tendanciel comme le montre la figure ci-dessous. Dans le domaine de l'éducation, la baisse de la part des adolescents non scolarisés serait de 30% au lieu de 16,7% dans le scénario tendanciel. Dans le domaine de la santé, le taux de mortalité maternelle baisserait à 47 décès pour 100 000 naissances vivantes au lieu de 58 dans le scénario tendanciel, soit une baisse de 35,2%.

Figure : Variation des ODD par scénario (en % par rapport à 2019)



IV. Principaux résultats de la consultation avec la société civile sur la mise en œuvre des ODD

1. Contexte, objectif et éléments méthodologiques de la consultation

En application de l'approche participative dans la préparation du rapport de haut niveau sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), une consultation avec la société civile a été organisée, dans le cadre de la coopération entre le Haut-Commissariat au Plan (HCP) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et 10 autres agences onusiennes.

Cette consultation avait pour objectif principal de mettre en exergue les efforts du tissu associatif avec ses différents horizons, dans la participation au processus de mise en œuvre et de reporting sur les ODD.

Elle a été organisée en ligne du 24 mars au 20 avril 2020. Un questionnaire a été, à cet effet, mis à la disposition de l'ensemble des associations, accessible sur les sites institutionnels des départements ministériels, du HCP et du PNUD, avec un communiqué annonçant l'événement et les modalités de participation.

2. Principaux résultats de la consultation

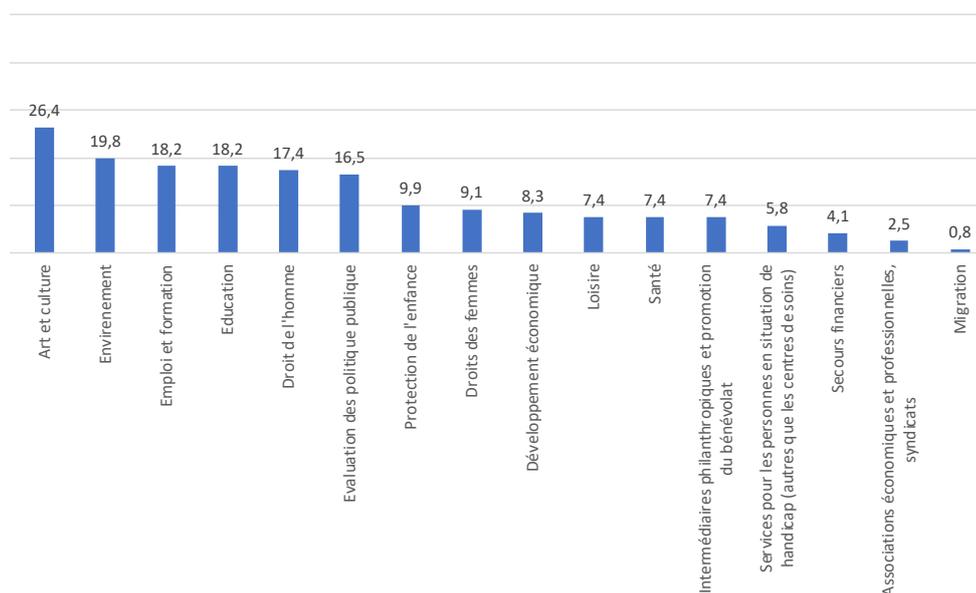
Répartition des associations participantes par région : au total 121 associations ont participé à la consultation, couvrant l'ensemble du territoire national, dont 78% se concentrent dans six régions, à savoir Rabat-Salé-Kénitra et Casablanca-Settat avec 16,5% chacune, Marrakech-Safi (13,2%), Guelmim-Oued Noun (11,6%), l'Oriental (10,7%) et Fès-Meknès (9,1%).

Ciblage territorial : Classées selon leur rayonnement géographique⁵³, 52,1% des associations ayant répondu ont déclaré que leurs actions sont de portée locale, 51,2% de portée nationale, 49,6% de portée régionale et 19,8% de portée internationale.

Domaines d'intervention : Les résultats de la consultation montrent que les associations participantes se préoccupent de la quasi-totalité des domaines des ODD, mais avec une préférence pour certains d'entre eux. Le développement humain, la jeunesse et la culture sont, en effet, les principaux domaines qui bénéficient le plus de l'action associative. 2 associations sur 3 (62%) interviennent dans le domaine du développement humain, alors que plus de 2 parmi 5 (42%) ciblent la jeunesse, au moment où plus d'1 association sur 4 (26,4%) exerce dans le domaine de l'art et de la culture et 20% dans l'environnement.

53 C'est une question à réponses multiples

Répartition des associations selon les domaines d'intervention



Source : Consultation avec la société civile

Niveau de connaissance des ODD : Ces associations disposent, par ailleurs, d'un niveau de connaissance important des ODD puisque 77% d'entre elles estiment que leur niveau de connaissance du programme de développement 2030 est relativement élevé (de 3 à 5 sur une échelle de 1 à 5, avec 5 correspondant au niveau « très familier »).

Répartition des associations selon le niveau de connaissance des ODD (échelle de 1 à 5, avec 1 « pas du tout familier » et 5 « très familier »)

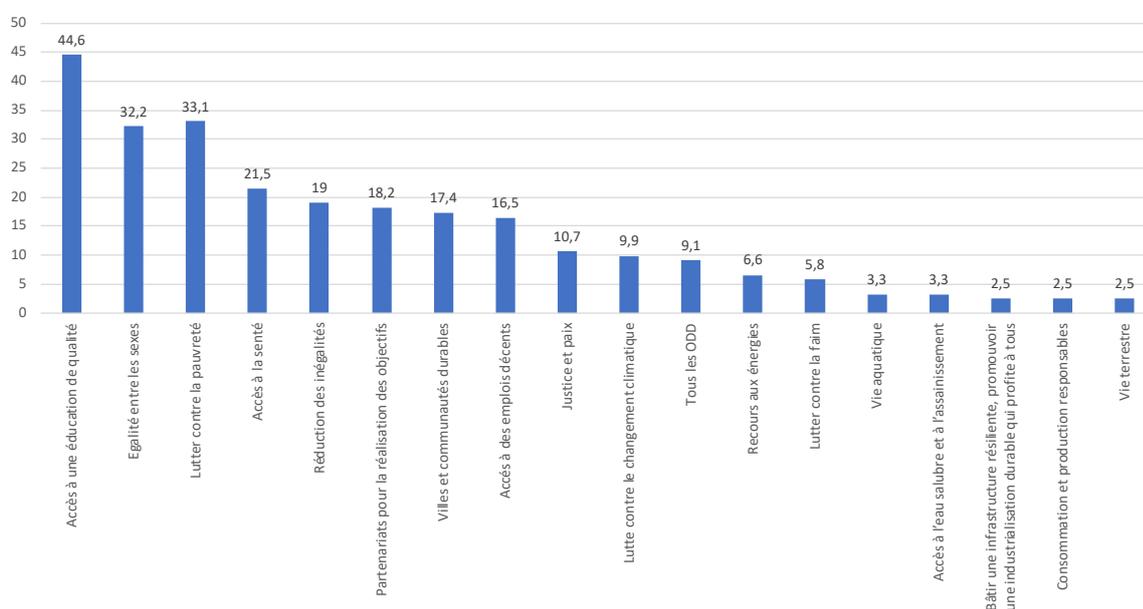
Échelle	Effectif	%
1	17	14
2	11	9,1
3	30	24,8
4	34	28,1
5	29	24,0
Total	121	100

Source : Consultation avec la société civile

Participation aux rencontres sur les ODD : La participation des associations aux rencontres sur les ODD demeure, globalement, très limitée, étant donné qu'environ deux tiers (61,2%) n'ont participé à aucune rencontre et seulement 10,7% ont participé aux consultations nationales organisées en 2016 et 2019. Pour ce qui est des échéances internationales sur le développement durable, 11,6% ont participé au Forum Régional Africain et moins de 1% (une seule association) a participé au Forum Politique de Haut Niveau des Nations Unies.

Interrogées sur les principaux ODD ciblés par leurs actions, il semble que les acteurs associatifs participants à la consultation agissent en faveur de l'ensemble des ODD, mais ils accordent plus d'intérêt à l'ODD 4 sur la promotion de l'éducation, avec 44,6%, suivi de l'ODD 1 sur la lutte contre la pauvreté, avec 33,1% et de l'ODD 5 visant la réalisation de l'égalité des sexes, avec 32,2%.

Répartition des associations selon les ODD ciblés



Source : Consultation avec la société civile

Niveau territorial ciblé en matière de réalisation des ODD : Il ressort de la consultation que la région constitue l'espace approprié pour la majorité des associations. En effet, cet espace est ciblé par 51,2% des associations, suivi de l'échelon local avec 47%. Le rayonnement international est également présent dans l'action d'environ 16% des associations.

Populations cibles : Les groupes de populations bénéficiaires des efforts de ces associations sont principalement les jeunes qui sont ciblés par 90% des associations, suivis des femmes avec 72%, des enfants avec 62% et des personnes en situation d'handicap avec 35%.

Répartition des associations selon les groupes de population ciblés par leurs actions		
Principaux groupes de population ciblés	Effectif des associations	Part des associations (%)
Femmes	85	70,2
Enfants	75	62,0
Jeunes	109	90,1
Personnes âgées	31	25,6
Migrants	30	24,8
Personnes en situation d'handicap	42	34,7
Populations nomades	15	12,4
Autres	5	4,1

Source : Consultation avec la société civile

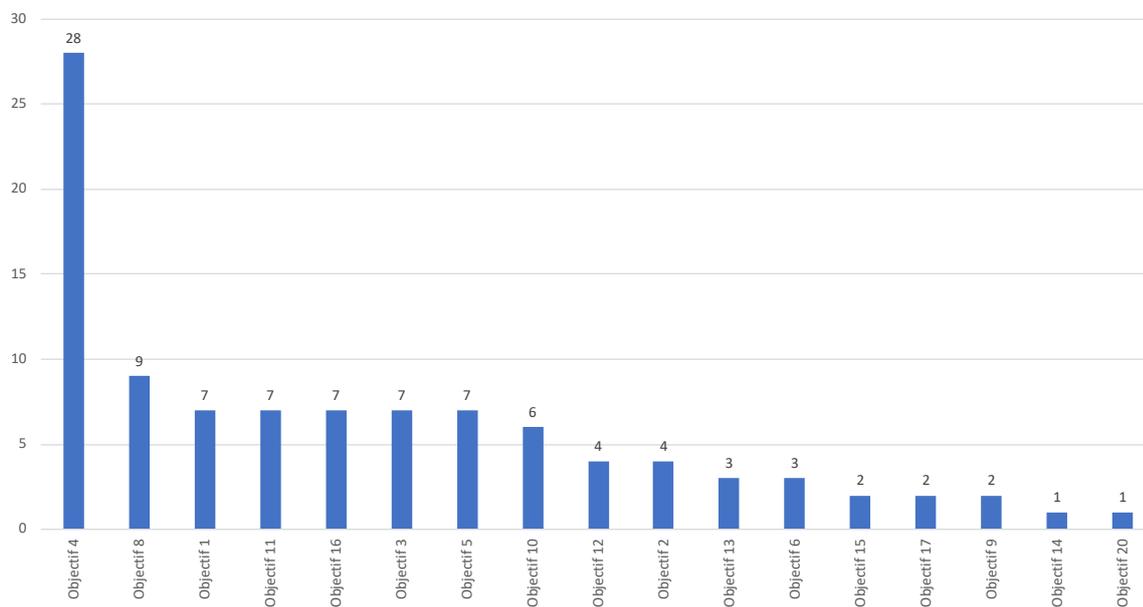
Nature des contributions dans la mise en œuvre des ODD : elle est de différentes formes, notamment la sensibilisation et le renforcement des capacités qui accaparent les contributions de plus de 80% des associations. La réalisation directe des projets et le plaidoyer ne sont pas moins importants, occupant la troisième et la quatrième forme de contributions avec 61,2% et 55,4% respectivement.

Répartition des associations selon la nature de leurs contributions dans la mise en œuvre du programme 2030		
Nature des contributions	Effectif des associations	Part des associations (%)
Plaidoyer	67	55,4%
Sensibilisation	97	80,2%
Renforcement des capacités	97	80,2%
Réalisation de projets	74	61,2%

Source : consultation avec la société civile

Principales actions réalisées depuis 2015 en faveur des ODD : Les actions phares entreprises depuis 2015 ont bénéficié essentiellement à l'ODD 4 (Education) suivi de loin de l'ODD 8 (Croissance et emploi) avec 9% et puis de cinq ODDs avec 7% chacun (ODDs 1, 3, 5, 11 et 16).

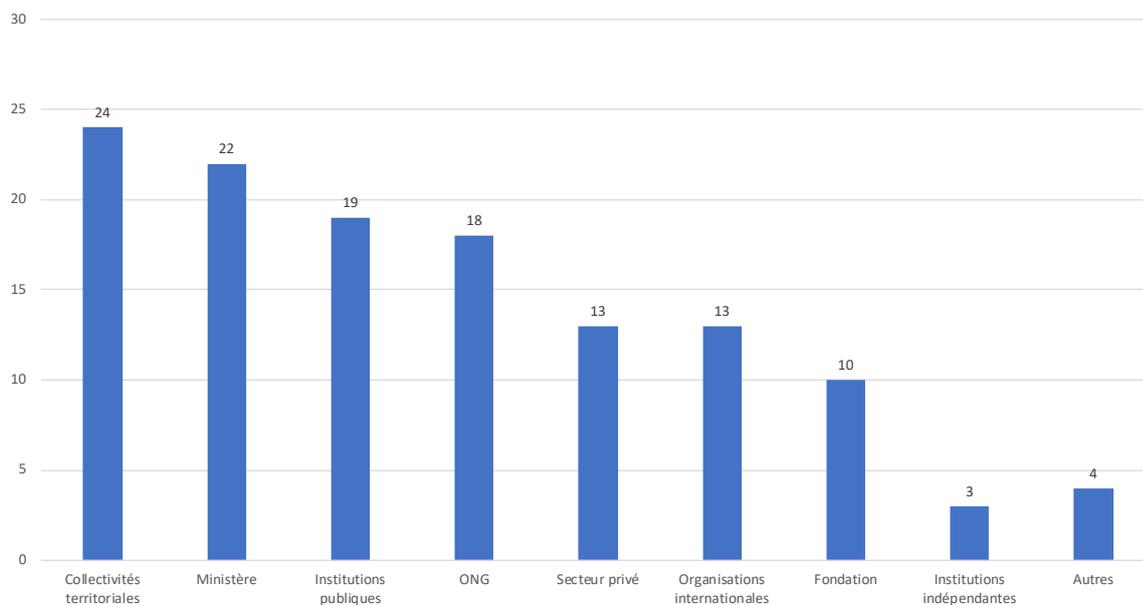
Répartition des actions phares réalisées par ODD depuis 2015



Source : consultation avec la société civile.

Principaux partenaires : Les principaux partenaires de ces associations dans la réalisation de leurs actions phares sont les collectivités territoriales impliquées dans 19% d'actions, suivies des départements ministériels avec 18%.

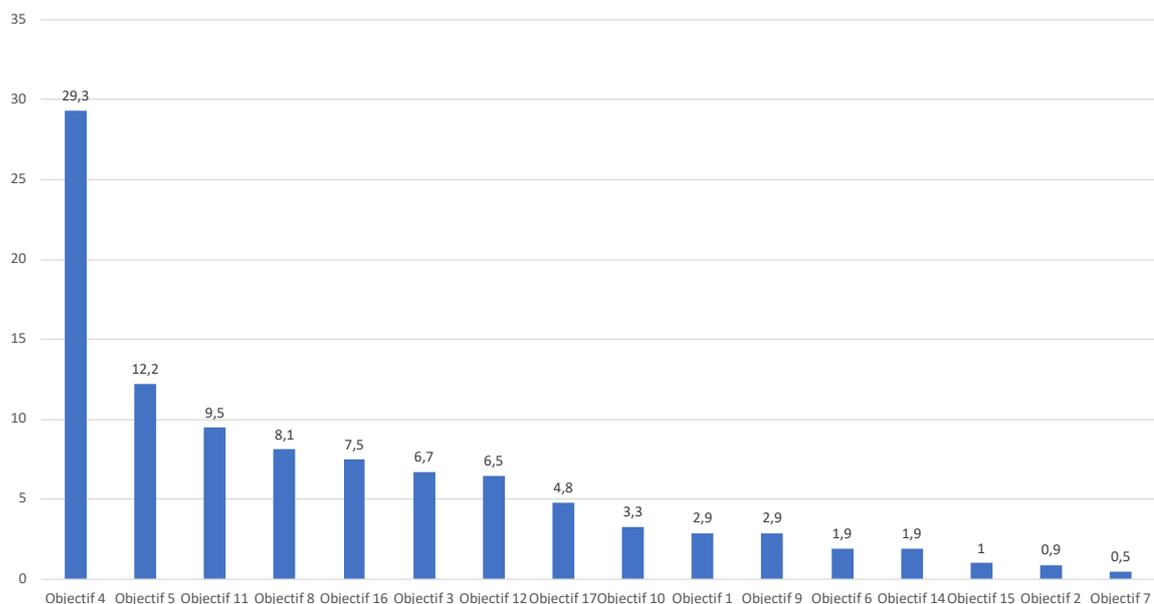
Répartition des projets réalisés selon le type de partenaire



Source : Consultation avec la société civile.

Principales actions envisagées par ODD : Les actions envisagées par les associations participantes à la consultation, porteront, en premier lieu sur l'ODD 4 (Education) avec 29%. L'objectif 5 (Egalité des sexes) bénéficierait de 12,2% d'actions principales envisagées.

Principales actions envisagées par ODD



Source : Consultation avec la société civile.

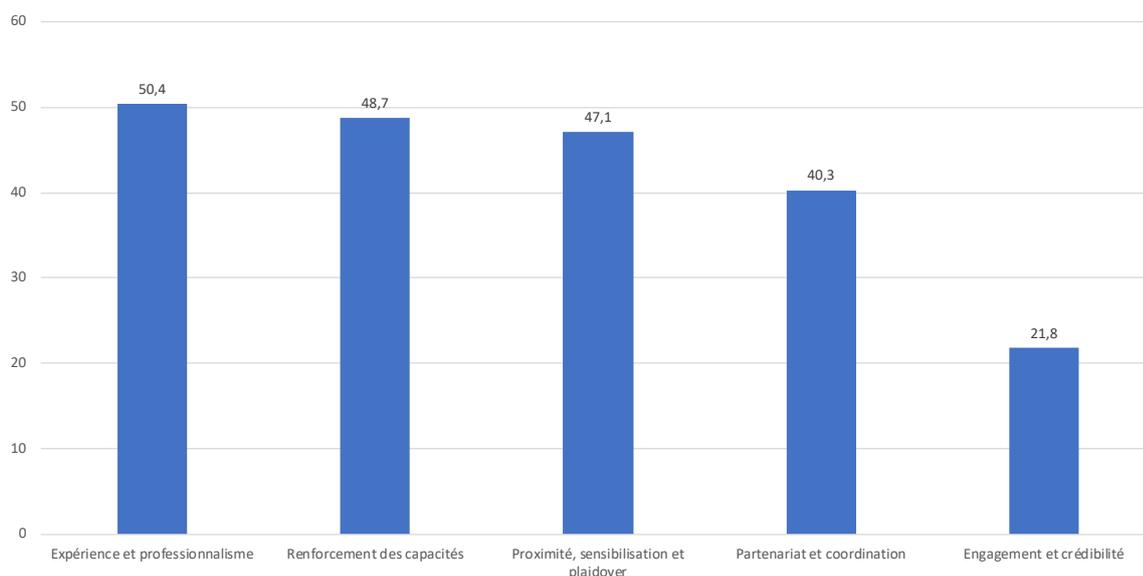
Auto-appréciation et facteurs de promotion des rôles des associations dans la réalisation des ODD : Au-delà des efforts qu'elles déploient, les associations jugent que leurs rôles dans la mise en œuvre des ODD sont perfectibles, mais cette perfection est tributaire d'un certain nombre de facteurs.

Dans ce cadre, les associations misent, en premier lieu, sur « l'expérience et le professionnalisme » avec plus de 50% des associations, suivi de proche du « renforcement des capacités » avec presque 49%.

La proximité, la sensibilisation et le plaidoyer constituent également une source d'amélioration des contributions de la société civile à l'implémentation des ODD puisqu'ils sont ainsi conçus par 47% des associations, suivis du partenariat et de la coopération avec 40%.

C'est ainsi qu'environ 90% des associations apprécie « d'important à très important » les rôles qu'elles peuvent jouer dans l'atteinte des ODD.

Principaux facteurs de renforcement du rôle des associations dans la réalisation des ODD

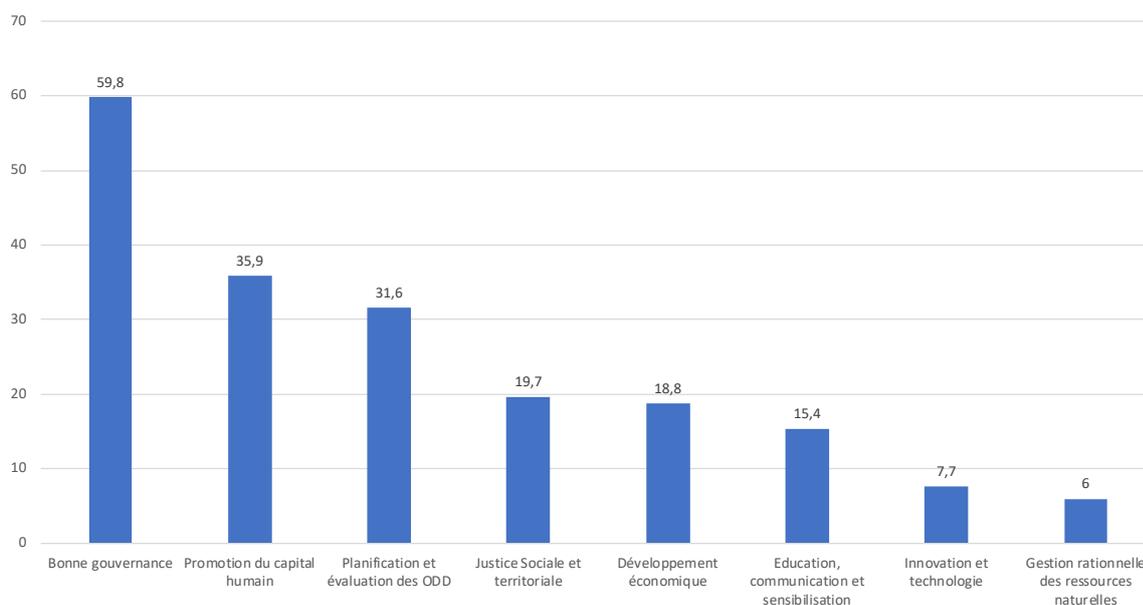


Source : Consultation avec la société civile

Propositions de leviers permettant au Maroc d'accélérer la mise en œuvre des ODD : Elles considèrent à raison de 60% que la bonne gouvernance, notamment l'implication de la société civile et le renforcement de ses capacités humaines, financières et logistiques, constitue un levier puissant sur lequel le Maroc devrait agir pour concrétiser les ODD à l'horizon 2030.

Elles érigent, également, la promotion du capital humain et la planification et l'évaluation de la mise en œuvre des ODD au rang de passage obligatoire afin que le Maroc puisse accélérer son rythme de réalisation de ces objectifs et des cibles y afférentes.

Principaux leviers proposés pour accélérer la réalisation des ODD



Source : Consultation avec la société civile.

Liste des acronymes

4C	Centre de Compétences Changement Climatique
ABH	Agence des Bassins Hydrauliques
ADD	Agence de Développement du Digital
AFE	Accord sur la Facilité des Echanges
AMB	Assurance Maladie de Base
AMC	Assurance Maladie Complémentaire
AMDIE	Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
AMPCC	Association Marocaine des Présidents des Conseils Communaux
ANP	Agence Nationale des Ports
ANRT	Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications
AOI	Indice d'Orientation Agricole des dépenses publiques
APALD	Autorité pour la Parité et la Lutte contre toutes les formes de Discrimination
ARM	Association des Régions au Maroc
BAM	Barid Al-Maghrib
BM	Banque Mondiale
BSG	Budgétisation Sensible au Genre
CC	Changements Climatiques
CCAC	Coalition du Climat et l'Air Pur
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
CE-BSG	Centre de l'Excellence pour la Budgétisation Sensible au Genre
CEDAW	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'Égard des Femmes
CFC	Calendrier d'Élimination des Chlorofluorocarbones
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction
CMPP	Centre Marocain de Production Propre
CMR	Caisse Marocaine de Retraite
CNA	Cours Normal des Affaires
CNAC	Commission Nationale Anti-Corruption

CNCB	Commission Nationale du Changement Climatique et de la Diversité Biologique
CNDH	Conseil National des Droits de l'Homme
CNRST	Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique
CNS	Comptes Nationaux de la Santé
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COP	Conférence des Parties
CP	Contrat Programme
CVC	Centre de Veille et de Coordination
DE	Département de l'Environnement
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DH	Dirham
ECOSOC	Conseil Economique et Social des Nations Unies
EFP	Etablissements de Formation Professionnelle
ENCMDM	Enquête Nationale sur la Consommation Des Ménages
ESISE	Explorateur du Système d'Information Statistique de l'Éducation
FACS	Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FART	Fonds d'Accompagnement des Réformes du Transport urbain et interurbain
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FDI	Fonds de Développement Industriel
FLCN	Fonds Spécial de Lutte contre les effets des Catastrophes Naturelles
FMDV	Fonds Mondial du Développement des Villes
FMI	Fonds Monétaire International
FNEDD	Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable
FODEP	Fonds de Dépollution Industrielle
FVC	Fond Vert pour le Climat
GES	Gaz à Effet de Serre
GIZ	Agence Allemande pour la Coopération Internationale
GIZC	Gestion Intégrée des Zones Côtières
GWh	Giga Watt-Heure
HAO	Holding d'Aménagement Al Omrane

HCP	Haut-Commissariat au Plan
HMR	Habitat Menaçant Ruine
PGE ICRAM	Plan Gouvernemental pour l'Égalité dénommé ICRAM : Initiatives Concertées pour le Renforcement des Acquis des Marocaines
INBA	Institut National des Beaux-Arts
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
INSAP	Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine
IPE	Indemnité pour Perte d'Emploi
ISADAC	Institut Supérieur d'Art Dramatique et d'Animation Culturelle
KFW	Banque Allemande
LBC	Lampes Basse Consommation
LOF	Loi Organique relative à la Loi de Finances
MARPOL	Convention Internationale pour la Prévention de la Pollution Marine
MASEN	Agence Marocaine pour l'Energie Durable
MEME	Ministère de l'Energie et de L'environnement
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MENA	Afrique du Nord et Moyen-Orient
MNT	Maladies Non Transmissibles
MRE	Marocains Résident à l'Étranger
MRV	Système de suivi, de Reporting et de Vérification
MVDHI	Mécanisme Volontaire de Dépollution Hydrique Industrielle
NTIC	Nouvelles Technologies d'Information et de Communication
NU	Nations Unies
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODD	Objectifs du Développement Durable
OFPPT	Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONCF	Office National des Chemins de Fer
ONDA	Office National Des Aéroports
ONEE	Office National de l'Eau et d'Electricité

ONU DI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PAGER	Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable en milieu Rural
PANDDH	Plan d'action National en matière de Démocratie et des Droits de l'Homme
PCN	Plan Climat National
PCR	Plans Climats Régionaux
PCV	Plans Climat des Villes
PEA	Pacte de l'Exemplarité de l'Administration
PEFCLI	Programme d'Expertise Finance Climat Infranationale
PGE	Plan Gouvernemental pour l'Égalité
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMUD	Plans de Mobilité Urbaine Durable
PMV	Plan Maroc Vert
PNA	Programme National d'Assainissement
PNA	Plan National d'Adaptation
PNAM	Plan National d'Assainissement Mutualisé
PNAir	Programme Nationale de l'Air
PNAR	Programme National d'Assainissement en milieu Rural
PNDI-CREM	Programme National pour le Développement Intégré des Centres Ruraux Émergents
PNDM	Programme National des Déchets Ménagers
PNE	Plan National de l'Eau
PNI	Plan National de Protection contre les Inondations
PNM	Plan National de Mise en œuvre
PNPE	Plan National pour la Promotion de l'Emploi
PNRR	Programme National de Construction des Routes Rurales
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POP	Polluants Organiques Persistants
PPA	Parité du Pouvoir d'Achat
PPP	Partenariat Public Privé
PRDTS	Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales

PSGA	Programme de la Surveillance de la Grossesse et de l'Accouchement
RAM	Royal Air Maroc
RAMED	Régime d'Assistance Médicale
SIBE	Site d'Intérêt Biologique et Ecologique
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNDRZM	Stratégie Nationale de Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne
SNIA	Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile
SNI-GES	Système National d'Inventaire de Gaz à Effet de Serre
STEP	Stations d'Épuration des Eaux Usées
TCSP	Transport en Commun en Sites Propres
TEP	Tonnes Equivalent Pétrole
TIC	Technologies d'Information et de Communication
TIMSS	Trends in International Mathematics and Science Study
TPE	Très Petite Entreprise
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
ZEE	Zone Économique Exclusive
ZLECA	Zone de Libre-Echange Continentale Africaine

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Evolution des disponibilités annuelles des produits alimentaires par habitant entre 2008 et 2018	32
Tableau 2 : Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe (en %)	70
Tableau 3 : Nombre de personnes blessées ou décédées lors des catastrophes naturelles	139
Tableau 4 : Abonnements à l'Internet fixe pour 100 habitants, répartis par vitesse de connexion	168
Tableau 5 : Droits consolidés et NPF appliqués par le Maroc (en %)	171
Tableau 6 : Part des échanges extérieurs du Maroc (en %)	172

Liste des Graphiques

Graphique 1 : Evolution de la pauvreté monétaire absolue (%)	27
Graphique 2 : Indicateurs de la malnutrition des enfants de moins de 5 ans	32
Graphique 3 : Evolution du nombre de ressources génétiques végétales conservées dans la banque des gènes	35
Graphique 4 : Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	41
Graphique 5 : Taux de la mortalité néonatale infanto-juvénile pour 1 000 naissances entre 2003 et 2018	42
Graphique 6 : Evolution du taux spécifique de préscolarisation des enfants âgés de 4 à 5 ans (en %)	53
Graphique 7 : Evolution du taux de prévalence de la violence sous toutes ses formes (18-64 ans)	67
Graphique 8 : Evolution de la violence selon le type entre 2009 et 2019	67
Graphique 9 : Evolution du nombre des actes de mariage pour mineurs	69
Graphique 10 : Evolution du taux de féminisation des emplois supérieurs dans la fonction publique	70
Graphique 11 : Evolution de la proportion des Marocains ayant accès à l'électricité par milieu de résidence	85
Graphique 12 : Part des énergies renouvelables dans la capacité électrique totale installée	86
Graphique 13 : Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	87
Graphique 14 : Intensité énergétique primaire	87
Graphique 15 : Evolution du taux de chômage	93
Graphique 16 : Evolution du taux de désenclavement rural	101
Graphique 17 : Création d'emplois industriels	103
Graphique 18 : Taux de croissance annuel des dépenses des ménages	116
Graphique 19 : Part travail dans le PIB	117
Graphique 20 : Evolution de taux de l'habitat sommaire	126
Graphique 21 : Programme national de gestion des déchets ménagers	133
Graphique 22 : Evolution de superficie moyenne incendiée	140
Graphique 23 : Recettes publiques en proportion du PIB	166
Graphique 24 : Proportion du budget national financé par les impôts nationaux	167
Graphique 25 : Evolution des IDE en proportion du budget national	167
Graphique 26 : Proportion du service de la dette publique extérieure dans les exportations des biens et services	168
Graphique 27 : Proportion de la population connectée	170
Graphique 28 : Solde commercial du Maroc	171
Graphique 29 : Exportations des principaux secteurs	172



2020

RAPPORT NATIONAL

